

La piraterie: le traité canado-cubain est signé

par Claude Lemelin

OTTAWA - Le premier vice-ministre des affaires étrangères de Cuba, M. René Anillo, a fait un saut à Ottawa hier pour parapher, avec le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, un traité canado-cubain sur les détournements d'avions et de navires.

Cet accord bilatéral impose aux deux parties contractantes trois obligations générales, définies à l'article un du traité.

L'obligation, en premier lieu, ou bien de traduire devant ses tribunaux, conformément à ses lois, ou bien de rendre à l'autre partie contractante, pour être traduite devant les tribunaux de celle-ci conformément à ses lois, toute personne qui, dorénavant, saisira, enlèvera, s'appropriera ou détournera de sa route ou de ses activités normales un avion ou un vaisseau inscrit en vertu des lois de l'une des parties et l'amènera dans le territoire de l'autre partie.

L'obligation, pour l'un ou l'autre des pays "d'accueil" d'un avion ou d'un vaisseau détourné, de prendre toutes les mesures nécessaires pour

Voir page 2 : Cuba-Canada



Le premier vice-ministre aux Affaires étrangères de Cuba, M. René Anillo, et le ministre canadien des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, ont signé mercredi, à Ottawa, un accord prévoyant la poursuite judiciaire ou l'extradition des personnes coupables de détournement d'avions ou de navires. (Téléphoto CP)

À l'enquête sur la pègre

Un témoin purgera un jour de prison pour outrage au tribunal

par Jean-Pierre Charbonneau

Pour la première fois depuis le début de l'enquête de la Commission de police du Québec sur le crime organisé, un témoin a été trouvé coupable d'outrage au tribunal et condamné à une journée de prison par le président de l'enquête, le juge Rhéal Brunet.

Le juge Brunet a prononcé le jugement de culpabilité contre Sam Buchoeny, 44 ans, de Montréal, après avoir déclaré que la preuve présentée, quelques minutes plus tôt, en audience privée par deux témoins, non identifiés, avait démontré hors de tout doute que le témoin avait menti dans ses propos précédents devant la commission d'enquête.

L'incident est survenu lorsque Me Robert Cooper a interrogé une seconde fois le témoin relativement à une déclaration faite la veille, alors qu'il avait nié se souvenir d'un voyage à New York au début des années 50, avec un certain Bernard Tétrault. Dans son premier témoignage, il avait aussi nié avoir discuté de cette affaire avec qui que ce soit, ces derniers jours.

Hier matin, en réponse à la même question de Me Cooper, Sam Buchoeny, un individu qui dit avoir été opéré au cerveau, a indiqué que, dans la soirée, son frère lui avait "renouvelé la mémoire". En conséquence, il a raconté brièvement l'incident de New York qui se résume à un séjour de trois semaines en prison pour une affaire de contrebande de diamants. Quant à avoir discuté de cette affaire ces derniers jours, il a maintenu sa première réponse.

C'est alors que le juge l'a déclaré coupable d'outrage au tribunal. Il a ensuite envoyé Duchoeny aux cellules avant de rendre sentence en début d'après-midi.

À la reprise, à 14h30, le témoin a demandé à faire une nouvelle déclaration. Il a alors admis avoir menti précédemment et a raconté que la nuit précédente, il avait parlé de l'incident de New York avec Bernard Tétrault, qui serait très malade, selon le témoin.

Considérant alors son aveu, les remarques éloquentes des avocats et son état de santé, le président de l'enquête l'a condamné qu'à une journée de prison, ce qui veut dire que, trois heures plus tard, Duchoeny était libre.

Avant de quitter la barre des témoins, Duchoeny a repris ses propos de la veille sur un certain Teddy Yanovitch, un individu qui a été trouvé mort, il y a deux ans, et qui était mêlé dans l'infiltration de la pègre à la baie James.

ny a expliqué que Yanovitch, qui était un bon ami, n'avait pas de compte en banque et que c'est à lui qu'il demandait de changer ses chèques en argent liquide.

Au cours de la matinée, outre le témoignage de Duchoeny, la commission a entendu David Miller, 64 ans, un vendeur d'autos qui a avoué avoir oeuvré dans le bookmaking depuis plus de 25 ans. A son sujet, Pax Plante avait déclaré que, dans les années 40, il travaillait avec Harry Ship, le roi des bookies du temps.

Après avoir produit ses comptes de banque, David Miller a dit connaître le bookie Gordon Ball, de qui il recevait de l'information sur les paris, William O'Bront, un industriel de la viande et un parieur, Walter Harvey Link, un autre client.

Ces deux dernières années, qui étaient vos associés dans le bookmaking" a demandé le procureur de la commission, Me Cooper.

C'est alors que le témoin a dit ne pas vouloir nommer des gens qui, selon lui,

étaient sans importance.

"Vous ne voulez pas répondre?" demande le juge Brunet.

"Si vous voulez m'envoyer en prison, allez-y," réplique le témoin.

Me Moyer Gross, l'avocat de Miller, intervient alors pour demander un ajournement pour parler à son client. Le président lui accorde et les commissaires se retirent pour entendre privément les deux témoins dans l'affaire Duchoeny.

À la reprise, Me Gross dit avoir conseillé son client de répondre sans tenir compte de ses sentiments personnels. David Miller nomme alors Roger Charbonneau et Homer Gardner, deux individus qui ont été arrêtés avec lui, en 1968, et le suspense prend fin.

Dans l'après-midi, après la sentence à Duchoeny, les commissaires enquêteurs ont entendu Jerry Price, un chauffeur de taxi de 41 ans qui a reconnu avoir "travaillé" dans le prêt usuraire et le bookmaking.

Voir page 6 : Crime organisé

Les postiers acceptent les offres patronales

par Pierre Richard

Les employés des postes canadiens ont voté, à une forte majorité, en faveur de l'acceptation d'un projet de convention collective de travail avec le gouvernement du Canada.

Au cours de scrutins tenus mercredi et hier, les employés à plein temps ont voté en faveur du projet dans une proportion de 73 pour cent, tandis que les employés occasionnels ont ratifié la proposition dans une proportion de 66 pour cent.

En tout, annonçait-on hier soir en communiquant un résultat sommaire du vote, 24,000 employés sur un total possible de 30,000 se sont prononcés en faveur du projet.

Un porte-parole syndical a déclaré hier soir qu'à la suite de ces résultats, une nouvelle conven-

tion collective de travail sera signée le plus rapidement possible, possiblement dès aujourd'hui, entre le gouvernement canadien et le Conseil des unions des postes, qui regroupe le Syndicat des postiers du Canada et l'Union des facteurs du Canada.

Par ailleurs, les 4,000 postiers montréalais, qui forment la section locale la plus importante du Canada, se retrouvent une fois encore dans une position minoritaire. En effet, c'est dans une proportion de 80% (1,696 sur 2,097 votants), qu'ils ont rejeté l'entente de principe, donnant ainsi suite à la reconnaissance de leurs dirigeants locaux.

"Si cette position minoritaire

Voir page 6 : Les Postes

Des experts fédéraux jugent très solide le dossier des Indiens contre la SDBJ

par Claude Lemelin

OTTAWA - Les experts du ministère fédéral des Affaires indiennes jugent extrêmement solide le dossier juridique préparé par l'Association des Indiens du Québec, avec l'aide du ministère, en vue d'obtenir de la cour supérieure une injonction qui obligerait la Société de développement de la baie James à interrompre temporairement les travaux d'aménagement hydro-électrique de cette région du nord-ouest québécois.

Sur la foi de ses analyses juridiques, et tout en se défendant de préjuger d'aucune façon de la décision que rendra le juge Albert Malouf dans cette cause, le ministère de Jean Chrétien estime, en conséquence, que les Indiens de la baie James ont d'excellentes chances de faire reconnaître leurs droits par les tribunaux.

La position tactique adoptée jusqu'ici par le ministère fédéral devant cette cause est précisément fondée sur les conclusions fort optimistes de ces ana-

lyses juridiques.

Rappelons que, depuis le début des audiences que préside le juge Malouf, le gouvernement fédéral n'a pas cru opportun de faire lui-même des représentations au tribunal en ce qui a trait aux allégués et à l'argumentation de l'Association des Indiens du Québec. Ce faisant, affirmait mercredi aux Communes le ministre Jean Chrétien, Ottawa ne néglige en rien ses obligations et responsabilités constitutionnelles envers les

Le dossier des Indiens

La SDBJ serait-elle inconstitutionnelle? Le fédéral s'interroge

par Claude Lemelin

OTTAWA - Une étude réalisée par le Service de la recherche et de la planification du ministère fédéral de l'Environnement soutient que la charte constitutive de la baie James est anticonstitutionnelle sous au moins trois titres distincts: l'article 6 de la loi, qui autorise la société à acquérir ou détenir tout bien meuble ou immeuble dans le territoire sous sa tutelle; l'article 28, qui définit les pouvoirs d'expropriation de la société; et l'article 30, qui autorise le Conseil des ministres du Québec à transmettre à la société et à ses filiales tout immeuble ou autre propriété faisant partie du domaine public.

Ces dispositions seraient inconstitutionnelles, d'après l'étude, parce qu'elles ne tiennent aucun compte des droits d'usufruit foncier que les Indiens détiendraient dans la région de la baie James, sous l'empire de divers documents constitutionnels et juridiques. Le premier de ces documents remonte au tout début du régime anglais, puisqu'il s'agit de la proclamation royale de 1763. Les droits d'usufruit des Indiens seraient distincts des droits de propriété, que détient le gouvernement du Québec.

Au surplus, rien n'interdirait à ce dernier gouvernement "d'acquérir" les droits d'usufruit des Indiens dans la région de la baie James; mais il semblerait, selon l'étude fédérale, que les conditions auxquelles cette acquisition devrait se faire doivent être négociées avec le gouvernement fédéral.

La même étude suggère en conséquence au gouvernement fédéral d'user de ses pouvoirs de référence judiciaire pour obtenir de la cour suprême un jugement sur la constitutionnalité de la loi sur le développement de la région de la baie James, édictée pendant l'été de 1971 par l'Assemblée nationale du Québec. L'étude suggère aussi qu'Ottawa prenne trois autres initiatives, dans le but de sauvegarder les droits territoriaux des Indiens de la baie James ainsi que la compétence fédérale sur les Indiens et les terres réservées aux Indiens:

• Premièrement, déclencher des procédures judiciaires, afin que les tribunaux proclament les droits d'usufruit des Indiens sur le territoire confié à la SDBJ et interdisent à la dite société d'exproprier les terres sur lesquelles les Indiens peuvent prétendre à des droits aborigènes;

• deuxièmement, se prévaloir des dispositions de la loi fédérale sur les Indiens pour obliger le gouvernement du Québec à s'acquitter des obligations que la législature québécoise lui a imposées par la loi des terres et forêts de 1922;

• troisièmement, user de sa compétence générale et exclusive sur "les Indiens et les terres réservées aux Indiens", en vertu de l'article 91 (24) de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, pour légiférer de manière à protéger la culture indienne dans la région de la baie James.

Ces conclusions sont tirées d'un document intitulé "Evaluation des intérêts fédéraux mis en cause par le projet d'aménagement hydro-électrique de la baie James" et qui n'est apparemment disponible qu'en version anglaise. L'étude a été complétée pendant l'été de 1971 par M. Michael J. Bird, détenteur d'une maîtrise en sciences de la gestion de l'université de Chicago, qui était alors à l'emploi du service de recherche et de planification du ministère fédéral de l'Environnement. L'étude a été ronéotypée pour fins de circulation interne, au sein de l'administration fédérale, au mois de mai 1972. Outre la question indienne, l'étude traite de trois autres compétences qui autoriseraient le gou-

vernement fédéral à revoir et même à exiger la modification des plans d'aménagement préparés par la SDBJ: les oiseaux migrateurs, la navigation et les pêcheries.

Il convient toutefois de signaler que ce document ne représente vraisemblablement pas la position officielle et ultime d'Ottawa sur les questions d'ordre constitutionnel et juridique dont il traite. Il est probable que d'autres études ont été effectuées depuis, au sein des ministères de la Justice et des Affaires indiennes, pour l'édification du Bureau du conseil privé, dont relève la planification des relations fédérales-provinciales, et celle du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, responsable de la coordination des initiatives fédérales en ce qui a trait au projet de la baie James. Enfin, il est probable que le cabinet Trudeau n'a pas été formellement saisi des conclusions et suggestions de M. Bird.

Une des conclusions les plus spectaculaires

Voir page 6 : La SDBJ



Jean Chrétien

Marc Cayer se balade dans les rues d'Hanoi

par Jean Thoraval

HANOI (AFP) - Un "prisonnier de guerre" un peu différent des autres déambule librement, depuis hier, dans les rues de Hanoi. C'est un Canadien. Il se nomme Marc Cayer.

Il était détenu depuis 1968 au Nord-Vietnam. Comme les 116 aviateurs américains libérés lundi dernier par les Nord-Vietnamiens, et bien qu'il soit civil, il porte la tenue réglementaire des détenus qui ont été autorisés à franchir le seuil des prisons ou des camps d'internement nord-vietnamiens: pantalon bleu et blouson à fermeture éclair en popeline grise. Si ce n'était son accent du "terroir normand", on pourrait le prendre pour un pilote de chasseur-bombardier. A cette seule différence près qu'il a appris l'anglais en prison durant ses cinq ans de captivité.

"Aujourd'hui, dit-il, j'ai un peu oublié le français. Par contre j'ai eu pour camarades de prison, deux étudiants américains, qui parlaient très bien la langue de Voltaire."

C'est en 1971, alors qu'il se trouvait avec treize autres prisonniers à Phu Ly, à une cinquantaine de kilomètres de Hanoi, que les autorités du camp lui demandèrent de donner des cours de français.

"Cela m'a permis, dit-il, de rompre un isolement moral."

Pour Marc Cayer, agronome québécois qui fut fait prisonnier en 1968 à proximité de Hué, les plus mauvais moments de sa captivité furent en effet ceux durant lesquels il dut rester neuf mois seul, complètement isolé dans sa cellule d'un camp près de Hanoi, pense-t-il, où il demeura jusqu'en juin 1971. "A cette date-là, poursuit-il, je fus transféré à Phu Ly qui était un très bon camp. C'était comme une maison avec deux chambres et une salle à manger. Nous étions quatorze avec des douches."

Dans les propos de cet agronome qui travaillait au Sud-Vietnam pour l'organisme américain Voluntary Service, il y a une pointe d'amertume: "J'é-

Voir page 2 : Marc Cayer

Le français au travail: 'la partie n'est pas égale'

par Pierre-L. O'Neill

La sur-représentation des anglophones aux paliers supérieurs des fonctions administratives et techniques constitue un obstacle majeur à l'usage du français dans les communications de travail.

Dans ce deuxième chapitre traitant de l'épanouissement et de la diffusion du français dans les différents secteurs d'activité (voir pages 8 et suivantes), le rapport de la commission Gendron fait notamment ressortir que, dans les rapports entre francophones et anglophones, ce qui commande davantage l'emploi des langues, c'est le regroupement vertical des travailleurs, c'est-à-dire, leur concentration dans les fonctions administratives importantes.

À la ségrégation et à la stratification socio-économiques comme facteurs d'influence dans la prépondérance de l'anglais dans les communications en milieu de travail, la commission ajoute ainsi que l'attitude des travailleurs autants francophones qu'anglophones.

Quant à la stratification, les commissaires rappellent que des preuves ont déjà été apportées et ils font état de ce passage du rapport de la commission fédérale Laurendeau: "A mesure qu'on s'élève dans l'échelle de rémunération des grandes entreprises manufacturières, la proportion des francophones décline. Elle constitue invariablement une infime minorité au sommet."

A l'appui de son affirmation, la commission soumet de nombreuses données statistiques et déplore ce qu'elle qualifie "d'écrasante sous-représentation" des francophones aux postes de contrôle de l'entreprise privée au Québec.

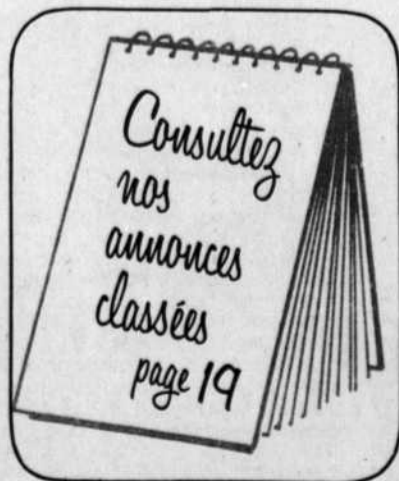
La commission souligne encore que

la ségrégation et la stratification des travailleurs ont favorisé et favorisent toujours, à certains égards, l'utilisation de la langue maternelle, mais dans une mesure étroitement liée au secteur d'activité.

A titre d'exemple, le rapport indique deux secteurs d'activité, complètement dominés par les anglophones: les services d'utilité publique et la finance. "Le français y est à la portion congrue." Et un autre secteur se présente comme un exemple parfait de stratification ethno-linguistique: l'industrie manufacturière. C'est précisément là où le niveau d'emploi est le plus bas dans les communications fonctionnelles.

Puis, dénonçant "notre climat de laisser-faire linguistique" où chacun

Voir page 2 : Le français



Indiens. En effet, le ministère a été d'avis, jusqu'à ce jour, que des représentations directes de sa part n'ajouteraient pas au poids juridique de la plaidoirie faite par les avocats de l'association.

Si l'on en croit M. Chrétien, ce serait également l'avis des Indiens, puisqu'ils n'ont pas réclamé du ministère qu'il se fasse représenter devant le juge Malouf, autrement qu'à titre d'observateur ou de témoin. Néanmoins, M. Chrétien a laissé

Voir page 2 : Des experts

suites
de la première
page

LE FRANÇAIS

emploi librement sa langue, les commissaires craignent l'impossibilité de corriger la situation dans les secteurs dominés par les anglophones, c'est-à-dire, augmenter le niveau d'emploi du français, à moins d'introduire davantage de francophones, soit dans les postes supérieurs, soit pour l'industrie manufacturière, soit à tous les échelons des occupations, dans les secteurs de la finance, des services d'utilité publique et des sièges sociaux.

"D'une part, écrit la commission, il est anormal que les francophones soient si fortement sous-représentés, et d'autre part, il leur revient d'utiliser leur langue et de la diffuser dans tous les secteurs.

Bref, la commission est convaincue que la stratification ethno-linguistique, et la spécialisation des tâches qui prévalent actuellement dans le monde du travail québécois, sont des obstacles à une utilisation du français aussi poussée que le permet le cadre économique général dans lequel le Québec est inséré.

Le cadre économique compte également parmi les facteurs que la commission Gendron a identifiés comme des obstacles sérieux à l'épanouissement et à la diffusion du français. En rappelant le fait bien établi que le Québec constitue une région d'un espace économique beaucoup plus large, aux dimensions nationale, continentale et même internationale, les commissaires font observer encore là que "l'anglais y règne en maître".

Pour les commissaires, ce contexte de sur-représentation des anglophones dans les paliers supérieurs de la hiérarchie administrative, cette stratification, explique l'attitude de déférence des francophones envers l'anglais et l'usage qui s'est établi d'utiliser cette langue comme instrument d'échanges linguistiques dans les situations de contact. C'est encore, pour la commission, l'explication partielle à l'habitude qu'on a prise d'utiliser l'anglais dans les communications écrites, internes aux établissements.

Enfin, il paraît non moins évident à la commission que l'insertion du Québec dans l'économie nord-américaine entraîne, dans les communications écrites, un taux d'emploi de l'anglais qu'on ne saurait retrouver au même degré dans les régions moins étroitement intégrées à l'ensemble continental que forment le Canada et les Etats-Unis.

A cet égard, la commission fait valoir une hypothèse de solution par l'accent d'une tendance qui se dessine, à décentraliser, c'est-à-dire, à régionaliser non seulement l'administration des entreprises, mais aussi, les centres d'innovation technologique et scientifique. "Ce pourrait être pour le français une grande chance d'épanouissement, puis que cette langue pourrait servir comme instrument de haute gestion et de conceptualisation dans l'innovation technologique et scientifique."

En résumé, le portrait que trace la commission de l'usage du français au travail paraît plutôt sombre; dans le contexte nord-américain, les commissaires admettent que l'anglais est une langue "indispensable" aux francophones qui se destinent à faire carrière en certains secteurs d'activité; entre le français et l'anglais, dans les secteurs de points, reconnaissent-ils encore, "la partie n'est pas égale". Et ils concluent: "On ne peut rétablir l'équilibre qu'en donnant aux francophones d'abondantes occasions d'utiliser leur langue."

MARC CAYER

tais payé 80 dollars par mois et j'ai perdu cinq ans de ma vie.

S'il se plaint des premiers temps de sa captivité, en particulier treize jours de marche à travers la jungle, effectués cependant avec des arrêts, et une nourriture peu abondante, Marc Cayer qui a passé les derniers jours de sa vie en prison au "Hilton Hotel" de Hanoi, reconnaît qu'à partir de 1971 environ les Nord-Vietnamiens ont fait des efforts pour rendre la vie moins dure à leurs prisonniers.

"Durant les derniers mois passés à Phu Ly, dit-il, la nourriture s'était nettement améliorée et nous avions même deux bouteilles de vin par jour pour quatre personnes. Au Hilton Hotel, c'était l'abondance: il y avait de la viande, des poissons, des patates, des choux, des légumes divers. J'ai vu des pilotes qui grossissaient".

"Je n'ai pas eu, en ce qui me concerne, à me plaindre de la question vestimentaire. J'ai toujours eu assez. Durant l'hiver j'ai eu jusqu'à quatre couvertures, ce qui est important quand on compare à ce qu'avaient les Nord-Pietnamiens. Nous avons même eu des moustiquaires."

L'ex-détenu canadien continue de s'entretenir avec beaucoup de franchise avec le correspondant de l'AFP à Hanoi, faisant ressortir les "bons" et mauvais côtés de sa détention.

A propos de ce séjour à Phu Ly, Marc Cayer rapporte qu'ils furent privés du mois d'octobre au mois de mai de promenades hors de leurs chambres à la suite de la tentative d'évasion de trois pilotes américains.

Questionné par le correspondant de l'AFP sur ce qui lui avait paru le plus pénible durant sa captivité, Marc Cayer a répondu: "Incontestablement le manque de courrier." "Je n'ai pas eu de nouvelles de ma famille en l'espace de cinq ans."

"Je viens juste de recevoir un paquet de Noël que m'adressait ma sœur Henriette", précise-t-il.

Son souvenir le plus drôle? "Au moment de la capture, dit-il, un militaire m'a demandé: Are you intelligent? Comme je ne connaissais vraiment que quelques mots d'anglais, j'ai répondu en français: Je n'en sais rien. C'est après que les Américains m'ont fait comprendre qu'on m'avait demandé si j'appartenais aux services de renseignement."

Marc Cayer, qui est actuellement le seul prisonnier libéré par les nord-vietnamiens à pouvoir se promener dans Hanoi avant de trouver un avion le rapprochant du Canada, a quitté le "Hilton Hotel" mardi.

Il a affirmé au correspondant de l'AFP qu'au moment où il sortait de prison deux autres étrangers, deux civils allemands, Mlle Monique Schranck et M. Bernard Diehl, attendaient leur tour pour respirer l'air de la liberté.

cois aurait-il voulu reconnaître, avant la rupture des pourparlers, que les Indiens pourraient avoir quelques droits territoriaux ou autres dans la région de la baie James, et cela malgré les nombreux arguments juridiques que l'on peut avancer à l'appui de la thèse contraire, portés à l'attention de Québec. Les mandataires du gouvernement Bourassa auraient, de même refusé d'admettre — ne serait-ce qu'à titre hypothétique, pour fins de discussion — que le vœu projeté d'aménagement hydro-électrique entrepris par la SDBJ pourrait causer des préjudices d'une nature particulière et insusitée, certes, mais non moins réels, aux communautés indiennes de la région.

Par conséquent, déplore-t-on au ministère des Affaires indiennes, les négociations entre Québec et les Indiens n'auraient jamais vraiment abordé le sujet — capital pour ces derniers — des mécanismes de compensation qu'on aurait pu mettre en place en faveur des communautés indiennes. Tout au plus Québec aurait-il accepté de discuter du bout des lèvres des modalités qui auraient permis aux Indiens de tirer avantage des retombées économiques locales du projet de la SDBJ: emploi, fourniture de services, sous-traitance, aménagements commerciaux, touristiques et autres, etc.

"Il aurait pourtant été relativement facile et peu coûteux d'en venir à un accord, d'opiner un informateur du ministère des Affaires indiennes. Québec aurait pu proposer d'établir, par exemple, un fonds de développement économique et social de quelques millions de dollars au bénéfice des Indiens de la baie James, devant être dépensé sur une période de dix ans, disons, et devant être géré conjointement par les autorités québécoises et les représentants des Indiens. Sans doute aurait-on pu aussi obtenir du gouvernement fédéral une contribution financière importante à ce fonds, sous l'empire de divers programmes, comme ceux du ministère de l'Expansion économique régionale." "Tousjours d'après des informateurs fédéraux, les pourparlers entre les Indiens et le Québec auraient été rendus particulièrement ardu du fait que le gouvernement québécois a choisi un ancien ministre fédéral des Transports, M. Lionel Chevrier, comme négociateur. Responsable, pendant les années cinquante, de l'aménagement de la Voie maritime du Saint-Laurent, M. Chevrier aurait adopté une attitude fort cavalière à l'endroit des revendications de certaines communautés indiennes, lors des procédures d'expropriation des territoires riverains que cet aménagement a rendu nécessaires.

Il en serait résulté, toujours d'après des sources du ministère des Affaires indiennes, d'interminables tractations judiciaires dont certaines, une quinzaine d'années après l'ouverture de la Voie maritime, traînent toujours devant les tribunaux.

Cette expérience serait à l'origine de préventions, chez les Indiens, à l'endroit de M. Chevrier, qui serait perçu par plusieurs comme un "adversaire", une personne hostile à la reconnaissance et au respect des droits et privilèges des populations aborigènes. Par conséquent, avant même le début des pourparlers, le gouvernement Bourassa se serait attiré la méfiance des Indiens de la baie James du seul fait qu'il avait choisi M. Chevrier pour le représenter.

En conclusion, de souligner des personnes proches de M. Jean Chrétien, la "posture discrète" adoptée jusqu'ici par Ottawa dans l'affaire des Indiens de la baie James ne s'explique aucunement par une quelconque complaisance à l'endroit du gouvernement Bourassa, ni par une "abdication" des responsabilités constitutionnelles du gouvernement fédéral en la matière. Cette "neutralité vigilante" du ministère de Jean Chrétien visait essentiellement à favoriser la négociation d'une entente à l'amiable entre Québec et les Indiens, soit une "solution politique" de l'affrontement qui risque de paralyser la SDBJ. En refusant toute générosité ou compréhension à l'endroit des Indiens, constate-t-on à Ottawa, le gouvernement Bourassa aurait bloqué cette voie. Désormais, juge-t-on au ministère des Affaires indiennes, la loi doit suivre son cours, jusqu'à ce qu'une décision finale des tribunaux restaure le droit d'initiative du pouvoir politique — en l'occurrence, d'après la constitution du Canada, celui du pouvoir fédéral.

CUBA-CANADA

faciliter sans délai la poursuite du voyage des passagers et de l'équipage innocent du détournement, avec leurs effets", et l'obligation corollaire de libérer toutes les marchandises transportées, y compris tous les fonds obtenus par extorsion ou d'autres moyens illégaux.

L'obligation de prendre toutes les mesures utiles pour protéger l'intégrité matérielle de l'avion ou du vaisseau, ainsi que des marchandises qu'il transporte (y compris les rançons) de même que l'intégrité physique des passagers et de l'équipage innocent du détournement.

A trois reprises, lors de la cérémonie du paraphe, lors du déjeuner qu'il a offert à M. Anillo, et lors de son intervention aux Communes, M. Mitchell Sharp s'est félicité de ce que Ottawa et La Havane en soient finalement arrivés à une entente au sujet des détournements. "Comme l'affirme cet accord, a-t-il signalé aux Communes, la république de Cuba et le Canada ont conjointement pris l'engagement de supprimer la menace que fait peser sur nous le recours au détournement des avions et des vaisseaux. Cet accord témoigne eloquemment de ce que deux pays entretenant des relations amicales peuvent réaliser en vue du bien commun."

De son côté, M. Anillo, lors de la cérémonie du paraphe, a remercié M. Sharp de son hospitalité et affirmé que le nouveau traité serait à l'avantage du "pueblo" du Canada et du "pueblo" de Cuba: "Nous veillerons soigneusement à l'exécution de ce traité", a-t-il ajouté. A l'heure du déjeuner, le vice-ministre cubain a été plus éloquent.

"Je puis vous assurer a-t-il lancé en levant son verre qu'en cette contrée tropicale qui est la nôtre, le feu de l'amitié ne s'éteint jamais."

Enfin, très discrètement, M. Anillo a voulu replacer cette initiative diplomatique canado-cubaine dans le contexte de la révolution "d'un peuple pauvre qui désire, par son travail, sortir de sa pauvreté et s'engager dans la voie du développement."

La signature du traité canado-cubain a précédé de quelques minutes celle d'un accord de même nature entre Cuba et les Etats-Unis en deux capitales différentes, étant donné que les deux Etats n'entretiennent pas de relations diplomatiques: à Washington, par les plénipotentiaires américains et tchécoslovaques, et à La Havane, par les plénipotentiaires cubains et suisses. A Ottawa, on signalait que les deux accords différaient à trois égards. Premièrement, le préambule du texte canado-cubain fait simplement état de l'égalité souveraine, des relations amicales et de la coopération réciproque entre les deux Etats, tandis que le texte américano-cubain parle plutôt d'égalité et de stricte réciprocité. Deuxièmement, le document canado-cubain, à l'encontre de l'autre, ne contient aucune disposition afférente à une éventuelle agression du territoire de l'un et l'autre Etat, un problème particulier aux relations américano-cubaines. Enfin, c'est bel et bien un traité en bonne et due forme qu'Ottawa a signé avec La Havane, tandis que Washington s'en est tenu à une entente entre gouvernements.

Au ministère des Affaires extérieures, on se disait hier fort heureux d'avoir pu faire aboutir une négociation qui menaçait de traîner et l'on soulignait que l'importance du nouveau traité canado-cubain ne tient pas seulement aux règles de droit qu'il définit pour tout détournement à venir, mais aussi à la contribution qu'il apporte au resserrement des relations canado-cubaines, ainsi qu'à l'initiative majeure qu'il représente pour la diplomatie cubaine.

Le traité signé hier est en effet le premier à être négocié par le Canada avec Cuba depuis la révolution de 1958; il s'agit aussi d'un des premiers que La Havane ait négociés depuis cet événement avec un Etat non socialiste. De plus, l'accord canado-cubain sur les détournements sera bientôt suivi d'un autre, relatif à la mise à jour du traité d'extradition de 1904 entre les deux pays. Enfin, l'accord d'hier accélérera vraisemblablement la conclusion d'une entente au sujet de l'établissement d'une liaison sérieuse régulière entre les deux

pages: et cela au moment précis où l'Agence canadienne de développement international est en train d'élaborer avec La Havane un programme d'assistance et de coopération économique.

Mais les experts en droit international du ministère des Affaires extérieures sont également fort satisfaits des termes de l'accord qu'ils ont négocié avec Cuba, pour des raisons d'ordre technique, car bien qu'il s'agisse d'un traité bilatéral, ses principales dispositions rejoignent pour l'essentiel celles des conventions internationales de Tokyo, La Haye et Montréal sur la piraterie aérienne, par lesquelles le Canada — mais non pas Cuba — a accepté d'être relié. En conséquence, le traité signé hier a "de facto" une dimension multilatérale, qu'accentue encore cette coïncidence avec la conclusion d'un accord semblable américano-cubain et l'aboutissement prochain, prédit-on à Ottawa, d'un troisième de même nature entre Cuba et le Mexique.

"A toutes fins utiles, de commenter un diplomate, l'Amérique du nord est désormais assujettie aux mêmes règles de loi internationales en ce qui a trait aux détournements." Et ce qui aurait accéléré ces négociations multiples et complexes, ce serait justement la présence de Fidel Castro à l'aéroport de La Havane, lors du détournement particulièrement dramatique d'un avion américain survenu ces derniers temps.

Souignons que le traité canado-cubain oblige les deux gouvernements à légiférer pour que les détournements deviennent sur leur territoire une infraction punissable en vertu des lois du pays; deux autres articles précisent les obligations générales des deux gouvernements.

Un quatrième article présument inséré dans le traité pour préserver le droit d'asile politique fort généreux qui caractérise la diplomatie cubaine, restreint quelque peu l'application des dispositions du traité, devant toute circonstance atténuante dans les cas où les personnes responsables des actes étaient poursuivies pour des raisons strictement politiques et se trouvaient véritablement en danger de mort imminente, faute d'une autre solution fiable que celle de quitter le pays". Mais, à la demande des Canadiens, très possiblement, ce caveat ne vaudra pas lorsque le détournement aura été accompagné d'une extorsion de fonds ou encore que les passagers ou membres de l'équipage auront été blessés.

Enfin il convient de signaler que le traité est authentique en trois versions: anglaise, française et espagnole; et que la signature du traité est intervenue si rapidement après la conclusion des négociations — M. Anillo avait averti en fin d'après-midi mercredi qu'il s'envolait hier matin à 4h pour Ottawa — que le chef du protocole fédéral a eu à peine le temps de mettre son champagne dans le seau à glace et à préparer la mise en scène d'usage.

DES EXPERTS

entendre mercredi que, si jamais les Indiens jugeaient utiles des représentations officielles du gouvernement fédéral, il se conformerait à leurs vœux.

Au surplus, on soutient non sans arguer, à Ottawa, que si jamais les procédures entamées en cour supérieure devaient entraîner l'interruption temporaire des travaux d'aménagement de la baie James, le gouvernement Bourassa n'aurait que lui-même à blâmer. En effet, affirme-t-on au ministère des Affaires indiennes, Québec aurait systématiquement refusé de négocier de bonne foi avec les Indiens de la baie James, avant l'initiation des procédures, et cela malgré les conseils répétés et pressants que M. Chrétien lui aurait donnés de le faire. Or, ce serait précisément l'inutilité apparente des pourparlers entamés par les Indiens avec le gouvernement Bourassa — toujours sur les conseils d'Ottawa — pour en arriver à un règlement politique de leur litige avec la SDBJ, qui aurait incité l'Association des Indiens du Québec à se prévaloir de leurs présumés recours légaux en portant leur cause devant la cour supérieure.


En aucun temps, précise-t-on au ministère fédéral, le gouvernement québécois

Pour tout travail rémunéré en 1972 vous recevez un T4 et un TP4... Normal!

Mais si vous avez touché de l'assurance-chômage, désormais vous recevez en plus un T4U et un TP4U... Normal aussi!

Les prestations d'assurance-chômage sont un revenu qui s'ajoute à ceux que vous pouvez avoir eus dans l'année. Normal que vous les déclariez!

1. Conservez soigneusement le T4U et le TP4U que vous recevrez par la poste. Vous aurez à les utiliser de la même façon que les T4 et TP4 remis par votre employeur pour faire votre déclaration d'impôts 1972. Le montant d'impôts versés apparaissant sur le T4U et le TP4U s'ajoute au montant total d'impôts déduits.
2. Si vous n'avez pas reçu vos T4U et TP4U, ne téléphonez pas!... Si possible, venez au bureau d'assurance-chômage le plus proche, au centre de main-d'oeuvre ou au bureau de poste. Nous vous remettrons une carte prévue à cet effet. Vous la remplirez et la posterez. Peu après vous recevrez les duplicata de vos T4U et TP4U.

 Unemployment Insurance Canada / Assurance-chômage Canada

Ces trois hommes vendent des plans d'épargne-retraite



Un agent d'assurance Un représentant d'une société de fiducie Votre courtier en placement

De qui devriez-vous acheter?

Maintenant que vous pouvez placer jusqu'à concurrence de \$4,000 dans un plan d'épargne-retraite enregistré — un tel placement implique une diminution automatique d'impôt de \$1,600 si votre taux d'impôt est de 40% — il s'avère plus important que jamais pour vous d'obtenir les meilleurs conseils possibles sur votre placement.

C'est pourquoi nous vous recommandons de communiquer avec votre agent de change ou courtier en placement.

Après tout, son seul et unique métier consiste à s'occuper de placements. Il vous connaît et il connaît le marché. Qui donc pourrait vous conseiller plus judicieusement?

Il vous conseillera peut-être d'acheter des actions CIF (Canadian Investment Fund) — le premier fonds mutuel au Canada dont les résultats témoignent de quatre décennies de croissance soutenue. Ou peut-être les actions plus risquées du fonds Acro vous conviennent-elles encore mieux. Peut-être même vous conseillera-t-il un placement équilibré dans les deux fonds (ce que nous appelons le système de retraite deux-fonds).

Pour de plus amples renseignements, expédiez par la poste le coupon ci-contre. Ou encore, communiquez avec votre courtier en

placement immédiatement. Dites-lui que la compagnie Calvin Bullock vous a suggéré de vous adresser à lui.

Calvin Bullock, Ltd.
Edifice C-1-L
Montréal 101, Canada

Veillez m'envoyer des renseignements supplémentaires sur vos plans d'épargne-retraite DEUX-FONDS, y compris les prospectus détaillés sur le sujet.

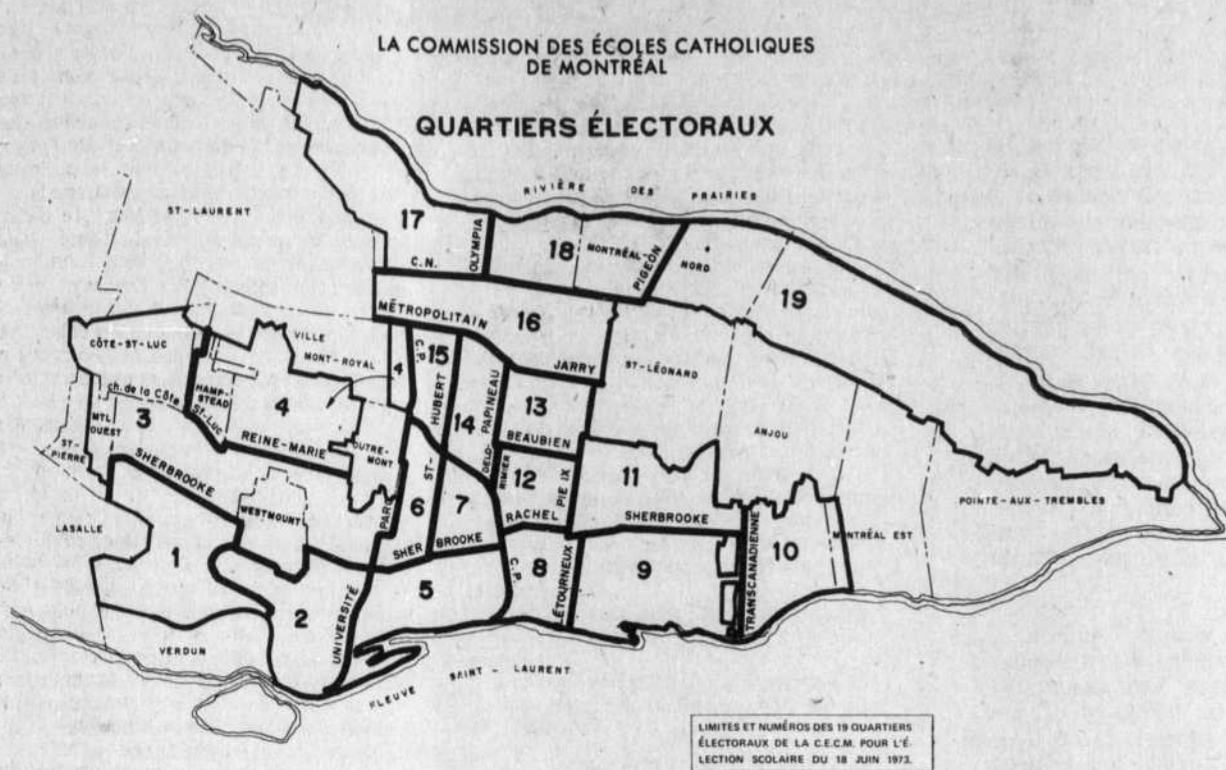
NOM _____

ADRESSE _____

VILLE _____ ZONE _____

PROVINCE _____

Echéance des contributions pour l'année 1972: le 28 février. MLD-2



La CECM dévoile les limites des 19 quartiers électoraux

par Gilles Provost

La Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) a défini hier les limites des 19 quartiers électoraux...

phones ne sont majoritaires que dans un seul des districts électoraux et que leur majorité est bien faible...

polations démographiques puisque le recensement détaillé des électeurs ne se fera qu'au cours des prochaines semaines...

Cours d'anglais à la CECM: investissement de \$218,000

Décidé à améliorer l'enseignement de l'anglais dans les écoles françaises, la CECM a adopté hier un budget de \$218,000...

M. Daoust a insisté sur la nécessité de donner un bon enseignement de l'anglais dans les écoles françaises...

L'entente avec la police: les radiodiffuseurs ont déposé leur document

par Gérard LeBlanc

QUEBEC - Les événements d'octobre 1970 et de mai 1972 ont été suivis de rencontres et d'ententes secrètes entre les radiodiffuseurs privés et les corps policiers du Québec et du Canada...

au plus fort des grèves ayant ponctué les négociations du Front commun du secteur public, les radiodiffuseurs du Québec ont établi avec la Commission de police, après entente avec le ministre Jérôme Choquette...

aujourd'hui

- A 11h, le Syndicat des professeurs du Cégep du Vieux-Montréal donne une conférence de presse dans ses locaux, 244 est, rue Sherbrooke, pièce 240.
A 12h, le ministre québécois du Travail et de la Main-d'oeuvre, M. Jean Cournoyer, est conférencier à l'Université Sir George Williams, à Montréal.
A 14h, conférence de presse de M. B. Baribeau, administrateur délégué du bureau d'aménagement du nouvel aéroport international de Montréal...

LETTRISME par Mika



tribunaux

par Guy Deshaies

Figure Magic: trois amendes

Pour avoir omis de vérifier l'efficacité de leur traitement avant de publier des annonces offrant des garanties de succès les trois directeurs des studios Figure Magic ont été condamnés à l'amende, hier.
Le juge Arthur Lépine a imposé l'amende maximale de \$500 à M. Gérard Choquette, propriétaire et détenteur des permis de Figure Magic, tandis que ses deux associés, MM. Richard Hébert et Alfred Gregory ont été condamnés chacun à \$400 d'amende.

Blue Bird: Eccles en appel

Gilles Eccles, 25 ans, condamné à la détention perpétuelle par le juge Peter Shorteno après avoir enregistré un plaidoyer de culpabilité à l'accusation d'homicide involontaire portée contre lui relativement à l'incendie du cabaret Blue Bird où 37 personnes ont péri le 1er septembre dernier, a inscrit sa cause en appel, hier.
Eccles, qui allègue être un père de deux enfants, sans casier judiciaire, estime que le juge Shorteno n'a aucunement tenu compte des circonstances atténuantes ou rendant sa sentence.

Jacques Rose: procès terminé

Le procureur du ministère public a déclaré sa preuve close, hier, contre Jacques Rose, accusé du meurtre de Pierre Laporte, et Me Lemieux, en défense, fidèle à sa stratégie, a informé le tribunal qu'il n'avait aucun témoin à faire entendre.
Le juge Bisson a alors refusé l'ajournement à lundi que lui demandait Me Lemieux pour préparer son plaidoyer et il a mis le jury incommunicado d'ici au verdict.
Me Fernand Côté commencera donc son réquisitoire ce matin et il a annoncé qu'il y consacrerait autant de temps qu'à la dernière fois, c'est-à-dire environ la journée.

Pointe-Claire: la CUM a demandé la mise en tutelle

par Gilles Léveillé

C'est officiel maintenant, la Communauté urbaine de Montréal a demandé au gouvernement provincial la mise en tutelle de la municipalité de Pointe-Claire. Une résolution à cet effet a été adoptée, hier, à l'unanimité, par le comité exécutif de la CUM.
La veille avait expiré le délai de 90 jours donné par la Communauté à Pointe-Claire pour obtenir paiement du 4e et dernier versement, au montant de \$145.419, de la quote-part de cette municipalité du budget du service de police de la CUM. Ce paiement était en souffrance depuis le 1er novembre.

4e versement. Pointe-Claire fonde son refus sur la nécessité d'obtenir des explications sur les services qu'elle reçoit de la police de la CUM.
La CUM répond que les renseignements disponibles ont été donnés à...

Pourquoi M. Pepin n'a pas demandé un congé

par Pierre Richard

Contrairement à son collègue de la FTQ, le président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), M. Marcel Pepin, a décidé de ne pas demander un congé d'une journée pour participer à une réunion du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre afin de "ne pas servir de caution aux politiciens dans leur entreprise de répression".
On sait que M. Louis Laberge, président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), a pu quitter, hier, la prison d'Orsainville pour participer à une réunion du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre (organisme consultatif du ministère du Travail), à laquelle devait aussi participer le ministre du Travail Jean Cournoyer.
Au cours d'une conférence de presse, M. Norbert Rodrigue, président par intérim de la CSN, a expliqué la décision de M. Pepin de ne pas imiter le geste de son collègue de la FTQ.
M. Rodrigue a déclaré: "Ce que les politiciens cherchent à faire en réalité, c'est de faire accepter comme normal le fait que des..."

Les professeurs de l'UQAM lancent un appel au ministre

par Jean-Pierre Proulx

Au cours d'une assemblée générale tenue hier après-midi, le syndicat des professeurs de l'UQAM a réitéré sa position sur le conflit qui oppose l'administration et les étudiants à propos des frais de scolarité. Le syndicat estime en effet que "c'est seulement par une entente négociée avec les représentants élus des étudiants (le COPE) qu'un règlement pourra intervenir".
Le SPUQ a aussi résolu de s'adresser publiquement au ministre de l'Éducation pour "l'enjoindre de prendre de toute urgence les mesures qui s'imposent en vue de rendre possible le règlement du conflit à l'UQAM".
L'assemblée a en outre, par un vote très serré (67 contre 65), refusé d'en terminer le mandat que l'exécutif du syndicat avait confié aux représentants des professeurs à la commission des études de l'UQAM. Ce mandat impliquait que la commission des études et les professeurs sont majoritaires, refuse de "prendre position sur les modalités d'aménagement de la présente session, avant la fin du conflit", tout comme d'ailleurs sur le fond même du conflit.
D'autre part, "le comité ad hoc des étudiants à temps partiel" s'est dit, dans un communiqué "profondément déçu de l'attitude des centrales syndicales vis-à-vis de 6.000 travailleurs, étudiants à temps partiel à l'UQAM. Le comité estime que ni les autorités gouvernementales, ni l'administration n'ont eu le courage d'agir dans l'intérêt de la majorité. "Il appartient donc à l'ensemble des étudiants de se prononcer individuellement quant à la reprise immédiate des cours".
A l'université de Montréal, les étudiants de sciences sociales et de lettres ont décidé de faire du piquetage demain devant le pavillon de ces départements. On a proposé aussi, en assemblée générale, que les étudiants puissent répartir le paiement des frais de scolarité sur toutes leur période de scolarité ou de pouvoir payer dans les trois ans après la fin des études et après l'obtention d'un emploi. Cette même assemblée a estimé en même temps que les mesures proposées par l'administration de l'U de M. n'étaient pas satisfaisantes parce que constituant une application déguisée du protocole de la CREPUQ.

IDEAL HOME IMPROVEMENTS
DIVISION DE - RENOVATIONS BONAVENTURE
TOUTES RENOVATIONS INTERIEURES ET EXTERIEURES
TERMES FACILES
10 ANS POUR PAYER
Salles de jeux Salles de bains
Cuisines planifiées
Pièces additionnelles, etc.
331-2860
4621 DE SALABERRY

le marketing et vous
VIENT DE PARAÎTRE... LE MARKETING ET VOUS
par Guy-B. Brousseau et Réal Fortin
Le marketing est un phénomène social qui nous concerne tous.
Enfin une réponse à toutes les questions que vous vous posez sur le sujet.
En vente partout au prix de \$4.25 - distribué par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 - Tél.: 274-2551
AUX ÉDITIONS DU JOUR
EDITIONS DU JOUR...
Président et directeur général Jacques Hébert

éditorial

Avant de prendre le mors aux dents

Pour juger le rapport Gendron à sa juste valeur, un travail de déblaiement considérable s'impose. Le style que la commission a donné à ses travaux, les pressions qu'elle a maintes fois subies de l'extérieur, le climat explosif qui entoure toutes les questions scolaires depuis le tumultueux bill 63, le fait que le rapport, malgré tout, n'appartient pas encore au complet au domaine public, tout cela incite l'analyste à examiner de très près non seulement les conclusions et les recommandations des commissaires, mais aussi la démarche qu'ils ont préférée et la philosophie qui les a guidés. Jusqu'à maintenant, plusieurs des réactions qui ont abouti sur la place publique révèlent, au mieux, une lecture excessivement cursive du rapport et, trop souvent, le besoin de ressusciter à tout prix l'atmosphère de contestation hargneuse et globale qui a imprégné le débat autour de la loi 63.

Qu'on endosse ou non les conclusions de la commission, il faut reconnaître, d'entrée de jeu, que les travaux commandés par les commissaires comprennent une série d'études scientifiques, d'excellent calibre semble-t-il, sur les aspects les plus concrets de nos difficultés linguistiques. Ces études permettront de sortir de leur globalisme traditionnel bon nombre de nos discussions et de nos "croyances" sur ce qu'est réellement la langue de travail des Québécois. Il importait de préciser quel pourcentage de Québécois doivent affronter quotidiennement les exigences du bilinguisme, combien d'anglophones subissent le même test. Il fallait savoir de façon exacte si le terme même de bilinguisme recouvrait la même chose pour les deux groupes linguistiques. Il fallait localiser sans équivoque possible les activités qui font, plus que d'autres, partie intégrante du fief jalousement contrôlé par l'unilinguisme anglo-saxon. A toutes ces questions, les recherches de la commission Gendron ont voulu apporter des réponses scientifiques.

De la même manière, la commission a tenu à répondre dans les termes juridiques les plus rigoureux aux questions portant sur les différents statuts dont peuvent se glorifier les langues. Langues officielles, langues nationales, langues à protection limitée, toutes les épithètes font l'objet d'un examen méticuleux, que chacun doit se donner la peine de faire à son tour, fût-ce sommairement.

Il importe donc que l'ensemble de ces travaux tombe au plus tôt dans le domaine public. Déjà, en présentant sa propre phi-

losophie, la commission s'est montrée disposée à offrir au législateur beaucoup plus que des conclusions laconiques. Elle expose les faits et fait état des expertises qu'elle a pu recueillir. Cependant, la publication doit maintenant s'étendre même aux études que la commission n'a pas incorporées dans son argumentation propre. De cette manière, si le législateur ne tombe pas d'accord avec telle recommandation du rapport, il lui sera loisible de faire pour son compte un cheminement intellectuel différent. D'autre part, l'opinion publique aussi pourra faire une meilleure évaluation des recommandations.

Aussi, le gouvernement doit jeter immédiatement dans le débat cette tranche du rapport qui fait encore défaut et qui porte sur le statut des immigrants au Québec. Il est parfaitement inutile que Québec insiste pour s'enliser plus profondément encore dans le ridicule. En d'autres termes, qu'on cesse d'invoquer de pseudo-raisons d'ordre technique pour remettre à plus tard la publication de la dernière tranche du rapport. Quand l'entreprise privée, même de dimensions modestes, est capable de venir à bout d'un travail d'impression en quelques jours, il ne saurait être question d'accorder à l'Éditeur du Québec des délais de plusieurs mois. Ou l'Éditeur du Québec ne fait pas le poids et il est temps de réduire son rôle, ou le gouvernement nous sert à ses dépens un superbe mensonge diplomatique.

Les documents rendus publics en disent déjà long sur les perspectives de la commission. Visiblement, la commission n'a pas considéré qu'il suffisait pour réjouir un francophone de lui donner un emploi en français. Elle a compris que le francophone québécois veut, certes, travailler dans sa langue, mais veut autant et davantage encore accéder aux postes de commande. Le parlant-français veut parler français, mais il veut tout autant décider, créer, commander sans toujours se subordonner au diktat de l'anglophone. Aux yeux de la commission, nombre de revendications linguistiques dissimulent - fort mal d'ailleurs - un plaidoyer pour le pouvoir.

Et la commission se dit substantiellement d'accord avec cette perspective. Elle a donc placé l'accent, non sur les secteurs qui multiplient des francophones impuissants, mais sur les mesures qui, à ses yeux, devraient valoir aux francophones aussi bien le respect de leur langue que le contrôle de pouvoirs nettement accrus. D'après la commission, nous n'aurions pas gagné grand-chose si, dans un monde du travail devenu

francophone, tout le pouvoir se concentrait entre les mains d'anglophones devenus bilingues. Pour ce motif, la commission s'est convaincue qu'il fallait travailler davantage au niveau du milieu de travail, c'est-à-dire là où se concentre le pouvoir, plutôt qu'au niveau de l'école qui constitue simplement un moyen de maintenir ou de gonfler le nombre des francophones. On peut ou non tomber d'accord avec la stratégie, mais on tombe dans le procés d'intention vicieux si on explique la conclusion de la commission par un à-plat-ventrisme aussi veule que délibéré. Si la commission a ainsi mis sur le milieu de travail plutôt que sur l'école, c'est qu'elle s'attend à ce que les francophones puissent y conquérir plus vite un pouvoir plus réel.

Pour comprendre le rapport Gendron, il faut, en outre, tenir compte des méthodes d'enquête choisies par la commission. Selon les comptes rendus des journaux, les commissaires se sont partagé la tâche, avec le résultat que chacun a rédigé une tranche de l'ensemble, quitte à en discuter par la suite avec ses collègues. Faut-il se surprendre, dès lors, si les diverses parties ne semblent pas toutes de la même cuvée et si l'offensive qui s'ouvre du côté du monde du travail ne s'accompagne pas d'un assaut aussi ambitieux du côté du bill 63?

En fait, rien ne justifie rationnellement un nouveau sursis de trois ou de cinq ans du côté de la loi 63. Déjà, les chiffres permettent d'évaluer ses effets avec une précision suffisante. Déjà, des modifications s'imposent. Certes, dans sa perspective de "l'économie du pouvoir", la commission Gendron laisse entendre qu'elle souhaite d'abord une sérieuse mise à l'essai de ses mesures incitatives avant d'envisager des règles draconiennes. Il n'en reste pas moins que les règles incitatives influent beaucoup plus concrètement sur le monde du travail si, au niveau du système scolaire, s'amorce un véritable travail de reconquête.

En l'absence d'une des trois tranches du rapport, il est difficile d'imaginer avec certitude le périple suivi par la commission à propos du bill 63. On soupçonne tout au plus que la commission n'a pas eu le loisir de rendre parfaitement homogène l'ensemble de ses recommandations: elle aurait normalement dû aboutir à une vigueur égale du côté de l'école et du côté du travail. Si tel est le cas, au gouvernement d'emboîter le pas dans les recommandations qui concernent la langue de travail et de devancer la commission du côté de la refonte de la loi 63.

Laurent LAPLANTE

Le mot du silencieux

Le cliché

par ALBERT BRIE

Le cliché, comme tout le monde le sait (en voilà un), se dit d'une expression, ou d'un lieu commun figé dans une formule, d'une telle banalité qu'ils ressemblent à une plaque d'imprimerie reproduite en d'innombrables exemplaires.

Écoutez les grands parleurs, dépouillez les journaux; mieux encore, épiez votre conversation et vous vous surprenez à réciter un chapelet de mots et d'expressions à la mode que vous pourriez vous dispenser de dire, si ce n'était qu'il faut bien faire servir l'organe de la parole. Et puis, il faut bien recourir au cliché si l'on veut être compris, hélas!

J'ai recueilli quelques-unes de ces prud'homeries qui me sont venues à l'esprit (?) et dont je fais comme vous grand usage. Elles sont inévitables. Ainsi trouvez-moi:

- Une puissance qui ne soit pas impérialiste.
- Des projets qui ne soient pas élaborés
- Une province qui ne soit pas comme les autres
- Une semonce qui ne soit pas verte.
- Un petit Trudeau qui ne soit pas Justin.
- Le crime qui ne soit pas organisé.
- Une sûreté qui ne soit pas provinciale.
- Un congrès qui ne soit pas démocratique.
- Une entreprise qui ne soit pas rentable.
- Une crise qui ne soit pas d'octobre.
- Une information qui ne soit pas de source sûre.
- Une déclaration qui ne soit pas tirée de son contexte.
- Un politicien de droite qui ne soit pas démagogue.

Une unité qui ne soit pas canadienne.

Une boisson qui ne soit pas alcoolique.

●

Une politique qui ne soit pas globale.

Un parti qui ne soit pas structuré.

Une conquête qui ne soit pas spatiale.

Une eau qui ne soit pas polluée.

Des gars qui ne soient pas de Lapalme.

●

Un Club de hockey Canadien qui ne soit pas de Montréal.

Des jeux qui ne soient pas Olympiques.

Un artiste dont la réputation n'est plus à faire.

●

Un retour qui ne soit pas aux sources.

Un drapeau qui ne soit pas Jean.

●

Des études qui ne soient pas intensives.

Un Québécois qui ne soit pas colonisé.

Une collision qui ne soit pas frontale.

Un assassinat qui ne soit pas crapuleux.

Un outrage qui ne soit pas au tribunal.

●

Un revenu qui ne soit pas impossible.

Un athlète qui ne soit pas en excellente condition.

●

Une diversité qui ne soit pas culturelle.

Une chasse à l'homme qui ne soit pas ponctuée de coups de feu.

Un Français qui ne soit pas "maudit".

●

Une vision du monde qui ne soit pas apocalyptique.

Des mesures sociales qui ne soient pas prioritaires.

●

Un phénomène qui ne soit pas percutant.

Un indice qui ne soit pas du coût de la vie.

Des conférences de ministres des finances avec leurs homologues des autres provinces.

■ lettres au DEVOIR

L'Institut Goethe : mise au point

Monsieur le directeur

C'est avec grande surprise que j'ai lu la lettre de Mmes Touzin-Bauer et Faust publiée dans votre journal le 14 février sous la rubrique "Courrier des lecteurs". Quant aux accusations lancées contre ma personne, je voudrais bien tirer les points suivants au clair:

1) J'ai seulement proposé de coordonner les requêtes présentées aux différentes institutions culturelles allemandes afin d'obtenir des dons de livres.

2) J'ai été invité par écrit à l'Assemblée de l'Association des professeurs d'allemand du 26 janvier 1973 ainsi qu'à celle du 24 novembre 1972 par l'ancien pré-

sident. Quand, après une longue discussion et contrairement aux statuts de l'association on déclara le "huis clos", j'ai immédiatement quitté la salle avec d'autres membres de l'association. Dr. Hellmut HOFF consul général adjoint d'Allemagne. Montréal, le 14 février 1973.

Une fois tous les quatre ans, ce n'est pas assez

Monsieur Ryan

Je me réfère à votre éditorial de samedi, le 10 février.

Cette insistance à vouloir indépendamment à l'endroit de tous les partis politiques honore toute l'équipe du DEVOIR; cependant, il ne faudrait pas confondre partis politiques avec le système politique actuel.

Maintenant que le dossier politique de ce "pays sans bon sens" est presque complet - et rarement un peuple ne devra autant de reconnaissance à un VOIR - vous n'acceptez pas d'oeuvrer dans cette perspective - et je sais bien que vous le distinguez très clairement ce fond de tableau - il faudrait faire connaître un peu plus explicitement les buts, l'idéal, que vous poursuivez.

Touchant la véhémence du

ton de monsieur Lévesque il ne faut pas voir "les fruits de la peur" mais bien "les fruits de la déception" envers le DEVOIR. Le terme "fédéralo-pessimisme" pourrait se révéler une trouvaille tout-à-fait pertinente, modeste même, quand l'on considère la distance, l'esprit, la différence d'un discours prononcé devant un "Empire Club de Toronto, Ontario, et celui prononcé devant un "Monument des Patriotes" à Saint-Denis-sur-Richelieu, QUEBEC. (1)

Yvon MORENCY Montréal, le 13 février 1973.

(1) Je ne me souviens pas d'avoir jamais prononcé un discours au monument des Patriotes de Saint-Denis-sur-Richelieu. C.R.

Les garderies populaires au Québec

A la suite de l'article de Solange Chavin paru dans le Devoir du 6 février 1973 et intitulé "Québec organisera une conférence sur les garderies", le comité de liaison des garderies populaires de Québec veut corriger certains énoncés pour le moins erronés.

En fait, il existe un comité de liaison des garderies populaires à Québec et à Montréal. Ces comités ont été mis sur pied respectivement en septembre et en décembre 1972 par les responsables des garderies populaires.

La formation de tels comités était indispensable vu l'absence de politique en matière de garderies au Québec pour raviver l'éternelle chicane de juridiction fédérale-provinciale en matière de politique sociale mais à bien vouloir plutôt informer davantage la population de ses droits et de l'urgence d'une politique provinciale en ce sens.

Chère journaliste, connaissant le souci du journal Le Devoir de diffuser des informations proches de la réalité, nous espérons que vous vous documenterez davantage avant d'écrire d'autres articles concernant les garderies. Faites quelques recherches sur le régime d'assistance publique du Canada et sur les subventions d'Initiatives locales.

Il est clair que les comités de liaison ne sont pas le produit du ministère des Affaires sociales comme cet article le laisse entendre. De plus, l'organisation de la "conférence" sur les garderies au Québec est le résultat d'une rencontre organisée par ces comités de liaison avec le ministre Claude Castonguay, le 18 janvier 1973 à 11:00 heures a.m. L'idée

de la conférence fut acceptée en principe avec promesse d'appui financier. Un comité d'organisation de la conférence est en voie de formation. Les organismes sociaux et les ministères invités restent à déterminer. Il est possible que ceux qu'a mentionnés le ministre le soient.

Il est important de souligner que le comité de liaison n'a pas voulu convoquer une conférence sur les garderies au Québec pour raviver l'éternelle chicane de juridiction fédérale-provinciale en matière de politique sociale mais à bien vouloir plutôt informer davantage la population de ses droits et de l'urgence d'une politique provinciale en ce sens.

Chère journaliste, connaissant le souci du journal Le Devoir de diffuser des informations proches de la réalité, nous espérons que vous vous documenterez davantage avant d'écrire d'autres articles concernant les garderies. Faites quelques recherches sur le régime d'assistance publique du Canada et sur les subventions d'Initiatives locales.

Il est clair que les comités de liaison ne sont pas le produit du ministère des Affaires sociales comme cet article le laisse entendre. De plus, l'organisation de la "conférence" sur les garderies au Québec est le résultat d'une rencontre organisée par ces comités de liaison avec le ministre Claude Castonguay, le 18 janvier 1973 à 11:00 heures a.m. L'idée

par Initiatives locales. Vous pourriez étudier en même temps pour quoi le ministère des Affaires sociales du Québec ne considère pas les garderies comme une priorité et vous pourriez informer le public sur ce qui en découle.

Il existe environ une trentaine de garderies populaires (communautaires ou coopératives) au Québec, vous auriez intérêt à les consulter. Nous espérons que cette lettre ne sera pas perçue négativement mais qu'au contraire, elle suscitera plus d'intérêt pour les garderies et les autres mouvements populaires du Québec.

Pour le Comité de liaison des Garderies populaires de Québec,

Nicole TREMBLAY et Marie ROCHETTE Québec, le 12 février 1973.

NDLR - Nos lecteurs auront compris que le "Comité de Liaison" du 6 février a été annoncé par le ministre et non par Le Devoir, et qu'il s'agit d'un comité distinct de celui que, de leur côté, les garderies avaient déjà formé.

Louise ROBILARD St-Jean, le 10 février 1973.

Tassez-vous les sauvages, Chrétien s'en vient

par JEAN-CLAUDE LECLERC

C'est dans les coins reculés, loin des grands centres urbains, qu'il faut voir agir au naturel le gouvernement fédéral et ses fonctionnaires. Depuis trois ans, quelques centaines de familles de pêcheurs font littéralement rir d'elles par le ministère des Affaires indiennes. Les bureaux de M. Jean Chrétien ont jeté leur dévolu sur le Parc Kouchibouguac, petit coin perdu de l'Acadie, qu'Ottawa a décidé d'ajouter à son domaine des parcs nationaux. Aux dernières nouvelles, les représentants du ministère au Parc même se targuaient d'avoir enfin obtenu l'accord d'un bon nombre des pêcheurs expatriés sinon de la majorité, alors que le parc restait barricadé par les gens de l'endroit et les travaux péchés, ultime tentative des pêcheurs pour obliger enfin le gouvernement fédéral à négocier vraiment avec eux.

Depuis trois ans que dure la bataille des expropriations, les familles en place ont appris à résister aux manoeuvres inqualifiables des bureaucraties. Ainsi, les autorités provinciales, après leur avoir offert une indemnité dérisoire de \$4.000 ou \$5.000 pour leurs maisons, ont finalement dû accorder entre \$16.000 et \$18.000. Ces fonctionnaires bien payés croyaient faire une faveur aux expropriés en leur offrant deux fois la valeur de leurs "cabanes". Avec un tel montant, quelle famille pouvait se reloger décentement? On demandait à des gens qui comptent parmi les plus démunis du pays de subventionner le parc et les loisirs que le gouvernement veut offrir sur l'Atlantique aux gens à l'aise des grands centres urbains!

Trop avant-gardistes?

Pendant que Fredericton cédait finalement aux justes revendications des expropriés, les émissaires d'Ottawa continuaient de tenter d'avoir ces gens à l'usure, comptant sur des promesses individuelles pour briser leur résistance. Tout comme leurs familles ne pouvaient décentement se reloger avec le chequé dérisoire d'abord offert, de même les pêcheurs ne pourront jamais compenser la perte qu'ils subissent en perdant leur droit de pêche. S'ils se satisfont des dernières offres du ministère de M. Chrétien. Après avoir refusé une négociation collective, les Affaires indiennes semblent avoir cédé sur le principe d'une indemnisation "uniforme", mais Ottawa en a fixé si bas le montant qu'à toutes fins pratiques les pêcheurs se retrouvent dans le même cul-de-sac qu'avant.

Dans son offre "finale" le ministère est prêt, au choix des intéressés, à verser \$3.000 ou à payer

l'indemnité déjà offerte aux pêcheurs. Ceux-ci, refusant d'être payés au gré des caprices de la pêche des dernières années, s'étaient entendus entre eux pour réclamer un montant "uniforme": les malchanceux d'une saison ne seraient pas pénalisés. Les gens de Kouchibouguac font ainsi preuve d'un sens de la solidarité et de la justice qui aura sans doute surpris les fonctionnaires fédéraux, plus habitués aux privilèges particuliers et à la faune des intérêts égoïstes qu'à une négociation fondée sur le sens de la communauté: les amateurs fédéraux de société juste préfèrent souvent perpétuer les inégalités que le sort - dans ce cas, le hasard de la mer - a pu instituer entre les gens. La justice minimum garantie à laquelle les pêcheurs s'étaient ralliés était sans doute trop avant-gardiste pour Ottawa.

Or, où voulez-vous qu'un pêcheur aille même avec \$10.000 en compensation de la perte de son gagne-pain? Faire rire de lui sur les bancs du recyclage en attendant de tomber sur l'assistance sociale? Pêcher ailleurs, là où il ne connaît pas les territoires poissonneux, et enlever d'autres pêcheurs une partie des chances déjà trop modestes qu'ils ont de gagner leur existence? La mer tolère moins le parasitisme que la bureaucratie fédérale et les Affaires indiennes!

Aussi, avec raison, les pêcheurs refusent-ils au début de l'année de quitter leurs demeures et d'abandonner leur métier. En mai, quelque 80 d'entre eux avaient occupé les bureaux du parc, protestant contre le fait qu'on ne leur offrait même pas d'emploi dans ce parc d'où on les évacuerait. Ils ont refusé déjà la solution de Ponce-Pilate que leur présentait M. Jean Chrétien d'aller se plaindre aux... tribunaux!

Nouvelle manifestation en juin: une cinquantaine obtiennent des "jobs temporaires" dans le parc (les emplois permanents vont à des Ontariens ou à des Québécois). Ignorant les interdits fédéraux, les autres continuent la pêche au homard. A l'abri de l'opinion, cependant, Ottawa ne bougeait toujours pas... jusqu'à ce que les gens du parc apprennent que le premier ministre Trudeau passerait par Moncton, en pèlerinage électoral. L'occasion était belle d'aller dire au chef du gouvernement que les Acadiens ne vivent pas que de bilinguisme. Comme par hasard, le ministre Chrétien reprit alors contact avec les gens du parc qui, tombant dans le panneau, attendent les négociateurs au lieu de lancer leur mécontentement à la face du pays.

Dans le mois qui précède l'élection du 30 octobre, les pêcheurs

ont donc droit à une délégation de fonctionnaires, mais l'épaisseur de la bureaucratie fédérale est insupportable. Ils ne sont pas plus avancés après trois ans qu'avant. Leur seul gain se résume à comprendre qu'on peut tout aussi bien se faire exploiter par le French Power d'Ottawa que par les "Anglais" de Fredericton ou du maire Jones. Ils ne réclament pourtant pas le Pérou. Les subventions à coup de millions, ils les laissent aux grandes compagnies et autres fournisseurs de la caisse libérale. La crème glacée de Perspective-Jeunesse, il y a longtemps qu'ils l'ont abandonnée aux gens de classe moyenne qui en ont, comme on sait, un urgent besoin.

Passé encore qu'Ottawa gaspille de l'argent de tous bords et de tous côtés, mais d'où vient la soudaine frugalité que le ministère de M. Chrétien veut imposer aux pêcheurs de Kouchibouguac et à leurs familles? Les pêcheurs de Claire-Fontaine, de Saint-Olivier, de Fontaine, de Guimond-Village, et du village intéressé de Cap-Saint-Louis doivent se réunir demain à Claire-Fontaine pour débattre des offres "finales" du ministère. Grande sera la tentation d'accepter "un chequé aujourd'hui" plutôt que d'obtenir "justice demain". Dans ces communautés traditionnellement exploitées par les politiciens, l'argent comptant a plus de poids que les promesses et souvent hélas les justes revendications. Il ne faudrait pas se surprendre pourtant qu'une plus grande résistance sorte de la réunion de demain.

En 1972

Exploités depuis toujours, en effet, les Acadiens ont commencé à redresser l'échine, et à donner la réplique à leurs agresseurs, anciens et nouveaux. Du redressement acadien, on a surtout vu, de l'extérieur, les récents exploits culturels, illustrés par le conflit avec le maire de Moncton, M. Leonard Jones. Or, il suffit de lire par exemple l'excellente revue de l'année 1972 qu'a publiée l'Évangéline, le mois dernier, pour constater que la langue n'est qu'un des "fronts" de la résistance acadienne.

Ainsi des producteurs de bois ont entrepris de mettre fin au régime de faveur des compagnies forestières. On se souvient qu'à Bathurst plusieurs chefs politiques ont eu droit à de copieuses huées. Dans le nord-ouest les chômeurs en sont venus aux prises avec l'Assurance-chômage et la RCMP. Dans le sud-ouest, les bureaux de "Reliance", soupçonnés de préparer une nouvelle déportation - socio-économique - vers le Sud ont été occupés par quelque 400 manifestants. Le gou-

vernement de Fredericton a dû renoncer à son projet de faire vendre par arrérages des immeubles qu'il avait déjà jugé injustement imposés. A Neguac et à Pointe-Verte des centaines de manifestants ont bloqué le passage des autobus scolaires. A la Brunswick Mining des mineurs ont refusé de descendre dans une mine jugée dangereuse. Ailleurs, des coopérateurs parviennent à faire bloquer une subvention que l'ancien ministre de M. Jean Marchand se préparait à accorder à une compagnie rivale. Bref, seuls les bureaucraties de Jean Chrétien - et M. René Lévesque, notre visionnaire national - n'ont rien vu d'un redressement collectif qui n'a rien à envier au Québec.

Avant Cabano

Bien avant les manifestations spectaculaires de Cabano et les incendies de la D'Auteuil Lumber qui ont sonné le réveil du Québec "rural", les pêcheurs acadiens avaient su, pour se faire entendre des gouvernants, trouver la manière forte. Ce mois-ci, les incendies sporadiques du parc de Kouchibouguac appartiennent peut-être aussi à ce genre de référendum des exploités. Le ministère de M. Chrétien trouvera-t-il moyen d'élargir ses vues et ses propositions? Peut-être dans le dossier actuel, cependant, force est de tirer trois premières conclusions:

1) Ottawa s'est montré dans cette affaire fondamentalement incapable à associer la population (directement touchée) au projet de développement touristique qu'il envisageait sur son territoire;

2) Dérisoires et finalement injustes sont les expropriations, les arbitrages et les recours judiciaires, car par nature ils sont le plus souvent aussi favorables aux puissants qu'étrangers aux moeurs et aux moyens des populations "ordinaires";

3) Bien discutable reste la politique suivant laquelle le gouvernement accapare les "bonnes occasions" touristiques, au profit des électeurs de classe moyenne, et aux dépens de ceux qui ne peuvent se payer le luxe de voyager mais devraient avoir celui de céder à vil prix leur territoire, leur maison et leur gagne-pain.

Encore donc à Kouchibouguac comme à Sainte-Scholastique, il faut expropriier les pauvres, les petites gens, tous ces pouilleux qui ont eu le malheur de planter leur misère au mauvais endroit, car telle est la tradition canadienne depuis la liquidation des Indiens: le pillage colonial doit se perpétuer dans l'arrogance fédérale. Mais courage: ce Canada n'aura qu'un temps.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910. Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan. Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy. Directeur de l'information: Jean Francoeur. Trésorier: Bernard Laroque. Le DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal 125. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. ABONNEMENT: Édition quotidienne: \$35 par année; six mois: \$19. A l'étranger: \$40 par année; six mois: \$22. Éditions du 90 cents par semaine. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur sur demande. Courrier de deuxième classe enregistré national 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec. TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Réactions au rapport Gendron

'Un camouflage du statu quo' (la FTQ)

"Il aura fallu, à la commission Gendron, bien des millions pour venir enterrer tout d'un coup les espoirs d'une majorité de Québécois qui voudraient voir le français prendre toute la place qui lui revient dans notre vie nationale par une vigoureuse intervention de l'Etat. Le rapport Gendron, quant à nous, n'est qu'un subtil camouflage du statu quo au point de vue linguistique."

C'est ce que devait déclarer M. Fernand Daoust, secrétaire général de la FTQ, suite à la publication par le journal Le Devoir, des extraits des deux premières tranches du rapport de la commission Gendron.

"En faisant de l'anglais une langue nationale, au même titre que le français, dans une espèce de définition de la réalité conrante au niveau linguistique, la commission Gendron ne nous laisse que peu d'alternative quant aux conclusions qu'il faut tirer de son rapport: c'est qu'elle n'a pas su, en toute objectivité, plonger au coeur du malaise qui secoue la majorité francophone du Québec depuis des années et qui voit cette majorité s'émietter, d'année en année, par l'intégration massive des immigrants à la collectivité anglophone. Sans oser le

proposer ouvertement, la commission Gendron a un faible inavoué pour un système scolaire bilingue. Ce n'est pas ce que les francophones québécois souhaitent, ni ce dont ils s'attendaient de la commission Gendron.

"La majorité francophone du Québec, de déclarer M. Daoust, était en droit d'attendre de la commission Gendron des suggestions pratiques qui auraient assuré à la langue française au Québec sa primauté, surtout en ce qui concerne les immigrants. Constatant le malaise ou le problème, selon l'optique où l'on se place, la commission Gendron suggère le statu quo au sujet du bill 63, alors que les études faites dans divers milieux prouvent que les immigrants, à moins d'une législation très ferme, continueront à ignorer la réalité québécoise au niveau scolaire et continueront à s'assimiler au groupe anglophone.

"Au niveau du français comme langue de travail, poursuit M. Daoust, là encore nous ne croyons pas que les méthodes incitatives vont changer quelque chose, comme le suggère la commission Gendron. L'expérience quotidienne nous prouve que les incitations polles du gouvernement n'ont rien donné jusqu'à

maintenant et rien nous indiquent qu'il en sera différemment dans l'avenir. Là où les Québécois francophones auraient eu besoin d'une législation ferme et hardie: la commission Gendron s'en tient aux béquilles de bois mou du passé, soit les méthodes d'incitation et de conviction polles. On sait à quel point, surtout au plus haut degré de l'administration, le français est loin d'être la langue de travail. Sans une action législative du gouvernement, l'accès aux hauts postes dans notre vie industrielle et économique restera encore un rêve pour les jeunes et moins jeunes diplômés, québécois francophones, à moins de s'assimiler.

"La commission Gendron, soutient M. Daoust, ne nous propose pas vraiment une politique linguistique. L'on peut même affirmer qu'il a manqué le bateau complètement, en maillant autrement notre triste réalité linguistique. Ce que la commission Gendron nous propose, en fait, c'est de demander au compte-gouttes des parcelles de politique linguistique. Si le gouvernement Bourassa devait légiférer dans le sens du rapport Gendron, la confusion et le ressentiment seront, pour longtemps, les caractéristiques de la réalité linguistique au Québec.

'Une farce et un geste peureux' (LaSalle)

OTTAWA (PC) - La recommandation du rapport de la Commission Gendron de faire du français la langue officielle et du français et de l'anglais les langues nationales au Québec n'est "qu'une farce et un geste peureux de gens désireux de ménager la chèvre et le chou".

Voilà la façon dont le député indépendant de Joliette aux Communes, M. Roch LaSalle, a accueilli la principale proposition de cette commission chargée d'enquêter sur le statut de la langue française et des droits linguistiques au Québec, dont le contenu a été dévoilé, en partie, par le quotidien Le Devoir, au début de la semaine.

M. LaSalle, qui a quitté les rangs du Parti conservateur à la suite de divergence de vues sur la question de la place du Québec au sein de la Confédération, était interrogé, relativement aux principales conclusions du document.

"Que les gens de la Com-

mission le disent donc s'ils sont franchement pour la promotion réelle de la langue française au lieu d'envelopper leurs recommandations dans une espèce de cellophane de langue nationale", a poursuivi le député, rejoint à son bureau par téléphone.

D'après lui, le document, basé sur les parties déjà publiées, "sent la peur à plein nez" d'accorder sans fauxsemblant la prédominance au français dans l'Etat du Québec.

Un premier écho aux Communes

OTTAWA (PC) - Les grandes lignes du rapport de la commission Gendron chargée d'enquêter sur le statut de la langue française et des droits linguistiques au Québec ont été soulevées pour la première fois aux Communes, hier.

Le premier ministre Trudeau a refusé de formuler

M. LaSalle a également accusé le gouvernement Bourassa de "grande timidité", en hésitant comme il le fait au sujet du rappel de la loi 63, portant sur la langue d'enseignement.

Quelques autres députés fédéraux du Québec, dont les crédites René Matte et André Fortin, de même que le libéral Pierre DeBané, ont souligné "une certaine confusion dans les termes de langue officielle et langue nationale

des commentaires, disant qu'il n'avait pas encore lu le rapport. Il répondait à M. René Matte (CS-Champlain). Il a ajouté qu'à sa connaissance, les auteurs du rapport, dont une partie a été publiée par Le Devoir cette semaine, n'ont pas consulté le gouvernement fédéral avant la rédaction du document.

utilisés par la commission". Ils attendent d'avoir pris une plus ample connaissance du rapport avant d'aller plus avant dans leurs commentaires.

En général, les députés québécois fédéraux interrogés sur cette question ne semblent pas croire, du moins pour l'instant, que le travail de quatre ans de la commission, qui a coûté quelque \$3 millions, parviendra à résoudre de façon tangible le problème linguistique au Québec.

M. Trudeau a fait savoir, cependant, en réponse à une autre question de M. Matte, que si des propositions ou une application des recommandations étaient jugées inconstitutionnelles, elles seraient "bien sûr" inacceptables. L'une des recommandations majeures du document suggère la proclamation au Québec d'une langue officielle, le français, et de deux langues dites nationales, l'anglais et le français. A ce propos, M. John Harney (NPD-Scarborough-ouest), s'est informé auprès du premier ministre quel sens il donnait à ces termes "langue officielle" et "langues nationales". Le président des Communes, M. Lucien Lamoureux, a jugé la question irrecevable.

La période de questions en Chambre serait-elle trop courte?

OTTAWA (PC) - Les députés des deux côtés de la Chambre se sont plaints hier du peu de temps dont ils disposent chaque jour pour poser leurs questions aux membres du Cabinet fédéral et l'un d'eux, M. John Lundrigan (PC - Gander-Twillingate) a proposé que la période de questions soit prolongée de 40 minutes à une heure ou que l'on ne tienne pas compte de cette limite une fois ou deux par semaine.

M. Lundrigan a soulevé le problème à la fin de la période de questions, signalant que la plupart des députés de l'opposition étaient incapables de poser leurs questions aux ministres à cause du peu de temps consacré à cette fin.

M. Lundrigan a souligné que l'opposition conservatrice, néo-démocrate et créditiste réunie comptait plus de députés que le gouvernement libéral et que le problème venait sans doute de là.

"Les députés ont le droit fondamental de poser leurs questions", a souligné le député, et celui de faire part des problèmes qui existent dans leurs circonscriptions respectives.

Si les députés n'obtiennent pas ce droit, ajoutait-il, il s'ensuit un sentiment de frustration nocif pour la bonne marche des affaires parlementaires.

Il a souligné que plusieurs députés de l'opposition conservatrice ont même décidé de quitter la Chambre hier après avoir vainement tenté d'obtenir la permission du président de poser leur question au Cabinet.

M. André Fortin (CS-Lotbinière) a soutenu de son côté que la période de questions était devenue une risée parce que les députés des premiers bancs conservateurs abusent des questions supplémentaires. "Ils ne peuvent poser une seule question sans y ajouter cinq questions supplémentaires, ce qui retarde d'autant la procédure". Le chef de l'opposition, M. Robert Stanfield, a promis de consulter les gens de son parti à ce sujet pour améliorer les choses.

Comment attirer les industries dans les régions défavorisées?

OTTAWA (CP) - Les régions les moins favorisées doivent chercher à attirer des industries chez elles plutôt que de compter sur l'aide du gouvernement fédéral pour construire des usines, a déclaré hier le ministre de l'Expansion économique régionale, M. Don Jamieson.

Le ministre a fait savoir aux Communes que son ministère effectuait actuellement une étude approfondie de toute cette question.

M. Jamieson s'est dit convaincu que les provinces accepteraient de collaborer étroitement avec le gouvernement central dans le but d'attirer les industries dans les régions concernées.

Le député conservateur Elmer MacKay (Central Nova) avait fait état du fait que le chômage aurait augmenté de 20% dans les provinces atlantiques depuis la création du ministère de l'Expansion économique régionale, en 1968.

M. Jamieson a expliqué que

son ministère avait versé plus d'octrois aux régions riches et qu'il était conscient de ce qu'il fallait en arriver à une solution équitable pour les régions moins fortunées de l'Atlantique.

Le conservateur Donald Muir (Cap Breton-The Sydneys) a demandé au ministre si l'était en contact fréquent avec les premiers ministres des provinces concernées au sujet du chômage qui sévit dans cette région. Le ministre a répondu par l'affirmative.

M. Jamieson a déclaré qu'il devait rencontrer incessamment le chef du gouvernement du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield, et un peu plus tard, le premier ministre terrenewien, M. Frank Moores.

Enfin le député néo-démocrate Ed Broadbent (Oshawa-Whitby) a demandé au ministre si le gouvernement envisageait la possibilité de se réserver des actions dans les compagnies auxquelles le ministère vient en aide.

M. Jamieson a répondu que dans certains cas, le gouvernement avait fait en sorte qu'il puisse bénéficier des profits réalisés par certaines compagnies recevant une aide financière gouvernementale.

Les PIL sont mal jugés, disent les créditistes

OTTAWA (PC) - Les créditistes sont partis en guerre contre la façon dont sont jugés les projets du programme Initiatives locales (PIL) lesquels seraient approuvés ou rejetés selon le bon vouloir du caucus des libéraux fédéraux du Québec, disent-ils.

Trois députés, MM. Gilbert Rondeau, Jean-Marie Boisvert et Adrien Lambert, ont successivement présenté une motion, hier aux Communes, blâmant le parti libéral de déterminer le choix des projets.

M. Boisvert, en particulier, a nommé le ministre des Transports et chef de file des initiatives québécoises à Ottawa, M. Jean Marchand, de jouer "un rôle obscur" dans l'attribution des subventions aux projets d'Initiatives locales.

M. Rondeau a tenté d'obtenir de la Chambre qu'elle institue une enquête pour juger de "l'intégrité douteuse du mode d'acceptation des projets soumis au gouvernement".

Quant à M. Lambert, il a demandé que toute la question

Pas d'offres publiques pour restaurer la Place Royale

OTTAWA (PC) - Le ministre de l'Expansion économique et régionale a fait savoir qu'il n'aura pas recours aux soumissions publiques pour les travaux de restauration de la Place Royale à Québec. Cette décision a été prise parce que, selon le gouvernement, il est impossible d'obtenir des prix fixes pour ce genre de travail. Le gouvernement du Québec avait suggéré au fédéral de ne pas procéder par la voie de soumissions pour ces travaux de rénovation de 75 maisons historiques de la Vieille capitale.

POUR VIVRE LA PÂQUE

Une expérience de paix et de prière

animée par **André Dumont** et **Yvon Poirier** du **GAP** du 19 au 23 avril à Québec

Sur le thème **BONNE NOUVELLE DE LA PAIX**, nous essaierons d'accueillir le message dynamique de Jésus dans une attitude de paix, de prière et de joie.

Pour des renseignements plus détaillés écrivez ou téléphonez au GAP:

GAP 296, rue Loranger, Cap-de-la-Madeleine, Qué. G8T 3V7 (819) 378-110

POURQUOI L'UNIVERSITE DE MONTREAL?



FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES
ÉCOLE DE RELATIONS INDUSTRIELLES

L'école prépare des spécialistes connus sous le nom de conseillers en relations industrielles. La formation est de caractère multidisciplinaire.

Au premier cycle, baccalauréat spécialisé composé de 90 crédits.

Durée normale du cours: 3 ans.

Renseignements: 343-7076

Les formulaires de demande d'admission doivent parvenir, dûment remplis, chez le registraire de l'Université de Montréal AVANT LE 1er MARS.

PARCE QUE C'EST L'UNIVERSITE DE MONTREAL!



Sainte-Scholastique: Marchand sommé de s'expliquer

Le Centre d'information et d'animation populaire (CIAC) de Sainte-Scholastique est scandalisé par les propos tenus à la Chambre des communes, cette semaine, par le ministre de l'expansion économique, M. Jean Marchand.

Répondant à une question, le ministre aurait dit que la population de Sainte-Scholastique avait été traitée équitablement et qu'il restait à peine une centaine de cas à régler pour finaliser l'opération d'expropriation dans la région du futur aéroport.

Le curé Georges Duquette, porte-parole des citoyens considère que le ministre Marchand a trompé non seulement la Chambre des députés, mais également toute la population canadienne, en tenant de tels propos. Le CIAC, nous a-t-il dit, réclame du ministre, une rétractation ou bien à défaut, une rencontre avec la population de Sainte-Scholastique qui

lui permettra de voir clair dans les véritables problèmes de cette population exploitée par un gouvernement qui a les dents trop longues.

Les citoyens de Sainte-Scholastique réclament des expropriations plus satisfaisantes, la relocalisation et des emplois pour les travailleurs déplacés, dont plusieurs sont en chômage. En guise de représailles, les citoyens expropriés qui demeurent encore dans leurs maisons appartenant au gouvernement, refusent présentement de payer leurs loyers.

MAÎTRISE EN FRANÇAIS
ÉCOLE FRANÇAISE D'ÉTÉ
UNIVERSITÉ MCGILL

25 juin au 12 août 1973

- Maîtrise en Français (avec ou sans thèse).
- Condition d'admission: B.A., B. Péd., Bac. Spéc.
- Recyclage des enseignants de l'élémentaire, du secondaire et du collégial.
- 40 cours différents de Langue, Pédagogie, Littérature et Civilisation québécoises et françaises, complétés par un programme spécial d'activités culturelles et sociales.

Phonétique, Pédagogie du français parlé et écrit, Le film dans l'enseignement du français (Jean-Claude Lemyze, McGill) - Stylistique et traduction littéraire avancée (Marie-Thérèse Reverchon, McGill) - Stylistique littéraire (Raphaël Molho, Paris) - Pédagogie pratique du théâtre (Lucette Andrieu, Paris) - Sémiologie de la bande dessinée et Introduction à la textologie (Roger Laufer, Paris) - Méthodologie du commentaire des textes littéraires (Maurice Descotes, Pau) - Littérature française et comparée (Lucette Andrieu, Maurice Descotes, Roger Laufer, Jean Lérède (McGill), Roger Mercier (Lille), Raphaël Molho) - Sociologie du roman et du cinéma québécois (Michel Brûlé, Montréal) - Musique et Littérature (Maurice Descotes) - Histoire et sociologie (Michel Vovelle, Aix) - Sociologie, esthétique et prospective (Roger Garudy, Poitiers).

3460, rue McTavish
Montréal 112
Tél.: 392-4678 ou 4679

GRANDE VENTE

(AU COMPTOIR SEULEMENT)

DU **17 FÉVRIER** AU **17 MARS**

PROFITEZ DES RABAIS de 20% à 60%

SLUR:

livres et albums pour les jeunes
ouvrages religieux et scientifiques
oeuvres littéraires canadiennes et européennes

ET SUR TOUS LES LIVRES PUBLIÉS PAR FIDES!

A LA LIBRAIRIE **FIDES**

245 est. boul. Dorchester
Montréal 129, P.Q.
Tél.: 861-9621

Accessible par deux stations du métro:
Berni et Champ de Mars

ET AUX LIBRAIRIES FIDES A:
Amqui, La Sarre, Rimouski, Rivière du Loup, Roberval, St-Félicien, Thetford et Trois-Rivières

VIENT DE PARAÎTRE... AUX ÉDITIONS DU JOUR

L'AUTO-HYPNOSE

par **LESLIE M. LE CRON**

- Une lecture facile qui met à la portée de tous l'expérience d'un grand spécialiste de l'hypnose.
- Un livre qui ouvrira des horizons nouveaux à ceux qui désirent mieux vivre.

En vente partout au prix de \$3.75 — distribuée par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tél.: 274-2551



ÉDITIONS DU JOUR
Président et directeur général Jacques Hébert



LA SDBJ

culaires de l'étude est sans contredit qu'étant donnée la situation de droit que M. Bird a tenté d'établir, le gouvernement fédéral pourrait vraisemblablement être l'objet de poursuites en dommages-intérêts de la part des Indiens de la baie James, s'il ne réussissait pas à obtenir pour eux une compensation adéquate pour la perte, ou la restriction des droits d'usufruit dont ils jouiraient depuis au moins 1763 dans la région de la baie James. Cette responsabilité civile d'Ottawa découlerait de la relation en quelque sorte "fiduciaire" qu'aurait créée divers instruments juridiques entre les Indiens d'une part, le gouvernement fédéral d'autre.

un certain Joe Parker. Au sujet de Solly Levine, associé de William O'Bront, le témoin a indiqué qu'il prenait des paris de d'autres personnes et qu'il remettait l'argent à Levine. Il a expliqué qu'il agissait de la sorte à la suite d'une entente avec un certain Matt. Concernant Irving Goldstein, un organisateur de junkets entendu mercredi et qui a dit être en très bons termes avec Vincent Cotroni, Angelo Lanzo, Paolo Violi et plusieurs autres, Jerry Price a dit qu'il était un ami et un client pour le bookmaking. Il a aussi reconnu connaître très bien Peter Skylar, Irving Feller (lequel lui doit \$900 et a quitté la ville), Albert Lean, Sam Raby, H. Pry, Morton Greenberg.

à pied pendant la durée du contrat. Les 7 et 8 janvier derniers, les postiers et les facteurs canadiens s'étaient prononcés une première fois sur le contenu du rapport de conciliation; ils avaient été alors invités par leurs dirigeants nationaux à rejeter ce rapport et à donner un mandat de grève aux négociateurs. Cette recommandation avait été battue par un vote très serré et des plus confus. Retournant à la table de négociations sans mandat clair, le Conseil des unions des postes a conclu une entente de principe basée sur le rapport dont il avait précédemment recommandé le rejet.

Le gouvernement canadien imposera un contrôle des exportations de pétrole

OTTAWA (DNC) — Le gouvernement canadien a décidé d'imposer un contrôle des exportations de pétrole parce que les compagnies pétrolières n'ont pas réussi à apporter des garanties sûres sur la sauvegarde des besoins des consommateurs canadiens, a déclaré hier soir le ministre canadien de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Donald Macdonald.

Les nouvelles modifications, a ajouté le ministre, permettront de s'assurer que les exportations de pétrole ne dépasseront pas les quantités excédentaires qui répondent adéquatement aux besoins prévisibles de pétrole au Canada.

que satisfaire les besoins prévisibles du pays et de l'étranger. Le ministre a rappelé que les niveaux récents de la demande d'exportation de pétrole canadien "ont créé une tension sur la capacité de production de notre pétrole et sur nos systèmes de transport et compromis la possibilité pour nos raffineries qui dépendent de ces réserves de continuer de s'approvisionner en pétrole canadien".

CRIME ORGANISÉ

Le témoin a expliqué devant la commission qu'avant 1965, il était chauffeur de taxi et, qu'à cette époque, il avait abandonné ce métier pour se lancer dans le prêt usuraire (shylock).

LES POSTES

se confirme, nous devons mettre l'accent sur une négociation au niveau local afin de pallier à des lacunes inacceptables de la nouvelle convention collective et nous devons soumettre aux membres la possibilité de créer un syndicat autonome pour les postiers du Québec", a déclaré au quotidien Le Devoir M. Marcel Perreault, président de la section des postiers montréalais.

ANGLAIS

Une autre entente d'un genre différent a aussi été ratifiée hier par la CECM: il s'agit d'un accord survenu entre la commission et l'Alliance des professeurs de Montréal concernant l'utilisation des sommes prévues dans le dernier décret gouvernemental au chapitre du recyclage et du perfectionnement du personnel enseignant.

LA CECM

Greater Montréal remboursera à la CECM une partie des frais du recensement qui sera fait conjointement. On ignore encore la part qui sera défrayée par le gouvernement provincial qui étudiera maintenant les budgets d'élection de chaque comité d'implantation du nouveau système de l'île de Montréal défini par le bill 71.

JACQUES ROSE

d'ores et déjà de "second réquisitoire" et envoyer le jury en délibération samedi. Le second procès de Jacques Rose pour l'enlèvement de Pierre Laporte s'est terminé par un acquittement le 18 décembre dernier. En mai dernier un premier jury n'avait réussi à se mettre d'accord pour la même accusation d'où la nécessité d'un nouveau procès.

BLUE BIRD

Ajoutons que des actions en Cour supérieure ont été intentées récemment par des familles des victimes contre le propriétaire de l'immeuble incendié, le cabaretier et la ville de Montréal. Ces demandeurs prétendent que n'eût été l'incurie des défenseurs jamais 37 personnes auraient péri dans cet incendie et que les conséquences dramatiques du geste posé par les incendiaires dépendent aussi des mauvaises installations sécuritaires de ce cabaret qu'ils qualifient de "trappe à feu".

DESIGNER D'INTERIEURS

YVON VALLEE Consultant en décoration Designer d'intérieurs 336-5877 Spécialiste du design de meuble résidentiel et commercial

DECORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BERUBE DECORATEUR-ENSEMBLIER 8240 AIMÉ-RENAUD ST-LEONARD MH. 38 324-2580

ARCHITECTES

DAVID & BOULVA ARCHITECTES 1253 ave McGill College Suite 800 MONTREAL - 866-9854

POINTE-CLAIRE

Pointe-Claire. Le président du bureau de cet organisme, M. Hanigan explique en outre que la facture de \$145,419 n'est pas une réclamation pour des services rendus mais un état de la répartition du budget de la police entre les villes membres de la CUM.

PEPIN

Suite de la page 3 chefs syndicaux soient emprisonnés à cause de leurs activités syndicales. M. Pepin a décidé de ne pas jouer le jeu de ceux qui sont à l'origine de son emprisonnement. Si les politiciens considèrent que sa présence est indispensable à cause du rôle social qu'il joue, ils n'avaient qu'à ne pas l'emprisonner ou bien ils doivent le libérer sans condition.

RADIODIFFUSEURS

Suite de la page 3 geants de l'ACRTF ont révélé à la commission parlementaire les rencontres survenues depuis octobre 1970 avec les forces policières et les ententes qui en ont découlé.

UN CALENDRIER DE \$269,866

OTTAWA (PC) — Les calendriers distribués par le bureau de poste pour l'année 1973 ont coûté \$269,866 aux contribuables canadiens, le gouvernement a-t-il fait savoir hier.

DESIGNER D'INTERIEURS

YVON VALLEE Consultant en décoration Designer d'intérieurs 336-5877 Spécialiste du design de meuble résidentiel et commercial

DECORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BERUBE DECORATEUR-ENSEMBLIER 8240 AIMÉ-RENAUD ST-LEONARD MH. 38 324-2580

ARCHITECTES

DAVID & BOULVA ARCHITECTES 1253 ave McGill College Suite 800 MONTREAL - 866-9854

POINTE-CLAIRE

Pointe-Claire. Le président du bureau de cet organisme, M. Hanigan explique en outre que la facture de \$145,419 n'est pas une réclamation pour des services rendus mais un état de la répartition du budget de la police entre les villes membres de la CUM.

DESIGNER D'INTERIEURS

YVON VALLEE Consultant en décoration Designer d'intérieurs 336-5877 Spécialiste du design de meuble résidentiel et commercial

DECORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BERUBE DECORATEUR-ENSEMBLIER 8240 AIMÉ-RENAUD ST-LEONARD MH. 38 324-2580

ARCHITECTES

DAVID & BOULVA ARCHITECTES 1253 ave McGill College Suite 800 MONTREAL - 866-9854

POINTE-CLAIRE

Pointe-Claire. Le président du bureau de cet organisme, M. Hanigan explique en outre que la facture de \$145,419 n'est pas une réclamation pour des services rendus mais un état de la répartition du budget de la police entre les villes membres de la CUM.

DESIGNER D'INTERIEURS

YVON VALLEE Consultant en décoration Designer d'intérieurs 336-5877 Spécialiste du design de meuble résidentiel et commercial

DECORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BERUBE DECORATEUR-ENSEMBLIER 8240 AIMÉ-RENAUD ST-LEONARD MH. 38 324-2580

ARCHITECTES

DAVID & BOULVA ARCHITECTES 1253 ave McGill College Suite 800 MONTREAL - 866-9854

POINTE-CLAIRE

Pointe-Claire. Le président du bureau de cet organisme, M. Hanigan explique en outre que la facture de \$145,419 n'est pas une réclamation pour des services rendus mais un état de la répartition du budget de la police entre les villes membres de la CUM.

L'enquête de Québec sur le logement est trop restreinte, estime la CdeC

par Gilles Léveillé

La Chambre de commerce du district de Montréal vient de dénoncer la "vaste enquête" sur le logement dont le ministère de la Justice s'est servi dans ses démarches récentes pour combattre les hausses excessives de loyers

dans la province. Dans un communiqué remis à la presse, le directeur général de la Chambre, Pierre Shooner, fait valoir que l'enquête en question est beaucoup plus restreinte que ce qu'on a laissé croire au moment de sa publication des journaux.

Qui plus est, l'enquête est biaisée, ayant été faite non pas à partir d'un échantillonage représentatif de tous les logements du marché immobilier montréalais mais, au contraire, à partir d'un petit nombre de logements ayant tous fait l'objet de plaintes auprès

de la Régie des loyers. L'enquête dont il est ici question a été rendue publique par certains journaux, le 25 janvier dernier. Elle affirme que les propriétaires d'immeubles de Montréal "perçoivent des revenus annuels nets dépassant largement les

normes régulières connues pour tel placement d'argent". Sur 1,281 propriétaires d'immeubles à loyers multiples de Montréal, représentant 6,001 logements de toutes catégories, on relève, dit l'enquête, une proportion de 56% de propriétaires qui touchent annuellement "un bénéfice net de 15% et plus de leur investissement total".

Or, démontre la Chambre, ces 1,281 propriétaires n'ont pas été choisis au hasard comme la chose se fait dans les sondages scientifiques. Ils forment au contraire un groupe très exclusif de propriétaires ayant été l'objet de plaintes à la Régie des loyers parce que justement les loyers qu'ils exigeaient étaient jugés trop élevés par leurs locataires. Les 1,281 propriétaires de l'enquête sont ceux qui, parmi un ensemble de propriétaires mis en cause dans 3,000 plaintes à la Régie, ont accepté de répondre à un questionnaire.

La Chambre note, de plus, qu'il y a environ 170,000 logements soumis à la Régie des loyers dans la ville de Montréal et qu'au total, la métropole compte 420,000 logements. Les 3,000 plaintes, souligne encore la Chambre, ne représentent que 2% des logements soumis à la Régie et 0,7% de tous les logements de Montréal.

Le communiqué de la Chambre note aussi que l'enquête a été réalisée dans les premiers mois de 1970 et qu'en conséquence, il existe maintenant un décalage de trois ans par rapport au débat actuel sur les hausses de loyers. Enfin, remarque M. Shooner, c'est l'évaluation municipale, et non la valeur marchande des immeubles qui a servi de base au calcul des pourcentages de bénéfices. Comme l'évaluation municipale est en général moins élevée que la valeur marchande, ceci a pour effet de gonfler indûment le pourcentage de bénéfice.

La Chambre conclut en demandant la préparation d'une étude économique complète sur la situation du logement au Québec, afin d'éviter que nos lois soient bâties sur des préjugés. Ainsi, il serait possible de se donner des lois qui répondent "aux vrais besoins" et de déterminer les interventions de l'Etat qui seraient souhaitables.

\$2,200 pour les Haitiens qui ont été menés au Chili

Quelques groupes d'Haitiens vivant à Montréal — et des sympathisants — ont déjà recueilli plus de \$2,200 à l'intention des 15 Haitiens réfugiés au Chili (après avoir séquestré l'ambassadeur et le consul américains à Port-au-Prince). Les démarches faites auprès du consul chilien à Montréal et auprès de la Croix-Rouge internationale pour faire parvenir ces sommes aux exilés n'ont toutefois pas encore abouti.

Il y a une semaine, le Mouvement patriotique haïtien 18 mai, le Comité haïtien d'action patriotique Goman-Acaou, la revue Nouvelle Optique et quelques autres groupements faisaient une rencontre d'information au Centre communautaire Saint-Urbain. Les quelque 200 Haitiens présents avaient manifesté leur solidarité envers les trois membres du commando Champosin et les 12 prisonniers politiques libérés en échange de

la vie des diplomates américains. L'assemblée décida d'apporter un appui politique, moral et matériel à ces compatriotes d'abord réfugiés au Mexique puis rendus au Chili où leur demande d'asile politique serait toujours à l'étude. Les Haitiens de Montréal ont fait parvenir des messages à leurs compatriotes réfugiés à Santiago du Chili mais il reste à trouver les mécanismes pour leur faire parvenir des fonds.

EDACQ 73: projet pilote d'éducation du consommateur mis sur pied par l'ACC

par Renée Rowan

D'ici deux semaines environ, le Centre d'information de l'Association des consommateurs du Canada (section Québec) offrira à la population un nouveau service qui sera connu sous le nom d'EDACQ 73.

Il s'agit d'un projet pilote d'éducation du consommateur rendu possible grâce au programme d'initiatives locales. Jusqu'à maintenant, le Centre, situé au 45, rue Jarry, n'avait fonctionné qu'avec une seule personne à plein temps, Mme Irène Lemerise. Celle-ci devient coordonnatrice du projet.

Grâce à cet octroi, dit-elle, notre personnel complètera pour les prochains mois six employés de plus: une assistante, deux réceptionnistes pour répondre aux appels, plaintes et demandes de renseignements des consommateurs, un commis de bureau, un consultant budgétaire et une diététiste.

Pour Irène Lemerise, cela semble extraordinaire. Elle a toujours, jusqu'à maintenant, fait cavalier seul. Malgré des journées de 10, 12 et même 14 heures, et des fins de semaines rarement libres, elle n'aurait jamais à nettoyer son bureau et à réaliser le quart de ses projets.

"Tout est à faire dans le domaine de la consommation et par manque de ressources financières, explique-t-elle, l'ACC a toujours dû compter, presque exclusivement, sur le bénévolat." Le projet EDACQ comporte deux volets: un service destiné à la population en général et un service limité à un groupe de personnes en particulier.

Chaque matin, du lundi au vendredi, entre 9h30 et 11h30, toute personne intéressée pourra rejoindre par téléphone le consultant budgétaire ou la diététiste pour leur soumettre problèmes et questions ayant trait au budget ou à l'alimentation.

Soulignons toutefois qu'il est encore trop tôt pour se prévaloir de ce service. D'ici quelques semaines, le Centre, par la voix des journaux, fera connaître à la population les numéros de téléphone à composer pour profiter de cette consultation gratuite.

Dans l'après-midi, EDACQ travaillera auprès d'un groupe restreint de quatre personnes choisies par le Centre dans un milieu déterminé. Le groupe sera différent chaque jour, mais sera revu de semaine en semaine. De cette façon, on atteindra au total une vingtaine de personnes. Celles-ci seront recrutées au sein des comités de citoyens, chez les mères de famille aux prises avec un budget très limité et éprouvant certaines difficultés, parmi les assistés sociaux, etc.

Le consultant budgétaire les aidera à planifier leur budget, à établir des priorités dans leurs achats, etc. Il verra les difficultés qui auront pu survenir entre leurs visites et étudiera avec chacune les ajustements qui s'imposent.

Comme la nourriture est un facteur important dans la vie familiale, une diététiste leur proposera des solutions pratiques, des trucs et conseils les amenant à de meilleures habitudes alimentaires en se basant sur les principes du guide alimentaire du Canada.

Bien manger est essentiel pour être en bonne santé, et Mme Lemerise est convaincue qu'il est possible d'y arriver, même avec un budget limité. On compte par cette approche individuellement faire un travail en profondeur et atteindre davantage les gens qui en ont le plus besoin.

Le Centre continuera en outre à répondre aux plaintes des consommateurs en essayant d'y trouver une solution quand cela est possible ou en les orientant vers d'autres experts quand cela s'impose.

Entre septembre 1971 et août 1972, l'ACC (Québec) a reçu, outre les plaintes téléphoniques, environ trois cents plaintes écrites. Soixante-quinze pour cent de celles-ci peuvent être classées de la façon suivante: 18% ont trait aux accessoires électriques; 7% aux appareils électroniques; 12% concernent la nourriture; 20%, les articles ménagers; 10% ont trait aux automobiles et 10% aux vêtements.

Ces plaintes peuvent être regroupées en quatre catégories: garanties et ruptures de garanties, 25%; qualité, 25%; ventes et service, 15%; prix, 3%.

Sur réception de ces plaintes, l'ACC (Q) a répondu à ces consommateurs par écrit ou par téléphone, s'efforçant de trouver pour eux une solution.

Cinq évêques font partie du conseil presbytéral

Cinq des six évêques oeuvrant dans le diocèse de Montréal font désormais partie du conseil presbytéral. Au cours d'élections tenues en janvier dernier, deux d'entre eux, Mgr Léon Blais, curé de Westmount, et Mgr André Chimoie, curé de la cathédrale ont été choisis par les curés du diocèse tandis que Mgr Paul Grégoire, archevêque et président d'office du conseil, nommait de son côté Mgr Valérien Bélanger, vicaire général, et Mgr Léonard Crowley, directeur de "l'Office for English Language Affairs". Seul Mgr Patrick Whelan ne fait pas partie du conseil.

Au cours de ces mêmes élections, les curés ont en outre élu M. Gustave Ratté, curé à Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus et les vicaires ont choisis MM. Marc Roy, Claude Desrochers et André Gadbois.

Voici par ailleurs, selon les milieux, les autres membres du conseil presbytéral. Milieu scolaire: M. Norbert Lacoste de la CECM et M. Victor Chartier de la région

des Mille-Îles; institutions sociales et de bien-être: M. Ovide Bélanger du Foyer de charité; pastorale hospitalière: M. Gilles Boisvert de l'hôpital Jean-Talon; prêtres retirés: M. Alcide Lessard; curie et administration diocésaine: M. Pierre Hurteau de l'Office de pastorale paroissiale; milieu anglophone: M. Dominic McCormack de la paroisse St John Brebeuf et Ernest Chibi de St. Kevin; communautés ethniques: M. Giovanni Triacca de Notre-Dame-de-Pompeii; religieux en paroisse: M. Louis Telmosse de Saint-Viateur.

Guy Laramée de l'Immaculée-Conception et Denis Toupin de Sainte-Brigitte; autres religieux: M. Henri Lacasse du Montreal General Hospital, Roland Fournier, aumônier des Soeurs Grises, et Yves Côté, directeur de l'Institut de pastorale.

De son côté, Mgr Grégoire a nommé, conformément à la constitution du conseil, outre Mgr Bélanger et Mgr Crowley, MM. Jean-Marie Lafontaine, coordonnateur de la pastorale et Pierre Lafortune, chancelier. Deux autres personnes doivent être nommées prochainement.

DECÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche: 2 à 4:30 p.m.



M. Arthur DUBEAU, P.S.S.
M. Arthur Dubeau, prêtre de Saint-Sulpice, est décédé le 14 février à l'hôpital St-Charles-Borromée de Montréal, à l'âge de 86 ans. Né à St-Gabriel-de-Brandon le 12 janvier 1887, il avait reçu l'ordination sacerdotale à Rome, le 19 février 1910. Il enseigna successivement au Collège de Montréal, au Séminaire de Philosophie et au Grand Séminaire de Montréal. Puis il fut vicaire à Notre-Dame pendant douze ans, directeur de la société d'Adoption, curé de Notre-Dame de 1939 à 1948, enfin aumônier de l'hôpital de la maison mère de la Congrégation de Notre-Dame pendant près de 20 ans. M. Dubeau avait pris sa retraite en 1968 et avait dû être hospitalisé en 1969. Ses funérailles auront lieu à Notre-Dame samedi matin, à 10 heures, et il sera inhumé dans la crypte de la chapelle du Grand Séminaire de Montréal.

DUBEAU Arthur, P.S.S. A Montréal, le 14 février 1973 à l'âge de 86 ans, est décédé, M. Arthur Dubeau, prêtre de St-Sulpice, ancien curé de Notre-Dame. La dépouille mortelle est exposée au presbytère Notre-Dame, 116 rue Notre-Dame ouest. Les funérailles auront lieu samedi le 17 février à l'église Notre-Dame où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière du Grand Séminaire, rue Sherbrooke ouest, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction: L. Thériault Inc.

LACROIX, Jeanne. A Montréal, le 14 février 1973 à l'âge de 65 ans, est décédée, Mme Léopold Lacroix, née Jeanne Leroux. Elle laisse dans le deuil sa fille, Micheline (Mme Claude Langlois) ses petits-enfants: Jacques, Carole, Robert, ses soeurs: Mme Clarence Dionne (Anna), Mme Wilfrid Morneau (Germaine) ses frères: Georges, Henri, ses belles-soeurs: Mme J. R. D'Avignon (Blanche Lacroix), M. et Mme Georges Daigneault (Jeanne Lacroix) et M. et Mme Arthur Thibault (Juliette Lacroix). Les funérailles auront lieu samedi le 17 février. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgie Limitée No 400 boul. Henri-Bourassa est à 9 heures 30, pour se rendre à l'église des Saints-Martyrs Canadiens où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RÉSIDENCES FUNÉRAIRES
Magnus Polier Inc.
6603 BOUL. ST-LAURENT
6520, ST-DENIS
10526, ST-LAURENT
185 est. DeCASTELNEAU
7100, rue Joseph Renaud,
Ville d'Anjou
Tél.: 277-2135

Plan d'amaigrissement
Recette à domicile

Il est facile de perdre rapidement, chez soi des livres de graisse disgracieuse! Établissez vous-même ce plan de recette. C'est très facile et c'est peu coûteux. Allez simplement chez votre pharmacien et demandez Naran. Versez ceci dans une bouteille d'une chopine et ajoutez assez de jus de pamplemousse pour la remplir. Prenez-en deux cuillerées à soupe par jour, selon le besoin, et suivez le Plan d'amaigrissement Naran.

Si votre premier achat ne vous montre pas un moyen simple et facile de perdre la graisse superflue et ne vous aide pas à re-

trouver la sveltesse de votre ligne; si les livres et les pouces redoutables de graisse superflue ne disparaissent pas du cou, du menton, des bras, de la poitrine, de l'abdomen, des hanches, des mollets, et des chevilles, retournez simplement le flacon vide pour vous faire rembourser. Suivez cette méthode facile recommandée par les nombreuses personnes qui ont essayé ce plan et retrouvez votre ligne. Notez comme le gonflement disparaît vite combien vous vous sentirez mieux. Plus alerte, plus active et d'apparence plus jeune.

À bas les frais de millage!

Tilden les a déjà abattus!

Tarif quotidien*	Voiture	
\$12	Vega	pas de frais de millage
\$13	Chevy II	pas de frais de millage
\$14	Chevelle	pas de frais de millage
\$15	Chevrolet Impala	pas de frais de millage

Dès aujourd'hui, vous pouvez réserver une Chevrolet Impala 1973 flambant neuve ou une autre voiture de qualité et ne payer qu'un simple tarif quotidien, sans aucun frais de millage. La seule autre dépense; les frais d'essence. Pas de tarif minimum, pas de rabais. L'idée, c'est qu'il n'y a plus aucun frais de millage. Tilden les a abattus pour la période "hors saison". Rien de plus simple. Ces tarifs sont à votre disposition dans les villes d'importance et dans nombre de centres au Canada. La location de voitures familiales ou luxueuses est sujette à une tarification légèrement supérieure.

TILDEN
La meilleure preuve qu'une entreprise de chez nous fait tout ce qu'elle peut pour vous!

Pour réservations au Canada ou à l'étranger, composer 842-9445
Pour location dans la région, composer 878-2771
1200 rue Stanley

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF
(COURS COLLÉGIAL)

- Collège reconnu d'intérêt public
- Collège mixte - résidence pour étudiants seulement.

PROGRAMME:

- Le cours collégial (diplôme d'études collégiales).

COURS PRÉ-UNIVERSITAIRE CONDUISANT AUX:

- 1- Sciences de la santé
- 2- Sciences pures et appliquées
- 3- Sciences humaines
- 4- Sciences de l'administration
- 5- Arts
- 6- Lettres

DATE LIMITE DE L'ADMISSION - 1er MAI 1973

Renseignements:

BUREAU DES ADMISSIONS

Cours collégial
3200, chemin Sainte-Catherine
Montréal 250 (Québec)
Tél.: 342-1320 poste 289 ou 255

(Le collège offre aussi un cours secondaire complet de 5 ans)

JAZZ

Qu'est-ce donc que le Ca-Cu-Ri?

par Gilles Archambault

J'ai toujours eu un respect immodéré pour les facteurs. Ce sont les seuls hommes en uniforme que je puisse voir sans grogner. J'aime savoir que des messages au regard olympien consentent à affronter les intempéries pour m'apporter à domicile des nouvelles du monde. Si j'emploie de long préambule, c'est que je n'ose pas vous dire tout net que j'ai reçu une invitation pour assister à une soirée de jazz organisée par le café culturel de St-Henri. Des fois que vous m'enviez!

Puisque vous n'avez pas trop bu hier, vous savez déjà que le Ca-Cu-Ri n'est pas une variante du karaté ou le nom d'un cinéma porno, mais bien une abréviation de Café Culturel de St-Henri. Vendredi le 16, on y présentera du jazz en direct, ainsi qu'une rétrospective de Miles Davis.

J'aime assez que cette initiative ait lieu dans ce quartier de notre ville. Le jazz, vous savez, a plus affaire avec la rue St-Jacques, secteur Atwater, qu'avec la Place des arts. Cette musique fleurit partout, on peut aussi bien la jouer dans le salon de Camille Samson que dans une voiture de radio-patrouille, mais c'est dans la simplicité, dans la ferveur, dans le dépeuplement qu'elle s'accomplit le plus totalement.

Un de ces vendredis, plutôt que de payer trois dollars pour voir un film minable, quatre dollars pour assister à du théâtre décadent, cinq dollars pour acheter un livre médiocre, pourquoi n'allez-vous pas au 4430 ouest, rue Saint-Jacques? Avec les prix qu'on y pratique, il vous restera as-

sez de sous pour prendre un verre ou offrir un cadeau à votre facteur, cet homme au regard olympien, etc.

Miles Davis - ON THE CORNER - Columbia KC 31906. Cette fois, c'en est assez! Il faut le dire, Miles Davis a fait un mauvais disque. Une musique d'atmosphère sans plus. Tout d'ailleurs est médiocre là-dedans. La pochette est laide à pleurer, aucun des musiciens qui accompagnent le trompettiste n'est nommé, etc. Quant à la vedette, elle ne fait que de brèves apparitions, dont aucune n'est particulièrement remarquable. Une supercherie.

Betty Carter - INSIDE BETTY CARTER - United Artists UAS 5639. Réédition d'un disque magnifique. Betty Carter est une chanteuse dans la tradition de Sarah Vaughan, sans les manières qui trop souvent marquent les interprétations de cette dernière. La voix est belle, la sensibilité toujours présente. A voir le programme, formé d'extraits de comédies musicales ou de songs américains, on ne s'attend pas à un tel registre, à une telle profondeur. Betty Carter recrée vraiment les chansons auxquelles elles s'attaque. Ce disque fait partie de la collection Douglas, projet de réédition de United Artists. Fait à remarquer, on nous indique sur la pochette une sélection discographique de Betty Car-

ter. Même des disques enregistrés sur Epic, ABC/Paramount, etc. Serait-ce que les compagnies comprendraient enfin qu'il n'y a qu'un public et qu'on ne nuit pas à ses propres intérêts en citant des oeuvres parues ailleurs. Un excellent disque à tout point de vue.

Buddy Rich - STICK IT - RCA Victor LSP-4802. Un bon disque de big band. Du dynamisme comme à l'accoutumée, des arrangements rentables, des solistes professionnels sinon originaux, nommons

Joe Ramano à l'alto ou Pat LaBarbera au ténor et soprano. Lorsque Buddy Rich se mêle de chanter, l'intérêt diminue, mais comme c'est à la dernière pièce du recueil, vous pouvez toujours fermer votre électrophone avant qu'il s'exécute.

Duke Ellington - LATIN AMERICAN SUITE - Fantasy 8419. Enregistré en 1968, lors d'une tournée au Brésil, en Uruguay, en Argentine, au Chili et au Mexique, ce microsillon ne comptera probablement

pas parmi les disques essentiels du père Ellington. Deux remarques: Ellington y joue beaucoup plus qu'à l'accoutumée; la musique en est très "écrite", plutôt que les solistes, c'est l'orchestre tout entier qui compte. Il y a beaucoup de bons moments dans ce disque, mais l'ensemble fait un peu trop gentil et un tantinet vieillot. La prise de son est un peu faible.

Maynard Ferguson - M.F. HORN TWO - Columbia KC 31709. Du big band prétendument renouvelé. A quelques détails près, dont le choix des thèmes, ce disque aurait pu être fait, il y a dix ans. Superficiel, un peu ennuyeux, souvent, un ton qui a comme caractéristique de n'en pas avoir. Je sais bien que Maynard Ferguson a des dons techniques évidents, mais cela ne suffit pas.

Pharoah Sanders - LIVE AT THE EAST - Impulse AS-9227. Sanders avec à peu près les mêmes acolytes qu'il nous présentait à l'Esquire, il y a quelques mois. Un très bel hommage à Coltrane, "Memories of J.W. Coltrane, Lum-kili et Healing Song, telles sont les trois pièces qui composent ce microsillon sur lequel Sanders fait preuve d'un lyrisme et d'une invention exemplaires. Cecil McBee est éblouant à la contrebasse. Une acquisition.

parutions

Droit public fondamental. Henri Brun et Guy Tremblay (Les Presses de l'Université Laval, 1972, 513 p.). Etude en profondeur du droit public canadien: caractéristiques de l'Etat canadien, nature de la suprématie législative en droit public canadien, relations entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif dans notre droit.

La guerre de Cent Ans. Le duc de Lévis Mirepoix (Albin Michel, 1972, 471 p.). A partir de textes de l'époque, l'auteur reconstitue le XIVe. Il donne longuement la parole à Froissart, mais se réserve de

définir lui-même le cadre de la synthèse historique. L'ouvrage s'inscrit dans la prestigieuse collection "Le mémorial des siècles" dirigée par Gérard Walter.

Les paras dans la ville. Colonel Godard (Fayard, 1972, 445 p.). L'auteur a participé aux dernières étapes françaises de l'éternelle guerre du Vietnam et il s'en fallut de peu qu'il rallie à temps Dien-Bien-Phu. En Algérie, il fut, en 1961, de ceux qui firent le putsch. Condamné à mort, puis gracié, il vit désormais à l'étranger. Son récit est donc celui d'un participant.

IL ETAIT UNE FOIS... LA REVOLUTION
en couleurs
SAM.: 3.00 - 6.00 - 9.00
DIM.: 2.00 - 5.00 - 8.00
SEMAINE: 8.00
POUR TOUS
5e MOIS
MERCIER
STE-CATHERINE - PRE-IX 295-6224

IL ETAIT UNE FOIS SERGIO LEONE
réalisateur italien
le monde entier découvre sa "patte"
POUR UNE POIGNEE DE DOLLARS
ET POUR QUELQUES DOLLARS DE PLUS
LE BON, LA BRUTE ET LE TRUAND
battit les Américains sur leur propre terrain se vit offrir de tourner chez eux un "vrai" western révéla l'Amérique des Pionniers comme personne n'avait osé le faire
C'est



IL ETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060
LUN.-VEN. 7:30 - 9:30
SAM. DIM. 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30
ATWATER 2
ALEXIS NIHON PLAZA
931-3313
VEN. 8:00
SAM. DIM. 12:00 - 3:00
6:00 - 9:00

DEMANDEZ LE PROGRAMME COMPLET DU FESTIVAL DES FESTIVALS 99¢ CHACUN DES FILMS
1748 Boulevard
277-4145
OUTREMONT

dès Ce Soir!
la trilogie de Masaki KOBAYASHI
LA CONDITION HUMAINE

PREMIERE PARTIE 16 au 20 fév.
IL N'Y A PAS D'AMOUR PLUS GRAND
à 8h P.M.
avec s.-t. français

DEUXIEME PARTIE 21 au 24 fév.
ROUTE VERS L'ETERNITE
à 8h P.M.
avec s.-t. anglais

TROISIEME PARTIE 25 fév. au 1er
LA PRIERE DU SOLDAT
à 8h P.M.
avec s.-t. anglais

verdi
5380 St-Laurent
277-3233
Dim. à 1:30h.
"L'HEURE DES BRASIERES"

La Salle Bonaventure
présente
Spectacle russe de VAHÉ DJERRAHIAN
Les russes arrivent! En vedette du 15 janvier au 10 mars. Danse avec Nick Martin et son orchestre. Composez 861-3511 pour vos réservations.
La Salle Bonaventure
Le Reine Elizabeth

APRES **PSAUME ROUGE**
un film hongrois de Miklos Jancso
GRAND PRIX DE LA MISE EN SCENE
CANNES 72
v.o. s.t.f. - couleur
7.00.
Dernières Représentations
"La Course de Chèvre"
S.T. François
Tous les jours à 9h.

D'AFRIQUE
BADOU BOY
de DJIBRIL DIOP - SENEGAL
un film joyeusement anarchique
v.o.f. - couleur 7.00

CLASSIQUES
Tous les soirs et ven 12.30, 3.5-11
CETTE Dernières Représentations
SEM. "Sing Sing"
S.T. François
Tous les soirs à 9h.
Les Cinémas du Vieux Montréal

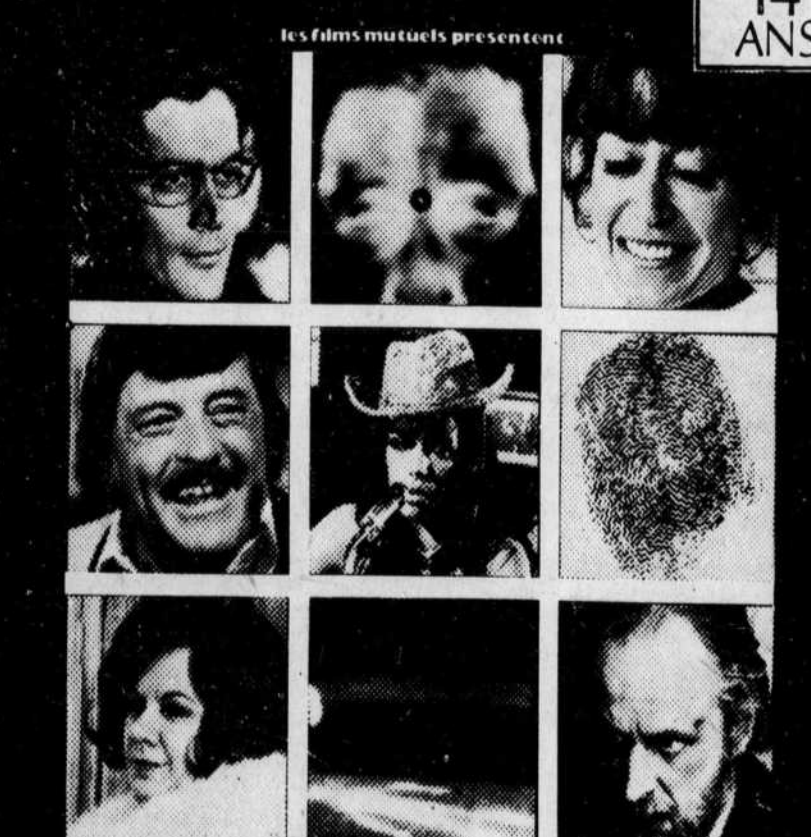
L'Office national du film du Canada et France Film présentent
TAUREAU
14 ANS
Un film de Clément Perron avec Monique Lepage André Melançon Michèle Magny Béatrice Picard Marcel Sabourin Yvon Thiboutot
"Des qualités évidentes qui forcent l'admiration"
Luc Perreault - LA PRESSE
"Un film aussi beau à voir qu'à percevoir"
Dane Lanke - THE GAZETTE
"... rempli de passions, de violence, de tendresse."
Robert Lévesque - QUEBEC PRESSE
12.40, 3.00, 5.25, 7.50, 9.45
SAINT-DENIS
1094, ST-DENIS, 84-4211



"Sa plus belle chanson d'amour" - France Soir
"Le premier film réalisé par Jacques Brel, et qui lui ressemble furieusement" - L'Express
"Un cinéaste qui prend des risques à chaque plan, on n'a pas vu ça depuis 10 ans" - Claude Lelouch
Brel Barbara
LES FILMS MUTUELS PRÉSENTENT
Franz EN COULEURS
Un film écrit, interprété et réalisé par JACQUES BREL
Salle Renoir
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
LUN.-VEN.: 7:30 - 9:30
SAM.-DIM.: 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30



UN TRIOMPHE!
14 ANS
les films mutuels présentent
LA MORT D'UN BUCHERON
un film de gilles carle
carole laure
daniel pilon willie lamothe
marcel sabourin pauline julien
[denise filiatraut]
Une production CARLE LAMY
LAISSEZ PASSER NON VALABLES
BERRI
ST-DENIS, STE CATHERINE 878 2424
LAVAL CENTRE D'ACHATS LAVAL
GREENFIELD PARK PL. GREENFIELD PARK
aussi: DORION, GRENVILLE, TRACY, DRUMMONDVILLE ET VALLEYFIELD
BERRI: Tous les soirs: 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30
GREENFIELD PARK: sam.: 5:00 - 7:00 - 9:00. Dim.: 1:00 - 3:00 - 5:00 - 7:00 - 9:00. Semaine: 7:00 - 9:00.
LAVAL: Sam.-dim.: 1:00 - 3:00 - 5:00 - 7:00 - 9:00. Semaine: 7:00 - 9:00.



qui fait quoi

Le Théâtre Sans Façon, dont l'interprétation du "Huis clos" de Jean-Paul Sartre au récent festival de théâtre de Saint-Henri fut vivement appréciée, présentera la pièce en reprise, à la demande du public, demain à 20h30 à l'auditorium de la polyvalente de Saint-Henri.

Une exposition d'art esquimaux du Canada s'est ouverte à Pékin en présence de personnalités chinoises et de diplomates canadiens. Organisée par l'Association chinoise d'amitié avec les peuples étrangers, l'exposition comprend notamment des sculptures de stéatite et des pièces artisanales.

A CBF (radio) aujourd'hui, l'édition nationale de "Présent" (9h03) diffusera notamment un reportage sur les Canadiens et la lecture, tandis que l'édition québécoise (12h5) en présentera une autre sur la colonie vietnamienne au Québec. A l'émission "Entretiens" (22h30), le politologue et journaliste Raymond Aron fera la synthèse de sa pensée politique. A CBF-FM, le pianiste Emil Gilels sera l'invité de l'Orchestre symphonique de Montréal (20h30) pour un programme qui réunit Papineau-Couture, Sibelius et Brahms.

Au Festival du film expérimental ce week-end (vendredi, samedi et dimanche à 13 heures) au Musée d'art contemporain, un programme de quinze films de 3 à 60 minutes dont 9 de l'ONF, présente aujourd'hui à des groupes d'étudiants, et repris les deux jours suivants pour le public en général. D'autres programmes seront offerts les week-ends suivants.

Le 28 février est la date limite pour s'inscrire aux auditions de l'Ecole nationale de théâtre en vue de l'année scolaire 1973-74. Les formulaires de demande d'audition sont disponibles au secrétariat de l'ENT.

Le concours d'oeuvres dramatiques radiophoniques organisé par Radio-Canada aborde l'étape de l'élimination: 203 manuscrits ont été reçus et le jury a jusqu'au 30 mars pour désigner le gagnant qui recevra \$1.000, deux billets d'avion pour l'Europe et les cachets de deux diffusions sur les ondes à l'émission "Premières". Le jury comprend MM. Roger Citerne et Michel Gariépy, réalisateurs; Martial Dassylva et Alain Pontaut, critiques dramatiques; ainsi que Gilbert Forest, chef du service des textes à Radio-Canada.

À la cathédrale Marie-Reine-du-Monde

Que la création soit! (Brott)

par Jacques Thériault

Au moment même où le pianiste soviétique Emil Gilels commençait mercredi soir son récital à la salle Wilfrid-Pelletier, Alexander Brott donnait le coup d'envoi à l'interprétation de l'oratorio "La création" d'Haydn, à la cathédrale Marie-Reine-du-Monde où une foule impatiente s'était donnée rendez-vous. Debout dans les allées latérales de la nef, installés sur des sièges de fortune et massés sur des bancs de bois qui finissent par devenir inconfortables après deux heures d'audition ininterrompue, ces amateurs de musique sacrée ont néanmoins démon-

tré que ce concert spécial répondait à un besoin. Et la création fut...

Pour monter cette oeuvre, qui a donné à l'oratorio allemand ses lettres de noblesse, Alexander Brott avait réuni le soprano Judith Raskin (en remplacement de Louis Marshall), le ténor Michael Best, la basse Joseph Rouleau, un orchestre symphonique complet et un chœur de 150 voix issu de l'Ecole normale de musique. En somme, une phalange d'interprètes manifestement assez bien préparés qui avaient mis sur la sobriété d'exécution souhaitée par le compositeur.

S'inscrivant beaucoup plus dans la descendance spirituelle des grandes oeuvres de Bach que de celles de Haendel, "La création" (1796-98) se compose de trois parties respectivement consacrées aux éléments, aux animaux et à l'homme. Depuis sa première exécution, une quantité considérable d'observateurs et de chroniqueurs se sont ingénies à retrouver, dans le style même de l'écriture musicale, des traits correspondant aux murmures des eaux, aux bourdonnements d'insectes, aux ébats des poissons, des baleines et des oiseaux. Avec un peu d'attention et d'imagination, on peut en effet, déceler quelques-unes de ces manifestations para-musicales, mais on est surtout frappé par la diversité, l'invention, la concision, la liberté même qui président à cette partition qu'Haydn devait écrire à la fin de sa vie.

Côté interprétation, on retient d'abord la présence exceptionnelle de Joseph Rouleau qui a été d'une justesse héroïque dans toute l'étendue de son registre, mais la venue à Montréal de Judith Raskin n'était pas non plus négligeable: malgré quelques envolées parfois légèrement en-deçà de l'esprit inhérent à "La création", on doit tout de même se réjouir de l'avoir entendue dans cette oeuvre qu'elle enregistre, il y a deux ans, en compagnie de Leonard Bernstein. Quant au ténor Michael Best, il serait injuste de ne pas tenir compte de la noblesse de son interprétation et de sa précision strictement technique, mais il a paru un peu tendu à l'occasion de certains passages qui demandaient une ferveur un peu spéciale.

Sous la direction de Brott, le chœur et l'orchestre ont vraisemblablement donné le maximum d'eux-mêmes, compte tenu des répétitions inévitablement réduites qui ont présidé à la présentation de ce concert un peu spécial.

Un dernier détail: ceux qui étaient assis dans les transepts n'ont pas joui des meilleures conditions d'écoute. Contrairement aux mélomanes installés dans la nef, ils ont dû s'accommoder de la réverbération.

à la petite semaine

CINÉMA

La supercherie comme spectacle...

par Jean-Pierre Tadros

Cela tombe un peu partout cette semaine. Le dollar tombe, la neige tombe, et si vous vous aventurez du côté d'une salle obscure vous risquez fort de tomber sur un navet. **Donc, soyez prudent.**

Cette mise en garde étant faite, passons au palmarès. En tête de liste je placerai toujours "Le charme discret de la bourgeoisie" de Bunel, et tout de suite après, "Marjoe".

MARJOE. Un film américain de Howard Smith et Sarah Kernochan, avec le Révérend Marjoe Gartner. Au cinéma Piccadilly. Le film est soutiré en français.

Un reportage-confession-testament choc de celui qui, depuis l'âge de quatre ans se présente au public sous les traits d'un prédicateur farouche et un évangéliste de choc, mais qui se déclare en privé — et ici, devant la caméra — un athée convaincu. Un document bouleversant sur ce que l'on pourrait appeler "le grand racket de la prédication". D'un côté une grosse supercherie, de l'autre une foule au bord de l'hystérie qui croit dur comme fer. C'est peut-être un peu long, mais assez surprenant.

L'ATTENTAT. Un film français de Yves Boisset, avec Jean-Louis Trintignant, Gian Maria Volonte, Michel Bouquet, Philippe Noiret, François Périer, Michel Piccoli, Jean Seberg. Au cinéma Villeray.

C'est la reconstitution de l'enlèvement du leader marocain alors en exil, Mehdi Ben Barka, par le biais d'une fiction des plus transparentes, et avec le concours d'une pléiade d'acteurs de renom. Un film qui aurait bien aimé être à la fois "Z" et "L'affaire Mattel", mais qui n'arrive à être ni l'un ni l'autre. On sort déçu. Mais il reste le spectacle.

THE LIFE AND TIMES OF JUDGE BOY BEAN. Un film américain de John Huston, avec Paul Newman, Victoria Principal et Anthony Perkins. Au cinéma Loews.

Un curieux western où se mêlent fantaisie et violence, dit-on. Un film de deux heures à voir, cependant, ne serait-ce qu'à cause de John Huston... et à cause de la dernière séquence d'une ville en feu qui, à elle seule, aurait coûté la somme de \$1,000,000! Comme

Raz-de-marée canadien en France

PARIS (PC) — Les Canadiens et les Québécois, qu'ils soient chanteurs, peintres, sculpteurs, cinéastes ou comédiens, sont fort actifs ce mois-ci en France.

Robert Charlebois poursuit avec Léo Ferré une tournée à travers la France qui l'a conduit à Clermont-Ferrand, Tours, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Aix-en-Provence et Dijon. Charlebois se produira également à Caen, Rennes et Nantes avant la fin du mois.

Le chanteur-compositeur Félix Leclerc, celui qui l'on appelle le "prince des poètes québécois", vient de terminer un engagement de 18 jours au Théâtre de la Ville, à Paris. Son récital a retenu l'attention des critiques artistiques de la presse parisienne.

Au début du mois, le violoniste canadien d'origine japonaise Hiderato Suzuki a donné un concert au Centre culturel canadien, à Paris. Une partie de son concert a été reprise par l'ORTF et retransmise sur les ondes de France-Culture.

Le ténor québécois Raoul Jobin, conseiller culturel à la délégation générale du Québec à Paris, s'est aussi produit à une émission consacrée à l'art du ténor qui a été diffusée par France-Culture.

De son côté, le chef d'orchestre québécois Jacques Beaudry a dirigé hier "La force du destin" de Verdi, dans le cadre d'une émission de l'ORTF.

Au Centre culturel canadien, plusieurs expositions de sculptures et de sérigraphies sont en cours ou ont eu lieu. Il y a eu d'abord l'exposition de sculptures intitulée "Dans les vergers de Philippe Scrive", celle des sérigraphies de Carl Heywood, artiste canadien qui vit à Paris depuis quelques années, et celle des sérigraphies des Montréalais Guido Molinari et Claude Toussaint.

A Toulouse, du 18 au 25, plusieurs films canadiens seront présentés dans le cadre d'une semaine internationale de cinéma d'animation. On s'attend que des réalisateurs canadiens participent aux tables rondes prévues durant cette manifestation.

Le Centre culturel canadien projettera, le 20, deux films: "The Half-Master Tuner", une fantaisie de Bruce Mackay; et "Qui perd gagne", de William Weintraub. Il s'agit de deux films produits par l'Office national du film.

Le 21, M. Roland Ladouceux, délégué de l'ONF pour l'Europe donnera à Paris une conférence sur le cinéma canadien.

A la mi-février, le Centre culturel a présenté le film "Jusqu'au coeur" de Jean-Pierre Lefebvre, qui met en vedette Robert Charlebois.

Un nouveau catalogue de la cinémathèque de prêt de l'ambassade du Canada à Paris et des consulats généraux du Canada en France sera lancé le 19 février, au Centre culturel canadien.

Designé Pour **10 OSCARS**
Meilleur FILM/Meilleure ACTRICE
Lisa Minelli
CABARET
Adieu Berlin COULEUR
12.35. 2.40. 4.55. 7.05. 9.20. TEL. 878-1451
LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

SALE BESMAIS POUR TOUS
EN NOMINATION
LE MEILLEUR FILM ÉTRANGER
LE MEILLEUR SCÉNARIO
DE Luis Bunuel
LE CHARME DISCRET DE LA BOURGEOISIE
D'ERIC ROHMER
9^e SEMAINE
l'amour l'après-midi
ZOUZOU-BERNARD VERLEY

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE CINÉMATOGRAPHIE
LES CHARLOTS DANS
CHAMPIONS DU RIRE!
LES FOUS DU STADE
9^e SEM
JEAN-TALON CENTRE D'ARTS JEAN-TALON MAISONNEUVE CENTRE D'ARTS
FLEUR DE LYS 1818 CATHÉDRALE 615 CINÉMA DE PARIS 88 STI CATHERINE, 6015

THÉÂTRE DE QUAT'SOUS
100 EST, AVENUE DES PINS - 845-7277

next et
LE RETOUR DU GUERRIER
de Terrence McNally
AMULETTE GARNEAU
YVON DUFOUR
CLAUDE GAI
COMÉDIE EN COULEUR
A COMPTER DU 18 JANVIER
Lundi soir, 20h 30
"Solange" et "Goglu"
de Jean Barbouin
avec DOROTHY BERRYMAN, MARC LEGAULT et JEAN RICARD
VERSION QUÉBÉCOISE
René Dionne

Voir horaires T.V. et Cinéma à la page 24

DENEUVE ELON
IMPERIAL

YVES MONTAND ROMY SCHNEIDER SAMI FREY
À l'affiche:
un film de **CLAUDE SAUTET**
César et Rosalie
Pour TOUS
Sam. Dim.: 1:15 - 3:20 - 5:25 - 7:30 - 9:30
Lun. à Ven.: 7:30 - 9:30
CREMAZIE
ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210

8^e SEMAINE! POUR TOUS
LES FILMS MUTUELS présentent
UN FILM DE DENIS HEROUX
QUELQUES ARPENTS DE NEIGE
CHRISTINE OLIVIER - DANIEL PILON - JEAN DUCEPPE
VERSAILLES 2265 SHERBROOKE E.
LE PARISIEN 400 MAISONNEUVE
PARISIEN à 12:35, 2:40, 4:50, 7:10 & 9:20 P.M. VERSAILLES, Sur Samedi à 7:10 & 9:20 P.M. Sam. & Dim. à 12:35, 2:40, 4:50, 7:10 & 9:20 P.M.
Épousement aux ROYAL (Coppaïre) DU NORD (St. Jérôme) GEORGES (St. Thérèse)

NCT ETUDIANTS NCT ETUDIANTS NCT ETUDIANT
MAISON DE POUPEE d'IBSEN
Traduction: JACQUES DUCHESNE
Mise-en-scène: YVON THIBOUTOT
Décors: CLAUDE FORTIN
Costumes: FRANCOIS BARBEAU
AVEC
ANDRÉE LACHAPPELLE YVES LÉTOURNEAU
HÉLÈNE LOISELLE JEAN-PIERRE MASSON
COLETTE COURTOIS AUBERT PALLASCIO
JO-ANN QUEREL
Billets disponibles
CE SOIR, 19h.30
RÉSERVATIONS: 866-1964
1200 Bleury Billets: 1.50

JEAN-LOUIS TRINTIGNANT MICHEL PICCOLI GIAN-MARIA VOLONTE POUR TOUS
dans un film de **YVES BOISSET**
L'ATTENTAT
A AFFICHE

L'ATTENTAT
France Soir
Qu'un tel film ait pu se faire en France est déjà un sujet de satisfaction... C'est de l'excellent cinéma de suspense... Et puis il y a les dix acteurs chargés des principaux rôles. Bien choisis, ils font tous des compositions de premier ordre.
Robert CHAZAL

L'ATTENTAT
COMBAT
Une saine révolte... l'une des premières prouesses du cinéma français...
Henry CHAPIER

L'ATTENTAT
le point
Passionnant. C'est le film dont on parlera le plus cet automne.

L'ATTENTAT
Le Canard enchaîné
...passionnant de bout en bout. Quelle distribution mais aussi quel film.
Michel DURAN

L'ATTENTAT
OBSERVATEUR
... une oeuvre efficace, carrée, menée comme un thriller.
Claude-Michel CLUNY

L'ATTENTAT
LES LETTRES françaises
Yves Boisset possède un punch irrésistible et les coups qu'il porte vont droit au but.
Michel CAPDENAC

VILLERAY
SAM. DIM.: 1:00-3:10 5:20-7:30-9:40
LUN.-VEN.: 7:30-9:30
ST-DENIS JARRY 388-5577

ARTISTES

Le Conseil des Arts du Canada rappelle que la date limite d'inscription au présent concours de

Bourses de travail libre pour artistes est fixée au 15 mars 1973

Ces bourses s'adressent aux artistes professionnels reconnus depuis plusieurs années pour la qualité de leurs oeuvres et désirant réaliser un programme précis, d'une durée de plus de trois mois. Sont assimilés aux artistes les critiques et les administrateurs d'entreprises artistiques répondant aux mêmes conditions.

Toutes les formes d'expression artistique sont admissibles: arts plastiques, arts de la scène, littérature, cinéma et photographie.

Les boursiers peuvent recevoir jusqu'à \$10,000 pour leurs frais, plus des indemnités de subsistance et de déplacement s'il y a lieu.

Pour obtenir la brochure Aide aux artistes et les formulaires de demande, s'adresser à:

Conseil des Arts du Canada, Service des Bourses, C.P. 1047, Ottawa, Ontario, K1P 5V8

(On peut aussi obtenir la brochure aux bureaux régionaux d'Information Canada et de la Direction de la Citoyenneté du Secrétariat d'Etat).

COMMISSION DE CONTRÔLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUÉBEC

AVIS

Les personnes ci-après mentionnées ont demandé les permis suivants:

NOM	ADRESSE	CATÉGORIE
FERNANDES, Manuel	5 ouest, rue Chabanel, Montréal	Restaurant
LACOMBE, Claude	16289 ouest, boul. Gouin Ste-Genevieve	Hôtel - 4 bars Salle à manger
LEVESQUE, Mme Lina (Daigle)	8763, rue Lajeunesse, Montréal	Épicerie
BARSALOU, Paul-Émile	1169, rue de L'Église Verdun	Épicerie
TSATOUUMAS, Constantinos	6740, rue Joseph Renaud Ville D'Anjou	Bar
AMADORI, Torido (Ted) "Foodex Systems Ltd"	966-968 ouest, rue Ste-Catherine Montréal	Salle à manger
CATALANO, Mme Maria Teresa	3796, rue Masson Montréal	Épicerie
LAVIGNE, Laurento (Lorenzo)	3000 ouest, rue St-Jacques	Taverne
Pour le bénéfice de: lui-même, Montréal Transfert par décès de: LAVIGNE, Mme Yve Euclide Pour le bénéfice de: elle-même.		
ALARY, Lucien	4539, rue Hôtel-de-Ville Montréal	Épicerie
CYR, Leonard	6956, rue Drolet Montréal	Épicerie
ROSE, Fernand	5680, avenue du Parc, Montréal	Taverne
LEMAY, Marcel	16403, rue Bureau, Pointe-aux-Trembles	Cabaret
LANGHANS, Egon Waldemar Heinz "Provisions au Connaisseur Inc."	Pointe-Claire	Épicerie
LANGLOIS, Norbert "Chandler Bar Inc."	1014 est, rue Ste-Catherine, Montréal	Salle à manger - Bar
KRIKORIAN, Armand Simon "Hôtel de la Reine, Montréal (1973) Inc."	700, rue Peel Montréal	Hôtel - 3 salles à manger 2 bars

Afin d'être valide, toute objection à ces demandes doit être faite par écrit, dûment motivée et ASSERMMENTÉE dans les 15 jours du présent avis au:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
Case Postale 200, Place d'Armes, Montréal, P.Q.

Carrières et Professions

NOTRE RUBRIQUE CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 30¢ la ligne agate (14 lignes agates ou pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de cases postales et de retour du courrier est gratuit et confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR

211, rue du Saint-Sacrement
Montréal - Tél.: 844-3361

Compétence: Bernard Lutz

COMPTABLES DIPLÔMÉS COMPTABLES EN COÛT DE REVIENT COMPTABLES

Une grande entreprise de fourniture de matériaux et de construction de Montréal est à la recherche de plusieurs candidats avec expérience pour occuper des postes permanents à Montréal, réal.

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

Case 1962, Le Devoir, Montréal

Toutes les candidatures seront traitées confidentiellement.

C.E.G.E.P. DE MATANE

DIRECTEUR DES SERVICES PÉDAGOGIQUES

FONCTIONS:

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services pédagogiques exerce toutes les fonctions requises pour assurer l'administration des services pédagogiques.

QUALIFICATIONS EXIGÉES:

- Diplôme universitaire en sciences de l'éducation ou en administration scolaire ou dans une des disciplines d'enseignement du C.E.G.E.P., diplôme requérant au moins 17 années de scolarité;
- Expérience pertinente au poste.

TRAITEMENT:

Selon les normes du Ministère de l'Éducation.

ENTRÉE EN FONCTION:

Entre le 1er juillet et le 1er août 1973.

CANDIDATURES:

Faire parvenir les candidatures, au plus tard le 16 mars à 17.00 hres, à l'adresse suivante:

M. Georges-E. Bouchard
C.E.G.E.P. de Matane
616, avenue St-Rédempteur
Matane, P.Q.

Voir autres Carrières et Professions,
en pages 11 et 12

C.E.G.E.P. DE MATANE

Poste ouvert

PROFESSEUR DE FRANÇAIS

Qualification exigée:

Diplôme universitaire 1er cycle.

Traitement:

Selon la convention collective.

Entrée en fonction: 26 février 1973.

Candidatures: Immédiatement par téléphone.

Georges E. Bouchard
Cegep de Matane
616, avenue St-Rédempteur
Matane, Qué.
Tél: 418-562-1240

Université du Québec à Montréal

PROFESSEURS AU DÉPARTEMENT DES SCIENCES BIOLOGIQUES

Deux postes ouverts immédiatement dans les disciplines suivantes: zoologie (vertébrés), phytopathologie, entomologie, aménagement de la faune terrestre.

FONCTIONS:

Enseignement aux 1er et 2e cycles et recherche.

EXIGENCES:

Doctorat (Ph.D.). Excellente connaissance du français.

Note: Les programmes actuels d'étude sont orientés vers l'écologie. Les candidats ayant un intérêt et une expérience en ce domaine auront la préférence.

Faire parvenir son curriculum vitae, le plus vite possible au:

Responsable du département
des sciences biologiques
UQAM (Université du Québec à Montréal)
C.P. 8888
Montréal 101, Québec
Tél.: 876-3102



HÔPITAL LAVAL

recherche

CHEF TECHNICIEN(NE) DES LABORATOIRES

Fonctions:

- Responsable de l'approvisionnement et de l'inventaire du matériel des laboratoires.
- Responsable de l'administration du personnel des laboratoires.
- Superviser le travail des coordonnatrices techniques.

Exigences:

- Technicien(ne) en laboratoire avec cinq (5) ans d'expérience dans divers services de laboratoire.
- Connaissances administratives adéquates.

Salaires:

Selon l'échelle du ministère des affaires sociales.

PRÉPOSÉS(ES) EN INHALOTHÉRAPIE

Fonction:

Personne qui donne des traitements d'aérosol et répond, s'il y a lieu, à tout appel de réanimation cardio-respiratoire.

Salaires:

Selon la convention collective.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae à:

Directeur adjoint,
Service du personnel,
Hôpital Laval,
2725, chemin Ste-Foy,
Québec 10.

(Notre personnel a été avisé de ces demandes)

L'OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

RECHERCHE

POUR LES RÉGIONS DE L'ESTRIE, DE LA MAURICIE, DE L'OUTAOUAIS UN (UNE) LINGUISTE

FONCTIONS:

- Assurer la fonction d'assistance linguistique au milieu.
- Répondre aux demandes de renseignement linguistique.
- Analyser les besoins linguistiques du milieu.
- Favoriser particulièrement la promotion d'une terminologie technique normalisée.

QUALIFICATIONS:

- Parfaite connaissance de la langue française.
- Excellente connaissance de la langue anglaise.
- Formation universitaire.
- Une expérience dans le domaine de l'animation sera un atout.

TRAITEMENT:

De \$7,500 à \$10,000. Selon les titres et les qualifications.

POSTES A:

Sherbrooke, Trois-Rivières, Hull.

Faire parvenir, sous pli confidentiel, candidature et curriculum vitae avant le 23 février 1973 au:

Coordonnateur de l'action régionale
Office de la langue française
Service d'information-diffusion
275, rue de l'Église (5ème étage)
Québec 2

Mentionner: Concours O.L.F. 0273

LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

demande

UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

FONCTIONS:

Sous l'autorité du directeur de l'expansion industrielle et commerciale, le titulaire aura les responsabilités suivantes:

- Participer à l'élaboration et à la réalisation de programmes d'action de nature à promouvoir le développement industriel et commercial de la région;
- Établir des contacts avec les industriels et hommes d'affaires dans le but d'améliorer et d'accroître les activités industrielles et commerciales de la région;
- Assister ces industriels et hommes d'affaires dans leurs projets d'investissements et de développements dans la région;
- Maintenir de bonnes relations de travail avec les autres organismes oeuvrant dans les domaines industriel et commercial.

QUALITÉS REQUISES:

- Le candidat doit:
- Posséder une solide expérience des affaires, plus particulièrement dans le domaine de la promotion et du développement industriel et commercial.
 - Être prêt à voyager au Canada et à l'étranger;
 - Pouvoir parler et écrire correctement le français et l'anglais;
 - Détenir, de préférence, un diplôme en économie, sciences commerciales ou sciences appliquées, et compter un minimum de cinq (5) années d'expérience pertinente.

CONDITIONS:

Salaires à discuter selon l'expérience et les qualités.

Les candidats doivent faire parvenir leur offre par écrit, accompagnée de leur curriculum vitae, le ou avant le 26 février 1973 au:



Directeur de l'administration,
Société d'aménagement de l'Outaouais,
96, rue Hôtel-de-Ville,
C.P. 666,
Hull, P.Q.



HÔPITAL RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Centre de Santé Mentale pour enfants et adolescents comprenant 700 lits avec Services Externes recherche

UNE DIÉTÉTISTE

pour diriger, organiser et coordonner le fonctionnement du service alimentaire.

Qualifications:

- Diplôme universitaire
- Bacc. en sciences (nut.)
- Membre de la Corporation des Diététistes du Québec
- Expérience en administration et en diétothérapie
- Faire preuve de "leadership".

UN CHEF CUISINIER

pour coordonner et planifier les activités d'un groupe de travail.

Qualifications:

- Posséder un diplôme de Chef cuisinier de l'Institut d'Hôtellerie et du Tourisme
- Expérience en cuisine de quantité, d'au moins 3 ans
- Capacité de travailler en équipe
- Faire preuve de "leadership".

Salaires et conditions de travail:

Selon les normes du Ministère des Affaires sociales.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae au:

Service du personnel,
Hôpital Rivière-des-Prairies,
7200 est, boul. Gauvin,
Montréal 476.

LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE L'OUTAOUAIS

demande

1) UN DIRECTEUR DES ÉTUDES ET RECHERCHES

FONCTIONS:

Sous l'autorité du président-directeur général, le titulaire à ce poste devra:

- Diriger et coordonner les programmes d'études et de recherches de l'organisme dans les domaines de sa compétence: développement régional, tourisme, industrie, commerce, aménagement et protection du milieu, etc.;
- Représenter l'organisme au niveau technique auprès des organismes publics de la région;
- Assister les autres services de l'organisme dans la réalisation de dossiers spéciaux.

QUALITÉS:

- Le candidat à ce poste doit:
- Détenir un diplôme universitaire et/ou une compétence reconnue dans une discipline appropriée;
 - Posséder une vaste expérience dans le domaine de la recherche et de la planification en matière d'aménagement et de développement régional;
 - Avoir des aptitudes manifestes au travail de conception, de coordination et de direction;
 - Pouvoir parler et écrire correctement le français et l'anglais.

Salaires et autres conditions de travail à discuter.

2) UN AGENT DE RECHERCHE ET DE PLANIFICATION ÉCONOMIQUE (AMÉNAGISTE)

FONCTIONS:

Sous l'autorité du directeur des études et recherches, le titulaire devra:

- Participer à des programmes d'études et de recherches de l'organisme dans les domaines de sa compétence: développement régional, tourisme, industrie, commerce, aménagement et protection du milieu;
- Participer à des travaux, des études et des recherches menés conjointement avec d'autres organismes publics;
- Assister les divers services de l'organisme dans la réalisation d'études et de dossiers spéciaux.

QUALITÉS:

- Détenir un diplôme universitaire et/ou une compétence reconnue dans une discipline appropriée;
- Posséder des aptitudes manifestes au travail de conception, et une expérience valable en matière de planification, d'aménagement et de développement régional;
- Pouvoir parler et écrire correctement le français et l'anglais.

Salaires et autres conditions à discuter.

Les candidats doivent faire parvenir leur offre par écrit, accompagnée de leur curriculum vitae, le ou avant le 26 février 1973 au:



Directeur de l'administration,
Société d'aménagement de l'Outaouais,
96, rue Hôtel-de-Ville,
C.P. 666,
Hull, P.Q.

CEGEP DE SAINT-JÉRÔME

demande un

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Fonctions:

- Le candidat possède un diplôme universitaire, il est directement responsable auprès du Conseil d'administration dont il est aussi membre;
- il assure la coordination de tous les services, la préparation et l'exécution des plans de développement au court et à long terme;
- il veille à l'administration financière et pédagogique du collège et assure les relations internes et externes du collège;
- il exerce les pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'administration quant à l'engagement de tout le personnel du collège.

Qualifications:

- Le candidat possède un diplôme universitaire, dont l'obtention requiert un minimum de 17 années de scolarité;
- il a une solide expérience professionnelle dans l'administration, et de préférence, dans l'administration scolaire, où il a prouvé qu'il pouvait diriger et coordonner le travail de plusieurs personnes dans des disciplines différentes;
- une solide connaissance des structures administratives de l'éducation au Québec et de l'orientation de la réforme scolaire est une nécessité.

Salaires:

Selon les Politiques administratives et salariales des collèges.

Date limite:

Avant le 2 mars 1973.

Adresser curriculum vitae complet au:

Président,
Conseil d'administration,
Case postale 800,
Saint-Jérôme,
Comté Terrebonne, Qué.

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

CONSEILLERS ÉCONOMIQUES A L'ÉTRANGER

Postes à
TOKYO,
LONDRES
et
CHICAGO

LE DÉFI

Attirer au Québec par leurs travaux, leurs contacts ou leurs visites auprès des entreprises, des banques, et des administrations publiques, de nouveaux investissements dans le secteur manufacturier.

Promouvoir la vente de produits québécois dans le pays où ils exercent leur activité.

LES CANDIDATS

Titulaires d'un diplôme universitaire, ils possèdent une expérience d'au moins quelques années dans le secteur public ou privé qui soit une préparation valable pour ce genre de fonction.

Ils ont beaucoup de dynamisme et d'initiative et ils devront démontrer leur capacité d'adaptation et d'organisation. Ils s'expriment correctement en français (oralement et par écrit) et ont une connaissance approfondie de l'anglais.

La durée du séjour dans un même poste est habituellement de trois à quatre ans, après quoi le représentant pourra soit être appelé afin de poursuivre au Québec son travail de promotion économique, soit être affecté à un autre poste à l'étranger.

Les intéressés sont priés de s'inscrire auprès de:

LA COMMISSION DE LA
FONCTION PUBLIQUE DU QUÉBEC
1050, rue Conroy, Québec 4.

en joignant leurs attestations officielles d'études au questionnaire "offre de service" qu'ils peuvent se procurer aux bureaux de la Commission (à Québec: téléphone 643-3984), ou aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.



GOUVERNEMENT
DU QUÉBEC

AGENT DE DOTATION EN PERSONNEL

La Société centrale d'hypothèques et de logement offre un poste d'agent de dotation au sein de sa division du Personnel au Siège social à Ottawa.

Sous la direction générale de l'agent supérieur de dotation en personnel, la personne choisie aura la responsabilité de l'avancement de certains groupes d'employés au Siège social et dans les bureaux locaux, ainsi que de certains programmes de recrutement à l'extérieur de la Société. De plus, cette personne devra être capable de réaliser des projets de recherche et de faire des recommandations à l'égard des divers aspects de la politique d'ensemble de la Société concernant la dotation en personnel.

Il est nécessaire que les candidats puissent travailler efficacement en français et en anglais. Ils devraient avoir quelques années d'expérience dans la gestion du personnel ou dans un domaine connexe, en particulier dans le recrutement, les méthodes d'entrevues et l'orientation. Ils doivent posséder des aptitudes pour l'administration, pouvoir se servir de fact et de jugement et être capable de travailler dans des circonstances pressantes. Il est important qu'ils puissent composer un texte de façon claire et concise. Un diplôme universitaire serait préférable.

On prévoit que le traitement au départ se situera dans la catégorie de \$12,000 à \$14,000 et qu'il sera en fonction des connaissances et de l'expérience de la personne choisie. Les employés de la Société jouissent d'excellents avantages sociaux, y compris la stationnement gratuit.

Les intéressés doivent adresser un résumé de leur instruction et de leur expérience, avant le 5 mars, 1973, au:

Directeur du Personnel
Société centrale d'hypothèques et de logement
Chemin Montréal
Ottawa, Ontario
K1A 0P7



CHEF D'ÉQUIPE CALCULS SCIENTIFIQUES

Fonctions:

Assumer la responsabilité du travail d'une équipe qui a pour fonction:

- d'assurer la formulation et la programmation de systèmes permettant la solution de problèmes scientifiques et techniques, à l'aide d'ordinateurs de grande puissance.
- d'évaluer les programmes d'application et promouvoir leur utilisation.
- d'effectuer les modifications des programmes scientifiques et techniques en exploitation courante.

Exigences:

- Posséder un diplôme en génie électrique ou sciences au niveau de la maîtrise ou du doctorat.
- Avoir quatre (4) à cinq (5) ans d'expérience récente dans l'application originale de l'informatique au génie électrique.
- Posséder de l'initiative, du dynamisme pour diriger son personnel et stimuler le déroulement des différents projets.

Lieu de travail: Montréal.

Salaires: Selon la compétence et l'expérience.

N.B. Les candidats intéressés sont priés de nous faire parvenir leur curriculum vitae, le plus complet possible, avant le 5 mars 1973, en mentionnant le numéro I/Q-2-125-J-1 sur l'enveloppe, à l'adresse suivante:

Hydro-Québec
Direction Embauchage, 10e étage
75 ouest, boul. Dorchester, Montréal 128, Qué.

Carrières et Professions

L'Hôpital Domrémy-Montréal est à la recherche d'un(e) **DIRECTEUR(TRICE) DES SOINS INFIRMIERS**

DESCRIPTION :
Responsable, sous l'autorité du directeur général, de l'organisation et de l'administration des services de soins infirmiers.

QUALIFICATIONS DEMANDÉES :
— Baccalauréat en sciences infirmières et/ou expérience en administration des soins infirmiers.
— Aptitudes en relations humaines et qualités de chef.

SALAIRE ET BÉNÉFICES MARGINAUX : À discuter. Les candidatures seront traitées confidentiellement.

Faire parvenir curriculum vitae le plus tôt possible à :

M. Claude Benoit,
Directeur général,
Hôpital Domrémy-Montréal,
15, 693 ouest, boul. Gouin,
Ste-Gertrève de Pierrefonds,
Roxboro 990, P. Qué.

L'OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE RECHERCHE POUR LES RÉGIONS DE L'ESTRIE, DE LA MAURICIE, DU SAGUENAY, DE L'ABITIBI **UN (UNE) ANIMATEUR (TRICE)**

FONCTIONS :
— Assurer la représentation de l'Office dans la région.
— Établir des contacts avec les organismes socio-économiques et les moyens d'information du milieu.
— Faciliter toute action de promotion du français dans le milieu.
— Cette personne devra également, sous la responsabilité directe de l'Office de la langue française, développer des méthodes d'animation diversifiées, selon les besoins de l'Office de la langue française.

QUALIFICATIONS :
— Parfaite connaissance de la langue française.
— Excellente connaissance du milieu régional, pour lequel la candidature est déposée.
— Formation universitaire.
— Une expérience dans le domaine de l'animation et de l'audio-visuel sera un atout.

TRAITEMENT :
De \$7,500 à \$11,000. Selon les titres et les qualifications.

POSTES A
Sherbrooke, Trois-Rivières, Chicoutimi et Rouyn.

Faire parvenir, sous pli confidentiel, candidature et curriculum vitae avant le 23 février 1973 au :

Coordonnateur de l'action régionale
Office de la langue française
Service d'information-diffusion
275, rue de l'Église (5ème étage)
Québec 2

Mentionner: Concours O.L.F. 0173

Corporation Notre-Dame de Laval Centre d'accueil (capacité de plus de 200 adolescentes) **RESPONSABLE DES UNITÉS** Concours no C.A. 2-72

Poste :
Sous l'autorité du Directeur du Centre d'Accueil, le responsable des unités voit à la formulation et à l'application des politiques régissant la vie dans les unités.

Responsabilités :
— Diriger le travail des chefs pavillonnaires et du coordonnateur des activités.
— Élaborer avec le personnel sous son autorité et faire mettre en application les méthodes rééducatives, le programme d'activités et le code préparés pour les adolescentes.
— Préparer et administrer le budget de son département. Approuver les réquisitions.
— Choisir son personnel conjointement avec le service du personnel et faire l'évaluation de celui-ci.
— Préparer les horaires de son personnel et contrôler l'organisation matérielle des unités.
— Superviser le travail des chefs pavillonnaires.

Qualifications :
— Diplôme universitaire en sciences humaines.
— Au moins 5 ans d'expérience en rééducation ou autre expérience jugée équivalente.
— Qualités de leadership pour motiver une équipe de travail.
— Le bilinguisme serait un atout.

Traitement :
Selon les normes salariales du ministère des Affaires sociales.

COORDONNATEUR(TRICE) DES ACTIVITÉS Concours no C.A. 3-72

Poste :
Sous l'autorité du Responsable des unités du Centre d'Accueil, voit à la formulation et à l'application des politiques d'activités.

Responsabilités :
— Élaborer un programme d'activités adapté aux adolescentes et voir à son exécution par les spécialistes en activités.
— Diriger et superviser le travail des spécialistes en activités.
— Préparer et administrer le budget de son département, approuver les réquisitions de son secteur.
— Choisir son personnel conjointement avec le service du personnel et faire l'évaluation de celui-ci.
— Préparer les horaires des activités, des locaux d'activités et du personnel spécialisé en activités.

Qualifications :
— Diplôme de psycho-éducateur et avoir au moins 5 ans d'expérience en rééducation ou autre expérience jugée équivalente.
— Qualités de leadership pour motiver une équipe de travail.
— Bilingue.

Traitement :
Selon les normes salariales du ministère des Affaires sociales.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae complet en spécifiant le numéro de concours, au plus tard le 3 mars 1973, au :

Directeur du personnel,
Maison Notre-Dame de Laval Inc.,
310, boul. Cartier,
Ville de Laval, Qué.

PRINCIPAUX D'ÉCOLE

Hommes ou femmes
Intéressant travail de promotion à temps partiel, quelques heures de travail par année.
— Capacité de superviser une équipe et leadership.
— Revenu très intéressant et garanti.
— Sont éligibles les principaux qui dirigent une école de plus de 800 élèves.
Faire parvenir réponse à :
CASE 1966, LE DEVOIR

Voir autres Carrières en pages 10 et 12

TRADUCTRICE (temps partiel)

Une importante maison de produits pharmaceutiques, siégeant sur la route transcanadienne (à un 1/2 mille à l'ouest de centre commercial Fairview), est à la recherche d'une personne pouvant traduire des textes d'ordre général ou technique, de l'anglais au français.
Les candidates doivent posséder au minimum un certificat en traduction d'une université agréée. La préférence ira aux candidates pouvant travailler (5) demi-journées consécutives par semaine.
Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service du personnel des Laboratoires Merck Frosst.
695-7920

ASSISTANT-GÉRANT DES VENTES

Occasion pour devenir Gérant. Compagnie établie d'engrais chimiques - 100 ans d'existence.
Âge 30 à 40 ans - Connaissances agricoles - Ambitieux.
Salaire à discuter - Toutes dépenses payées - Fonds de Pension.
Connaissance de l'anglais.
Écrire à : **M. Jean Paul
B.P. 150
Ville Chambly, P.Q.**

Faites carrière dans la fonction publique

AGENT DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL: FABRICATION SOUS LICENCE

— Traitement initial pouvant atteindre \$15,374 selon la compétence; possibilité de carrière jusqu'à \$18,023. Ministère de l'Industrie et du Commerce; postes à Montréal.
— Contribuer à l'expansion des industries du Québec en les aidant à conclure des accords de fabrication sous licence avec l'étranger; effectuer des études de marché et des évaluations sommaires de produits; participer à l'organisation de missions techniques.
— Être titulaire d'un diplôme universitaire en sciences commerciales, administratives ou en sciences appliquées. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans le domaine de la fabrication sous licence, de la recherche et du développement de produits peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.
— Concours A102AB. Échéance de l'inscription: 2 mars 1973.

AGENT DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL: DEVELOPPEMENT DES EXPORTATIONS

— Traitement initial pouvant atteindre \$15,374 selon la compétence; possibilité de carrière jusqu'à \$18,023. Ministère de l'Industrie et du Commerce; postes à Montréal.
— Contribuer à l'expansion des industries du Québec sur les marchés extérieurs; fournir l'assistance technique à l'exportation; effectuer des études de marché; participer à l'organisation des missions commerciales et d'expositions industrielles à l'étranger.
— Être titulaire d'un diplôme universitaire de préférence en sciences commerciales ou administratives. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans le domaine des exportations, de la recherche et de la mise en marché peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.
— Concours A102AC. Échéance de l'inscription: 2 mars 1973.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION

recherche plusieurs professionnels spécialistes dans divers secteurs de la gestion de l'administration et de la recherche pour son service général des personnels des organismes d'enseignement. Ce service général a la responsabilité de l'élaboration et de l'implantation des politiques administratives et salariales pour toutes les catégories de personnel des organismes d'enseignement du Québec.

SPECIALISTE EN RELATIONS DU TRAVAIL

— Traitement initial pouvant atteindre \$17,890 selon la compétence. Postes à Québec.
— Sous l'autorité du directeur du service des relations du travail, les titulaires ont la responsabilité de collaborer à l'élaboration d'une politique de relations de travail des personnels des organismes d'enseignement en collaboration avec le ministère de la Fonction publique et d'assurer l'implantation de cette politique; à cette fin, ils doivent: analyser, interpréter et appliquer les conventions collectives. Élaborer des projets de conventions collectives et fournir aux négociateurs désignés tous les éléments nécessaires à l'application des politiques administratives et salariales. Participer aux tables de négociations et aux différents comités conjoints. Analyser les griefs soumis à l'arbitrage et recueillir les éléments requis pour leur règlement.
— Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal en relations industrielles ou dans toute autre discipline pertinente et posséder quelques années d'expérience pertinente aux fonctions. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.
— Concours A100AA. Échéance de l'inscription: 23 février 1973.

SPECIALISTE EN PLACEMENT

— Traitement initial pouvant atteindre \$17,890 selon la compétence. Postes à Québec.
— Sous l'autorité du responsable du bureau de placement du secteur de l'Éducation, les titulaires ont la responsabilité de voir à ce que chacun des employeurs offre prioritairement des emplois aux salariés mis à pied ou mis en disponibilité par surplus de personnel par les organismes d'enseignement et ce, avant d'embaucher tout candidat de l'extérieur des secteurs publics et parapublics. À cette fin, ils doivent: établir les listes des postes vacants des organismes d'enseignement; analyser les dossiers du personnel mis à pied ou en disponibilité; orienter les candidats dans des fonctions équivalentes ou différentes.
— Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal en psychologie, en administration ou en pédagogie et dans toute autre discipline appropriée et posséder plusieurs années d'expérience pertinente aux fonctions. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.
— Concours A100AB. Échéance de l'inscription: 23 février 1973.

ANALYSTE DE L'INFORMATIQUE ET DES PROCÉDES ADMINISTRATIFS

— Traitement initial pouvant atteindre \$17,976 selon la compétence. Postes à Québec.
— Sous l'autorité du responsable du groupe systèmes, les titulaires ont la responsabilité d'identifier et satisfaire les besoins d'information du service général sur les personnels des organismes d'enseignement; à cette fin, ils doivent:
Concevoir, élaborer et implanter les systèmes suivants:
Système intégré de renseignements relatifs aux effectifs et aux personnels des organismes d'enseignement. Système de classement des dossiers du personnel enseignant. Système mécanisé du contrôle des griefs. Autres systèmes appropriés pour les opérations du service général.
— Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal en informatique et posséder plusieurs années d'expérience pertinente aux fonctions. Une seule expérience exceptionnelle et une compétence reconnue peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.
— Concours A106AD. Échéance de l'inscription: 23 février 1973.

SPECIALISTE EN PERFECTIONNEMENT ET FORMATION

— Traitement initial pouvant atteindre \$17,976 selon la compétence. Postes à Québec.
— Sous l'autorité du directeur du service du perfectionnement et de la formation, les titulaires ont la responsabilité de l'élaboration des politiques relatives à la formation, au perfectionnement et au recyclage des personnels des organismes d'enseignement, de la coordination et de la réalisation de l'ensemble des programmes; à cette fin, ils doivent: analyser et établir les besoins; concevoir et élaborer des plans; établir des modalités contractuelles de dispensation des plans de perfectionnement et de formation avec les universités et les autres organismes d'enseignement.
— Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal en sciences humaines, en administration et en sciences de l'éducation ou dans toute autre discipline pertinente et posséder quelques années d'expérience pertinente aux fonctions. Une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue peuvent suppléer à l'absence de diplôme universitaire.
— Concours A123AG. Échéance de l'inscription: 23 février 1973.

SPECIALISTE DE LA RECHERCHE

— Traitement initial pouvant atteindre \$18,023 selon la compétence. Postes à Québec.
— Sous l'autorité du directeur du service de la recherche, les titulaires des postes ci-dessous mentionnés auront la responsabilité d'établir les besoins qualitatifs et quantitatifs en ressources humaines pour les niveaux d'enseignement pré-scolaire, élémentaire, éducation des adultes, secondaire, collégial et universitaire du système d'éducation du Québec et réaliser les études prévisionnelles relatives à l'évolution de ces besoins.

STATISTICIEN

— Analyser les besoins en personnel des organismes d'enseignement et déterminer, en collaboration avec les différentes directions générales du ministère, les effectifs requis en fonction de l'évolution de la clientèle scolaire.
— Concevoir et élaborer toutes les données statistiques susceptibles d'aider l'application et la négociation des conventions collectives.

ANALYSTE (financier)

— Analyser et évaluer le coût des conséquences des différentes conventions collectives des personnels des organismes d'enseignement.
— Évaluer le coût des recommandations proposées par les commissions d'études et comités paritaires prévus par les conventions collectives.
— Analyser les conséquences financières de l'implantation de la politique administrative et salariale des personnels des organismes d'enseignement.
— Participer aux différents comités formés pour l'élaboration des modifications des régimes de retraite, assurance-maladie des personnels des organismes d'enseignement.

COORDONNATEUR DE GROUPES D'ÉTUDES

— Participer aux groupes d'études sur l'organisation et le fonctionnement des commissions scolaires dont la clientèle est inférieure à 3,000 élèves et des écoles élémentaires.
— Ce groupe d'études (COMMEL) analysera les fonctions d'encadrement et les tâches administratives et techniques requises pour l'administration de la commission scolaire et de l'école élémentaire, les types de structures administratives, les modes de fonctionnement de la gestion et les tâches exercées par les différents personnels.
— Assurer l'implantation des recommandations qui seront soumises au comité directeur des cadres (C.D.C.) et concevoir un système d'évaluation de l'application de ces recommandations.
— Participer à un groupe de travail sur l'organisation et le fonctionnement des collèges d'enseignement général et professionnel afin de déterminer les effectifs requis en fonction de la politique administrative et salariale des personnels des organismes d'enseignement.

COORDONNATEUR DE COMMISSIONS D'ÉTUDES

(Niveau élémentaire, secondaire et collégial)
— Ces commissions d'études ont pour mandat de proposer des méthodes et/ou des systèmes pouvant permettre une utilisation optimale des ressources humaines actuellement affectées au système d'éducation, compte tenu des orientations pédagogiques du ministère, des disponibilités financières et des priorités collectives du Québec.
— Ces commissions examineront les systèmes existants tant au Québec qu'à l'étranger.
— Les titulaires de ces postes assureront la coordination des travaux des commissions et l'implantation des recommandations formulées.

ANALYSTE DE PLANS DE CLASSIFICATION

— Analyser et évaluer tous les plans existants de classification des emplois des personnels des organismes d'enseignement (à l'exception des enseignants) et proposer les modifications appropriées.
— Étudier en collaboration avec les agents de relations de travail les griefs de classement soumis par le personnel et les recommandations proposées par les conseils d'arbitrage.
— Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal dans une discipline pertinente aux fonctions et posséder plusieurs années d'expérience reliée au domaine concerné.
— Concours A106AA. Échéance de l'inscription: 23 février 1973.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des renseignements additionnels en communiquant à l'adresse suivante:

Jean-Claude Laplante
Secrétaire administratif
Service général des personnels
des organismes d'enseignement
Édifice "G", 18^e étage
Cité Parlementaire
Québec (418) 643-2363

REGLE DES SERVICES PUBLICS CONSEILLER ECONOMIQUE

— Traitement initial de \$16,100 à \$20,200 selon la compétence. Poste à Québec.
— Participer à l'élaboration des normes tarifaires, économiques et financières pour l'ensemble des entreprises de communications soumises à la juridiction de la Régie.
— Surveiller les opérations économiques et financières des entreprises concernées; concevoir et diriger des études sur la rentabilité de ces entreprises et les implications économiques, financières et administratives résultant de leur opération; procéder aux enquêtes et préparer les rapports requis par les autorités de la Régie en vue d'assurer la protection des droits et des intérêts du public.
— Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal en économie, en comptabilité ou toute autre discipline appropriée et posséder environ 10 années d'expérience reliée aux fonctions du poste. Avoir une bonne connaissance de ce secteur d'activités.
— Concours A621AJ. Échéance de l'inscription: 2 mars 1973.

CONSEILLER EN SCIENCES HUMAINES

Traitement initial de \$16,100 à \$20,200 selon la compétence. Poste à Québec.
— Participer à la conception et à l'élaboration des normes relatives aux contenus des programmes des entreprises de communications soumises à la juridiction de la Régie et en surveiller l'application; analyser et évaluer ces divers programmes en fonction notamment de leurs implications sur les comportements tant individuels que collectifs; concevoir et diriger des études sociologiques en vue de déterminer le degré de corrélation entre ces programmes et les intérêts des collectivités desservies.
— Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal en sciences humaines, en droit ou en toute autre discipline appropriée et posséder environ 10 années d'expérience reliée aux fonctions du poste. Avoir une bonne connaissance de ce secteur d'activités.
— Concours A621AK. Échéance de l'inscription: 2 mars 1973.

DIRECTEUR DU SERVICE TECHNOLOGIQUE

— Traitement initial de \$16,100 à \$20,200 selon la compétence. Poste à Québec.
— Participer à l'élaboration des normes techniques devant s'appliquer aux entreprises soumises à la juridiction de la Régie; surveiller l'application des normes; concevoir et diriger des études en vue de fournir les principaux éléments pour régler les conditions de salubrité et de sécurité des entreprises concernées; procéder aux enquêtes relatives à la qualité des services, à l'équipement et toute autre matière de la compétence de la Régie; assister les autorités de la Régie dans l'exercice de ses pouvoirs et la réalisation de ses objectifs, principalement en ce qui concerne les questions d'ordre technologique dans ce secteur d'activités.
— Être membre de la Corporation des ingénieurs du Québec, et posséder 10 années d'expérience reliée aux fonctions du poste; avoir une bonne connaissance du domaine des communications et notamment dans le secteur de la téléphonie, des télécommunications, des câbles communautaires.
— Concours A621AL. Échéance de l'inscription: 2 mars 1973.

PHARMACIEN-CONSEIL

— Traitement initial de \$7,830 à \$14,098 selon la compétence. Régie de l'assurance-maladie du Québec; poste à Québec.
— Le titulaire du poste sera appelé à participer:
1 - À l'établissement de normes et à la formation de directives relatives aux demandes de paiement.
2 - À l'appréciation des demandes de paiement exigeant une expertise professionnelle.
3 - Aux travaux du Comité d'appréciation des demandes de paiement.
4 - Aux enquêtes auprès des professionnels de la santé et des dispensateurs de médicaments.
— Être membre du Collège des pharmaciens de la province de Québec (joindre une photocopie de sa carte de membre pour l'année 1973) et posséder quelques années d'expérience professionnelle pertinente au domaine concerné.
— Concours A111AB. Échéance de l'inscription: 2 mars 1973.

ANALYSTE EN SECURITE DES IMMEUBLES GOUVERNEMENTAUX

— Traitement initial de \$7,830 à \$14,098 selon la compétence. Direction de l'exploitation des immeubles, ministère des Travaux publics; poste à Québec.
— Analyser les besoins et établir des normes afin d'assurer la sécurité des individus dans les édifices gouvernementaux; analyser les besoins et établir des normes quant au contrôle de l'accès aux édifices et aux rondes de surveillance; préparer les plans d'évacuation en cas de sinistre; évaluer les besoins de formation des gardiens-constables en matière de sécurité et élaborer les programmes appropriés; participer à toute initiative ou programme spécial de sécurité.
— Être titulaire d'un diplôme universitaire terminal dans une discipline appropriée et posséder environ 5 années d'expérience dans le domaine de la sécurité des édifices et de la prévention des incendies. Sont également admissibles les candidats ne possédant pas de diplôme universitaire mais ayant une expérience exceptionnelle et une compétence reconnue dans ce domaine.
— Concours A111AC. Échéance de l'inscription: 2 mars 1973.

Les personnes qui désirent prendre part à ces concours doivent s'inscrire directement auprès de la Commission de la fonction publique du Québec en remplissant le questionnaire "offre de service" qu'elles peuvent se procurer aux bureaux de la Commission:
1050, rue Conroy, Québec 4 tél.: 648-3984
255, boul. Crémazie est, Montréal 354 tél.: 873-3035
ou aux bureaux locaux des ministères dans chaque région.
Il ne sera tenu compte que des candidatures accompagnées d'une attestation officielle d'études. Prière d'indiquer le poste qui vous intéresse et le numéro de concours correspondant. Si vous posez votre candidature à plus d'un poste, il est indispensable de présenter une formule distincte dans chaque cas.



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Chou et Kissinger à l'oeuvre

PEKIN (Reuter) — Arrivé en début d'après-midi à Pékin, M. Henry Kissinger a eu ses premiers entretiens avec les dirigeants chinois au Palais du Peuple, un peu plus de trois heures plus tard, notamment avec M. Chou en Lai.

Selon l'agence Chine nouvelle, cette cinquième visite à Pékin de M. Kissinger doit être l'occasion pour le conseiller du président Nixon de tenir "des consultations concrètes avec les dirigeants chinois, afin de poursuivre la normalisation des relations entre la République populaire de Chine et les Etats-Unis et de continuer les échanges de vues sur des questions d'intérêt commun".

Les observateurs attendent de cette

visite des résultats tangibles, maintenant qu'est terminée la guerre du Vietnam dont la Chine a toujours soutenu qu'elle constituait le principal obstacle à une amélioration des relations sino-américaines.

Le Quotidien du Peuple souligne toutefois qu'il appartient aux Etats-Unis d'assurer l'application de l'accord de Paris. Le quotidien accuse le gouvernement de Saïgon de violer le cessez-le-feu et ajoute que les Etats-Unis, signataires de l'accord, se doivent d'obtenir de Saïgon qu'il l'observe et l'applique.

Quant au problème de Taiwan, le nombre des militaires américains est de l'ordre de 8.500, dont 5.000 à 6.000 appartiennent au personnel logistique

soutenant la présence militaire des Etats-Unis en Asie du sud-est. C'est ce personnel qui pourrait être éventuellement réduit, fait-on remarquer de source proche du ministère de la Défense, en soulignant que les forces américaines à Taiwan ne participent en rien à la défense de l'île.

En échange d'un tel engagement, la Chine pourrait accepter l'installation d'une représentation américaine officielle ou semi-officielle à Pékin, un développement des échanges dans les domaines commercial et culturel, et revoir le cas de deux pilotes militaires américains détenus depuis plusieurs années. Ils étaient entrés dans l'espace aérien chinois alors qu'ils étaient en mission au Vietnam.

C'est à 14 heures 30 que le Boeing 707 de M. Kissinger a atterri à l'aéroport de Pékin où le conseiller du président Nixon a été accueilli par MM. Chi Peng-fei et Chiao Kuan-hua, respectivement ministre et vice-ministre des Affaires étrangères. Quatre hauts fonctionnaires du ministère chinois des Affaires étrangères avaient accompagné M. Kissinger depuis Canton, où l'avion qui l'amenait de Hong Kong avait fait escale.

L'accueil à l'aéroport de Pékin était plus cordial que lors des précédentes visites de M. Kissinger. Le conseiller de M. Nixon avait l'habitude de descendre de l'appareil sur la piste où une voiture officielle attendait pour l'emmener en ville.

Son Boeing s'est immobilisé hier à proximité des salons de l'aéroport où s'étaient massés des centaines de curieux. Sortant de l'avion, M. Kissinger a fait un signe de la main aux dirigeants chinois venus l'accueillir, signe auxquels ces derniers ont répondu. Ils l'ont ensuite conduit à la villa qui avait été mise à la disposition du président Nixon et où son conseiller passera les cinq jours de sa visite en Chine.

Lundi, il se rendra à Tokyo, sixième étape d'un voyage qui l'a déjà conduit à Bangkok, Vientiane et Hanoi, avec un entourage à Hong Kong.

La conférence sur le Vietnam durera 5 jours, affirme Rogers

WASHINGTON (par l'AFP) — Le secrétaire d'Etat William Rogers a annoncé au cours d'une conférence de presse, que les Etats-Unis, en même temps que le Nord-Vietnam, avaient envoyé les invitations à la conférence internationale qui doit se réunir le 26 février à Paris pour garantir la fin de la guerre. Le secrétaire d'Etat a estimé que cette conférence internationale ne devrait pas durer plus de 4 ou 5 jours et qu'elle pourrait aboutir à la formation d'un organisme permanent chargé d'assurer le respect des accords signés à Paris le 27 janvier. La conférence pourrait également envisager la coopération internationale pour la reconstruction des pays d'Indochine.

Voici les autres points abordés par le secrétaire d'Etat au cours de sa conférence:

● Aide américaine au Nord-Vietnam: le gouvernement comprend qu'un mouvement d'opposition se manifeste au Congrès contre l'aide des Etats-Unis à la reconstruction du Nord-Vietnam. Il souhaite que cette reconstruction fasse l'objet de la coopération internationale en faveur de l'ensemble de la région touchée par la guerre et s'est déclaré persuadé que le Congrès ne s'opposera pas à ce que les Etats-Unis participent à cet effort.

● Moyen-Orient: Les Etats-Unis vont poursuivre très activement leurs efforts diplomatiques pour amener Israël et l'Egypte à conclure un accord intérimaire sur la réouverture du canal de Suez qu'ils considèrent comme le meilleur moyen de sortir de l'impasse. Mais M. Rogers a insisté sur le fait que cet accord intérimaire ne devait pas être considéré comme un règlement du conflit mais seulement comme une mesure initiale avec le règlement final.

● Cuba et piraterie. (Voir page 24).

● Europe et commerce: le maintien des troupes américaines en Europe et les difficultés économiques et monétaires entre les Etats-Unis et la Communauté européenne ne sont pas des problèmes qui sont liés. Mais le gouvernement Nixon comprend que le Congrès prenne argument de ces difficultés pour réclamer la réduction des effectifs américains en Europe. Le projet de loi commerciale que le gouvernement va prochainement soumettre au Congrès aura pour but d'assurer que les échanges mondiaux se feront sur une base plus équitable et il rencontrera certainement l'appui du Congrès.

● OTASE: Les Etats-Unis considèrent que le Traité du Sud-Est asiatique n'a pas perdu son utilité après le règlement de paix au Vietnam. Certains des programmes du pacte devront néanmoins être révisés.

● Chine: Les relations entre les Etats-Unis et la Chine populaire ont fait des progrès depuis le voyage du président Nixon. Elles sont bonnes dans l'ensemble et elles vont certainement continuer à s'améliorer maintenant que la guerre du Vietnam est finie.

Affrontement aérien au-dessus de Suez

TEL AVIV (Reuter et AFP) — Israël a annoncé hier avoir abattu un Mig-21 égyptien au cours d'un combat aérien au-dessus du golfe de Suez, et a fait état d'un incident sur le front nord, sur les hauteurs de Golan.

Le combat aérien a eu lieu vers 11:00 heures lorsque six appareils israéliens qui effectuaient un vol de reconnaissance de routine au-dessus du golfe de Suez, ont été interceptés par les Mig-21 égyptiens, a déclaré un porte-parole militaire à Tel Aviv.

Environ une heure plus tard, plusieurs obus sont tombés sur les hauteurs de Golan, près de la colonie paramilitaire de Nahal Golan, ne causant cependant pas de victimes ni de dégâts. Les forces israéliennes ont riposté. Le porte-parole israélien a démenti l'information de Damas annonçant que deux chars et un bulldozer israéliens ont été détruits par les Syriens.

Tout en reconnaissant la perte d'un Mig 21 les Egyptiens font état de la perte d'un appareil israélien, ce qui

est formellement démenti par les Israéliens.

A la suite de ce combat aérien, qui s'est déroulé à une altitude moyenne, le Mig 21 s'est écrasé en mer et son pilote n'a pas sauté en parachute.

Cet avion, précise-t-on en Israël, est le 11-ème appareil égyptien abattu par l'aviation israélienne depuis la guerre de 1967. Ce bref combat aérien a suscité en Israël une certaine émotion et les journaux ont publié une édition spéciale. Certains commentateurs croient en effet y voir une manifestation d'une nouvelle politique égyptienne visant à créer une tension sur le front de Suez, non seulement en paroles mais aussi en actes.

Selon cette presse le gouvernement égyptien serait intéressé à recréer une psychose de guerre dont il espère probablement tirer des avantages sur les plans intérieur et extérieur.

Sur le plan intérieur en particulier, cette psychose permettrait aux dirigeants arabes de mieux mater l'opposition.

Les captifs n'ont pas cessé de soutenir la politique nixonienne

BASE DE CLARK Philippines (AFP) — Deux officiers supérieurs de l'aviation américaine, libérés lundi après une captivité de plus de sept ans, ont affirmé avec force hier que leurs camarades de captivité avaient soutenu et soutenaient la politique vietnamienne du président Nixon.

L'un de ces officiers, le colonel Robinson Risner, 47 ans, dont l'avion fut abattu le 16 septembre 1965, a déclaré au cours de la première conférence de presse organisée depuis le retour des prisonniers: pour autant que je le sache, chaque homme qui a été prisonnier au Nord-Vietnam soutient et a soutenu notre président et sa politique. Interrogé sur les déclarations attribuées aux prisonniers pendant leur captivité critiquant la politique américaine au Vietnam, le colonel Risner a déclaré: en toute sincérité, je voudrais dire que nous devons d'abord examiner la source de ces déclarations, c'est-à-dire d'où

elles viennent. En d'autres termes, je veux souligner par là qu'elles ont été faites dans des prisons du Nord-Vietnam. Répondant à une question sur les propos critiques qui lui ont été attribués, le pilote a affirmé: à aucun moment durant mon emprisonnement je n'ai cessé de soutenir mon pays et mon président et sa politique. Et jamais je n'ai été plus fier de mon pays et mon président.

Dans un récent article, le Nhan Dan, quotidien du parti des travailleurs nord-vietnamiens, avait écrit que le colonel Risner se rétracterait probablement après sa libération, alors qu'en captivité il avait fréquemment émis des opinions opposées à la politique américaine au Vietnam.

Parlant de la vie dans les camps, le colonel Risner a expliqué que l'objectif pour les prisonniers avait été de revenir à leurs familles et à leurs armes dans la meilleure condition possible. Je crois, a-t-il ajouté, que nous avons réussi.

Un protestant est condamné à mort à Belfast

BELFAST, (d'après l'AFP) — Un membre de l'association de défense de l'Ulster (UDA), Albert Edward Browne, 29 ans, a été condamné à mort hier par un tribunal de Belfast pour avoir tué un policier. Browne, qui avait tué un policier de 32 ans en octobre dernier au cours d'une fusillade à Belfast, a été également reconnu coupable de tentative de meurtre contre un autre policier et d'usage d'arme à feu lors de son arrestation. Des peines de prison, respectivement de 25 et 7 ans, ont été prononcées contre lui pour ces motifs.

Cette condamnation pose un important problème juridique, estiment les observateurs.

La dernière exécution capitale en Ulster — celle du meurtrier d'une fillette — remonte à 1961. Avant que l'Ulster soit placé sous l'administration directe de Westminster en mars dernier, c'était le gouvernement d'Irlande du Nord qui recommandait ou non la grâce d'un condamné à mort au gouverneur. Sous le nouveau régime, il semble qu'il appartient à M. Whitelaw, secrétaire d'Etat britannique pour l'Irlande du Nord, de conseiller directement la reine. Mais, remarquent les observateurs, il est peu probable que Westminster, ayant voté l'abolition de la peine de mort, laisse se dérouler une exécution capitale sur le territoire du Royaume-Uni. Il n'y a d'ailleurs plus de bourreau en Ulster.

Par ailleurs, l'affaire John McKeague, le leader protestant extrémiste de Belfast, a connu un nouveau rebondissement. Alors qu'il venait d'être libéré sous caution et qu'il quittait le tribunal de Belfast, il a été de nouveau arrêté par deux inspecteurs de la Special Branch, et cette fois sous la procédure de la loi sur les pouvoirs spéciaux. McKeague, chef du groupe La Main Rouge, avait comparu devant le tribunal, accusé d'avoir volé de l'argent et un revolver, et avait été remis en liberté contre versement de 2000 livres sterling. Sa nouvelle arrestation signifie qu'il pourra être poursuivi sous d'autres chefs d'accusation relatifs à ses activités.

Aux termes de la loi sur les pouvoirs spéciaux, il peut être maintenu en prison pendant 28 jours avant de comparaître devant une commission qui décidera ou bien son maintien en détention ou bien son élargissement. Sur le plan politique enfin, le parti travailliste social démocrate (SDLP), le plus important parti catholique en Ulster a proposé hier au leader protestant, M. William Craig de le rencontrer. Dans un communiqué, les dirigeants du SDLP estiment que M. Craig a récemment apprécié les problèmes de l'Irlande du Nord d'une manière qui laisse à penser que, bien que les vues des deux côtés restent largement différentes, des points d'accord se font jour dans l'analyse fondamentale des problèmes.

Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions, en pages 10 et 11

**Fonction publique
Canada**

**Public Service
Canada**

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES

CHEF DU SERVICE CENTRAL DU MICROFILM (S.C.M.)

Traitement jusqu'à \$14,010

Archives publiques du Canada
Division Technique
Ottawa (Ontario)

FONCTIONS: Le S.C.M. est un bureau chargé de fournir des services de microfilm aux ministères et organismes du gouvernement canadien. Les installations du Service comprennent un manuel divers, dont un appareil de microscopie automatisé.

Sous la direction du chef de la Division des services techniques, diriger et organiser le fonctionnement général du Service central du microfilm, conformément à un système d'avance de fonds de roulement institué par le Conseil du Trésor, planifier et coordonner les activités du Service central du microfilm, coordonner les activités des services de microfilm dans les autres ministères, concevoir des programmes de formation pour les surveillants et les techniciens d'autres ministères, participer à des programmes d'information sur le microfilm destinés aux cadres administratifs du gouvernement.

CONDITIONS DE CANDIDATURE: Aptitude normalement acquise au cours d'études secondaires complètes, et expérience antérieure en rapport direct avec ces fonctions. La connaissance de l'anglais est essentielle pour ce poste.

Présenter sa demande d'emploi sur la formule 367-401, que l'on peut obtenir aux bureaux de poste, aux Centres de main-d'œuvre du Canada ou à la Commission de la Fonction publique, avant le 2 mars 1973, à l'adresse suivante:

**SOUS-SECTION DE DOTATION EN PERSONNEL "A",
CADRES ADMINISTRATIFS
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
TOUR "A", PLACE DE VILLE
OTTAWA (ONTARIO) K1A 0M7**

La préférence ira aux citoyens canadiens.

Prière de mentionner ce numéro: 73-ASP-AS-3.

Agent de Relations publiques

Fonctions:
Assister et conseiller les gérants sur les activités qui ont une incidence sur les Relations publiques dans la région et leur donner sa collaboration.
Organiser et implanter, soutenir et évaluer un programme de Relations publiques en collaboration avec la gérance et la Direction Relations publiques.
Créer, organiser, implanter et diffuser un programme d'information auprès des abonnés, des alliés, des média d'information, du public en général dans la région.
Entretenir des relations et contacts nécessaires avec tous les média d'information, les corps publics, organismes et associations divers.

Expériences:
Expérience journalistique et de Relations publiques.
Formation universitaire ou l'équivalent.
Facilité de rédaction et d'expression en français et en anglais.
Talent d'organisateur et d'animateur.

Qualités personnelles:
Dynamique, industrieux, bon jugement.

Salaire:
Selon l'expérience et les qualifications.

Lieu de travail:
Saint-Jérôme, comté Terrebonne.

*Veuillez transmettre votre curriculum vitae avant le 23 février au:
Gérant - Service du Personnel - C.P. 760 - Saint-Jérôme.*

Hydro-Québec Région Laurentides

Partout... pour nous Radio-Canada est là!

On regarde Radio-Canada

Le 60
Reportage de Lucien Millette sur la situation en Israël. Comment les États-Unis perçoivent le Canadisme? Comment Israël perçoit le Canadisme? Reportage effectué à Vashington par Michel Pelland.
Annonces: Pierre Nabeau.
Le vendredi 16 février à 21h30

Edition spéciale du Téléjournal
Reportage sur le budget fédéral, présentée à la Chambre des Communes par le ministre des Finances, John Turner.
Réactions des chefs de partis et interviews.
Annonces: Bernard Derome.
Le lundi 19 février à 22h00

30 dimanche
Reportage sur la récente connaissance nationale des arts, interviewée avec Frédéric Veillette par Robert Lévesque.
Le 18 février à 13h00

Politique atout
André Lavigne reçoit René Lévesque, président du Parti Québécois.
Le dimanche 18 février à 18h00

Rapport de la commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec

II- Les obstacles au plein épanouissement et à la diffusion du français dans tous les secteurs d'activité

La description des faits touchant l'utilisation des langues dans les communications de travail nous a permis d'identifier clairement deux phénomènes. D'une part, les groupes francophones et anglophones jouissent, chacun de leur côté, d'une large mesure d'autonomie quant à l'utilisation de leur langue maternelle au travail. D'autre part, si on introduit le tiers groupe, si on analyse des actes de communication fonctionnellement importants, si on se penche sur les situations de contact entre francophones et anglophones et si on étudie les exigences que rencontrent les travailleurs au cours de leur carrière, on voit apparaître la prédominance de l'anglais. Cette situation est curieuse et demande pour être comprise qu'on revienne sur la structure socio-économique qui sous-tend l'utilisation des langues au travail, et qu'on remplace cette utilisation dans le cadre juridique, économique et social dans lequel se déroulent les activités de travail et la vie des Québécois.

A) La ségrégation et la stratification socio-économique dans le monde du travail québécois

Dans la partie où nous avons traité des situations de travail, nous avons fait ressortir celles qui favorisaient ou défavorisaient l'utilisation du français. Nous en avons tiré une structure socio-économique dont nous avons dit qu'elle conditionnait l'emploi des langues. Nos données nous permettent de jeter quelque lumière sur ce qui se cache derrière une telle structure, qui engendre cette situation en apparence contradictoire d'autonomie et de prédominance linguistique, que nous avons longuement décrite.

1) Autonomie linguistique et ségrégation

D'après nos données, le pourcentage global d'utilisation du français est en rapport direct avec le nombre d'interlocuteurs qui constituent l'entourage du travailleur (Graphique I. 60). Pour tous les groupes de travailleurs, l'utilisation du français augmente proportionnellement avec la représentation des francophones parmi les interlocuteurs. Ainsi pour un francophone de Montréal, l'utilisation du français augmente de 6,5% quand on accroit de 10% la représentation des francophones parmi les interlocuteurs.

TABLEAU 1.62

Secteurs d'activité	Nombre de travailleurs francophones pour un travailleur anglophone par secteur d'activité.
Industrie primaire	19,0
Industrie de la construction	15,7
Administration publique	9,0
Commerce	8,1
Services personnels et sociaux	5,7
Industrie manufacturière	4,9
Services d'utilité publique	3,2
Finance	2,4

cuteurs. Pour les anglophones, la hausse équivalente du pourcentage d'utilisation du français est de 4,7%. Comme 75% des interlocuteurs des francophones de Montréal sont francophones, et 93% en province, on comprend que, pour les francophones, le taux d'utilisation du français soit aussi élevé. La raison en est simple. Au travail, dans la très grande majorité des contacts que peuvent avoir les francophones, l'interlocuteur est une personne du même groupe linguistique. Remarquons que même si les francophones de Montréal constituent 64% de la main-d'œuvre montréalaise, 75% de leurs actes de communication se déroulent entre francophones. Les structures du monde du travail sont telles que les francophones se trouvent plus souvent qu'autrement concentrés dans des groupes de travail où ils sont relativement plus nombreux que dans la main-d'œuvre de la région.

Cependant, ce phénomène de ségrégation linguistique est beaucoup plus accentué pour les anglophones. Alors qu'ils ne constituent que 22% de la main-d'œuvre montréalaise, 62% de leurs interlocuteurs sont des anglophones. Nous avons là une des raisons de la sous-utilisation du français par les anglophones. Bien que fortement minoritaires, ils peuvent se permettre, tout comme les francophones, d'utiliser largement leur langue parce que les structures du monde du travail font qu'ils se regroupent entre eux. Il est clair que le regroupement des individus dans ces "unités de travail" naturelles, favorise pour certains types de communications, un emploi élevé de la langue maternelle.

Cette séparation des groupes linguistiques dans les milieux de travail prend souvent la forme d'un rapport hiérarchique. Alors que les francophones utilisent le français proportionnellement à leur représentation dans leur entourage, les anglophones font preuve d'une utilisation du français de beaucoup inférieure au nombre de francophones qui peuvent se trouver dans leur environnement. Cette sous-utilisation, qui correspond à une imposition relative de l'anglais dans les activités de travail fonctionnellement importantes, n'est possible que dans la mesure où les anglophones dominent la hiérarchie de la main-d'œuvre. La ségrégation est donc à la fois horizontale, par juxtaposition de groupes dans les secteurs d'activité différents, et verticale, par étagement des groupes dans la hiérarchie des tâches et des fonctions. Les deux types de ségrégation favorisent pour chaque groupe une grande autonomie dans l'emploi de la langue maternelle: le second, la ségrégation verticale, engendre fréquemment quant à lui, dans les situations de contact, la domination linguistique d'un groupe sur l'autre.

Les preuves matérielles de la ségrégation horizontale ne manquent pas. El-

le correspond à une évidente spécialisation des tâches, au Québec, sur une base ethno-linguistique (Tableau 1.62). Alors que la main-d'œuvre du Québec compte 5,3 travailleurs francophones pour un travailleur anglophone (334.000 sur 1.820.000), le rapport monte à 19,0 dans le cas de l'industrie de la construction. Ce sont des secteurs où les francophones sont, sur le plan horizontal, fortement regroupés. Il en est de même, à un moindre degré pour l'administration publique et le commerce. On peut penser que dans ces secteurs, l'emploi du français est largement répandu. En revanche, dans le secteur de la finance, il y a à peine 2,4 travailleurs francophones pour chaque anglophone, et dans les services d'utilité publique, le rapport ne s'établit qu'à 3,2. Ce sont là à n'en pas douter, des lieux anglophones, où l'anglais prédomine.

2) Prépondérance de l'anglais et stratification

Dans les rapports entre francophones et anglophones, ce qui commande davantage l'emploi des langues, c'est le regroupement vertical des travailleurs, c'est-à-dire leur concentration dans des fonctions administratives importantes. Un secteur devrait avoir d'autant plus de chance d'utiliser le français dans les communications fonctionnellement importantes, que ses cadres moyens et supérieurs seront de langue française. Deux secteurs se trouvent à cet égard dominés de bout en bout par les francophones: ce sont l'administration publique et le commerce, où le rapport des administrateurs et professionnels est de 7,5 et 7,2 en faveur des francophones, et celui des employés de bureau et des vendeurs, de 35,5 et 6,9. Deux autres présentent un rapport moins favorable aux francophones dans les fonctions d'administrateurs, soit les services personnels et sociaux (4,7) et l'industrie de la construction (4,0), et, pour le premier de ces secteurs, un rapport favorable pour les employés de bureau (5,5). De plus, dans tous ces secteurs, les occupations d'employés des services, des transports et communications, de contremaître et d'ouvrier, sont fortement dominées par les francophones. En revanche, deux secteurs sont dominés de bout en bout par les anglophones, ce sont la finance et les services d'utilité publique. Deux autres, charpentés différemment, sont dominés en haut par des anglophones et en bas par les francophones: l'industrie primaire et l'industrie secondaire; dans la première, il n'y a que 2,3 administrateurs et professionnels francophones pour un anglophone; dans le second, il y a 1,1 administrateur et professionnel et 3,5 employés de bureau francophones pour un anglophone, alors que les francophones sont fortement concentrés dans les occupations inférieures (18,0 et 11,0 pour les ouvriers et contremaîtres).

Il semble y avoir une relation directe entre le niveau d'utilisation du français dans les communications fonctionnelles d'un secteur donné et la sur-représentation des anglophones, en particulier dans les postes d'administrateurs et de professionnels: l'industrie manufacturière occupe le rang le plus bas dans l'utilisation du français, suivie de près par les services d'utilité publique et par la finance; ces trois secteurs occupent également le rang le plus bas d'après le rapport francophone/anglophone dans les occupations d'administrateurs et de professionnels. De plus, ces secteurs occupent également les trois derniers rangs si, aux occupations mentionnées ci-dessus, on ajoute celles d'employé de bureau et de vendeur. Ce n'est certainement pas la pure coïncidence. Par opposition, l'administration publique, dominée de bout en bout par les francophones, occupe, pour l'utilisation du français, le rang le plus élevé après les services sociaux. Le commerce, secteur dominé par les francophones, fait difficulté: il n'occupe que le quatrième rang. Nous y reviendrons.

Des preuves ont déjà été apportées de cette sur-représentation des anglophones aux paliers supérieurs des fonctions administratives et techniques. La Commission fédérale sur le bilinguisme et le biculturalisme en a fait la démonstration pour les grandes entreprises manufacturières, en mettant en rapport les groupes linguistiques anglophone et francophone et les niveaux de salaire: "À mesure qu'on s'élève dans l'échelle de rémunération des grandes entreprises manufacturières, la proportion des francophones décline. Elle constitue invariablement une infime minorité au sommet. Cette proportion est de 36% aux niveaux inférieurs de rémunération et de 15% seulement aux niveaux supérieurs" (1). Nos propres données nous permettent de confirmer le même phénomène de stratification, non seulement pour l'industrie manufacturière sur laquelle a porté essentiellement notre enquête, mais aussi pour le commerce, la construction, les transports et communications, la finance et les services divers (2). Notre échantillon couvrait 19 secteurs économiques et 69 établissements.

Quelque 2.000 cadres des entreprises investiguées ont fourni des réponses valides. La représentation des francophones parmi ces cadres est loin d'être proportionnelle à leur importance numérique dans le milieu d'œuvre. En excluant les contremaîtres, les francophones constituent en effet 50% des cadres gagnant moins de 15.000, 30% de ceux qui gagnent de 15.000 à 20.000 et, de même, 30% au-dessus de 20.000 (3). Non seulement les francophones sont-ils sous-représentés dans l'ensemble des cadres, mais plus on s'élève dans la hiérarchie administrative et technique, plus ils se raréfient.

Il faut bien dire qu'il s'agit là d'une écrasante sous-représentation des francophones aux postes de contrôle de l'entreprise privée au Québec, et, singulièrement, de l'entreprise manufacturière (en effet 13 des 19 secteurs investigués faisaient partie de l'industrie de fabrication). Et il faut ajouter: de la grande entreprise manufacturière, comme la Commission fédérale l'a mis en évidence. Encore ici, la spécialisation ethno-linguistique des travailleurs joue à plein, les anglophones étant concentrés à raison de 69,4% dans les tâches supérieures et à raison de 53,4% dans la grande entreprise. Il n'y a donc rien de surprenant que le rapport francophone/anglophone dans les occupations de gestion et d'exécution supérieures soit si favorable aux anglophones dans le secteur de l'industrie manufacturière.

Cette sur-représentation des travailleurs anglophones, nous la retrouvons encore plus haut, dans la structure de contrôle elle-même du secteur privé de l'économie: les sièges sociaux. La Commission a procédé à une enquête partielle, mais révélatrice, sur le personnel de dix sièges sociaux établis à Montréal. Le personnel de ces sièges sociaux totalise 3.125 employés, dont 28,2% sont des francophones. Si l'on fait abstraction des membres du personnel recrutés à l'extérieur du Québec (21,3% dont la presque totalité est anglophone), les sièges sociaux investigués embauchent deux anglophones pour un francophone au Québec, en dépit du fait que ces derniers constituent près des 4/5e de la main-d'œuvre québécoise. Cette sous-représentation des francophones s'accroît à mesure qu'on s'élève dans l'échelle des salaires (Graphique 1.67). Les francophones détiennent 35% des salaires inférieurs à 10.000 dollars, mais n'occupent plus que 15% des postes dont le salaire est supérieur à 22.000 dollars. Si la présence des sièges sociaux sur un territoire a l'effet bénéfique qu'on décrit souvent en termes d'accès de la population locale à des postes de décision et de contrôle, il faut conclure que les francophones participent peu à ces bénéfices au Québec. Et qui plus est, cela est vrai tout autant au niveau des occupations mineures de commis et de secrétaire, qu'aux niveaux supérieurs. Ce cas de chasse-gardée n'a d'équivalent du côté des francophones

LIVRE I

La situation du français dans les communications de travail et de consommation des Québécois

1ère PARTIE

La situation du français dans les activités de travail (suite)

que dans l'administration publique provinciale.

La ségrégation et la stratification des travailleurs ont favorisé et favorisent encore à certains égards l'utilisation de la langue maternelle. Mais tout dépend des secteurs d'activité. Certains d'entre eux, comme l'administration publique et les services personnels et sociaux forment des réseaux complets de communication, en ce sens que les francophones y sont bien représentés à tous les échelons de l'organisation et que le français peut y circuler naturellement de haut en bas et de bas en haut de la hiérarchie administrative. Le commerce devrait présenter le même schéma de fonctionnement, mais ce n'est pas le cas, car il y a un grand et un petit commerce. La construction elle-même fait exception, bien que dominée par les francophones. Pour ces deux derniers secteurs, le français dans les communications fonctionnelles ne circule pas comme on s'y attendrait au vu de l'excellente représentation des francophones aux divers échelons des occupations. Deux secteurs sont complètement dominés par les anglophones: les services d'utilité publique et la finance. Le français y est à la portion congrue. Un seul secteur se présente comme un exemple parfait de stratification ethno-linguistique: l'industrie manufacturière. On voit ce que cela donne pour l'utilisation du français: c'est le secteur où le niveau d'emploi est le plus bas dans les communications fonctionnelles.

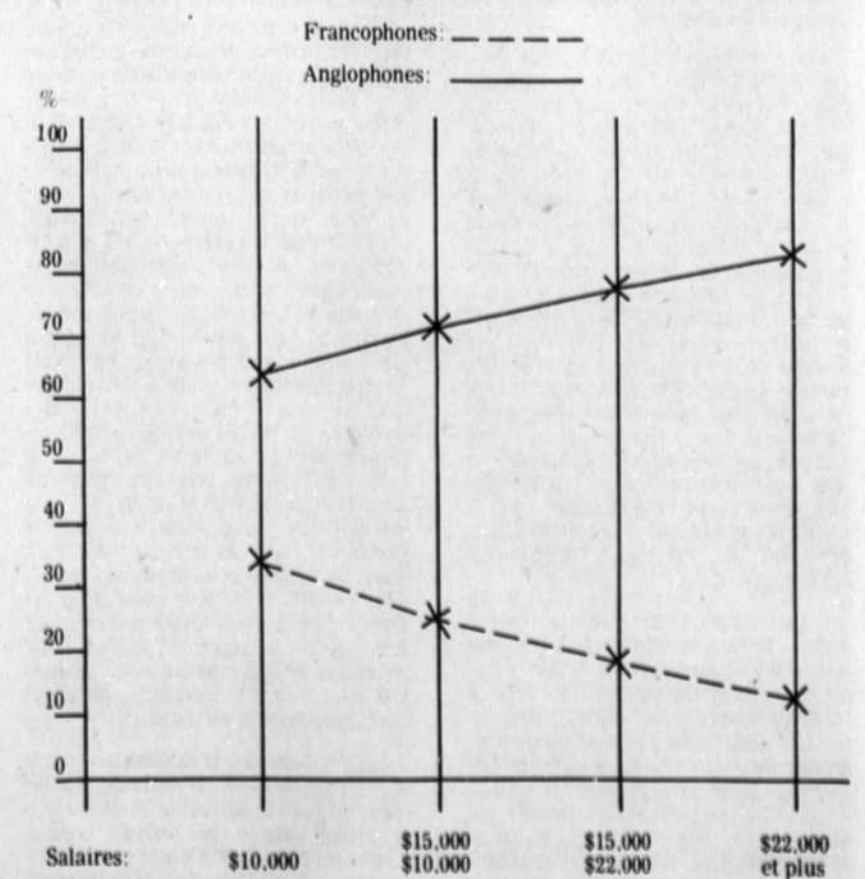
C'est dans les secteurs dominés par les anglophones, soit complètement soit partiellement, que la part faite au français est la plus restreinte. On pouvait s'attendre à cela dans notre climat de laisser-faire linguistique où chacun emploie librement sa langue, avec cette réserve cependant, que ceux qui occupent les postes de commande ont tendance à imposer la leur aux travailleurs qui sont sous leurs ordres. On ne peut penser corriger la situation dans les secteurs dominés par les anglophones, c'est-à-dire, augmenter le niveau d'emploi du français, sans introduire davantage de francophones, soit dans les postes supérieurs, comme pour l'industrie manufacturière, soit à tous les échelons des occupations, dans les secteurs de la finance, des services d'utilité publique et des sièges sociaux. D'une part, il est anormal qu'ils y soient

si fortement sous-représentés, et, d'autre part, il leur revient d'utiliser leur langue et de la diffuser dans tous les secteurs d'activité. À cet égard, la stratification ethno-linguistique et la spécialisation des tâches qui prévalent actuellement dans le monde du travail québécois sont des obstacles à une utilisation du français aussi poussée que le permet le cadre économique général dans lequel le Québec est inséré.

B) Le cadre économique

Nous venons de constater que des secteurs d'activité résistent à une libre circulation du français, bien que les francophones soient bien représentés à tous les échelons de la hiérarchie administrative. C'est le cas du commerce et aussi de la construction. Ce sont des cas significatifs auxquels il faut nous arrêter. Le secteur de la construction présente, à première vue, une anomalie surprenante: alors que les activités de rédaction se font à 72% en français et les activités verbales à 87%, les activités de lecture n'offrent qu'un maigre 47%. D'où vient-il que dans un secteur aussi dominé par les francophones, les activités de lecture présentent un taux d'emploi du français aussi bas? L'hypothèse qui vient à l'esprit, c'est que la construction, secteur français par excellence, est davantage branché sur un réseau de communications plus ouvert que ceux de l'administration publique et des services sociaux et personnels, qui sont également des secteurs dominés par les francophones. Il en est de même sans aucun doute du commerce, et surtout du grand commerce. Les pourcentages le suggèrent: 64% de français à la rédaction, 55% pour la lecture de documents. A fortiori en est-il ainsi pour la finance, les services d'utilités publiques et l'industrie manufacturière. Deux secteurs paraissent présenter un réseau de communication plus fermé: les services personnels et sociaux et l'administration publique, avec, respectivement 80% et 75% de français à la rédaction, et 70% et 72% à la lecture. Il est clair que les réseaux de communications de ces deux secteurs sont en partie différents de ceux des autres secteurs. Ce qui le montre, ce sont les

TABLEAU 1.67
Personnel recruté pour les sièges sociaux



taux plus bas d'utilisation du français que ces deux secteurs présentent pour les quatre activités qui les mettent en relation avec l'extérieur: la rédaction de textes pour l'extérieur, la lecture de documents pour l'exécution du travail, la lecture de textes de provenance externe et les communications verbales avec l'extérieur. Ces taux sont particulièrement bas pour la lecture de documents (60% et 66%) dont on sait que bon nombre viennent du Canada anglais ou des Etats-Unis.

Les éléments de preuves que nous venons d'apporter pour appuyer l'hypothèse de secteurs branchés plus que d'autres sur des réseaux de communication ouverts sur le reste du Canada, sur les Etats-Unis et même sur le monde, sont faibles. Nous le savons, mais nos données ne nous permettent guère d'aller plus avant. Tout au plus voulons-nous rappeler l'observation fréquemment signalée, selon laquelle l'anglais tend à prendre le pas sur le français dans les activités écrites. On peut se demander jusqu'à quel point cette situation découle du fait que les activités écrites sont le propre des cadres moyens et supérieurs, lesquels se distinguent, dans certains secteurs d'activité, par une ouverture nettement plus grande sur l'espace économique suprarégional. L'anglais régnant en maître dans cet espace, il devient impératif de l'utiliser pour les catégories de la main-d'œuvre québécoise qui sont en contact avec les interlocuteurs qui l'habitent. Dans ce cas, il ne faudrait donc pas se surprendre de l'intensification de l'usage de l'anglais chez les cadres de l'industrie manufacturière en particulier, mais également, chez les cadres des secteurs de la finance, du commerce et des communications, dont les activités sont fortement internationalisées.

Il faut souligner que la question des incidences linguistiques de l'intégration de l'économie québécoise à l'économie canadienne et nord-américaine n'a pas encore été traitée de façon systématique, et que la Commission n'a pu faire d'études précises sur le sujet. Cependant, c'est un fait bien établi que le Québec constitue une région d'un espace économique beaucoup plus large, aux dimensions nationale, continentale et même internationale. Non seulement les entreprises québécoises participent-elles à des échanges financiers, commerciaux et techniques à l'échelle mondiale, mais, d'une façon beaucoup plus immédiate, l'économie industrielle du Québec entretient une relation de complémentarité et de dépendance avec l'économie canadienne et nord-américaine. D'une part, l'économie québécoise entretient avec le reste des économies du continent une relation qui en fait une région aux fonctions spécialisées et donc en situation d'interdépendance; d'autre part, le Québec dépend de l'économie canadienne et américaine pour des capitaux, des techniques et une partie de sa main-d'œuvre hautement spécialisée (4). Dans cette perspective, il ne fait donc pas de doute qu'une partie des communications de travail sont orientées vers le reste du Canada et vers les Etats-Unis, et qu'elles ont tendance à se faire en anglais; il semble donc plausible de penser, comme le laissent voir nos données, que certains secteurs d'activité sont davantage branchés que d'autres sur un réseau de communication ouvert sur le continent, réseau dont la très grande majorité des interlocuteurs sont anglophones.

Alors, une question se pose: quelle est la part du sur-emploi de l'anglais que font les francophones, qui résulte, d'une part de la sur-représentation des anglophones dans les postes supérieurs des entreprises, et, d'autre part, de l'intégration du Québec à l'économie nord-américaine? On ne peut malheureusement pas fournir de réponse précise à cette importante question, c'est-à-dire un estimé quantifié. Tout au plus, peut-on penser, d'après ce que nous savons des comportements linguistiques au travail, que la sur-représentation des anglophones aux paliers supérieurs de la hiérarchie administrative explique l'attitude de déférence des francophones envers l'anglais et l'usage qui s'est établi d'utiliser cette langue comme instrument d'échanges linguistiques dans les situations de contact; de même, cette stratification explique assurément en partie l'habitude qu'on a prise d'utiliser l'anglais, dans les communications écrites, internes aux établissements. On se rappelle le cas des ouvriers et des contremaîtres dont les activités fonctionnelles de communication se font en bonne partie en anglais. Mais, il paraît non moins évident que l'insertion du Québec dans l'économie nord-américaine entraîne, dans les communications écrites, un taux d'emploi de l'anglais qu'on ne saurait trouver au même degré dans des régions moins étroitement intégrées à l'ensemble continental que forment le Canada et les Etats-Unis.

Cette intégration économique a deux conséquences, dont l'une nous est apparue à travers les données que nous avons recueillies, soit l'intégration technique. De toutes les activités de communications, celle qui pour l'ensemble de la main-d'œuvre québécoise, comme pour la main-d'œuvre francophone, présente le taux d'utilisation du français le plus bas, c'est la lecture de documents pour l'exécution du travail, c'est-à-dire, des manuels, catalogues, devis, dossiers, périodiques, plans, rapports, etc. C'est le signe de la forte diffusion de l'anglais comme langue technique, étant donné qu'aujourd'hui comme hier, l'économie québécoise se trouve dans une relation de dépendance technologique très prononcée par rapport à l'économie américaine. Dépendance qui, à moins d'une révolution profonde et imprévisible de l'économie québécoise, est appelée à durer.

Cette diffusion de l'anglais comme langue technique constitue en même temps un obstacle et une limite à l'épanouissement du français. Et cela, à tous les niveaux des organisations de travail, mais plus particulièrement au niveau des ouvriers et des contremaîtres, qui forment la masse des travailleurs. Ce qui semble particulier au Québec, par rapport à ce qui se passe en Europe dans les entreprises multinationales, c'est que l'anglais, comme

langue technique, est beaucoup plus employé au niveau des ateliers; c'est aussi que les termes anglais sont beaucoup plus diffusés comme vocabulaire courant au niveau des ouvriers et contremaîtres, alors qu'ils tendent à se cantonner, en Europe, à un niveau plus élevé. De ce point de vue, la situation semble anormale. Il y a lieu de faire en sorte, comme en Europe, que les transferts linguistiques en matière technique se fassent au niveau des cadres supérieurs. Ce qui suppose une francophonisation de ces cadres, ou encore, une bilinguisation poussée des cadres anglophones. L'intégration économique constitue une limite, avons-nous dit, en ce sens que l'innovation technologique se fait aux Etats-Unis, en anglais, et que le Québec ne peut guère se soustraire à cette contrainte. Mais il en résulte que la politique des entreprises doit consister, par le mécanisme, de la traduction, à repousser comme en Europe, les transferts linguistiques au niveau des cadres supérieurs.

La seconde conséquence de l'intégration économique supra-régionale, c'est l'intégration administrative à des centres de décision qui, très souvent, sont situés en dehors du Québec. Il en résulte des implications linguistiques difficilement mesurables. Il est certain que la société-mère, surtout américaine, a tendance à utiliser sa langue d'usage, l'anglais; mais il en est de même des autres sociétés-mères, l'anglais étant devenu la "lingua franca" des affaires à travers le monde. Il y a là un besoin de coordination et d'efficacité qui se comprend, mais qui n'en pose pas moins une sorte de limite à la diffusion du français. La difficulté consiste à mesurer où se situe exactement cette limite, et la Commission n'en a pas les moyens... (5). Pour obtenir une réponse valable, il faudrait mettre en branle de longues et sérieuses études. Il n'en reste pas moins qu'on peut songer à accentuer une tendance qui se dessine à décentraliser, c'est-à-dire à régionaliser non seulement l'administration des entreprises, mais aussi, les centres d'innovation technologique et scientifique. Ce pourrait être pour le français une grande chance d'épanouissement, puisque cette langue pourrait servir comme instrument de haute gestion et de conceptualisation dans l'innovation technologique et scientifique. Quelques banques canadiennes ont commencé, au Québec, ce mouvement de régionalisation de leur centre administratif: la Société I.B.M. a mis sur pied un centre de recherches en Ontario. Les exemples sont peut-être limités, mais ils constituent des indices d'un mouvement que le Québec pourrait avoir intérêt dans certains cas à encourager.

C) Le cadre juridique

Toute la vie linguistique des Québécois se déroule dans une atmosphère de liberté juridique presque totale, dont notre rapport sur les droits linguistiques fait état. Rappelons que depuis 1867, seul l'article 133 de l'A.A.B.N. a défini un cadre constitutionnel très limité à l'emploi des langues. Le Parlement du Québec n'a guère été plus entreprenant dans le domaine de la législation sur l'emploi des langues. L'inventaire des lois et règlements d'ordre linguistique passés par les Gouvernements du Québec, que la Commission a fait établir, fait voir une carence générale à se servir des pouvoirs législatifs considérables que l'Etat du Québec possède en matière de langue (6). Il en est ainsi tout autant dans le domaine du travail que dans tous les autres secteurs d'activité. Que ce soit sur le plan de la langue qui régit les rapports entre les gens qui travaillent ensemble à l'intérieur d'une entreprise (langue des communications internes) ou sur celui de l'administration juridique et financière des entreprises, la loi, tout comme la réglementation administrative est muette.

La langue de travail, définie comme la langue des communications internes au sein d'une entreprise, c'est-à-dire la langue dans laquelle les travailleurs ou les employés sont appelés à exercer leurs fonctions, n'a fait l'objet d'aucune législation ou réglementation au Québec. Sa détermination a été laissée aux forces économiques et sociales. La Commission fédérale sur le bilinguisme et le biculturalisme a constaté que ces forces ont joué au détriment des francophones; même s'il y a eu une évolution plus favorable depuis quelques années, on ne peut s'empêcher de penser que l'une des raisons majeures du mécontentement qui sévit actuellement au Québec, sur le plan linguistique, réside précisément dans le divorce, abondamment constaté, entre la langue maternelle du travailleur et la langue dans laquelle il doit travailler. Notre inventaire fait voir que, si l'on excepte la loi 64, modifiant l'accès à l'étude et à l'exercice d'une profession, il n'existe aucune réglementation en matière de compétence linguistique imposant la connaissance du français pour l'exercice d'une profession; qu'en matière de relations de travail, il y a bien certaines conventions collectives entre le Gouvernement et la fonction publique qui reconnaissent le droit des employés de travailler en français, mais que c'est à l'exception, car ce n'est pas encore un objet bien établi de revendications syndicales; qu'un seul article traite de la langue au Code du travail, l'article 51, qui permet tout au plus à une partie à une convention collective d'exiger que la convention soit rédigée dans sa langue; enfin, que la Loi des accidents de travail impose à tout employeur relevant de la loi, de donner à la Commission des accidents du travail un avis écrit d'accident de travail, avis qui doit être rédigé dans la langue de l'accidenté, soit le français, soit l'anglais, sinon dans celle des deux langues qu'il choisit. Dans tout notre droit de travail, c'est la seule disposition exigeant le respect de la langue de l'ouvrier. Bref, législation et réglementation sur le droit à la langue pour le travailleur québécois sont pratiquement inexistantes.

L'inventaire que la Commission a fait faire démontre que la législation québécoise ne reconnaît pas de droit à l'usage d'une langue particulière comme langue de travail. Il n'existe aucune disposition en droit québécois consacrant

le droit d'un groupe d'employés d'exiger de travailler dans sa langue. Juridiquement parlant, personne ne peut forcer un employeur à reconnaître le français comme langue de travail, ou l'anglais. Nous sommes en présence d'une absence totale de textes législatifs ou même administratifs. La question est donc entièrement gouvernée par les rapports de force existant dans le monde du travail et par les conventions collectives dans les rares cas où elles traitent de langue. Ce qui signifie que, sur le plan juridique, en dehors d'une convention collective applicable (ou d'un décret en découlant) personne ne peut invoquer un droit juridiquement reconnu de travailler dans sa langue; personne au Québec ne peut donc s'adresser à un tribunal ou à une instance officielle pour exiger qu'on lui permette de travailler dans sa langue.

La conséquence en est que les pouvoirs délégués à l'Office de la langue française à l'article 14a de la Loi du ministère des Affaires culturelles sont fictifs. L'Office peut bien entendre toute plainte de tout employé "à l'effet que son droit d'usage de la langue française comme langue de travail n'est pas respecté", il peut bien après audition de la plainte faire les recommandations qui s'imposent, mais ceci ne constitue en rien la consécration d'un droit. L'article 14a n'énonce pas ou ne délimite pas un droit. Il a tout simplement pour effet de donner à l'Office de la langue française juridiction pour entendre toute plainte et pour faire des recommandations, sans qu'il y ait pour autant de sanctions attachées à celles-ci. Nous sommes plutôt dans le domaine du voeu que dans celui de la réalité d'un droit reconnu, accompagné de sanctions appropriées s'il est transgressé. Il semble donc incontestable que l'usage du français (ou de l'anglais) ne constitue pas un droit juridiquement reconnu au Québec dans le domaine du travail, en dépit des traditions ou des pratiques qui peuvent donner à l'une ou à l'autre langue un statut de facto particulier.

La langue de travail définie comme langue de l'administration juridique et financière de l'entreprise, c'est-à-dire la langue des structures juridiques, des rapports entre actionnaires et cadres, des permis et des communications obligatoires avec l'Etat, de la comptabilité et des registres obligatoires, n'a pas subi davantage la réglementation de l'Etat. Le ressort de l'examen minutieux qui a été fait qu'elle est laissée à l'entière discrétion des entreprises. Ce qui veut dire que les entreprises peuvent choisir le français ou l'anglais pour toutes les fonctions d'administration supérieure. Elles peuvent être constituées, structurées et dirigées dans l'une ou l'autre langue. Les autorisations et les permis requis peuvent être demandés en français ou en anglais. La comptabilité des registres et les rapports peuvent être également effectués dans l'une ou l'autre langue.

On le voit, les entreprises sont soumises à une énorme réglementation officielle. Les incidences linguistiques de cette réglementation sont considérables. Que ce soit pour l'une ou l'autre des opérations administratives auxquelles les entreprises sont assujetties, la langue joue un rôle important. Cette importance vient non seulement du fait que la langue utilisée pour établir les cadres juridiques d'une entreprise lui imprime certaines caractéristiques linguistiques, mais découle surtout du fait que, selon l'embranchement de l'entreprise, toutes ces démarches engagent un certain nombre de personnes dont la langue de travail, ou les conditions linguistiques d'embauche, dépendent fortement de la langue dans laquelle toutes ces fonctions administratives doivent être exécutées. En outre, comme toute cette documentation doit être interprétée, évaluée et inspectée par les fonctionnaires, la langue dans laquelle elle doit être préparée contribuera à déterminer la langue de travail et la compétence linguistique exigée des fonctionnaires concernés, dans la fonction publique. Et pourtant, l'Etat n'est pas davantage intervenu que pour la langue de communication entre employeurs et employés.

Sur le plan linguistique, c'est dans ce climat de liberté juridique à peu près totale que fonctionnent les entreprises au Québec. L'anglais et le français ont un égal droit de cité. Ce sont les rapports de force existants qui régissent l'emploi des langues. On ne se surprendra pas que dans les activités fonctionnellement importantes (les activités écrites) l'anglais l'emporte sur le français, particulièrement dans les secteurs d'activité dominés par les anglophones: industrie manufacturière, finance, services d'utilité publique. Car les rapports de force dans le domaine économique ne sont aucunement favorables à une quelconque prédominance du français. Pour de multiples raisons, dont les plus importantes sont: la sur-représentation des anglophones dans les postes de commande des entreprises, l'intégration de l'économie québécoise à l'ensemble économique nord-américain, et, conséquence de ces deux facteurs, la prédominance de l'anglais comme langue de la haute administration et de la technologie. Dans certains secteurs d'activité et dans certains types de communication, tout joue contre l'usage du français au Québec, et nous faisons abstraction ici des conséquences que le passé a pu avoir dans la formation, à l'égard de l'anglais, d'une

attitude de déférence chez les Canadiens français, attitude que leur situation d'infériorité économique actuelle n'a que peu atténuée comme nos données nous le laissent voir.

De cette liberté juridique et des rapports de force défavorables au français comme langue d'usage au travail et comme langue de l'administration juridique et financière des entreprises, il est résulté ce que l'on sait: le développement, de la part des entreprises et autres organisations de travail, de politiques linguistiques définies beaucoup plus en fonction de leurs intérêts que du respect des individus qui forment la majorité des travailleurs au Québec, et de leur langue maternelle, le français. Certes, tout n'est pas noir dans le tableau, et on a pu faire état d'un certain nombre d'améliorations touchant le respect des francophones et du français (7). Mais tout cela mis ensemble ne constitue jamais une politique linguistique digne de ce nom, c'est-à-dire, cohérente et s'adressant au fond des choses. Sur cette politique linguistique des entreprises, s'est greffée une politique de recrutement et de promotion du personnel de cadres moyen et supérieur, qui a constamment défavorisé les francophones dans les secteurs économiques clef que sont la grande industrie, le grand commerce, la haute finance et les services d'utilité publique. Les deux politiques se complétaient, car il n'y a personne plus qu'un anglophone pour bien utiliser la langue anglaise et pour communiquer au-delà des mots, par les façons de voir et de sentir, avec un autre anglophone. La Commission fédérale sur le bilinguisme et le biculturalisme a suffisamment mis à jour les différences culturelles (8) qui existaient sur le plan des affaires entre anglophones et francophones pour qu'on comprenne combien une politique de recrutement et de promotion est fonction d'une politique linguistique et culturelle implicite. Les données que nous avons recueillies sur ce sujet étayent amplement ce point de vue (9).

Nous connaissons les résultats de la politique linguistique et culturelle que les entreprises ont développée au Québec dans le climat de liberté juridique que nous avons décrit. Si ce résumé comme suit: liberté presque complète des anglophones d'utiliser leur langue au travail, et, comme corollaire, quasi intimité du français pour eux; prédominance manifeste de l'anglais dans les relations inter-personnelles avec des francophones et dans les relations inter-groupes (réunions de travail) au sein des entreprises; compétence moindre dans la langue de l'autre et exigences de bilinguisme au cours de la carrière beaucoup moins poussées que pour les francophones; prédominance numérique des anglophones dans les postes clef des entreprises (la grande industrie de la haute finance), des secteurs d'activité qui commandent le développement économique.

La situation a-t-elle des chances de changer sans intervention de l'Etat, c'est-à-dire, en maintenant l'actuel libéralisme linguistique? Pour le savoir, nous sommes allés interroger ceux qui, constituant l'élite économique du Québec, font la politique des entreprises (10). Les réponses qu'ils ont données ne sont guère encourageantes, ni pour la francisation des communications de travail, ni pour la francophonisation, c'est-à-dire la promotion des francophones aux niveaux élevés de responsabilité et de décision au sein des entreprises. Des anglophones interrogés, 45% ne croient pas qu'on puisse planter le français comme langue de travail à quelque niveau administratif que ce soit, et 26%, à certains niveaux seulement (Tableau 1.69); les pourcentages se rapportant aux niveaux significatifs: 87% pensent que les ouvriers peuvent utiliser le français, mais les répondants anglophones ne sont déjà plus que 67% à avoir la même opinion quant à l'usage qu'en pourraient faire les employés de bureau, et 27%, en ce qui concerne les cadres intermédiaires; quant aux cadres supérieurs, 7% seulement sont d'opinion que le français pourrait devenir leur langue de travail. Les dirigeants francophones sont d'un avis un peu différent, 78% professant qu'on peut utiliser le français à tous les niveaux ou à certain niveaux, contre seulement 55% chez les anglophones; ils sont également plus généreux pour introduire le français au niveau du cadre intermédiaire, mais par contre, ils le sont moins que les anglophones pour les ouvriers et les employés de bureau, et ils les rejoignent tout à fait pour dire qu'au niveau des cadres supérieurs, le français n'a guère sa place. Dans l'ensemble, l'attitude des dirigeants francophones est un peu plus favorable que celle des anglophones, mais au fond, on décèle une opinion commune, qui est que le français est justifié au bas échelons de la hiérarchie, surtout chez les ouvriers, mais beaucoup moins aux échelons intermédiaires et à peu près pas, au niveau le plus élevé. On ne peut guère compter sur les dirigeants d'entreprise pour patronner une politique de diffusion et d'utilisation du français vers le haut de leurs organisations de travail. C'est une chose qu'ils ne paraissent guère concevoir, dans l'état indéterminé où se trouve actuellement le problème du français comme langue de travail.

Qu'en est-il de la promotion des francophones? L'attitude des dirigeants d'entreprise, aussi bien francophones qu'anglophones d'ailleurs, est fortement conditionnée par leur évaluation globale des Canadiens français, et, en particulier,

par la qualité de la formation qu'ils reçoivent, en affaires, dans leurs établissements d'enseignement. Il en résulte une évaluation le plus souvent négative du Canadien français comme homme d'affaires et comme administrateur de grandes entreprises. Cette évaluation subit cependant un clivage très net selon que l'informateur est âgé ou jeune: le premier fonde davantage son jugement sur une image stéréotypée du Canadien français, traditionnellement voué aux professions libérales et inaptes aux affaires, alors que le second tend à apprécier davantage la formation que reçoit la nouvelle génération de Canadiens français. Il le conçoit davantage comme capable de gérer des affaires et admet que la formation que dispensent actuellement certains établissements francophones est équivalente ou meilleure que celle qu'on reçoit dans des établissements anglophones réputés. Le stéréotype est donc en train de changer et cela, dans un sens favorable aux francophones.

Tant pour la promotion du français que des francophones, l'attitude des anglophones est fortement conditionnée par des facteurs émotionnels. En particulier, par le fait que leurs valeurs et leurs intérêts sont totalement étrangers à ceux dont s'inspire la revendication linguistique en cours, soit les valeurs et les intérêts nationaux des Canadiens français; mais aussi par le sentiment que le principal agent du changement, l'Etat, leur est en partie étranger, étant majoritairement aux mains des francophones, et que, de ce fait, il ne leur est pas spontanément favorable. Il est clair qu'il y a chez eux un grave problème d'adhésion à la cause si chère aux Canadiens français d'une distribution plus normale des francophones et d'une diffusion plus large du français, dans tous les secteurs d'activité et dans tous les types de communications. Ce n'est donc pas de gaieté de cœur que les anglophones peuvent se résoudre à ouvrir larges les portes au français et aux francophones.

Il paraît donc évident que le cadre juridique actuel, qui a donné les résultats que l'on sait, ne convient pas pour assurer au français et aux francophones une place plus large dans le monde des affaires, et surtout des grandes affaires. L'Etat doit dorénavant intervenir pour indiquer la voie et les modalités du changement.

D) Le cadre social

En étudiant les usages linguistiques de la population québécoise, nous avons noté que 84% des anglophones du Québec se trouvaient à toutes fins pratiques en situation d'unilinguisme; en extrapolant des données de 1961, on peut penser que quelque 60% des membres du tiers groupe sont en situation, soit d'unilinguisme anglais, soit d'un autre unilinguisme qui n'est ni anglais, ni français. Il est clair qu'une bonne partie de la population du Québec n'a pas à utiliser le français dans le cours ordinaire des choses. Comment cela se peut-il? La réponse réside dans l'organisation sociale qui sert de cadre à la vie courante des Québécois. Il existe au Québec un double réseau d'institutions et de services qui permettent à toute personne se trouvant en dehors des circuits de travail de vivre sa vie, tout en n'ayant à apprendre ou à utiliser que l'une des deux grandes langues usuelles, soit le français, soit l'anglais. C'est là que se trouve la réponse à ce curieux phénomène de deux communautés pouvant vivre côte à côte sans avoir à communiquer entre elles. De telle sorte que la minorité anglophone a ses coudees franches sur le plan linguistique tout autant, sinon plus, que la majorité francophone.

Ce double réseau d'institutions et de services est connu. Il est tellement connu, il fait tellement partie de la vie des Québécois, qu'on n'y prend plus garde. Que ce soit sur les plans législatif, judiciaire, scolaire et hospitalier; que ce soit sur le plan des organes d'information et de divertissements (journaux, revues, radio, télévision, etc.); que ce soit sur le plan culturel ou même sur le plan administratif (l'administration provinciale ayant l'habitude de traiter avec les citoyens aussi bien en anglais qu'en français); que ce soit sur le plan des organismes privés comme les banques ou même certains commerces, les anglophones jouissent d'une autonomie sociale qui donne la clef de la large indépendance linguistique dont ils jouissent au Québec.

On comprend dès lors le peu de motivation que les anglophones ont à apprendre et à utiliser le français. Rien, à vrai dire, ne les y incite fortement. Pas même les situations de travail, qui pourraient être les seules dans un tel système social à faire peser une salutaire contrainte sur leur groupe. Au contraire nous avons pu toucher du doigt que les anglophones, dans les activités de travail, jouissaient d'une plus large autonomie linguistique que les francophones. Nous n'avons trouvé aucun anglophone qui fût dans une situation où il devait employer autant de français que certains francophones doivent utiliser d'anglais. Pour un groupe fortement minoritaire, c'est un état de chose tout à fait exceptionnel, surtout dans une société de type occidental comme la nôtre. Quoi qu'il en soit, cet état de chose met la communauté anglophone à l'abri de toute pression, de toute incitation, de toute motivation qui pourrait l'amener à faire du français une langue seconde connue et utilisée dans le cours ordinaire de la vie, et particulièrement au travail.

Que le cadre social que nous avons décrit soit en cause, cela ne fait pas de doute. Cette vie parallèle de la communauté anglophone n'est possible que par la vertu de ce double régime d'institutions et de services. Doit-on l'abolir pour supprimer cet état de privilège dont jouit la minorité et faciliter l'intégration des deux communautés? Pour faire en sorte que les francophones ne soient plus astreints à faire le sacrifice de leur langue lorsqu'il s'agit d'assurer les nécessaires et inévitables communications entre les deux groupes linguistiques? La question se pose, car il n'est pas normal, quelque justification qu'on puisse trouver dans le passé, que la minorité, sur le territoire du Québec, échappe à

la nécessité d'utiliser le français, alors que la majorité se trouve forcée dans les relations inter-groupe à faire de l'anglais sa langue de communication, donnant ainsi à l'anglais, au Québec, le statut de langue commune au sein de la diversité linguistique qui caractérise la province.

Sans doute, une telle révolution n'est-elle pas actuellement indispensable pour assurer une plus large diffusion du français au sein de la communauté anglophone. Il paraît suffisant de trouver une seule motivation, mais forte, contraignante, pour atteindre ce but. Cette motivation, nous en avons traité dans le premier chapitre quand nous avons désigné le bilinguisme de travail comme le seul véritablement contraignant dans l'état actuel de notre régime social. Nous savons que ce bilinguisme n'est actuellement le fait que d'une minorité d'anglophones, et encore, d'une minorité qui ne fait du français qu'un usage bien limité, comme nous avons pu le vérifier. Dorénavant, c'est à l'ensemble des travailleurs anglophones qu'il faut graduellement étendre ce bilinguisme de travail. C'est à ce prix que le régime de double institutions pourra être légitimement maintenu. Les anglophones ayant alors pour la majorité d'entre eux, brisé la barrière de la langue qui les sépare des francophones. Si, dans les conditions minimales de changement que nous proposons, cela ne devait pas se produire, il faudrait alors songer sérieusement à modifier le régime social actuel, en commençant par le système scolaire.

Le cadre social québécois, y compris la structuration ethno-linguistique actuelle du monde du travail, ne fait du français une langue utile et nécessaire que pour les francophones et pour une minorité de membres du tiers groupe. Mais pas pour les anglophones. Ce cadre et cette structure ne peuvent devenir propices à l'épanouissement du français et à sa diffusion dans l'ensemble des secteurs d'activité que si, d'abord, le français devient langue nécessaire dans les activités de travail; puis, par delà ce premier objectif, que si cette langue est conçue par l'ensemble des Québécois comme leur langue commune, c'est-à-dire, celle que tous connaissent et sont capables d'utiliser dans les relations qui mettent en présence des personnes de langue maternelle différente (11).

E) L'attitude des travailleurs face à un éventuel accroissement de l'utilisation du français au travail

La conception que les travailleurs québécois se font du souhaitable et du possible, tout comme les obstacles qu'ils perçoivent à un accroissement de l'utilisation du français au travail, constituent des renseignements non négligeables sur d'éventuelles sources de résistance, ou de support, à un programme de changement.

1) L'attitude des travailleurs francophones

Quand les francophones considèrent ce qui serait souhaitable pour améliorer le sort de leur langue, ils sont hautement d'accord. Ils le sont pas exemple, pour que toute personne qui habite le Québec sache parler le français (95%); pour que le français devienne un jour la langue des affaires et de la finance au Québec (88%); pour qu'un immigrant qui s'établissait au Québec apprenne le français avant l'anglais (93%); pour qu'au Québec, les personnes de langue française aient le droit de travailler dans leur langue (97%); pour, enfin, que les Canadiens français insistent pour utiliser davantage leur langue, puisse, être français, c'est d'abord parler français (96%). Certes, il existe des variations régionales, mais elles sont minimes, si l'on excepte les francophones de Montréal, qui ne sont que 83% à penser que le français devrait devenir la langue des affaires et de la finance. Ceux qui habitent la province croient cependant à 90% et 92% qu'il serait souhaitable qu'on en arrive là. Il est donc clair que la presque totalité des francophones souhaitent que la situation de leur langue s'améliore.

Mais, s'ils le souhaitent presque d'un commun accord, ils ne conçoivent pas le possible d'une façon aussi unanime. Une minorité d'entre eux pense, qu'étant donné la situation du Québec, l'anglais doit inévitablement y être la langue des affaires et de la finance (36%), que le français ne se prête pas aux exigences de la technique moderne (39%), qu'il vaut mieux pour l'immigrant d'apprendre l'anglais au lieu du français (31%), et que bien des entreprises feraient probablement faillite au Québec, s'il leur fallait se mettre à fonctionner en français (35%); en revanche ils sont une majorité à croire que, le Québec faisant partie de l'Amérique du Nord, il faudrait toujours que les Canadiens français soient bilingues (77%) et que ce n'est pas réaliste pour un Canadien français de compter travailler seulement en français, quand son employeur est anglais (62%).

Une lecture inverse fait cependant apparaître que la majorité des francophones (environ les deux tiers) ne croient pas qu'il soit inévitable que l'anglais doive être la langue des affaires et de la finance, ou encore, que le français ne se prête pas aux exigences de la technique moderne, ou bien, qu'il vaut mieux pour l'immigrant d'apprendre l'anglais au lieu du français, ou enfin, que les entreprises feraient faillite, s'il leur fallait se mettre à fonctionner en français. Il existe un écart entre le souhaitable et le possible, mais il n'y a qu'un tiers de personnes qui dissocie l'un de l'autre. Si les francophones ne manifestent pas une unanimité aussi grande pour le possible que pour le souhaitable, il existe néanmoins une nette majorité

TABLEAU 1. 69
Niveaux auxquels l'implantation du français serait praticable

Niveaux	Franco- phones	Anglo- phones	Total
Aucun niveau	22%	45%	35%
Tous les niveaux	49%	29%	38%
Certains niveaux	29%	26%	27%
Cadres supérieurs	8%	7%	7%
Cadres intermédiaires	42%	27%	33%
Employés (cois blancs)	58%	67%	63%
Ouvriers (cois bleus)	83%	87%	85%

d'entre eux pour penser que le souhaitable peut devenir possible.

C'est sans équivoque que les francophones souhaitent que la situation change et que le sort de leur langue s'améliore. Leur expérience des choses amène une minorité d'entre eux à instituer un divorce entre leur désir et sa réalisation. Cependant, la majorité ne croit pas à un tel divorce et associe sans ambiguïté le possible et le souhaitable. A deux exceptions près: la nécessité du bilinguisme et l'extension au plan linguistique de l'intangibilité du droit de propriété à conduire des affaires comme il l'entend. Il est évident qu'il y a ici confusion entre propriétaire et personnel de haute direction, au moins en ce qui touche la grande entreprise. Par ailleurs, ce qui montre bien que ce désir de changement est bien ancré dans l'esprit des francophones, ce sont les opinions qu'ils professent sur un certain nombre de questions. Quand on leur dit que plus vite les Canadiens français insisteront pour employer leur langue au travail, le mieux ils s'en trouveront, ils sont 85% à tomber d'accord avec cet énoncé; de même, ils sont 67% à penser que bien des lois protègent les intérêts des Canadiens anglais au détriment de ceux des Canadiens français. Enfin, 56% des francophones sont en désaccord avec l'idée que les Canadiens français n'ont pas beaucoup à se plaindre et qu'ils ne savent pas la chance qu'ils ont. Comme quoi, ce désir non équivoque de changement ne va pas, chez un fort groupe de francophones (44%), sans une certaine satisfaction quant à la situation générale dans laquelle ils se trouvent. Tout compte fait cependant, les francophones ont une attitude nettement favorable au changement.

2) L'attitude des travailleurs anglophones

L'attitude des anglophones est beaucoup plus ambiguë que celle des francophones. C'est ainsi que les anglophones sont 89% à reconnaître le droit des francophones à travailler dans leur langue, mais, du même souffle, ils ne sont pas moins fortement enclins à penser que le bilinguisme est une nécessité pour les francophones, que l'anglais doit inévitablement être la langue des affaires au Québec et que le droit au travail en français ne peut être que limité dans les entreprises dont l'employeur est un anglophone. Et ceci, tout en étant largement d'accord pour que toute personne au Québec sache le français et pour penser qu'il est essentiel que les Canadiens français insistent pour utiliser leur langue. Il est difficile de démêler ici le rôle réel que les anglophones attribueraient au français dans une situation où le souhaitable serait réalisé. Car, ils ne voient pas comment le français pourrait devenir la langue des affaires et de la finance au Québec, d'autant plus que le français ne se prête guère aux exigences de la technique moderne et que bien des compagnies feraient probablement faillite s'il fallait qu'elles se mettent à fonctionner en français. Dans la même veine, beaucoup d'anglophones en arrivent logiquement à penser qu'il vaudrait mieux que les immigrants apprennent l'anglais au lieu du français. Tout compte fait, la réalisation du souhaitable pour les anglophones n'entraînerait pas grand dommage pour la situation prédominante de l'anglais dans le monde du travail. Et les francophones devraient être malgré tout satisfaits, puisqu'on est d'accord avec leurs réclamations linguistiques! Quant à savoir comment on concilie ces exigences contradictoires, la question reste en suspens.

3) L'attitude des travailleurs du tiers groupe

Les membres du tiers groupe sont une autre illustration du proverbe qui nous dit qu'il y a loin de la coupe aux lèvres. Serait-il souhaitable qu'un immigrant qui s'établit au Québec apprenne le français avant l'anglais? Certes, oui! Mais dans la pratique, il vaudrait mieux qu'il apprenne l'anglais au lieu du français. Toute personne au Québec devrait savoir le français, et les francophones devraient avoir le droit de se servir de leur langue au travail, et il est essentiel qu'ils insistent pour ce faire. Cependant, toute proportion gardée, les membres du tiers groupe adoptent la même attitude que les anglophones sur le rôle que peut jouer le français comme langue du travail et des affaires.

Au total, les non-francophones défendent la position de l'anglais dans l'univers économique, tout en reconnaissant les droits généraux des francophones. Quant à ceux-ci, ils ne sont que les deux tiers à croire possible ce qu'ils souhaitent à une majorité écrasante. Il se dégage donc, chez les francophones, un certain sentiment d'impuissance à imaginer que la situation pourrait changer. Et ce manque d'imagination est encore beaucoup plus fort chez les anglophones et les "autres". Toutes ces réponses traduisent une sorte de fatalisme qui porte les travailleurs à penser que, si la situation doit être changée pour faire au français la place qui lui revient, ils ne voient pas comment cela pourrait se produire, étant donné l'intégration économique du Québec à l'ensemble nord-américain. Le poids que fait sentir l'anglais sur la vie économique est si fort qu'on n'arrive pas à imaginer pour le français un rôle qui pourrait être différent de celui qu'il joue actuellement. C'est en bonne partie à cette impuissance à imaginer une situation de rechange viable, qu'il faut attribuer cette ambiguïté qui ressort de la comparaison entre le souhaitable et le possible.

4) Les obstacles à un éventuel accroissement de l'utilisation du français au travail

Mais cette ambiguïté provient aussi des obstacles qui sont perçus com-

me réels, aussi bien chez les travailleurs francophones que non-francophones, à un éventuel accroissement de l'utilisation du français dans les communications de travail.

Les francophones sont très sensibles aux obstacles d'ordre économique et d'ordre social: ils craignent presque autant d'être ostracisés par leur milieu que de nuire à leur avancement ou de perdre leur emploi; les anglophones et les membres du tiers groupe craignent davantage les effets pratiques d'un éventuel changement dans l'emploi des langues; en particulier, d'être moins efficaces dans l'accomplissement du travail. Cependant, la distinction significative se situe entre travailleurs en situation de quasi unilinguisme anglais et travailleurs en situation de bilinguisme. Quand les francophones peuvent utiliser leur langue maternelle, la perception des obstacles s'estompe considérablement. Autrement dit, ils conçoivent mieux que le français puisse devenir une langue davantage utilisée au travail. De même, les anglophones et les "autres", soumis au bilinguisme, sont beaucoup moins sensibles aux obstacles d'ordre pratique, en particulier au fait que l'anglais doit être la seule langue de communication au travail; mais, par rapport aux travailleurs du tiers groupe, les anglophones se conçoivent comme beaucoup moins capables d'être efficaces au travail, s'ils devaient utiliser le français (60% contre 28%); ce qui laisse supposer que leur bilinguisme est moins poussé que celui des "autres", et cela, tout probablement dans les activités écrites, comme nous avons pu le vérifier précédemment.

Il ressort de tout ceci que les attitudes sont en bonne partie fonction, chez les travailleurs, de l'usage qu'ils font des

langues au travail et de la capacité qui en découle pour eux de concevoir que le français puisse devenir un instrument de communication au même titre que l'anglais. L'obstacle est psychologique. On pourra d'autant plus facilement le lever que le travailleur utilise déjà du français; le changement devra se faire très graduellement chez le travailleur unilingue anglophone, et même chez le travailleur francophone ou "autre" en situation de quasi unilinguisme anglais.

Pour les aider à combler l'écart entre le souhaitable et le possible, et à surmonter les obstacles à un accroissement de l'utilisation du français, les francophones se tournent sans équivoque vers le Gouvernement. Seulement 19% d'entre eux (contre 39% des anglophones et 35% des "autres") sont indécis quant à la pertinence d'une politique gouvernementale sur l'usage des langues au travail. Non seulement les francophones sont quelque 80% à favoriser une intervention gouvernementale, mais ils sont aussi nombreux (82%) à penser qu'une telle intervention est un moyen d'action efficace, même s'ils ne sont que 71% à croire que le français deviendra langue de travail. Les anglophones et les membres du tiers groupe sont presque aussi nombreux que les francophones (respectivement 74% et 77% de chacun des groupes) à penser que l'action du Gouvernement pour accroître l'utilisation du français serait efficace. Ils ne sont cependant que 51% et 63% de leur groupe à croire que le français pourrait devenir langue de travail. Il semble bien que les individus, dépassés par l'ampleur du problème, souhaitent et acceptent l'intervention d'une puissance supérieure qui les aiderait à résoudre une équation dont la solution est au-delà de leurs moyens.

III- Les conditions du plein épanouissement et de la diffusion du français dans tous les secteurs d'activité

A) L'objectif et les moyens

En Amérique, le français est une langue marginale. Une langue marginale dont l'utilité est limitée même sur le territoire où ceux qui la parlent sont majoritaires. La politique qui découle de cette situation est claire: si le français doit survivre et s'épanouir sur le continent nord-américain, ce ne peut être qu'en lui donnant le maximum de chance et de protection sur le territoire du Québec; ce ne peut être qu'en faisant sur ce territoire un instrument de communication utile pour tous. Le problème n'est pas que les francophones n'utilisent pas leur langue dans les activités de travail; c'est qu'ils doivent utiliser une autre langue pour les communications essentielles, d'ordre administratif ou technique, et ce, dans les secteurs de pointe de l'activité économique. Secteurs que l'élite francophone est en quelque sorte condamnée à envahir, après avoir saturé les autres. Cette élite doit avoir accès aux postes de décision de ces secteurs, tout comme aux avantages intellectuels et développement scientifique ou technique, sans avoir à se renier culturellement et linguistiquement. Ou encore, en ayant à le faire le moins possible. Pour difficile que soit, cet objectif, on ne doit pas le perdre de vue. Car dans l'équation biens économiques — biens culturels, il n'est pas prouvé qu'il n'y a de solution que dans le sacrifice des valeurs culturelles.

De par sa situation marginale, en Amérique, le français est une langue qui manque de prestige et d'utilité. Les immigrants le comprennent bien, qui tendent à opter pour l'anglais, lequel leur donne accès, en Amérique, à des biens économiques et culturels autrement plus variés et abondants que ne peut le faire le français; et les francophones aussi, chez qui, depuis des décennies, la nécessité d'apprendre l'anglais est devenue une sorte de leit-motiv familial et collectif; et les anglophones également, qui, jusqu'à ce jour, n'ont guère senti le besoin d'apprendre et d'utiliser le français. Dans l'immense espace économique que constituent le Canada et les États-Unis, nous sommes, avec le français, face à une langue désarmée dans la lutte qu'elle doit mener pour faire valoir son utilité. Situation qui n'est pas près de changer. Il en résulte qu'on ne pourra assurer, au Québec, vigueur et dynamisme au français qu'avec le soutien de l'État. Autrement, la partie qui se joue entre le français et l'anglais continuerait d'être par trop inégale.

Cette action de l'État doit viser à faire du français la langue commune des Québécois, en la rendant utile et nécessaire pour tous dans les communications de travail. C'est la seule motivation valable qui puisse amener les non-francophones et les immigrants à apprendre et à utiliser le français, aussi longtemps qu'on maintient au Québec un double système d'institutions et de services, en particulier, le double système scolaire, lequel fait de l'anglais une langue d'enseignement au même titre que le français. Toute action qui ne tiendrait pas compte de cette condition fondamentale se priverait du seul motif susceptible, dans le cadre social actuel, de justifier auprès des non-francophones l'investissement considérable que représente l'apprentissage d'une langue seconde, surtout si cet apprentissage doit déboucher sur une connaissance d'usage de cette langue; toute action qui ne tiendrait pas compte de cette condition fondamentale priverait les non-francophones du seul motif qu'ils pourraient avoir d'utiliser quotidiennement le français, ce qui aurait pour effet de nous reconduire à la situation actuelle où l'anglais sert de langue commune parce que la majorité des non-francophones ne savent pas le français ou ont désappris ce qu'ils en savaient à force de ne pas l'employer.

Pour atteindre cet objectif, l'État doit d'abord, en affirmant aux yeux de tous, Québécois et non Québécois, sa propre personnalité linguistique, con-

C) Les moyens pour faire du français la langue commune des Québécois

Cet objectif de faire du français la langue commune des Québécois serait une vaine expression si les moyens n'étaient pas pris pour donner au français le prestige qui lui manque dans le contexte canadien et nord-américain, et pour rendre cette langue vraiment utile et nécessaire dans les activités de travail des Québécois.

1) Le français seule langue officielle du Québec

Nous discutons dans notre rapport sur les droits linguistiques de tous les aspects juridiques de cette question. Notre but est ici de rappeler la nécessité pour le Québec de définir clairement sa personnalité linguistique. D'abord, pour les Québécois non francophones qui peuvent mettre légitimement en doute la présence du français sur toute autre langue, aussi longtemps que l'État n'a pas affirmé qu'il apporte son soutien à l'une d'elle en particulier; ensuite, pour les Canadiens et les immigrants qui n'apprennent jamais à faire les distinctions linguistiques qui s'imposent entre le Québec et le reste du Canada, aussi longtemps que le Québec ne se sera pas défini officiellement comme un État français; enfin, pour les gens de l'extérieur, surtout les investisseurs, qui continueront à ignorer le fait français au Québec, aussi longtemps que leurs conseillers juridiques ne pourront pas leur dire qu'il existe des dispositions législatives qui font du français au Québec la seule langue officielle de l'État, avec tout ce que cela implique pour les échanges officiels et pour l'administration juridique et financière des entreprises.

Étant donné les implications juridiques de la consécration d'une langue comme officielle, le Gouvernement du Québec devrait apporter des garanties à la minorité anglophone en proclamant le français et l'anglais langues nationales du Québec et en maintenant l'anglais comme langue d'enseignement dans les écoles anglo-protestantes et anglo-catholiques, et comme une des deux langues de communication des individus avec l'État.

Nous recommandons au gouvernement du Québec — tout en conservant l'article 133 de l'AABN de proclamer dans une loi-cadre le français langue officielle du Québec, ainsi que le français et l'anglais langues nationales du Québec, et de maintenir l'anglais comme langue d'enseignement dans les écoles anglo-protestantes et anglo-catholiques, et comme une des deux langues de communication des individus avec l'État.

2) Le français, langue des communications internes dans les milieux de travail du Québec

Nous rappelons d'abord que, dans le cadre social actuel, la seule motivation profonde que les non-francophones puissent avoir pour utiliser quotidiennement le français, c'est d'être mis en situation de se servir constamment dans les communications de travail. On ne voit pas comment cela pourrait se faire sans que le français devienne la langue des communications internes dans les milieux de travail au Québec. Nous disons ensuite que c'est une opération dont la mise en oeuvre doit s'étaler sur des années. Il faut prévoir des étapes qui rendent le changement acceptable pour les dirigeants et acceptable pour les gens en place, car dans la mesure du possible les droits acquis ne devraient pas être lésés. Nous ajoutons enfin que ce programme d'implantation du français devrait être négocié et non imposé.

Nos propositions rejoignent les trois caractéristiques fondamentales d'un programme de promotion du français au sein de l'entreprise, telles qu'elles se dégagent de l'enquête que nous avons menée auprès des dirigeants (11). Pour eux, un tel programme ne leur paraît réalisable que s'il est à long terme, entendant par là qu'il devrait s'étaler sur plus de dix ans (c'est l'opinion de 59% des dirigeants anglophones et de 33% des dirigeants francophones), que s'il se fait par la persuasion, et que s'il tient compte du fait que l'anglais devrait rester la langue de gestion et d'affaires au niveau national et international. Il nous paraît tomber sous le sens, comme le Conseil du Patronat du Québec l'a souvent recommandé, qu'un tel programme soit négocié avec chaque entreprise, sinon chaque établissement. Nous y reviendrons. Il est plus discutable d'exiger que l'anglais soit la seule langue de gestion et d'affaires au niveau national; ce n'est pas l'avis de la Commission fédérale sur le bilinguisme et le biculturalisme (12) et nous pensons qu'une telle proposition demande plus ample discussion, dans la mesure où se trouve impliqué le droit du francophone résidant au Québec, d'utiliser sa langue, à partir de son lieu de résidence, pour communiquer sur l'ensemble du territoire national.

Nous recommandons au gouvernement du Québec de prendre les dispositions nécessaires pour faire du français la langue des communications internes dans les milieux de travail au Québec.

Il va sans dire qu'une telle transformation des habitudes linguistiques sur le plan administratif ne peut être réalisée que sur de nombreuses années. Il faut cependant alléger le plus tôt possible le fardeau linguistique que portent les francophones en situation de bilinguisme. On peut y arriver en distinguant le court, le moyen et le long terme. A court terme, l'objectif doit être de faire du français la langue de travail des francophones, c'est-à-dire, la langue dans laquelle ils pourront, sur le territoire du Québec, communiquer verbalement et par écrit avec les su-

érieurs, les subordonnés et les égaux pour l'accomplissement des tâches attachées à leur fonction. Au cours de cette première étape, chacun, francophone comme anglophone, devrait pouvoir utiliser sa langue, pratiquant ainsi ce qu'on appelle le bilinguisme passif. A moyen terme, passant au stade du bilinguisme actif verbal, l'objectif devrait être de faire du français la langue commune des échanges verbaux, fonctionnels aussi bien que familiaux, entre francophones et non-francophones. Enfin, à plus long terme, les échanges écrits devraient se faire en français tout comme les échanges verbaux. Il va de soi que les échanges entre anglophones continueraient à se faire en anglais.

Ces trois stades dans l'implantation du français comme langue de communications internes dans les milieux de travail se fondent sur le type et le degré de connaissance du français des travailleurs anglophones. On se rappelle qu'ils ont plus d'habileté sur le plan verbal que sur le plan écrit, et plus de facilité à comprendre qu'à parler: 53% ont déclaré avoir une bonne ou une excellente compétence pour comprendre le français, 41%, une compétence analogue pour le parler ou pour le lire, et seulement 23%, pour l'écrire. Il suffit donc pour réaliser la première étape d'augmenter graduellement de 35% à 40% le nombre d'anglophones capables de comprendre et de lire le français; on réalisera la seconde étape en doublant graduellement le nombre de ceux qui pourront parler couramment le français. Comme on le voit, pour chacune de ces étapes, on peut déjà tabler sur un pourcentage satisfaisant d'anglophones qui ont déjà, fait à noter, une bonne ou une excellente compétence en français. On ne part donc pas de zéro. Et nous savons de plus, par les données dont nous avons fait état sur les attitudes, qu'en utilisant peu à peu le français, une personne arrive très bien à se concevoir comme capable de travailler dans cette langue. C'est alors qu'on devrait passer à la troisième étape, la plus difficile, l'habileté écrite devant être acquise tôt pour qu'on se sente à l'aise sur ce plan, dans le maniement de la langue seconde. Sans doute, faudrait-il attendre la génération des anglophones qui auront acquis, à l'école, cette maîtrise de l'écriture en français. De quelle durée devrait être chacune de ces étapes? Il n'y a que des réponses particulières, selon le degré de compétence en français des employés d'un établissement ou d'une entreprise. Beaucoup d'autres facteurs entrent en jeu — habileté personnelle à maîtriser une langue seconde, âge, droits acquis, etc. — qui exigent un programme approprié à chaque organisation de travail. Nous faisons notre encore une fois l'avis maintes fois répété du Conseil du Patronat du Québec, de considérer chaque établissement comme un cas particulier. Nous sommes conscients de la transformation profonde que nous proposons et des perturbations qu'elle pourra entraîner, tant au niveau des personnes que des entreprises. Mais ce n'est pas parce que la tâche sera longue et ardue qu'il faut éviter de l'entreprendre. Des transformations de cet ordre ont eu lieu dans de nombreuses régions du globe. Elles se sont produites dans l'entreprise publique aussi bien que privée sur le territoire même du Québec (13). Elles sont possibles si on les conduit avec jugement et doigté.

Nous recommandons au gouvernement du Québec de procéder par étapes à l'implantation du français comme langue des communications internes dans les milieux de travail, en négociant avec les établissements chacun des stades de la transformation.

Nous recommandons que la première étape vise à faire du français la langue de travail des francophones, c'est-à-dire, à mettre en oeuvre une politique linguistique où les francophones aussi bien que les anglophones pourront utiliser leur langue dans leurs communications de travail; que la seconde étape ait pour objet de faire du français la langue commune des échanges verbaux entre francophones et anglophones; que la dernière étape vise à faire du français, dans les milieux de travail, la langue des échanges écrits.

3) La bilinguisation des cadres anglophones unilingues

Un nombre de travailleurs anglophones ont déjà une connaissance active du français. Mais cette connaissance est davantage le fait des travailleurs moins instruits que de ceux qui détiennent un diplôme universitaire. D'après les données que nous avons recueillies, les cadres anglophones de l'entreprise privée n'étaient qu'un tiers à pouvoir être classés comme bilingues supérieurs, les autres se laissant partager en un tiers de bilingues inférieurs et un tiers d'unilingues. Et encore s'agit-il d'un classement fondé sur la seule compétence verbale. Si l'on juge de leur compétence écrite d'après la performance de l'ensemble des travailleurs anglophones, ils ne seraient qu'un quart à pouvoir maîtriser cette habileté. Il y a place pour du progrès dans la maîtrise de la langue française.

L'implantation progressive du français comme langue des communications internes ne peut se faire — à moins de vouloir reporter l'opération dans une ou deux décennies — sans une politique de bilinguisation des cadres unilingues anglophones. Tant de choses ont été tentées dans ce domaine, sans grand succès, qu'on peut rester sceptique devant une telle proposition. Mais c'est en partie parce qu'on a procédé sans avoir défini préalablement un programme de bilinguisation en fonction d'une politique linguistique qu'on a encouru un échec. Dans les mémoires qu'elles ont présentées à la Commission, les entreprises ont presque toutes fait état de programmes d'apprentissage du français comme langue seconde, mis sur pied à l'intention de leurs cadres anglophones. Les entreprises sont donc éveillées au problème de la bilinguisation de ces employés supérieurs. Mais, les résultats

n'ont pas répondu aux efforts déployés et à l'argent investi. Rares sont les entreprises qui débordent d'enthousiasme et qui estiment avoir atteint les objectifs qu'elles s'étaient fixés (14). Dans l'ensemble, les réponses à l'enquête que nous avons menée sur cette question apparaissent plutôt pessimistes sur l'efficacité des cours de langue seconde; beaucoup d'entreprises nous ont dit avoir obtenu des résultats médiocres, tandis que d'autres affirmaient n'être pas en mesure d'évaluer ceux-ci, mais espéraient que leurs employés en avaient tiré un certain profit. Est-ce une preuve que les résultats laissent indifférents la direction des entreprises? Alors, pourquoi met-on ces cours sur pied? N'y aurait-il pas là quelque moyen de se donner bonne conscience tout en se mettant en situation de pouvoir projeter dans le public une image favorable?

Quoi qu'il en soit, cette discrétion des entreprises et cette indifférence qu'elles laissent percevoir à propos des résultats obtenus donnent à croire que ces cours ne font pas partie d'une politique de bilinguisation définie en fonction d'un usage bien spécifique de la langue seconde. D'où sans doute l'échec relatif de ces programmes d'enseignement. Il n'y a pas à s'en surprendre quand on connaît les résultats de la politique fédérale de bilinguisation des fonctionnaires unilingues anglophones. Pourquoi ces piètres résultats? On peut énumérer une foule de raisons, mais les principales sont: l'absence généralisée de motivation; l'impossibilité où se sont trouvés bon nombre de fonctionnaires, de mettre en application les connaissances fraîchement acquises; la résistance implicite de bon nombre d'anglophones à l'application du programme de bilinguisation et à l'utilisation du français; l'absence d'une masse critique francophone dans bon nombre d'unités de travail; l'âge des "élèves"; la résistance occasionnée par la peur d'être déclassé, d'être limité dans sa mobilité professionnelle, etc. Donc, il ne suffit pas que l'objectif ou la politique soient clairement définis pour engendrer les résultats attendus. Aussi peut-on être assuré que des résistances analogues se rencontreront au sein de l'entreprise privée, surtout du côté des anglophones, qui, nous l'avons vu, font moins usage du français que les membres du tiers groupe, et pour qui le coût du changement sera plus élevé.

Une autre sens, il faut concevoir la bilinguisation comme un programme à long terme, comprenant des étapes bien définies, adaptées aux multiples situations qui se rencontrent au sein des établissements et des entreprises, et fondé sur un objectif connu de tous, que la direction a fait sien et s'emploie à mettre activement en oeuvre. Nous avons prévu ce long terme en distinguant trois étapes dans l'implantation du français comme langue des communications internes: la première correspond à la diffusion d'un bilinguisme passif chez les anglophones, les francophones étant déjà, au niveau des cadres, soit bilingues supérieurs (les deux tiers) soit bilingues inférieurs; la seconde vise à gravir un échelon en passant au bilinguisme d'expression orale, qui est l'habileté active la plus facile à acquérir; enfin, la troisième, plus tardive, ne devrait être abordée qu'avec la génération de ceux qui auront pu acquérir l'habileté écrite, à l'école, au moment des études primaires et secondaires.

Le bilinguisme passif n'est pas un rêve. Nous sommes de l'avis de la Commission fédérale sur le bilinguisme et le biculturalisme "qu'on peut donc viser, avec réalisme, à amener de larges secteurs de la population à une telle connaissance passive, car la compréhension d'une langue étrangère, parlée ou écrite, s'acquiert plus facilement par l'étude que l'aptitude à la parler ou à l'écrire" (15). Les bilinguismes passifs sont nombreux. "De tout temps et dans toutes les parties du monde, cette capacité (de comprendre et de lire) a permis aux gens instruits d'acquérir les connaissances accessibles par d'autres langues que la leur. Aussi, l'étude d'une deuxième langue est-elle inscrite au programme d'enseignement dans presque tous les pays" (16). Il s'agit donc là d'une tradition très ancienne, et qui a fait la preuve qu'un grand nombre d'individus peuvent acquérir sans trop de difficultés les habiletés passives, que sont la compréhension et la lecture. Il faut évidemment adapter ce type d'enseignement aux besoins des cadres, pour qui la littérature a moins d'intérêt que le vocabulaire administratif et technique qu'ils ont à utiliser quotidiennement.

Le bilinguisme actif présente de bien autres difficultés. L'acquisition d'une certaine aisance dans l'expression orale et écrite dépend de nombreux facteurs tant individuels que scolaires, sociaux et psychologiques. Les experts peuvent diverger d'opinion sur le rôle précis de chacun d'eux, mais dans l'ensemble, ils s'entendent pour reconnaître que l'âge et l'aptitude jouent un grand rôle. Aussi en avons-nous tenu compte dans le programme que nous proposons, où nous reportons en seconde étape la pratique du bilinguisme d'expression orale, et beaucoup plus tard, la pratique du bilinguisme d'expression écrite.

Nous recommandons aux entreprises une politique de bilinguisation graduelle de leurs cadres anglophones, politique correspondant aux trois étapes prévues pour l'implantation du français comme langue des communications internes dans les milieux de travail.

La motivation joue un rôle non moins important que l'âge et l'aptitude. Et un rôle d'autant plus grand qu'elle correspond à un engagement personnel dans le processus d'apprentissage, à une volonté de réussir pour atteindre une fin qu'on juge importante, tel le succès dans la carrière. Une motivation purement externe, générée comme chez bon nombre de fonctionnaires fédéraux par le seul appât d'une augmentation de salaire, n'est pas suffisante. Les cadres non-francophones des entreprises ne seront vraiment motivés à apprendre le français que lorsqu'ils seront convaincus qu'ils ne peuvent échapper à la nécessité de l'utiliser. C'est la raison pour laquelle nous avons proposé que le français devienne la langue des commu-

nications internes des milieux de travail. L'objectif, même s'il ne doit être atteint que progressivement, a au moins cet avantage d'être clair et de fixer une ligne de conduite, tant pour les entreprises que pour les individus.

Nous recommandons aux entreprises de porter à la connaissance de tous leurs employés tant francophones qu'anglophones, mais surtout de leurs cadres, la politique linguistique qu'elles poursuivent et le programme de bilinguisme qu'elles ont l'intention de mettre en oeuvre, avec les délais prévus pour franchir chacune des étapes.

Pour être acceptable aux adultes à qui on veut le proposer, ce bilinguisme passif ou actif doit avoir une dimension fonctionnelle et utilitaire. Ce sont la fonction, le métier ou la profession qu'exerce un adulte qui doivent déterminer le type d'exigences linguistiques nécessaires pour communiquer en milieu bilingue. Ce n'est qu'assez récemment qu'on est arrivé à cette vue des choses. De l'évaluation que nous avons fait faire des exigences linguistiques des familles occupationnelles (17) s'est dégagée une méthode qui permet de décrire les tâches et leurs modifications prévisibles, et de déterminer le niveau de compétence dans la langue seconde qu'il convient d'exiger du titulaire pour qu'il remplisse correctement la fonction. Sur les besoins linguistiques ainsi définis, on peut alors élaborer des contenus d'apprentissage et des stratégies pédagogiques bien davantage appropriées aux attentes et aux exigences d'adultes titulaires de fonctions bien définies, que les méthodes traditionnelles qui s'adressaient à tous, indifféremment. Un mode d'intervention pédagogique approprié peut, à certains moments, faire toute la différence entre la réussite et l'échec.

Nous recommandons aux entreprises d'adopter une politique de bilinguisme strictement adaptée aux besoins de leurs cadres et de leurs autres employés.

Il ne faut pas non plus demander à l'enseignement plus qu'il ne peut donner. De toute évidence, les cours ne peuvent jouer qu'un rôle d'approche dans le processus d'acquisition. Le milieu de travail, l'environnement immédiat, tout comme les multiples occasions qu'offre la vie sociale doivent faire le reste. Les enquêtes que nous avons conduites auprès de la main-d'œuvre et des immigrants nous obligent à constater le rôle limité que joue l'école dans l'apprentissage d'une langue seconde. Non seulement le milieu de travail occupe le premier rang comme contexte d'apprentissage, mais dans beaucoup de cas, c'est celui qu'on privilégie, avec la fréquentation des personnes, l'écoute de la radio et de la télévision et la lecture des journaux et revues. Les adultes préfèrent nettement l'apprentissage par l'usage à l'apprentissage par l'intermédiaire de cours. Notre intention n'est pas de discréditer l'enseignement organisé, mais de faire voir qu'il n'est pas une panacée universelle, non plus qu'une chaîne de montage au bout de laquelle sortiraient tout armés des cadres bilingues. Le rôle du milieu est tout aussi, sinon plus déterminant dans l'acquisition et le maintien d'une langue seconde. Nous avons fait état d'une des causes d'échec chez les fonctionnaires fédéraux: l'impossibilité ou beaucoup d'entre eux se trouvaient de mettre en pratique les connaissances de français nouvellement acquises, une fois de retour dans les services et ministères du Gouvernement. Il y a là une leçon: la bilinguisme ne se fait pas entre unilingues, mais dans un milieu linguistique hétérogène, où le rapport numérique entre les groupes favorise ceux dont on veut diffuser la langue.

4) La francophonisation des cadres moyens et supérieurs de l'entreprise privée

Nous avons constaté que les francophones se rarefient au fur et à mesure qu'on s'éleve dans la hiérarchie administrative des entreprises. Aux divers échelons supérieurs, on trouve surtout des anglophones (70%). Il n'y a pas à se surprendre si l'anglais règne en maître dans les communications de travail familiaires et fonctionnelles des entreprises. Ce qui accentue l'usage de l'anglais chez les anglophones, c'est la ségrégation linguistique qui existe entre les deux groupes: les francophones parlent deux fois sur trois à des francophones et les anglophones parlent aussi deux fois sur trois à des anglophones (18). Chacun étant semble-t-il spécialisé dans des tâches différentes, le besoin de communiquer a pu être réduit des deux tiers. Et nous avons vu que quand le besoin de communiquer véritablement se fait sentir, l'anglais sert de langue commune, puisque les francophones sont tous bilingues. Dans une telle situation socio-linguistique, on ne peut espérer faire du français la langue de communication interne des entreprises, non plus qu'amener les cadres anglophones à utiliser le français, sans promouvoir davantage de francophones aux niveaux moyens et supérieurs de la hiérarchie administrative. Autrement dit, la "francisation" des communications de travail et la bilinguisation des cadres anglophones passent par la "francophonisation", c'est-à-dire par une présence plus nombreuse de francophones à tous les niveaux administratifs. Encore une fois, la sur-représentation des anglophones, tout comme la ségrégation linguistique qui s'est installée entre les deux groupes, sont des obstacles qui, s'ils ne sont levés, empêcheront tout changement dans l'utilisation des langues au sein des entreprises.

Malgré la ségrégation, nous avons déjà signalé qu'il y a un lien entre la présence des francophones et l'utilisation du français, au moins sur le plan verbal. Il importe de revenir sur ce point. En prenant trois groupes d'entreprises caractérisées par un niveau moyen de cadres francophones de 22,5%, de 47% et de 79%, nos recherches ont confirmé de façon satisfaisante l'hypothèse qu'une présence plus nombreuse de francophones entraîne un emploi plus élevé du français dans les communica-

tions verbales, non seulement entre francophones, mais également avec les cadres anglophones. Chez ceux-ci, la proportion des bilingues, et en particulier des bilingues supérieurs, augmente d'une façon quasi-linéaire avec la proportion des francophones. Mais il faut s'empresser de souligner que le niveau de bilinguisation des francophones est toujours nettement supérieur à celui des anglophones. Même lorsque le taux de francophonisation (de présence des francophones) atteint 80%, la proportion de francophones qui sont des bilingues supérieurs est encore de 70%, tandis que la proportion des anglophones du même niveau de bilinguisme n'atteint que 50% environ. Quoi qu'il en soit, l'effet de la présence des francophones sur l'utilisation générale du français dans les communications verbales, y compris donc dans les communications avec les anglophones, est clairement établi. C'est ce qu'on pourrait appeler un effet de masse. Cependant, il ne faut pas trop vite s'illusionner. Cet effet de masse ne se fait sentir que lentement. La règle de l'usage de l'anglais entre francophones et anglophones est si forte qu'il faut un niveau de francophonisation d'environ 80% pour que des bilingues supérieurs des deux groupes linguistiques en arrivent à des échanges verbaux qui se fassent pour moitié dans chacun des deux langues. Quant aux échanges écrits, nous ne pouvons nous prononcer, mais nous savons que, d'une façon générale, la règle de l'usage de l'anglais est encore beaucoup plus forte.

De cet ensemble de faits, on peut conclure qu'il est bien établi que l'augmentation du nombre de francophones dans un milieu de travail donne à un effet certain sur le niveau d'utilisation du français et sur la bilinguisation des cadres anglophones; mais aussi que, pour parvenir à équilibrer les rapports de force dans l'emploi des deux langues dans les seules communications verbales (qui sont sur le plan fonctionnel les moins importantes), il faut un niveau de francophonisation très élevé (environ 80%). La francophonisation se révèle une condition nécessaire, voire indispensable, pour la francisation des communications de travail et la bilinguisation des cadres anglophones, mais non une condition suffisante. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé au Gouvernement d'indiquer aux entreprises quelles devraient être dorénavant les nouvelles règles linguistiques dans les communications internes des organisations de travail. Condition non suffisante à notre sens, la francophonisation reste une condition indispensable. Sans une présence francophone suffisamment nombreuse, il n'y aura jamais de milieu favorable à l'emploi du français au niveau des cadres de l'entreprise privée.

Nous recommandons au gouvernement de proposer aux entreprises une politique de francophonisation qui ait pour objectif d'augmenter graduellement, à compétence égale, la présence des francophones aux échelons moyens et supérieurs de la hiérarchie administrative jusqu'à un taux moyen qui dans la majorité des établissements se rapproche sensiblement de celui qu'on trouve dans la main-d'œuvre québécoise, selon les deux régions distinguées dans ce rapport.

Nous recommandons parallèlement au gouvernement d'augmenter graduellement, à compétence égale, la présence des non-francophones bilingues aux échelons moyens et supérieurs de la hiérarchie administrative de la fonction publique jusqu'à un taux moyen qui se rapproche sensiblement de celui qu'on trouve dans la main-d'œuvre québécoise.

Cette augmentation de la présence francophone ne pourra cependant se faire que graduellement. Il s'agit d'une opération complexe dont nous avons fait évaluer les possibilités (19). Ainsi, c'est au deuxième niveau salarial (\$15.000 à \$20.000) que le taux de francophonisation pourrait augmenter le plus rapidement: en partant d'un taux de 30% en 1971, on peut espérer atteindre 45% en 1981, ce qui constitue quand même une augmentation de 50% en dix ans; au niveau salarial le plus élevé (\$20.000 et plus), on ne peut guère penser atteindre un taux de beaucoup supérieur à 35% en 1981, de 30% qu'il est en 1971, ce qui représente une amélioration de 25% pour la décennie; enfin, au premier niveau salarial (moins de \$15.000) l'amélioration relative sera encore moindre, puisque le taux ne pourrait passer que de 50% à 55% entre 1971 et 1981, soit une augmentation de quelque 10%. Tout ceci, en supposant bien sûr, une politique intensive de recrutement de cadres francophones l'absence de goulot d'étranglement en ce qui concerne l'entrée de francophones qualifiés au premier niveau salarial et un taux de croissance économique qui n'oblige pas l'entreprise à faire un appel massif de travailleurs hautement qualifiés.

Il faut se rendre à l'évidence que la francophonisation des cadres sera un processus lent. On le voit bien en examinant des hypothèses extrêmes. Dans les meilleures conditions, incluant une forte discrimination en faveur des francophones, l'augmentation de la représentation francophone aux divers niveaux hiérarchiques serait en 1981, de 67% au premier niveau (50% en 1971), de 60% au deuxième niveau (30% en 1971) et de 48% au troisième niveau (30% en 1971). Cette hypothèse forte est loin de nous conduire au cours de la décennie à un taux de francophonisation des cadres qui serait proportionnelle à la représentation des francophones dans la population du Québec. Même dans un contexte qui favoriserait à l'extrême les francophones, en forçant par exemple les titulaires actuels à céder graduellement leur poste, il faudrait encore entre 10 et 15 ans pour atteindre cette représentation proportionnelle au seul premier niveau. Quant à atteindre les mêmes résultats pour les deux autres niveaux, il est facile de prévoir que l'échéance serait reportée beaucoup plus tard, la pénurie de personnel qualifié étant nettement plus grande.

En se fondant sur la population actuelle des diplômés et en tenant compte de la demande et de l'offre annuelle des diplômés universitaires en génie et en administration des affaires (20) - les deux catégories de diplômés auxquelles l'industrie fait le plus appel - nos ex-

perts sont arrivés à la conclusion que l'offre semble être nettement suffisante pour réaliser un programme de francophonisation qui porterait d'ici 1981, le taux de représentation des francophones à 60% au premier niveau (50% en 1971), et à 50% et 40% aux deuxième et troisième niveaux, de 30% qu'il est actuellement. Et ce sont là des prévisions optimistes, en ce sens qu'elles supposent un taux de croissance économique modéré (autour de 4% annuellement), une politique de recrutement où les francophones seraient nettement favorisés, une immigration non négligeable de cadres francophones et un transfert important de cadres moyens et supérieurs du secteur public au secteur privé. De telle sorte que c'est à beaucoup plus long terme, quelque vingt à trente ans, qu'on peut espérer atteindre cette francophonisation des cadres qui serait sensiblement proportionnelle à la représentation des francophones dans la population du Québec, ou encore, dans la main-d'œuvre.

Nous recommandons au gouvernement du Québec d'établir avec les entreprises une politique de francophonisation des cadres qui tende, au cours des dix prochaines années, à augmenter de 10% au premier niveau hiérarchique, de 20% et de 10% aux deuxième et troisième niveaux hiérarchiques, en tenant compte annuellement des différents facteurs qui peuvent influencer sur une telle politique, en particulier, la production des universités en diplômés et le taux de croissance économique du Québec.

On aura noté qu'il existe une sorte de conflit entre la francophonisation et le développement économique du Québec. Ce n'est en effet qu'en période de croissance modérée qu'on peut espérer réaliser le programme décrit dans le paragraphe précédent. C'est que plus la croissance économique est rapide, plus la demande en diplômés universitaires est grande, en particulier, en cette époque de "capitalisme technologique" où la demande en cadres diplômés a tendance à croître plus rapidement que toute autre; à moins d'une restructuration profonde de la production universitaire en diplômés - qui fasse en sorte que les étudiants s'orientent davantage vers le génie que vers les lettres - on ne peut espérer une francophonisation rapide en période de développement économique accéléré.

Nous recommandons au gouvernement de planifier de concert avec la direction des universités, l'éducation universitaire en fonction du programme de francophonisation adopté.

La francophonisation est donc une opération complexe qui met en cause l'utilisation maximale des ressources actuelles en diplômés franco-québécois, la production des universités du Québec en diplômés, le transfert de cadres québécois du secteur public au secteur privé, la recherche de cadres francophones en dehors des frontières du Québec et du Canada et le taux de croissance de l'économie du Québec. Mais, par-dessus tout, cette opération met en cause la politique de recrutement des entreprises. Tout dépend de leur volonté. Il existe au Québec même, des bassins de recrutement qui ont été peu exploités. En 1965, seulement 26% des ingénieurs canadiens-français étaient à l'emploi de la grande entreprise; nos données font voir que 53% des ingénieurs francophones sont actuellement soit à l'emploi du Gouvernement du Québec, soit membres de bureaux d'ingénieurs-conseil. Nous pensons tout particulièrement à ces derniers, parmi lesquels se trouvent des personnes d'expérience. Nous avons pu établir, parmi les cadres anglophones de l'entreprise privée sur lesquels a porté notre enquête, que 56% d'entre eux avaient obtenu leur premier emploi au Québec, 26% dans les autres provinces canadiennes (dont 15% en Ontario), 10% en Europe, 4% aux Etats-Unis et 4% dans d'autres pays, soit donc, 44% en dehors du Québec. Ce dernier pourcentage laisse rêver. Comment peut-on expliquer que pour des postes de cadres moyens et supérieurs, dans les établissements (usines, succursales, etc.), et non dans les sièges sociaux, on n'ait pu recruter davantage au Québec, et qu'il ne se soit pas trouvé de francophones qui, dûment initiés, auraient pu occuper ces postes? Il est à penser que les francophones ne se trouvent pas sur les bons circuits de recrutement.

Pour complexe et délicate que soit l'opération "francophonisation", il ne faut pas que les entreprises en prennent prétexte pour différer la mise au point d'une politique de recrutement qui tende à exploiter au maximum les ressources humaines du Québec, et tout particulièrement celles qui représentent la main-d'œuvre francophone.

Nous recommandons au gouvernement d'inciter fortement les entreprises à se donner une politique de recrutement qui tienne compte davantage des ressources humaines du Québec et tout particulièrement de l'apport que les francophones peuvent fournir à la constitution de cadres moyens et supérieurs dans l'entreprise privée.

5) Francophonisation et bilinguisation des cadres anglophones de l'entreprise privée

Nous avons dit précédemment qu'il n'y a pas de bilinguisation sans milieu favorable. Avec une motivation appropriée, c'est la condition sine qua non de l'utilisation du français dans les communications de travail. De toute évidence, il servirait à peu de chose de vouloir bilinguiser un établissement qui ne comprendrait que des anglophones, ou même une forte majorité d'anglophones. Toutes nos études, aussi bien pédagogiques qu'économétriques, nous conduisent à la conclusion qu'il faudra commencer la bilinguisation des cadres anglophones par les établissements qui possèdent le niveau de francophonisation le plus élevé.

Nous recommandons aux entreprises de commencer la bilinguisation des cadres anglophones par leurs établissements qui possèdent le niveau de francophonisation le plus élevé.

Cependant, si la nature des choses conduit à procéder par la bilinguisation comme nous venons de le proposer, il faudra penser à suivre une autre voie dans certains cas. Il y a une évidente répugnance des jeunes diplômés francophones à aller travailler dans un environnement complètement anglophone. On ne saurait rencontrer l'objectif de la francophonisation - qui vise à la diffusion du français dans certains milieux de travail - si l'on ne réussit pas à convaincre les jeunes francophones de se diriger vers le secteur privé; on n'y parviendra que si les entreprises anglophones offrent à ces jeunes francophones un accueil linguistique favorable. Dans cette perspective, on ne peut alors négliger la bilinguisation de certains cadres anglophones dans les établissements dont le niveau de francophonisation est relativement bas, sans perdre le risque de retarder indéfiniment la pénétration des francophones dans les secteurs et les occupations fortement dominés par les anglophones. On pourrait aussi procéder autrement, en nommant des chefs de service qui soient des francophones bilingues. Ce qui est posé ici, c'est le problème de l'amorce de la bilinguisation dans les établissements peu francophonisés.

Nous recommandons aux entreprises dont la grande majorité des cadres sont anglophones de créer un climat linguistique favorable à la francophonisation, soit en bilinguisant un certain nombre de ces cadres, soit en engageant des cadres francophones bilingues compétents.

6) Le coût de la bilinguisation

Jusqu'à ce jour, ce sont les entreprises qui ont assumé le coût de la bilinguisation de leurs employés. Une enquête conduite auprès de plusieurs d'entre elles (22) a révélé que la moyenne par employé et par année est beaucoup plus basse pour les cours du soir et pour les cours organisés par les entreprises elles-mêmes, que pour les cours suivis durant les heures de travail: dans ce dernier cas, la moyenne varie entre \$1.600 et \$2.000 par employé, alors que pour les cours du soir et les cours organisés par les entreprises elles-mêmes, elle varie respectivement de \$36 à \$73, et de \$176 à \$437. Selon le nombre de cadres aux études, les déboursés ont pu être considérables pour certaines entreprises. Le coût principal, de toute évidence, est celui du temps perdu au travail quand l'enseignant se fait le jour. Tout dépendra donc du rythme de bilinguisation qui sera adopté: intensif, il suppose des cours le jour; plus lent, les cours peuvent se donner en partie le jour, en partie le soir. Adoptant l'hypothèse d'une bilinguisation à rythme modéré, nous avons fait estimer quel serait le coût par étudiant, pour un cours de 600 heures, échelonné sur deux ans, avec des classes de quinze étudiants, cours s'adressant à une population évaluée à quelque 13.200 cadres unilingues anglophones (1,3 de 40.000 cadres); les déboursés s'élèveraient à \$13.200.000, soit \$1.000 par étudiant. (23) En tenant compte des jeunes cadres anglophones engagés annuellement, à qui les mêmes cours pourraient s'adresser, on peut estimer le coût annuel à deux ou trois millions de dollars pour les cinq prochaines années, coût qui irait ensuite en diminuant. Quoi qu'il en soit, le coût de la bilinguisation n'apparaît pas prohibitif, même s'il peut sembler élevé. Il faut retenir qu'il s'agit d'un ordre de grandeur, qui est fonction d'une population étudiante donnée, et que le coût pourrait fortement varier, si la bilinguisation devait être davantage sélective. Il nous semble que l'Etat peut apporter utilement le concours de ses deniers, de façon à inciter les entreprises à s'engager dans cette politique de bilinguisation et à lever un obstacle qui pourrait être sérieux pour la petite et la moyenne entreprise.

Nous recommandons au gouvernement d'assumer, après entente avec les entreprises, le coût de la bilinguisation des cadres anglophones, de façon à lever un obstacle qui pourrait être sérieux pour la petite et la moyenne entreprise.

7) La régionalisation administrative et technologique des entreprises

L'intégration continentale de l'économie du Québec a favorisé, d'une part les anglophones, et d'autre part, l'usage de l'anglais dans les communications administratives et technologiques. Cette intégration apparaissant irréversible, les mêmes effets pourront continuer de se faire sentir quant à la promotion des anglophones aux postes de décision des entreprises, et à l'usage de l'anglais comme langue administrative et technique. Les chances des francophones d'accéder aux postes supérieurs de la hiérarchie administrative, tout comme celles du français de circuler librement de haut en bas au sein des établissements et des entreprises pourront s'en trouver diminuées d'autant. Certaines entreprises l'ont compris, qui ont déjà mis sur pied un programme de régionalisation de leur administration, il y a là une voie qu'il faudrait davantage explorer. D'autres craignent une diminution dans l'efficacité des communications horizontales entre les différentes unités de l'entreprise, d'autres, la création de ghettos professionnels et linguistiques pour les francophones: ce sont des arguments adverses qu'il faut prendre en considération, mais qui ne paraissent pas résister à un examen sérieux. A la suite d'une analyse serrée des communications d'une entreprise, l'Office de la langue française a montré que seules 10% d'entre elles avaient un caractère externe. Il y aura toujours des francophones pour les assurer, en anglais si c'est nécessaire. La Commission n'a

pas fait faire d'études sur la question, mais il lui semble que l'idée de la régionalisation mérite considération et que ce serait agir avec légèreté que de la rejeter du revers de la main. Il y aurait peut-être lieu pour le Gouvernement d'entreprendre, de concert avec les entreprises, une étude sur les possibilités et les avantages d'une plus grande régionalisation des opérations administratives et technologiques des entreprises à vocation nationale et internationale.

8) La diffusion du français comme langue technique et comme langue d'usage des opérations courantes du personnel des entreprises

Le français des ouvriers et des contremaîtres, tout comme d'ailleurs celui des cadres moyens et même supérieurs, est fort de termes anglais. Le mal est dénoncé depuis au-delà de cent ans. Il n'y a pas à s'en surprendre, les diffuseurs de techniques nouvelles ayant été au Québec, les Britanniques d'abord, puis les Américains. Comment s'opposer à la pénétration du mot anglais sans rejeter la chose avec laquelle il s'introduit? Comme les mémoires soumis par les entreprises à la Commission l'ont fait voir, le problème est complexe. Dans certains types d'activités industrielles, l'innovation technologique est si rapide qu'elle change d'année en année, quand ce n'est pas, dans les cas extrêmes, de mois en mois. Aucun service de traduction ne pourrait suffire à la tâche, sans compter le coût prohibitif d'une telle opération, tant pour l'Etat que pour l'industrie (24).

Il ne faut pas pour autant abandonner tout espoir de solution. Mais il y a lieu de procéder de façon sélective. Il faut d'abord voler au secours des ouvriers et des contremaîtres quant au vocabulaire courant des tâches stéréotypées qui sont les leurs. Nous avons vu à quelles contraintes linguistiques étaient soumis ceux qui parmi eux - et ils sont la majorité - ont à consulter des documents techniques. Pour ce vocabulaire simple, on ne voit aucune raison pour que les termes anglais continuent à prendre la place des termes français, sinon une vieille habitude constamment renforcée par la présence d'un certain nombre de cadres anglophones unilingues, et par l'absence d'une politique linguistique dans les entreprises. Pour que ce vocabulaire courant puisse être employé par les ouvriers et les contremaîtres, il faut qu'il puisse circuler du haut en bas de la hiérarchie administrative, donc qu'il soit connu des cadres administratifs et techniques, aussi bien anglophones que francophones. L'exemple et la permission doivent partir d'en haut.

Nous recommandons au gouvernement de s'entendre avec les entreprises et toutes les organisations de travail pour élaborer une politique qui favorise l'emploi d'une terminologie courante française chez les ouvriers et les contremaîtres, par une libre circulation de celle-ci dans la hiérarchie administrative.

Nous recommandons à l'Office de la langue française d'accélérer la mise au point de ses vocabulaires spécialisés et, de concert avec les entreprises, d'en assurer la diffusion.

Quant au vocabulaire scientifique et technique qui est le fruit de l'innovation incessante et changeante, il s'adresse généralement aux spécialistes. Ce vocabulaire présente des problèmes de traduction que les spécialistes sont en mesure, soit de résoudre, soit de discuter avec les terminologues. Il ne peut être question de traduire l'énorme documentation qui doit constituer quotidiennement le spécialiste. Le coût en serait prohibitif. Le palliatif, c'est ici la connaissance passive (habileté de lecture) que tout spécialiste a toujours dû avoir pour accéder aux idées nouvelles dans son domaine. Il est des moyens modernes de traduire et de diffuser rapidement ces termes nouveaux: les banques de terminologie, dont le principe est de stocker le vocabulaire sur mémoire d'ordinateur, de façon à le rendre rapidement disponible à l'usage (25). C'est à n'en pas douter l'un des moyens les plus puissants dont on dispose pour mettre rapidement à la disposition des francophones les formes françaises qui traduisent les résultats d'une innovation scientifique et technologique galopante, diffusés dans une très forte proportion en anglais.

Nous recommandons au gouvernement de soutenir de ses deniers les efforts des banques de terminologie, de façon à traduire et diffuser le plus rapidement possible les équivalents français des nombreux termes anglais créés annuellement pour traduire les résultats d'une innovation scientifique et technologique que subit une accélération extrême depuis quelques décennies.

9) Le français comme langue de l'administration juridique et financière des entreprises

Nous avons pu constater l'énorme réglementation administrative à laquelle l'Etat soumet les entreprises. Nous avons fait voir les implications linguistiques au niveau des employés qui ont à préparer les rapports et les dossiers qui doivent être soumis à l'administration de l'Etat. Il apparaît normal, l'Etat ayant proclamé le français langue officielle, que les entreprises communiquent avec lui en français, de même qu'avec la communauté francopho-

ne. La majorité des entreprises se plient déjà à ces exigences, comme l'ont fait voir les mémoires présentés à la Commission. Cependant, l'Etat devrait en faire une règle claire, de façon qu'il n'y ait aucune ambiguïté sur ce point pour l'ensemble des entreprises déjà établies, mais surtout pour celles qui viendront s'établir au Québec. Il y aurait sans doute lieu de ne pas appliquer au départ une telle règle avec la même rigueur à toutes les entreprises, mais de distinguer les petites des moyennes et des grandes, lesquelles disposent de moyens supérieurs pour s'adapter à de nouvelles situations.

Nous recommandons au gouvernement de faire du français, pour les communications que les entreprises ont avec l'administration de l'Etat, la langue des échanges écrits entre les deux parties, touchant l'administration juridique et financière des entreprises, officialisant ainsi une pratique déjà courante.

10) La connaissance d'usage du français comme exigence pour l'exercice d'un métier ou d'une profession

Au Québec, avons-nous vu, la tradition reconnaît qu'on peut exercer une profession ou un métier dans l'une ou l'autre des deux grandes langues usuelles. Il est rare que la législation traite la question d'une compétence linguistique nécessaire pour travailler. Cependant, une réglementation indirecte a été introduite en 1970 par des mesures ouvrant l'accès de certaines professions à des candidats ne possédant pas la citoyenneté mais témoignant en contrepartie d'une connaissance d'usage du français. Dorénavant, pour les 19 corporations mentionnées en annexe de cet amendement, il était interdit de refuser l'admission d'un candidat qui ne possédait pas la citoyenneté canadienne si cette personne a "une connaissance d'usage de la langue française déterminée suivant les normes établies à cette fin par règlement du Lieutenant-gouverneur en conseil". Un arrêté en conseil du 10 mars 1971 précisait que la connaissance d'usage du français du candidat s'établit selon une évaluation de la compréhension écrite, de la compréhension orale et de l'expression orale. En d'autres termes, par la réglementation décrite ci-dessus le Gouvernement, sans imposer la connaissance du français, en a fait un moyen d'accéder à l'exercice d'une profession avant de posséder la citoyenneté.

Les corporations professionnelles qui se sont présentées devant la Commission ont laissé entendre que bon nombre de leurs membres étaient bilingues. Cela ne fait pas de doute quand la clientèle est francophone tout autant qu'anglophone. Mais nous connaissons l'état de ségrégation dans laquelle ont vécu jusqu'ici les deux communautés linguistiques, ségrégation qui les a amenées à développer chacune un secteur complet de services personnels et sociaux, qui a comme principale clientèle des membres du groupe linguistique: ce ne sont pas là des circonstances favorables au développement d'un bilinguisme actif qui repose sur une connaissance d'usage de la langue seconde. Les choses changent cependant. Comme on le verra dans la seconde partie du présent livre, la clientèle francophone tend, à Montréal, à Québec et dans le comté de Pontiac à utiliser les services hospitaliers et médicaux du secteur anglophone; elle déborde ses propres services pour envahir ceux de l'autre communauté. Nous n'en avons pas cherché les raisons, mais n'en est pas fait. Dès lors, la question se pose: cette clientèle francophone reçoit-elle dans sa propre langue les services qu'elle vient requérir et qu'on accepte de lui donner? La réponse n'est pas toujours satisfaisante. Dès lors, se trouvent en cause les médecins, les infirmiers, les techniciens et le personnel administratif de ces établissements anglophones. Cet exemple choisi dans le secteur clé de la santé illustre l'inconscience qu'il y a à permettre l'exercice d'un métier ou d'une profession au Québec sans y joindre comme condition une compétence suffisante dans la langue de la majorité des citoyens.

Il ne faut pas de doute que dans le domaine de la consommation, le client peut exercer des choix qui lui évitent d'affronter des problèmes linguistiques. Mais seule une large enquête conduite auprès du consommateur lui-même permettrait d'établir les situations exactes où c'est le client qui fait les frais du bilinguisme et non le professionnel ou l'homme de métier, comme il apparaît normal que cela soit. Il pourrait être utile de mener une enquête plus poussée que celle dont nous pouvons faire état; mais, dans la perspective de la politique linguistique que nous proposons, une telle enquête ne s'avère pas nécessaire. Si le français doit devenir la langue commune des Québécois, si le français doit devenir une langue utile et nécessaire à tous les Québécois, ce doit être dans les activités de travail, avons-nous dit; et l'une des conditions qui doit être posée aux non francophones pour leur entrée sur le marché du travail du Québec, c'est une connaissance d'usage de la langue de la majorité des citoyens, avec lesquels dans une circonstance ou une autre ils sont appelés à communiquer, soit comme avec des clients, soit comme avec des collègues, soit comme avec des subordonnés ou des supérieurs. A ce titre, ils devraient pouvoir le faire en français, même si la langue dans laquelle ils vont exercer leur métier ou leur profession est d'abord l'anglais, comme cela est normal; sans quoi, on ne briserait jamais la barrière de la langue qui sépare les anglophones des francophones. Pour draconienne que puisse paraître une telle règle, elle est indispensable à la poursuite de la politique que nous proposons, et complémentaire de la proclamation du français comme langue officielle et comme langue de communication interne des milieux de travail.

L'application d'une telle règle devra cependant se faire graduellement et de

façon non rétroactive. Elle n'a pas pour objet de brimer les droits acquis des citoyens non-francophones, mais de leur indiquer dans quel sens vont s'orienter les exigences linguistiques qui permettront à la plupart des Québécois de communiquer dans la langue de la majorité. C'est dire qu'elle devra trouver sa première application au niveau de l'école. C'est là que doivent être acquis les éléments de la langue seconde. Déjà la connaissance du français constitue pour les non-francophones une condition pour l'obtention du diplôme d'études secondaires; il faut tenir fermement à cette première règle qui constitue un préalable à celle que nous proposons. Ensuite, elle devrait trouver son application au niveau des universités anglophones, c'est-à-dire, après des jeunes qui vont entrer sur le marché du travail. Il n'y a pas ici à se récrier: les universités francophones pratiquent couramment ce renforcement de la langue seconde chez leurs étudiants en génie et en administration des affaires. C'est donc dire que l'exigence d'une connaissance d'usage du français devrait commencer à être appliquée quelque temps après l'intervention du législateur, et s'étendre ensuite à tous les non-francophones qui à partir de ce moment entreront sur le marché du travail québécois.

L'exigence d'une compétence en français devrait être dans un premier temps sélective. Elle devrait s'appliquer tout d'abord aux plus instruits parmi les non-francophones avant d'être étendue aux membres des corps de métier. D'autant plus que ceux-ci, plongés dans un univers francophone pratiquent déjà beaucoup plus le bilinguisme; elle ne devrait pas être la même pour les deux catégories de travailleurs, leurs besoins linguistiques n'étant pas identiques. Il y aura lieu ici de tenir compte de l'échelle de connaissance en langue seconde qui a été établie pour l'enquête que la Commission a fait faire sur les exigences linguistiques des familles occupationnelles. En revanche, on ne devrait pas tarder à inclure dans la loi des corporations professionnelles la compétence en français comme une condition à l'exercice des professions. Il devrait en être ainsi pour tout métier ou profession dont les membres font partie des services personnels et sociaux.

Nous recommandons au gouvernement d'inclure, par le truchement de la loi des corporations professionnelles ou autrement, la connaissance d'usage du français comme une condition à l'exercice d'un métier ou d'une profession.

Nous recommandons au gouvernement de procéder de façon sélective, en appliquant d'abord la loi aux membres des corporations professionnelles qui entreraient sur le marché du travail dans les trois ans qui suivront la passation de la loi; puis, aux métiers dont les membres appartiennent de par leurs fonctions au secteur des services personnels et sociaux; enfin, graduellement, aux membres des autres corps de métier. La loi ne devrait en aucune façon être rétroactive.

D) Recommandations complémentaires

Outre les recommandations principales dont on vient de prendre connaissance, la Commission trouve utile de soumettre à divers établissements privés et publics, des recommandations complémentaires.

Le monde des affaires — Sièges sociaux

Tout au long des audiences publiques ou privées de la Commission, la question des sièges sociaux a été constamment soulevée par les hommes d'affaires tant anglophones que francophones qui s'intéressent au progrès économique du Québec et qui désirent que Montréal demeure, en ce qui regarde les affaires, un grand centre de décisions. Aussi, la Commission ne s'est-elle pas désintéressée de la présence des sièges sociaux ni de leur contribution au développement socio-économique de notre milieu. Bien au contraire, elle a reconnu très tôt dans son travail l'importance des sièges sociaux pour Montréal et de leurs retombées économiques sur tout le Québec. Cette importance est indéniable et point n'est besoin d'en faire une longue démonstration. Il suffit de mentionner qu'ils sont des centres de décisions capitales et très influents, des sources d'emplois supérieurs et largement rémunérés, des occasions de va-et-vient entre eux et les usines qui contribuent de ce fait à l'économie générale de la province, et des sources de revenus de toutes sortes. Bref, le Québec a toutes les raisons de chercher à garder ces sièges sociaux, de ne rien négliger pour en augmenter le nombre et surtout de ne rien faire qui serait de nature à entraver leur développement.

Non seulement la présence des sièges sociaux est-elle essentielle pour le Québec d'un point de vue purement économique, mais elle est capitale pour les francophones puisqu'elle leur permet, non seulement d'acquiescer sur place les connaissances et l'expérience requises des grands administrateurs, mais aussi d'aspirer aux plus hauts postes administratifs sans avoir à quitter le Québec. Pour toutes ces raisons, la Commission a accordé une attention toute particulière aux sièges sociaux.

Elle l'a fait sans perdre de vue l'objet de son mandat qui est de faire épanouir le français dans tous les milieux, y compris les sièges sociaux. Cependant, compte tenu des exigences du monde des affaires, il faut se rendre à l'évidence que dans le contexte nord-américain, l'usage d'une langue d'affaires presque universelle est nécessaire pour communiquer d'une province canadienne à l'autre et du Canada vers l'étranger. Ce rôle est, en l'occurrence, pratiquement dévolu à l'anglais. Mais à côté de cette langue universelle, nous sommes-nous demandés, est-il possible de faire épanouir le français dans ces milieux de travail? Est-il possible de faciliter aux francophones qui oeuvrent à l'intérieur de ces sièges sociaux, une utilisation plus

poussée de leur langue dans les communications internes au Québec, et ce, tout en utilisant la langue anglaise pour faire des affaires avec le reste du Canada et le monde entier? Notre première démarche a consisté à vérifier si les francophones étaient présents à l'intérieur des sièges sociaux.

Une enquête faite en collaboration étroite avec quelques grandes sociétés canadiennes et internationales exploitant des usines et des bureaux soit au Québec seulement, soit dans les provinces canadiennes ou encore dans un grand nombre de pays étrangers nous a permis de lever le voile là-dessus. Notre enquête a révélé entre autres choses que si les francophones étaient présents, ils n'étaient pas toutefois aussi nombreux qu'on l'aurait cru; et, chose surprenante, ils étaient même minoritaires parmi le personnel de soutien (33% — celui qui touche \$10,000 et moins — lequel était en grande partie anglophone ou considéré comme tel par suite de sa langue d'adoption). Nous n'avons pas manqué d'être surpris, puisque le personnel de soutien, embauché dans sa très grande majorité à Montréal, aurait dû être davantage représentatif de la composition ethnolinguistique de la main-d'oeuvre de la région métropolitaine. C'est l'inverse que l'on trouve avec 64,8% d'anglophones au lieu de 64% de francophones.

La même situation se retrouve à tous les autres niveaux administratifs. C'est ainsi que les francophones représentent respectivement 26,3%, 18,8% et 14,9% des employés aux niveaux II, III et IV, ce qui équivaut à des échelles de salaires allant de \$10,000 à \$15,000, de \$15,000 à \$22,000 et de \$22,000 et plus. Comme, d'une part, ces sièges sociaux dirigent pour bon nombre d'entre eux, à partir de Montréal, des établissements dispersés dans toutes les autres provinces canadiennes, certains même dans plusieurs pays du monde et que, d'autre part, le recrutement à ces postes se fait généralement à partir des usines, des succursales ou des filiales, le nombre restreint de francophones peut s'expliquer dans une certaine mesure, d'autant plus que, pour ce qui est du Québec, la francophonisation des usines et autres établissements ne remonte qu'à quelques années dans la majorité des cas.

Les francophones étant en nombre relativement restreint à l'intérieur des sièges sociaux, il s'ensuit que le français comme langue d'usage dans les communications internes fait plutôt l'effet de l'enfant pauvre. A notre sens, on devrait retrouver au niveau du personnel de soutien un plus grand nombre de francophones; plus nombreux à la base, les francophones auraient plus d'occasion d'utiliser leur langue, et, de plus, cela devrait justifier qu'on fasse une plus grande place au français dans les communications internes, tout en gardant à l'anglais la place qui lui revient comme langue des affaires.

L'épanouissement du français dans les sièges sociaux n'est-il pas en fin de compte aussi intimement lié à la francophonisation qu'il l'est dans les usines et autres établissements? Nous le croyons. Toutefois, il faut reconnaître que cette francophonisation des sièges sociaux doit se faire d'une manière différente et à partir de critères autres que ceux qui peuvent servir pour les usines et autres établissements industriels et commerciaux.

Nous reconnaissons que dans les sièges sociaux, les communications avec le monde extérieur sont plus nombreuses que pour toute autre organisation de travail et que de plus elles doivent se faire la plupart du temps en anglais. Cependant, nous ne voyons pas pourquoi il ne pourrait quand même être fait, au Québec, un plus grand usage du français dans les communications internes orales ou écrites entre collègues anglophones et francophones oeuvrant dans ces sièges sociaux.

Nous reconnaissons qu'il est impossible d'augmenter, du jour au lendemain, fut-ce au premier niveau administratif, l'utilisation du français dans les sièges sociaux puisque le nombre de francophones, avons-nous constaté, est plutôt restreint. Par contre, si les entreprises acceptent la politique linguistique que nous proposons, elles s'efforceront de modifier au cours des dix prochaines années la composition ethnolinguistique de leur personnel. Elles pourront le faire en remplaçant, à compétence égale, les employés unilingues anglophones, au fur et à mesure qu'ils partent, par des francophones bilingues.

Quant aux autres niveaux, nous croyons qu'avec un recrutement plus équitable de diplômés francophones des maisons d'enseignement du Québec, ainsi qu'avec la francophonisation, déjà amorcée, des usines et des autres établissements commerciaux et industriels québécois — sources normales de recrutement pour les sièges sociaux — un nombre raisonnable de francophones devrait se retrouver dans des délais acceptables, à tous les échelons administratifs, aux côtés de Québécois de langue anglaise.

Nous recommandons aux entreprises qui ont leur siège social et/ou leur siège divisionnaire au Québec de se définir une politique linguistique qui leur soit propre, et qui fasse une place plus grande aux francophones et à la langue française. C'est ainsi qu'elles pourraient d'ici dix (10) ans, modifier sensiblement la composition linguistique de leur personnel de soutien en introduisant graduellement, et plus qu'elles ne l'ont fait jusqu'ici, un plus grand nombre de francophones bilingues.

Les maisons d'enseignement supérieur

Si la société québécoise désire faire jouer aux francophones un rôle plus important dans toutes les activités économiques de la Province, les maisons d'enseignement supérieur de langue française devront collaborer de diverses façons à la poursuite de cet objectif.

A la suite de l'enquête que nous avons fait mener sur la Pénétration des francophones et sur l'emploi du français au niveau des cadres dans les entreprises du Québec (27), on peut résumer comme suit la stratégie à suivre pour pousser à la fois la francisation et la francophonisation:

a) former des universitaires qualifiés dans les disciplines requises;

b) inciter un plus grand nombre d'étudiants à s'intéresser aux disciplines qui font prime dans le secteur privé;

c) conseiller et même exhorter un plus grand nombre de diplômés francophones à se diriger vers le secteur privé; et, d'autre part,

d) persuader les entreprises du secteur privé de, non seulement favoriser le recrutement et la promotion de francophones, ce qui présuppose une certaine discrimination initiale en faveur des francophones, mais également, de recruter dans l'immédiat un plus grand nombre de francophones du secteur public.

On peut ajouter qu'un pré-requis absolu à la réussite d'un programme de francophonisation est, parallèlement à la collaboration des entreprises à une analyse quantitative des possibilités de francophonisation, la collaboration indispensable du ministère de l'Éducation et de la direction des universités à une planification de l'éducation universitaire en fonction du programme de francophonisation qui aura été accepté ou adopté. On voit le rôle primordial qui est dévolu aux maisons d'enseignement supérieur, dans le projet de changement que nous proposons.

Il ne faut pas s'attendre à ce que le français devienne un véritable outil de travail du seul fait d'une décision des entreprises. Il faut des francophones en place. Et pour qu'il y en ait en place, il faut trois choses: que les universités et les CEGEP les préparent et les dirigent vers le secteur privé; que les juristes francophones acceptent d'aller y faire carrière; et, évidemment, que les entreprises les invitent et les accueillent favorablement.

À cet effet les CEGEP et tout particulièrement les universités francophones devraient s'intéresser davantage aux milieux de travail, surtout ceux du commerce, de la finance et de l'industrie: ils devraient établir des contacts avec ces milieux, s'y adapter, tout en profitant pour faire valoir auprès des chefs d'entreprise la qualité de l'enseignement qu'ils dispensent et pour solliciter leur collaboration, quand cela s'avère utile.

Dans ce rapprochement, les maisons d'enseignement du Québec ne devraient pas hésiter à faire les premiers pas, imitant en cela les initiatives que prennent des maisons d'enseignement de l'Ontario, qui n'hésitent pas, quand une nouvelle entreprise s'établit dans leur milieu, à inviter les dirigeants, qui peuvent ainsi prendre contact avec le corps professoral et les étudiants, qui sont pour eux d'éventuels collaborateurs. De telles rencontres non seulement permettent à ces deux mondes de sortir de leur isolement, mais de mieux se connaître et d'arriver ainsi à combiner leurs efforts vers un objectif commun.

Nous recommandons aux universités de langue française de participer activement à la francisation et à la francophonisation des milieux de travail en planifiant, de concert avec le ministère de l'Éducation, l'enseignement universitaire en fonction du programme de francophonisation qui aura été adopté, et en se donnant dans leurs relations avec les entreprises, une approche plus active et plus pratique.

Nous recommandons aux universités de même qu'aux collèges d'enseignement général et professionnel de langue française de faire en sorte que les maîtres qui sont invités à enseigner une certaine discipline liée au monde industriel et commercial n'aient pas seulement une connaissance théorique de cette discipline, mais également une expérience concrète du milieu où elle se pratique afin de mieux conseiller et orienter ceux qu'ils forment. Les universités de même que les CEGEP de langue française devraient s'entendre avec les entreprises industrielles et commerciales pour organiser, à l'intention de leurs professeurs, des stages dans ces milieux de travail.

Nous recommandons aux universités et aux collèges d'enseignement général et professionnel de langue française d'intéresser davantage leurs étudiants aux carrières qui sont en rapport avec l'industrie, le commerce et la finance, en leur faisant valoir les possibilités qu'offrent ces carrières et leurs responsabilités dans la francophonisation des milieux de travail industriels, commerciaux et financiers.

Nous recommandons aux universités et aux collèges d'enseignement général et professionnel de langue française d'établir des contacts avec les maisons d'enseignement de langue anglaise afin de partager avec ces derniers leur connaissance du monde des affaires.

Nous recommandons aux maisons d'enseignement secondaire et supérieur de langue anglaise du Québec d'accorder une plus grande importance qu'elles ne l'ont fait jusqu'ici à la culture franco-québécoise, afin de préparer leurs étudiants à mieux s'intégrer à la société québécoise.

Postes de radio et de télévision

Les postes de radio et de télévision de langue anglaise se sont efforcés au cours des dernières années de refléter auprès de leurs auditeurs la réalité québécoise. Certains même ont pris plusieurs initiatives des plus heureuses. Toutefois, nous croyons que dans le domaine culturel en particulier, ils pourraient faire plus et refléter encore davantage la réalité québécoise afin que leurs auditeurs anglophones réalisent encore plus qu'ils vivent dans un milieu francophone, et qu'ils puissent s'en imprégner. C'est ainsi, par exemple, que les postes de radio anglophones devraient présenter un plus grand nombre de pièces vocales françaises et québécoises, de la sorte, ils feraient mieux connaître et apprécier de leurs auditeurs anglophones les chansonniers français et franco-québécois.

Pour leur part, les postes de radio et de télévision de langue française se doivent de respecter leurs auditeurs en utilisant toujours un français correct. Aucun programme d'épanouissement du français au Québec n'est possible sans leurs concours. C'est ainsi qu'ils ne devraient tolérer dans leurs émissions

aucun laisser-aller d'ordre linguistique: le souci de la langue devrait être plus fort que celui de la cote d'écoute. Nous croyons que le respect de l'auditeur francophone passe par une langue correcte.

Nous recommandons aux postes de radio et de télévision de langue française d'aider à l'épanouissement de la langue française en diffusant des émissions d'une haute qualité sur le plan de la langue. Nous recommandons tout particulièrement à la société Radio-Canada de demeurer le guide et l'inspiratrice de la radio et de la télévision de langue française en maintenant les exigences qui ont toujours été les siennes à l'endroit de la langue.

Nous recommandons aux postes de radio et de télévision de langue anglaise d'intégrer davantage au milieu franco-québécois en reflétant plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'ici la réalité franco-québécoise.

Nous recommandons au Conseil de la radio et de la télévision canadienne de prendre les mesures nécessaires pour que les postes de radio et de télévision de langue française respectent leur auditeur en diffusant des programmes qui soient en un excellent français. Nous croyons que la qualité de la langue utilisée est aussi importante que le contenu des émissions et la propriété des postes de radio et de télévision.

E) La mise en oeuvre des recommandations

L'ensemble de mesures que nous venons de proposer ont pour objet d'assurer au français la plus large diffusion dans la population du Québec, et tout particulièrement dans la main-d'oeuvre, entendue ici comme englobant tous ceux qui concourent d'une façon ou d'une autre à produire des biens ou des services. Nous pensons que ces mesures sont équitables et efficaces. Mais encore faut-il les mettre en oeuvre. La Commission s'est penchée sur le problème et, après examen, a conclu que si l'agent principal du changement devait être l'État, il n'en restait pas moins que les concours d'autres agents, telle l'entreprise privée et les syndicats, s'avèrent indispensables. Nous allons dire brièvement quel rôle chacun d'eux peut jouer dans la mise en oeuvre de nos recommandations.

1) Intervention de l'Etat

C'est l'État qui reste le principal garant de la politique que nous proposons. C'est donc lui, en premier lieu, qui doit intervenir pour indiquer la voie à suivre. L'État dispose de nombreux moyens pour faire connaître ses intentions. Nous croyons cependant, qu'en la circonstance, il devra le faire par le truchement d'une loi sur le statut des langues au Québec, sans pour autant négliger d'autres moyens législatifs ou réglementaires, si cela s'avère utile ou commode.

a) Loi provinciale sur le statut des langues

Cette loi devrait constituer l'instrument principal de la politique linguistique du Gouvernement du Québec. Elle aurait pour objet: 1) de définir la place et le rôle du français et de l'anglais comme langue d'usage dans les activités et les institutions qui ont le support de l'État; 2) de créer un organisme d'État, indépendant des pouvoirs publics, dont la fonction serait d'assurer l'utilisation graduelle du français comme langue des communications internes des milieux de travail (défini comme tout endroit où une organisation produit un bien ou un service) des secteurs public et privé; 3) d'assurer la présence prioritaire du français dans l'emploi public (affichage, étiquetage, etc.) des langues, sans pour autant empêcher l'usage de l'anglais et de toute autre langue; 4) d'établir le droit du consommateur d'être servi en français, sans pour autant empêcher qu'il le soit en anglais; 5) de confier à un grand commis de l'État, indépendant des pouvoirs publics, le soin d'entendre toute plainte en rapport avec une infraction aux droits linguistiques définis par la loi.

Nous recommandons au gouvernement d'adopter une loi sur le statut des langues au Québec, comportant les cinq dispositions discutées dans le rapport.

Deux éléments de cette loi demandent de brefs développements: l'organisme d'État chargé d'assurer l'utilisation graduelle du français dans les milieux de travail, et le Commissaire aux langues.

Le premier organisme, nous l'appellerons "la Commission pour la diffusion de la langue française", sans pour autant prétendre que ce soit le seul nom qui lui convienne. Ce qui importe davantage, c'est de définir son statut et son rôle. L'État ne devrait pas agir directement pour diffuser le français dans les communications internes des milieux de travail. Il apparaît souhaitable à la Commission que cela se fasse indirectement, par le truchement d'un organisme d'État qui poursuivrait cet objectif en collaboration avec les entreprises elles-mêmes. En revanche, la Commission pour la diffusion de la langue française devrait jouer de la plus grande indépendance possible vis-à-vis des pouvoirs publics, de façon qu'elle puisse exécuter son mandat avec toute liberté d'action nécessaire et avec tout le prestige dont elle aura besoin.

La Commission devrait avoir le statut d'une régie d'État, responsable de son action devant l'Assemblée nationale elle-même. Annuellement, elle devrait faire rapport à l'Assemblée nationale du résultat de ses démarches auprès des entreprises, des progrès accomplis et des difficultés rencontrées. Ses membres devraient être nommés par l'Assemblée nationale, pour un mandat individuel de cinq ans, renouvelable, en prévoyant cependant un mécanisme qui assurera la continuité de l'action que doit exécuter la Commission. Nous pensons que c'est le statut qui convient à la Commission pour la diffusion de la langue française, une fois son mandat et

les modalités de son action dûment déterminées par la loi sur le statut des langues.

Nous recommandons au gouvernement de créer une Commission pour la diffusion de la langue française dont le statut soit celui d'une régie d'État, responsable de son action devant l'Assemblée nationale, par le truchement d'un rapport d'activités déposé annuellement devant celle-ci.

Nous recommandons au gouvernement que les membres de la Commission pour la diffusion de la langue française soient nommés par l'Assemblée nationale pour un mandat de cinq ans, renouvelable, en prévoyant cependant un mécanisme qui assurera la continuité de l'action que doit exercer la Commission.

Le mandat de la Commission pour la diffusion de la langue française devrait être fixé par la loi sur le statut des langues. Ce mandat devrait être d'assurer, en collaboration avec les différents milieux de travail, l'utilisation graduelle du français comme langue des communications internes. Les grandes modalités de l'action de la Commission devraient également être définies. Elles devraient être les suivantes: examen des types de communication à l'intérieur des milieux de travail de façon à déterminer ce qui est interne et externe; évaluation de la compétence des cadres en langue française; évaluation de la représentation des francophones au sein des cadres de l'organisation; établissement, de concert avec la direction, d'un programme approprié de bilinguisme, de francophonisation et d'emploi du français qui soit fonction des possibilités qui découlent de la compétence linguistique du personnel, et du progrès qui peut être raisonnablement accompli dans les trois ou cinq années qui vont suivre la mise au point du programme; évaluation, de concert avec la Commission de la fonction publique du Québec, de la représentation des non-francophones au sein de l'administration provinciale.

L'Office de la langue française a développé au cours des deux dernières années une bonne approche des problèmes que pose la diffusion du français comme langue de communication interne des entreprises (27), tout particulièrement en ce qui a trait à l'analyse des types de communications. Mais il nous paraît qu'on devrait mettre l'accent sur la capacité du personnel d'utiliser le français, de façon à déterminer si le français oral et surtout le français écrit peuvent circuler facilement, soit à l'intérieur d'un service, soit d'un service à l'autre. La francisation des communications internes doit être conçue de façon à ne pas entraver le fonctionnement administratif des entreprises. Elle repose essentiellement sur la capacité du personnel d'utiliser le français. Ainsi, si deux services ou départements, sont majoritairement, l'un francophone, l'autre, anglophone, le français et l'anglais ne peuvent au minimum circuler d'une unité de travail à l'autre, que si les francophones et les anglophones ont de part et d'autre une connaissance passive de l'autre langue. Il nous paraît donc qu'on doit en premier lieu s'occuper de l'évaluation de la compétence linguistique des personnes, et si c'est nécessaire, de bilinguisme et de francophonisation, avant de s'attacher à déterminer quelles communications pourraient se faire en français plutôt qu'en anglais. Mais on ne doit pas pour autant négliger cet aspect de la question, car il importe d'établir, tant aux yeux des employés que de l'entreprise, quel nombre de communications, qui se font en anglais, pourraient se faire en français, sans que la bonne marche de l'établissement en soit entravée (28).

Nous recommandons au gouvernement, dans la loi sur le statut des langues, de fixer le mandat de la Commission pour la diffusion de la langue française et d'établir les grandes modalités de son action.

La Commission pour la diffusion de la langue française devrait être composée de personnes qui ont l'expérience des milieux de travail, ainsi qu'une grande capacité de dialogue avec ces milieux. Elle devrait pouvoir prendre conseil auprès d'un comité consultatif formé de représentants des divers milieux de travail, tirant leur origine, pour moitié, d'organisations qui produisent des biens et, pour moitié, d'organisations qui produisent des services. Pour que son action soit efficace, elle devrait comprendre trois directions, la direction de la diffusion du français comme langue des communications internes dans les milieux de travail; la direction de la diffusion du français dans l'emploi public des langues (29). Il va de soi que l'Office de la langue française, à qui nous souhaitons redonner sa vocation de surveillant de la langue, devrait maintenant tous les services d'ordre linguistique que l'expérience passée l'a conduit à mettre sur pied. L'Office de la langue française devrait garder sa vocation première, tout en collaborant à la solution des problèmes linguistiques que ne manquera pas de soulever le programme de diffusion du français que nous proposons.

Nous recommandons que la Commission pour la diffusion de la langue française soit assistée d'un comité consultatif et de trois directions générales, dont deux vouées à la diffusion du français, et une, à la solution des problèmes d'ordre linguistique soulevés par le programme de diffusion de la Commission.

Il est à noter que l'Office de la langue française jouit déjà du pouvoir de "conseiller le gouvernement..." pour faire en sorte que la langue française soit la langue d'usage dans les entreprises publiques et privées du Québec, pour "élaborer, de concert avec ces entreprises, des programmes pour faire en sorte que la langue française y soit la langue d'usage et pour assurer à leurs dirigeants et à leurs employés une connaissance d'usage de cette langue", et de "conseiller le gouvernement sur toute mesure... qui pourrait être adoptée en matière d'affichage public pour faire en sorte que la langue française y soit prioritaire" (article 14) (30). Ces pouvoirs, nous souhaitons qu'ils soient transférés

à la nouvelle commission pour la diffusion de la langue française, avec les modifications qui pourraient s'imposer.

L'Office de la langue française jouit également du pouvoir "d'entendre toute plainte de tout employé ou tout groupe d'employés à l'effet que son droit à l'usage de la langue française comme langue de travail n'est pas respecté", et, après avoir entendu les parties, de faire "les recommandations qui s'imposent, lesquelles sont publiques". L'Office possède alors "tous les pouvoirs d'un commissaire en vertu de la loi des commissions d'enquête" (article 14a). L'exercice des pouvoirs contenus dans l'article 14a a été confié à un fonctionnaire de l'Office, dit "commissaire aux langues". Il nous paraît nécessaire de dissocier la fonction de la diffusion du français de la fonction de surveillance des infractions aux droits linguistiques, et de créer un poste officiel de commissaire aux langues, avec le statut que détient actuellement le protecteur du citoyen (ombudsman). Etant donné l'ampleur de la tâche et les difficultés dont sera parsemé l'exercice de la fonction, nous croyons opportun de dissocier la fonction de surveillance des droits linguistiques de celle de protecteur du citoyen.

Nous recommandons au gouvernement de dissocier les fonctions de diffusion du français et de surveillance des infractions aux droits linguistiques, et, en conséquence, de créer, parallèlement à la Commission pour la diffusion de la langue française, une nouvelle fonction, celle de commissaire aux langues, avec les pouvoirs contenus dans l'article 14a de la loi du ministère des affaires culturelles, en y ajoutant tout autre pouvoir jugé utile à l'exercice de la fonction.

Nous recommandons au gouvernement de donner au commissaire aux langues un statut analogue à celui qui a été défini pour le protecteur du citoyen (ombudsman).

Mais il va de soi que le commissaire aux langues devra agir en liaison très étroite avec la commission pour la diffusion de la langue française. En l'état actuel des choses, il y aurait chance pour que les plaintes en provenance des milieux de travail soient nombreuses: il en serait sans doute de même de la part du consommateur, tant dans l'emploi privé que public des langues. Les transformations d'ordre linguistique que nous proposons doivent s'établir dans le temps pour être acceptables et éviter des brimades inutiles. D'autre part, il faut un censeur muni des pouvoirs de faire respecter les droits linguistiques des citoyens, en rendant publiques les infractions graves qui sont commises en cette matière. Ce n'est donc que peu à peu qu'il faudra étendre la juridiction du commissaire aux langues sur l'ensemble des lois et règlements qui vont définir les droits linguistiques au Québec, et seulement après avoir pris conseil de la Commission pour la diffusion de la langue française.

Nous recommandons au gouvernement de n'étendre que graduellement la juridiction du commissaire aux langues sur l'ensemble des droits linguistiques définis par la loi, et de ne le faire qu'après avoir pris conseil de la commission pour la diffusion de la langue française.

Nous recommandons au gouvernement de fixer le mandat de la Commission pour la diffusion de la langue française.

b) Amendements au Code du travail

Dans le domaine des relations de travail comme dans presque tous les autres secteurs, le législateur a été d'une timidité caractérisée en matière de langue (31). Les rares dispositions véritablement pertinentes que nous avons pu trouver dans tout le droit du travail est l'article 51 du Code du travail, qui s'énonce comme suit: "Chaque partie peut exiger que la convention collective soit rédigée dans les deux langues française et anglaise". Cet article permet à toute partie d'exiger que la convention soit rédigée également dans sa langue. Le syndicat qui traite avec un patron anglophone peut lui imposer la rédaction de la convention également en français. Mais il ne faut pas oublier que l'inverse est également possible et qu'il se pourrait bien qu'un patron francophone ou une entreprise en très grand majorité francophone soit forcée d'avoir une convention collective bilingue. La véritable raison d'être de cet article est expliquée ainsi par un expert en la matière (32): "L'art. 51 du Code du travail est l'énonciation par écrit du droit accordé en faveur de ceux qui veulent une garantie que la convention collective sera rédigée en français. Autrement dit, le problème pour ceux qui veulent que la convention collective soit rédigée en français ne se présente que rarement".

Outre sa portée limitée, cet article peut entraîner des difficultés pratiques et notamment en matière d'interprétation d'une convention collective dont les versions anglaise et française ne correspondent pas entièrement ou se contredisent.

Voilà où en est l'énoncé des droits linguistiques en matière de négociations collectives. Aucune disposition touchant la langue dans laquelle se poursuivent les négociations; aucune disposition touchant la procédure de grief. La Commission est d'avis que le législateur doit intervenir pour établir clairement les règles du jeu dans l'élaboration, la rédaction et l'application des conventions collectives. Il semble que les négociations des conventions collectives de travail, de même que toutes les étapes s'y rattachant, comme toutes les propositions, tous les documents écrits s'y rapportant, devraient se faire ou être rédigés en français, à moins que le groupe accredité n'indique son intention d'utiliser l'anglais. Si les négociations doivent être conduites dans les deux langues, les négociateurs devraient pouvoir profiter des avantages de la traduction simultanée, aux frais de la partie patronale. La convention collective devrait être rédigée en français. Toutefois, si les deux parties désirent qu'elle soit rédigée dans les deux langues, le texte français devrait prévaloir dans tous les cas de conflit d'interprétation. Dans l'application de la convention collective, il nous semble que dans les cas de grief personnel le droit d'être entendu dans sa langue doit prévaloir, de telle sorte que l'employé devrait pouvoir soumettre son grief soit en anglais, soit en français. De même, toutes les étapes de la procédure de grief devraient se dérouler dans la langue de

l'employé, et la sentence être rendue dans cette même langue. Dans les cas de grief soumis par un groupe d'employés comprenant à la fois des francophones et des non-francophones, le grief devrait être soumis, étudié et réglé en français, à moins que le groupe en question n'indique clairement son intention d'utiliser l'anglais, ou encore les deux langues. Dans ce dernier cas, le texte de la sentence devrait être rédigé dans les deux langues, mais en cas de conflit d'interprétation, la version française devrait prévaloir. Quant aux témoins ou experts entendus en cours, soit de l'élaboration, soit de la rédaction, soit de l'application des conventions collectives, ils devraient pouvoir témoigner dans leur langue.

Nous recommandons au gouvernement d'amender le code du travail de façon à y inclure les règles que nous avons énoncées dans le rapport, touchant l'élaboration, la rédaction et l'application des conventions collectives.

c) Amendements à la loi régissant les corporations professionnelles

Il y a au Québec au moins quarante et une corporations professionnelles dont vingt-quatre procurent à leurs membres le monopole de l'exercice et, dans tous les cas, le monopole de certains titres (33). Du point de vue juridique, ces corporations sont des entités autonomes créées par une loi spéciale, auxquelles doivent obligatoirement appartenir tous ceux qui veulent exercer un métier ou une profession donnée ou au moins porter un titre particulier. Dans la plupart des cas, l'État délègue à ces corporations d'importants pouvoirs de réglementation et de surveillance, dont, entre autres, les conditions d'admission à l'étude, l'examen d'admission à l'étude, le contenu du cours et du stage, les conditions d'admission à l'exercice et les conditions mêmes de l'exercice de la profession. Etant donné que les corporations professionnelles, en administrant l'admission à une profession et son exercice, exercent une partie du pouvoir de l'État, l'on peut dire qu'elles font partie de l'administration, et, d'une façon générale, du secteur public. En tant que telles, elles sont amenées à traiter non seulement avec les praticiens eux-mêmes, mais aussi avec le public. La question linguistique peut se poser pour elles à divers niveaux: régie interne, critères d'admission à l'exercice, rapports avec les membres et contacts avec le public. Nous retiendrons pour les fins de notre discussion les critères d'admission à l'exercice de la profession. Il ne fait aucun doute, d'après notre inventaire des droits linguistiques, qu'il n'existe aucun critère linguistique comme condition d'admission à l'exercice de la profession. Ce libéralisme linguistique se reflète également dans les structures internes des corporations qui, bien que regroupant des praticiens aussi bien anglophones que francophones, restent unitaires, se dédoublant rarement en sections anglaises et françaises dûment constituées. Nous avons affaire de toute évidence à une tradition ancienne.

Cette absence de critère linguistique à l'admission et à l'exercice de la profession pouvait convenir à une époque ancienne, où les deux principaux groupes linguistiques du Québec vivaient dans un état de ségrégation très poussé, et où l'on avait peu recours aux services des professionnels de l'autre groupe; cette absence de critère linguistique pouvait également convenir à une époque où les francophones acceptaient sans trop maugréer de parler au travail la langue de l'autre, fussent-ils en position de supérieurs ou de subordonnés; elle ne convient plus aujourd'hui où les choses changent dans le sens d'une affirmation du droit du francophone d'être servi dans sa langue ou de travailler dans sa langue. Si le français doit devenir la langue commune des Québécois, ce doit être d'abord au travail, et une condition fondamentale pour atteindre cet objectif, donc pour éviter de se retrouver d'ici quelques années dans la situation actuelle, c'est l'exigence d'une connaissance d'usage du français pour exercer un métier ou une profession au Québec. Il nous paraît donc que le Gouvernement du Québec doit modifier en ce sens la loi régissant les corporations professionnelles, en tenant compte cependant, dans un tel amendement, des modalités d'application que nous avons soulignées dans le chapitre précédent. Il va de soi que cet amendement ne devrait avoir aucun effet rétroactif. De même, les corporations professionnelles devraient faire preuve de souplesse dans l'application de la nouvelle disposition linguistique en ce qui regarde les experts qu'on doit faire venir de l'extérieur du Québec pour des périodes de temps limitées.

Nous recommandons au gouvernement d'amender la loi régissant les corporations professionnelles pour faire de la connaissance d'usage du français une condition à l'admission et à l'exercice d'une profession, en tenant compte cependant des modalités d'application énoncées dans le rapport. L'amendement ne devrait avoir aucun effet rétroactif.

2) Le rôle des entreprises

L'Etat se doit d'être le premier agent de changement. Il a le devoir d'indiquer la voie dans laquelle s'engager. Il doit créer les instruments indispensables à la mise en oeuvre du programme de francisation qu'il propose. Après quoi, il a le devoir de susciter la collaboration des milieux de travail, tout particulièrement des dirigeants de l'entreprise privée industrielle, commerciale et financière, à l'intérieur de laquelle auront lieu les transformations les plus importantes. Dans leurs mémoires, les représentants de ces organisations de travail sont en général tombés d'accord pour recommander à la Commission "d'encourager l'épanouissement de la culture et de la langue française." Ils se sont montrés favorables à une plus grande utilisation du français dans les activités de travail, et disposés à recruter des francophones en plus grand nombre et à leur confier des postes de décision. Nous avons vu combien il fallait nuancer ces prises de position générales, l'adhésion à un programme de francisation et de francophonisation étant accompagnée de beaucoup de réticences (34). Ces dispo-

sitions contradictoires indiquent une ambivalence qui, à notre sens, pourra fort bien se dissiper quand le Gouvernement aura fait connaître ses intentions. Car il existe chez les dirigeants d'entreprise un profond désir de savoir dans quelle direction orienter leur action. On peut donc penser que leur collaboration a des chances d'être acquise quand les limites du programme de changement auront été portées à leur connaissance. L'imprécision dans laquelle le débat a laissé les choses jusqu'ici n'a guère favorisé les prises de décision. Quoiqu'il en soit, la collaboration des dirigeants d'entreprise est indispensable à la réussite d'un projet d'une aussi grande envergure que celui que nous avons fait connaître.

Tout comme elles le font ailleurs, les entreprises établies au Québec ont tout intérêt à s'identifier davantage au milieu où elles sont implantées. Il s'agit pour elles d'une responsabilité sociale à laquelle elles sont appelées à s'éveiller de plus en plus. Il y va de leur intérêt immédiat, car elles ne peuvent ignorer les réclamations du milieu où elles œuvrent, sans créer des tensions sociales qu'elles sont les premières à déplorer comme néfastes à la bonne marche du commerce et de l'industrie. Or, qu'on le veuille ou non, le milieu social québécois est différent de tout autre milieu nord-américain, par le fait que la majorité de sa population est de langue et de culture françaises, et qu'elle a développé une mentalité qu'il faut comprendre et accepter si l'on veut que règne une certaine concorde. Il n'y a pas de solution au problème sans cet effort de compréhension. On ne peut mieux dire, à propos de cet effort d'acceptation du milieu québécois que représentent la francisation et la francophonisation des milieux de travail, que ce que déclarait récemment un éminent économiste-conseil (4): "Mais on devra se résigner à les faire (la francisation et la francophonisation), sous peine de perdre contact avec la population et de se voir imposer des contrôles étatiques. Il n'y a rien de révolutionnaire dans ces propos. L'entreprise qui est à la recherche de richesses naturelles doit vaincre de multiples obstacles de distance, de coût, etc. Celle qui vend des articles de consommation doit se plier aux exigences du marché... Celle qui utilise la main-d'œuvre d'un milieu doit également tenir compte des circonstances particulières de ce milieu." C'est ce à quoi invite le programme de changement que nous proposons.

Il existe plus de francophones disponibles que ne le donnent à penser les mémoires qui nous ont été soumis. Les universités de langue française ont produit de nombreux diplômés tant en génie qu'en administration, dont nous savons que la majeure partie s'est dirigée, soit vers la fonction publique provinciale, soit vers la pratique dans des bureaux d'ingénieurs-conseils, ou encore dans de petites entreprises canadiennes-françaises. Il semble bien qu'un accueil peu favorable et l'impression de la solitude dans un milieu étranger, en aient dissuadé un bon nombre de s'orienter vers la grande entreprise. Certaines de ces entreprises cependant, comprenant qu'il y allait de leur intérêt, ont adopté une attitude plus accueillante à l'endroit des Canadiens français, et ont réussi à en attirer chez elles, mettant ainsi à profit un réservoir de talents jusque là par trop négligé. Aujourd'hui encore plus qu'hier, cette politique de recrutement est celle qui s'impose, étant donné les débouchés nouveaux que va chercher à trouver la génération des Canadiens français à qui, depuis la réforme du système d'éducation, on a ouvert toutes grandes les portes de l'enseignement supérieur.

De quelque côté qu'on se tourne, on découvre qu'il est de l'intérêt de l'entreprise de collaborer au projet de francisation et de francophonisation que propose la Commission. Sans cette collaboration, d'ailleurs, tout serait vain. Pour que celle-ci soit efficace, les entreprises ne doivent pas hésiter à adhérer ouvertement à la nouvelle politique linguistique; chacune d'elles devrait créer son propre comité permanent chargé d'élaborer, seul ou en collaboration avec la commission pour la diffusion de la langue française, une politique de bilinguisme, de francophonisation et d'utilisation du français conforme aux possibilités de l'entreprise. Ce comité devrait recevoir l'appui non équivoque de la plus haute autorité de l'entreprise. Une fois cette politique linguistique définie, la direction devrait la porter à la connaissance de tous les employés, en expliquant le bien-fondé; puis, elle devrait régulièrement tenir ceux-ci au courant des progrès du programme, tout comme des difficultés rencontrées, de façon à obtenir leur appui constant, dans une opération aussi délicate et d'aussi longue haleine.

Nous recommandons aux entreprises d'adhérer ouvertement au programme d'implantation du français comme langue des communications internes et de mettre sur pied leur propre comité permanent chargé d'élaborer une politique linguistique appropriée à chacune d'elle.

Nous recommandons aux entreprises de porter cette politique à la connaissance de tous leurs employés et de les tenir régulièrement au courant des progrès réalisés et des difficultés rencontrées dans la mise en oeuvre du programme, de façon à obtenir leur collaboration et leur appui constants.

Nous recommandons à la haute direction des entreprises de soutenir ouvertement le comité permanent chargé de l'élaboration et de la mise en oeuvre de la politique linguistique.

Dans l'élaboration de leur politique linguistique, les entreprises devront accorder une attention toute spéciale à la question du recrutement et de la promotion des cadres. Il faudrait donc que les recruteurs soient de préférence des francophones ou encore des anglophones parfaitement bilingues et bien au fait des programmes d'études offerts par les maisons d'enseignement de langue française. Les recruteurs devraient renseigner le jeune francophone qu'on a l'intention d'engager, sur la politique linguistique de l'entreprise. Advenant que l'anglais soit indispensable, il devrait lui être dit que l'entreprise lui donnera les temps et les moyens pour acquérir la compétence nécessaire dans la langue seconde. De même, au cours de la car-

rière, l'entreprise devrait veiller à ne pas priver un francophone unilingue d'une promotion, à moins que le poste qu'on songe à lui confier n'exige vraiment une connaissance de l'anglais. Ce qui donne à penser que, pour être équitables, les entreprises devraient déterminer les exigences linguistiques attachées à chaque fonction, de façon que les étudiants soient avertis dès les études collégiales, du degré de connaissance en langue seconde qui est exigé des candidats qu'elles recherchent. Pour faciliter la mobilité du personnel dans les entreprises faisant affaires à la fois au Québec, au Canada et à l'étranger, ces exigences linguistiques devraient être portées à la connaissance des établissements situés à l'extérieur du Québec, pour que tout employé susceptible d'être muté au Québec sache à l'avance si le poste qu'on veut lui confier requiert de lui la connaissance du français.

Nous recommandons aux entreprises de nommer des recruteurs francophones, ou encore anglophones bilingues, et bien au fait des programmes d'études offerts par les maisons d'enseignement de langue française.

Nous recommandons aux entreprises de s'aboucher avec les universités tant de langue française que de langue anglaise, pour leur faire part de leurs exigences de formation à l'endroit des candidats qu'elles ont l'intention de recruter; inversement, nous recommandons aux collèges et universités de langue française de garder un contact permanent avec les entreprises et d'ajuster leurs programmes aux exigences de formation dont celles-ci auraient fait part.

Nous recommandons aux entreprises de déterminer les exigences linguistiques attachées à chaque fonction de façon que les candidats, ou qu'ils soient, aient une idée exacte de la compétence en langue française ou en langue anglaise qui peut être requise d'eux.

Les entreprises devraient s'efforcer, d'elles-mêmes, de mettre à la disposition de leurs employés francophones les

IV- Les effets de l'intégration économique sur la compétence des francophones en langue anglaise

Dans un chapitre précédent, nous avons signalé que l'intégration du Québec à l'espace économique nord-américain constituait, en même temps qu'un obstacle, une limite au plein épanouissement et à la diffusion du français comme langue d'usage, au Québec même. L'explication en est très simple: le français n'est pas la "lingua franca" de l'Amérique du Nord. C'est l'anglais qui joue ce rôle: non seulement en Amérique d'ailleurs, mais de plus en plus à travers le monde. Dès lors, dès qu'un francophone veut communiquer à l'extérieur du Québec, il se heurte à des interlocuteurs de langue anglaise, ou qui ont l'anglais comme langue commune. Sur tout dans les domaines de la technologie, de la science et des affaires. Selon les fonctions qu'il remplit et le secteur où il oeuvre, le francophone pourra être amené à faire un usage plus ou moins poussé de l'anglais.

La Commission s'est préoccupée de ce problème: elle visait alors à faire un juste partage des choses entre les exigences de son mandat à l'endroit de la langue française et celles de la vie économique en milieu nord-américain. Désireuse de savoir quel pourrait être l'impact du développement de la technologie sur l'utilisation du français comme langue de travail, elle a fait préparer une étude sur "L'évolution des exigences linguistiques des familles de fonctions dans les entreprises québécoises pour les 15 prochaines années (37)". "L'étude a des limites évidentes, que l'auteur lui-même signale; les méthodes en matière de prévisions technologiques sont imparfaites; l'appréciation de la compétence linguistique pour remplir une fonction est chose délicate; l'extrapolation sur le Québec à partir des prévisions faites pour les Etats-Unis (38), pose des problèmes d'adaptation qui n'ont pu être corrigés qu'en partie. Néanmoins, sous ces réserves, nous croyons l'étude fort valable, dans la mesure où l'on s'en tient aux tendances qu'elle révèle.

Les secteurs d'activité retenus ont été ceux de l'industrie primaire, de l'industrie secondaire, des transports, des communications, de la finance et du commerce, c'est-à-dire, ceux qui présentaient le degré d'évolution technologique le plus rapide, en comparaison avec d'autres secteurs où la productivité et les besoins de main-d'oeuvre paraissent devoir rester stationnaires. Cependant, on a retenu d'autres facteurs que le développement technologique pour mesurer l'évolution:

On a tenu compte des débouchés, des besoins de la consommation, de l'existence des produits de remplacement, de la concurrence, des pressions sociales, etc. Des fonctions qui composent une entreprise, on en a retenu neuf sous lesquelles on a regroupé des familles occupationnelles comme celles de direction, d'ingénieur, de dessinateur, de technicien, etc. On a ensuite établi une grille d'évaluation des exigences linguistiques composée d'une échelle de compétence en langue anglaise à huit niveaux et d'une classification des communications selon leur orientation (internes-externes) ou selon leur nature. A la suite de colloques, au cours desquels des dirigeants d'entreprises québécoises avaient en relief les particularités de la Province en matière de développement technologique, une trentaine d'experts en évaluation des tâches, se fondant sur l'ensemble des renseignements mis à leur disposition, établirent les exigences linguistiques des différentes familles occupationnelles, en indiquant sur la grille d'évaluation quel était le niveau de connaissance en langue anglaise requis pour les divers types de communication le plus fréquemment usités dans chacune des familles occupationnelles. Il est à noter que les évaluateurs parlaient de l'hypothèse que le français était la langue des communications internes, ce qui leur permettait d'ignorer ce facteur primordial dans l'emploi des langues au Québec.

De cette enquête minutieuse, il

ressort que la technique évolue rapidement dans certains secteurs de pointe, et que, pour les toutes prochaines années, l'influence des Etats-Unis dans cette évolution restera prépondérante, même si le Japon, l'Allemagne, la France ou l'Italie s'affirment dans certains domaines. De telle sorte que le développement technologique va pousser à l'utilisation de la langue anglaise, au Québec aussi bien qu'ailleurs: cette influence sera plus prononcée pour les cadres moyens et supérieurs, alors qu'elle aura tendance à diminuer pour les cadres inférieurs et pour le personnel d'exécution; enfin, les facteurs institutionnels notamment les relations avec le siège social, auront une influence au moins comparable, sinon supérieure, à celle des facteurs techniques. Aussi, même en supposant que le français est la langue utilisée à l'intérieur de l'entreprise, il se trouve peu de fonctions, dans les secteurs étudiés, qui ne requièrent un minimum de connaissance dans une langue étrangère, minimum qui, avec le développement des communications, ne pourra aller qu'en augmentant. Dans le contexte nord-américain où se situe le Québec, cette langue étrangère ne peut être que l'anglais.

Ce qu'il importe de dissocier ici, c'est la notion de langue de travail de celle de compétence dans une ou plusieurs langues secondes. Pour un individu, la langue de travail, c'est celle qu'il emploie à divers moments de la journée pour exécuter les diverses tâches attachées à sa fonction. Selon le cas, il peut n'avoir besoin que d'une langue, ou bien, comme pour 10% à 15% du personnel de nombreuses entreprises européennes, en connaître deux ou trois, qui sont utilisées selon les besoins de la communication. Dans le premier cas, l'employé ne doit être compétent que dans une langue; dans le second, il lui faut en connaître plus d'une pour remplir correctement la fonction. En revanche, pour une entreprise ou un établissement, la langue de travail, c'est d'abord celle des communications internes, celle des échanges écrits et verbaux entre supérieurs, subordonnés ou collègues, nécessaires pour le fonctionnement de l'organisation; de telle sorte qu'une entreprise peut avoir institutionnalisé une langue de communication (pour ses communications internes), tout en exigeant, pour certaines fonctions, que ses employés possèdent une connaissance suffisante dans une ou deux autres langues. Langue de travail pour un individu et pour une entreprise ne se confondent pas nécessairement, même si pour la grande majorité des employés, c'est la langue de communication institutionnalisée qui constitue la seule et unique langue de travail. Parallèlement à la langue de travail conçue comme un instrument institutionnalisé de communication, existe une autre notion: celle de langue des affaires, c'est-à-dire, de langue utilisée par une entreprise pour communiquer avec ses clients ou ses fournisseurs, ou encore pour établir des contrats ou des conventions. Ainsi que cela a pu être constaté en Europe, c'est surtout pour communiquer avec les clients et les fournisseurs que l'entreprise exige, pour certaines fonctions, que l'employé possède une compétence particulière dans une ou plusieurs langues étrangères. Généralement, peut-on dire, la compétence en plusieurs langues est une exigence des communications d'affaires et non des communications internes à un établissement.

Comme une autre de nos enquêtes le laisse entrevoir (39), c'est cette exigence de l'anglais comme langue des communications internes des entreprises et non comme compétence linguistique exigée par les communications d'affaires qui entraîne, chez les jeunes francophones le rejet de l'anglais comme langue seconde. L'anglais leur apparaît comme un instrument de domination et non comme un simple outil dont il faut apprendre le maniement pour gagner éventuellement sa vie. Ils n'ont donc pas à l'endroit de l'anglais cette attitude de

neutralité affective que les Européens ont développée à l'égard des langues voisines, qu'ils apprennent aussi bien pour des fins de développement culturel que pour des raisons utilitaires. Cette attitude des jeunes francophones vis-à-vis la langue anglaise risque de se perpétuer aussi longtemps qu'ils ne seront pas rassurés de pouvoir employer librement leur langue dans les communications internes des entreprises, aussi bien écrites que verbales. C'est pourquoi, si l'on veut lever cette hypothèque que constitue l'attitude des jeunes francophones vis-à-vis l'anglais, il faut s'empresser de passer à cette première étape de la francisation des communications, qui consiste à permettre à chacun, tant francophone qu'anglophone, d'employer sa langue dans les communications internes de travail. Il faut aussi que les jeunes diplômés puissent être engagés pour leur compétence professionnelle, sans qu'on fasse de la connaissance active de l'anglais une condition d'embauche "sine qua non". Peut-être alors commenceront-ils à croire que la langue dans laquelle ils ont été éduqués leur est utile et que ce n'est pas se renier que d'en apprendre et d'en utiliser une autre.

Nous avons toutes les preuves que, pour les francophones, l'anglais est une langue indispensable. Il faut assurément nuancer cette affirmation puisque cette nécessité est plutôt le fait des cadres moyens et supérieurs que des cadres inférieurs et du personnel d'exécution; puisque, également, cette nécessité s'affirme dans certains secteurs d'activité seulement. Mais il faut prendre note qu'il s'agit des secteurs de pointe et de ceux dont les réseaux de communication sont le plus ouverts sur le continent nord-américain. Nous retrouvons la constatation déjà faite, à savoir qu'une partie de l'anglais - difficile à quantifier - que l'on rencontre dans les communications de travail des francophones trouve sa cause dans l'intégration de nombreuses entreprises québécoises à des réseaux administratifs et technique supra-régionaux. Il en résulte, à moins de vouloir briser ces réseaux, que tout francophone qui veut accéder aux postes moyens ou supérieurs des grandes entreprises québécoises se doit d'avoir une bonne connaissance de l'anglais, sous peine de ne pouvoir remplir certaines fonctions de façon appropriée.

Sur le plan des communications d'affaires, l'anglais se révèle ainsi pour les francophones qui se destinent à faire carrière dans certains secteurs d'activité, une langue indispensable pour communiquer avec l'ensemble du monde nord-américain. On comprendra que face à cette dure nécessité, les francophones sentent le besoin de renforcer la position de leur langue sur le territoire du Québec, en particulier dans les communications de travail qui se font à niveau fermé, c'est-à-dire à l'intérieur des entreprises. Or, il apparaît que ces communications constituent l'essentiel des échanges verbaux et écrits de la très grande majorité des familles occupationnelles.

C'est le cas pour les cadres supérieurs, pour les ingénieurs et les cadres moyens, pour les techniciens et les cadres inférieurs, pour le personnel d'exécution et le personnel rattaché à l'informatique (40). C'est ainsi, en tout cas, que l'on voit les évaluateurs à qui il a été demandé de déterminer pour chaque famille le pourcentage du temps consacré aux communications internes et externes. Il ne fait pas de doute que c'est dans le libre emploi du français dans les communications internes que se trouve pour les francophones le contrepoids nécessaire à l'obligation d'utiliser l'anglais pour communiquer à l'extérieur du Québec. Notre proposition sur la diffusion du français comme langue des communications internes des entreprises trouve ici sa pleine et entière justification. La contrainte linguistique du milieu nord-américain est si forte dans les secteurs d'activité ouverts sur le continent, qu'on ne peut la contrebalancer que par une entière liberté des francophones d'utiliser leur langue dans les communications internes des entreprises. C'est un prix que doivent payer les entreprises établies au Québec pour que les jeunes francophones acceptent comme normal d'apprendre et d'utiliser l'anglais, et de faire carrière dans les établissements où leurs prédécesseurs ont dû parfois sacrifier plus qu'il ne fallait leur langue, et même leur culture.

La politique linguistique que nous proposons en est une de contrepoids. Entre le français et l'anglais, dans les secteurs d'activité de pointe, la partie n'est pas égale. On ne peut rétablir l'équilibre qu'en donnant aux francophones d'abondantes occasions d'utiliser leur langue. A ce compte, ils acquerront cette attitude de neutralité affective devant l'anglais qui les mettra en situation d'accorder à cette langue toute l'attention qu'elle mérite pour qui veut faire carrière dans des secteurs où la technologie et l'innovation viennent des Etats-Unis, et dans des entreprises où la langue de la coordination administrative continentale est l'anglais.

Nous recommandons au gouvernement d'intensifier l'enseignement de l'anglais dans les écoles de langue française parallèlement à la mise en oeuvre de sa politique linguistique.

NOTES

- Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Livre III, b. Le monde du travail, Le secteur privé, p. 1022.
- Enquête conduite à la demande de la Commission par l'Institut International d'Economie Quantitative de quelque 2000 cadres de l'entreprise privée, surtout manufacturière.
- On ne pourrait légitimement comparer nos résultats à ceux dont a fait état la Commission fédérale que si les échantillons étaient eux-mêmes comparables, de même que la façon de définir un francophone et un anglophone. Quoiqu'il en soit des pourcentages, la tendance reste la même d'une enquête à l'autre.
- L'économiste Albert Faucher a décrit le caractère continental de l'économie du Québec dans un article intitulé: "Le caractère continental de l'industrialisation du Québec", dans *Recherches Sociologiques*, Vol. VI, no 3, sept.-déc. 1965.

5. L'Office de la langue française, s'y est attaché ces derniers mois avec un succès certain. Mais l'opération est longue et coûteuse, et peut-être y a-t-il lieu d'insérer ces actions particulières dans une politique générale, ce qui permettrait aux entreprises d'apporter une collaboration plus active puiquée des objectifs généraux auraient été définis, qui pourraient servir de cadre de référence.

6. Inventaire établi par Me Claude-Armand Sheppard, à la demande de la Commission.

7. Voir les mémoires présentés à la Commission par les entreprises industrielles, commerciales et financières.

8. Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Livre III, Le monde du travail, tome 2. Le secteur privé, p. 532-533.

9. Enquête conduite par M. Jean-Claude de Brouwer, à la demande de la Commission, sur "Ce que pensent les élites économiques du Québec du français comme langue de travail".

10. Enquête confiée à la maison de Sondage d'opinion du Québec (International Surveys Limited), et conduite par M. Jean-Claude de Brouwer. Nous référons également au rapport de synthèse sur la langue de travail, préparé par M. Pierre Laporte, directeur de la recherche, à la Commission.

11. Pour juger des effets du cadre constitutionnel sur l'épanouissement et la diffusion du français, nous renvoyons à la trame du rapport qui porte sur les droits linguistiques. Enquête sur "Ce que pensent les élites économiques du Québec sur le français comme langue de travail", op. cit.

12. Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Livre III, 3e partie, le secteur privé, paragraphe 1307, p. 580.

13. Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Livre III, 3e partie, le secteur privé, Chapitre XIV, Politiques de certaines entreprises touchant la langue de travail, pp. 546-572.

14. Nous référons ici au rapport de synthèse sur l'enseignement des langues secondes aux cadres non-francophones de l'entreprise privée, préparé à la demande de la Commission, par M. Lorne LaForte.

15. Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, Livre I, Les langues officielles, par. 11.

16. Ibid.

17. Enquête poursuivie à la demande de la Commission par M. André Déom.

18. Dans notre exposé sur la francophonisation, nous référons au rapport de recherche préparé sur cette question par l'Institut International d'économie Quantitative de Montréal, sous la direction de MM. Dagenais et Inagaki et au rapport de synthèse sur la langue de travail préparé par M. Pierre Laporte, directeur des recherches à la Commission.

19. Par l'Institut International d'économie Quantitative de Montréal.

20. La population actuelle ainsi que la demande et l'offre annuelle ont été établies par les soins de l'Institut International d'économie Quantitative de Montréal, à la demande conjointe du ministère de l'Éducation du Québec et de la Commission.

21. Jacques Dofny, *Les ingénieurs canadiens-anglais et canadiens-français à Montréal*, étude préparée à la demande de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

22. Enquête exécutée par le Service de la documentation de la Commission.

23. Estimation établie à la demande de la Commission par l'Institut d'économie Quantitative de Montréal.

24. Le coût de l'opération assumé par l'Office de la langue française lors de l'implantation de la Golden Eagle, près de Québec, montre à l'envi qu'il faut en cette matière procéder de façon sélective et non globale.

25. Nous utilisons ici les renseignements fournis par M. Marcel Paré, directeur de la Banque de terminologie de l'Université de Montréal et superviseur de recherche à la Commission.

26. Enquête conduite par M. Morido Inagaki de l'Institut International d'économie Quantitative de Montréal.

27. Nous avons eu communication des études faites par l'Office, grâce à la bienveillance du ministre de l'Éducation.

28. Un des résultats les plus heureux des enquêtes de l'Office est de démontrer que la très grande majorité des communications dans les établissements étudiés sont d'ordre interne, et pourraient se faire en bonne partie en français avec un personnel compétent dans cette langue.

29. On trouvera en annexe un organigramme établissant la place et les relations entre chacun de ces organismes ou services.

30. Loi du ministère des Affaires culturelles.

31. Nous référons ici à l'inventaire des droits linguistiques établi par Me Claude-Armand Sheppard, à la demande de la Commission.

32. Me Philip Cutler, Code du travail du Québec annoté, Montréal, 1970, pp. 335-356.

33. Nous référons à l'inventaire des droits linguistiques effectué par Me Claude-Armand Sheppard, à la demande de la Commission.

34. Nous référons ici à l'enquête conduite par la Commission par M. Jean-Claude de Brouwer sur "Ce que pensent les élites économiques du Québec du français comme langue de travail".

35. M. Marcel Bélanger, *Revue Commerce*, août 1972.

36. Nous signalons que les Forces armées canadiennes ont préparé une terminologie et un dictionnaire des termes techniques adapté non seulement aux choses militaires, mais aussi aux techniques et métiers divers, et qui pourraient donc être utilisés dans tous les secteurs d'activité.

37. Sous la direction de M. André Déom, de la Maison Ducharme, Déom et Associés.

38. Les prévisions sont contenues dans le rapport de la Commission nationale de la Technologie, de l'Automation et du progrès économique sur *La Technologie et l'économie américaine*, (février 1966).

39. Enquête faite par le personnel de la Commission auprès des étudiants francophones du secondaire et du pré-universitaire.

40. Rapport Déom, pp. 201-300.

ACHATS
Achetez ski "Kneissel White Star", bon état. 190 cm. Tél.: 274-5251. 19-2-73

A VENDRE
LE PARRAIN
Vous aimez le film ? ... vous aimerez le roman qui l'a inspiré.
488 pages - prix rég.: \$8.10
Notre prix: \$6.20
Librairie Place de Paris, C.P. 27, Station Outremont, Montréal 154. 17-2-73

ANTIQUITES A VENDRE
ARMOIRES EN PIN, table et chaises canadiennes. Tél.: après 6 p.m. 1-584-2631. 19-2-73

ANTIQUITES DEMANDEES
ANTIQUITES TOUTES SORTES (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774. J.N.O.

APPARTEMENTS A LOUER
OUTRE-MONT: grand 6 pièces ensoleillées, réfrigérateur-cuisinière, eau chaude, chauffage, taxe d'eau payée. \$160. 1310 Lajoie, coin Outremont, près arrêt d'autobus. Tél.: 272-9922 ou 277-7633. 19-2-73

ST-ANDRE 3756: 2-4, meubles, chauffés, près métro Sherbrooke et parc Lafontaine. \$60 à \$100, par mois. Tél.: 525-4272 21-2-73

APPARTEMENTS A LOUER
Espace à louer dans un superbe centre DOMICILIAIRE et COMMERCIAL

Espaces pour bureaux (avocats, médecins, hommes d'affaires, etc.)
Face au MÉTRO LONGUEUIL. UNE PASSERELLE CLIMATISÉE RELIE LES ÉDIFICES À LA STATION

PORT de MER
101, Place Charles-Lemoyne
Tél. 670-6391 • 670-6395

COTE-DES-NEIGES: 3390 Barclay, 3 1/2 pièces, chauffées, eau chaude, cuisinière, réfrigérateur, 1er étage, demi sous-sol. \$75. Tél.: 733-2087. 17-2-73

OUTRE-MONT
50 WILLOWDALE NOUVEL IMMEUBLE
● Immeuble en béton, insonorisé
● 2 ascenseurs - balcons
● Taxes payées, sundeck
2 1/2 - \$140.
3 1/2 - \$170.
Tél: 273-4451
J.N.O.

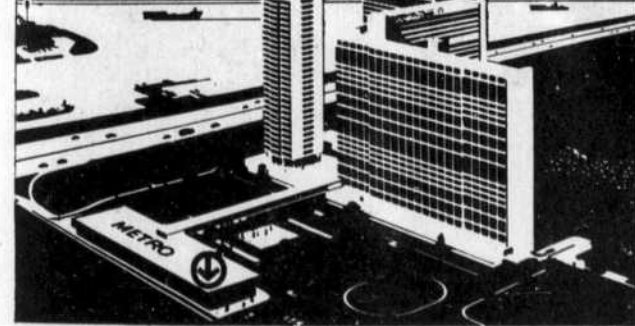
APPARTEMENTS A LOUER

une ville sous un toit
PORT de MER
101, PLACE CHARLES-LEMOYNE
FACE AU MÉTRO LONGUEUIL

3 1/2, 4 1/2, 5 1/2 PIÈCES
VOUS SEREZ RAVI DE NOS PRESTIGIEUX "PENTHOUSES"

De votre demeure... un panorama magnifique. Dans votre demeure... le calme... la splendeur... la joie de vivre!
PORT de MER... L'ÉLITE DU GRAND MONTRÉAL!
● Les commodités... nous les avons toutes!
● Les avantages... nous les avons tous!

L'ACCÈS À TOUT PAR NOTRE PASSERELLE CLIMATISÉE MENANT AU MÉTRO!
PORT de MER... un paradis!
RENOUVELEMENTS: 679-6010 17-2-73



APPARTEMENTS A LOUER

UNE "PETITE VILLE" DES PLUS MODERNES

ROCKHILL
Visites: de 11h. à 21h. tous les jours en fin de semaine, de 11h. à 18h.
4858 Côte-des-Neiges 731-6444
Propriété de Gestion Manulife (Québec) Ltée.
Filiale de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers 17-2-73

HOMMES DEMANDES

Collège du Vieux Montréal SERVICES PÉDAGOGIQUES
Trois (3) techniciens en administration, classe II
fonctions:
Sous la direction du coordonnateur de l'Éducation des adultes, le technicien en administration contribue à organiser et à superviser l'organisation scolaire dans l'un des pavillons ou à enseigner aux adultes est diplômé.
Il prépare et tient à jour les feuilles de rapport relatives aux opérations propres à l'enseignement des adultes.
Ses heures de travail se situent entre 15h30 et 22h30 la semaine et entre 8h30 et 12h30 le samedi.
qualifications:
Posséder un diplôme d'études collégiales professionnelles en techniques administratives (DEC), ou posséder un diplôme ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.
saire:
Selon les normes du ministère de l'Éducation (nouvelle convention) (minimum - maximum: \$6,185 - \$7,126)
Faire parvenir ses demandes et curriculum vitae avant le 23 février 1973 au:
DIRECTEUR DU PERSONNEL
collège du Vieux Montréal
200 ouest, rue Sherbrooke, Montréal C-72-291 17-2-73

APPARTEMENTS A LOUER
OUTRE-MONT: 2 1/2 - 3 1/2, modernes, chauffés, avec ascenseur, grandes pièces, endroit calme. Prix: \$135 - \$145. 2125 Boul. Edouard-Montpetit, près Bellingham. Pour visiter voir concierge. 28-2-73

LES DAUPHINS
NOUVELLE TOUR D'APPARTEMENTS
Face au parc Lafontaine, av. Papineau au nord de Sherbrooke, Résidence luxueuse de 28 étages. Ambiance calme. Piscine ouverte à l'année. Terrasse-soleil. Appartements de 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2 pièces, tout avec superbe balcon.
RENOUVELEMENTS 17-2-73 522-1777

AMEUBLEMENTS A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 212 Beaubien est. Tél.: 276-9067. 2-4-73

VENTE TRANS-CANADA INC., liquidateur de marchandise de toutes sortes: tapis, sets de chambre, sets de salon, matelas, bicyclettes, hockey, équipement de bureau, etc. Tél.: 272-3195 - 222 est, Beaubien. 1-3-73

ARTICLES A VENDRE

TAPIS, magnifiques dessins orientaux, couleurs attrayantes; 9' x 12', 8' x 10', 6' x 9'. Aussi tapis de passage, jamais utilisés. Aubaine véritable. Appelez 739-0162. 19-2-73

MASTER EXERCYCLE: bicyclette électrique, modèle original, active circulation du sang, autres fonctions organiques, système nerveux. Recommandé en physiothérapie. A moitié prix. Tél.: 274-5028 ou 672-2211 poste 326. 19-2-73

AUTOS A VENDRE

CITROËN
Nous sommes spécialistes, réparation générale, estimé gratuit, pièces neuves et usagées pour tous modèles.
Tél.: 669-3825 17-2-73

DATSUN 1972, 1600 CC, 4 portes, standard, 13,000 miles, radio AM-FM, tack-o-m. Tél.: 332-4710. 17-2-73

DATSUN
BALANCE 1972
NEUVE
Berra Automobile Inc., 11,933, Boul. Laurentien, Cartierville, Montréal. Tél.: 332-4710. 10-2-73

AUTOS A VENDRE
CONTINENTAL MARK IV, 1972, intérieur-extérieur blanc, millage: 33,000 miles, très bonne condition. Prix: \$8,500, minimum comptant \$3,000. Téléphonez à Francine Achard: 866-2874. 17-2-73

MEILLEURE ALLOCATION POUR VOTRE ÉCHANGE
VOLVO 544 Parfaite condition \$1,295.
VOLVO 1967, 123GT Bonne condition \$895.
VOLVO 1968, 142S Propre \$1,295.
VOLVO 1968, 1800S Excellente condition \$2,095.
up-town
400, boul. DÉCARIE, (Nord boul. Métropolitain) 748-8807 10-2-73

A VENDRE OU A LOUER

CAMP D'ENFANTS à vendre ou à louer, équipe, logement 100 personnes selon normes légales, moitié bâtiments calorifuges; 60 miles Montréal, Laurentides, Lac artificiel, 50 acres de montagne, pourrait être utilisé centre loisirs, hôtel, motel, restaurant. Vue magnifique, aucune pollution. Tél.: 769-1429 ou 819-472-3552. 17-2-73

BUREAU A LOUER

SHERBROOKE EST
Bureau de 4 pièces, chauffées avec air climatisé. Idéal pour professionnels ou commerce import-export.
Pour rens: 351-1340
Visites entre 10:00 et 8:00 p.m. 17-2-73

Édifice à bureaux pour professionnels et hommes d'affaires.

● 1 étage au complet divisé 2,500 pieds environ au 3ième
● 2 petits bureaux au rez-de-chaussée, 450 pieds environ.
Air climatisé - ascenseur - stationnement - près station métro Sherbrooke.
La Laurentienne Co. Mutuelle d'Ass.
822 est, rue Sherbrooke, Montréal. Tél.: 418-688-3591 (frais virés) 21-2-73

ADJOINTE

Bilingue et parfaite dactylo.
Qualités essentielles:
- Ponctuelle - attentive aux détails - intelligente - ordonnée et soignée dans l'exécution du travail qu'on lui confie.
Salaire: selon compétence.
Ecrire à: A.M.C.O., 750 boul. Laurentien, Bureau 127, Montréal 379. 17-2-73

FEMMES DEMANDES

Secrétaire - STENO - DICTAPHONISTE
Centre-ville
Siège social d'une entreprise manufacturière d'importance. Pour le Secrétaire et Conseiller juridique de cette société.
- Expérience en secrétariat légal serait un grand avantage
- bilingue avec connaissance approfondie du français.
Salaire: selon compétence
Tél: 849-2131, poste 47 19-2-73

HOMMES DEMANDES

LIVRAISON À DOMICILE
OCCUPATION
- Permanence et plein temps.
- Distribution du journal aux abonnés d'un quotidien du matin et autres tâches qui s'y rapportent.
- Rémunération intéressante.
QUALIFICATIONS:
- Mise soignée et bonne présentation.
- Méthodique, alerte, responsable.
CONDITIONS:
Posséder un véhicule en bon état de fonctionnement.
MENTIONNER:
Nom - Adresse - Téléphone - Âge - Emploi actuel - Marque et année du véhicule.
En écrivant à:
"Livraison à Domicile"
Case postale 6033,
Montréal 101, P.Q.
"Nous communiquerons avec chaque correspondant!"
J.N.O.

HOMMES ET FEMMES DEMANDES

TECHNICIEN(NE) DIPLOMÉ(E)
Laboratoire médical; section microbiologie
Pour entrevue téléphoner à:
Hôtel-Dieu de Montréal,
3840, St-Urbain,
Tél.: 844-0161 poste 436 17-2-73

BUREAU A LOUER
4,000 P.C. d'espace de bureau, magnifiquement divisé, endroit excellent au 2215 est, rue Jean-Talon. Idéal pour compagnies d'assurance, finance, salle de montage, médecins, avocats, etc. Prix raisonnable. Tél.: 739-5217 ou 274-3583. Demandez Waddie Ayoup. 16-3-73

EDOUARD-MONTPETIT (Decelles)
15 pièces, bas, pour bureau - groupe de professionnels.
Tél: 737-3150 735-5588 17-2-73

CHALET A LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: luxueux Bavarois, Tyrol, 5 1/2, chauffés, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, T.V. Semaine, (aussi location été, piscine, équitation). Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-3-73

MONT-TREMBLANT: bord l'eau, luxueuse maison canadienne, 4 chambres coucher, vivre 30' x 25' immense foyer, cuisine modernisée, lave-vaisselle, 2 toilettes semaines - ski, saison - été. Tél: 731-0463. 17-2-73

CHAMBRES ET PENSIONS

RESIDENCE LUXUEUSE, idéale pour retraités, seul ou couple à partir de \$250. Endroit tranquille, salle de séjour, téléviseur, excellente nourriture, vie familiale, soins professionnels. Tél.: 325-7741. 19-2-73

COMMERCES A VENDRE

PHARMACIE: établie depuis 20 ans, située à côté bureau des Affaires sociales et de centres médicaux. Tél. Valleyfield soir 373-4330. 19-2-73

COURS PRIVÉS

LANGUE CHINOISE, privé ou en petit groupe par professeur chinois avec disciplines linguistiques et expériences en Chine et au Canada. Tél.: 725-9481. 17-2-73

DEMANAGEMENTS

ROUSSILLE TRANSPORT déménagement local, longue distance, service outre-mer. Emballage entreposage. 725-2421. 19-2-73

DIVERS

DRAPERIES et valances sur mesures, couvre-lits, voiles plein jour Cornell, filets, dralon, velours. Pôles et installation. Service à domicile. Tél.: 729-8331. 19-2-73

BOEUF DE L'OUEST: 75c. la lb. Informations 935-5268. 17-3-73

ENTREPRENEURS
MEMO CONSTRUCTION (1964) L.T.E.E. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redresseurs planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

BRIQUE, foyer, pierre, ciment, cheminée, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation, enrayons eau des murs. Renovations. Assurance incluse. Estimation gratuite. Tél: 642-4077. 1-3-73

SECRETARE LEGALE

Steno-dactylo, français surtout, ayant plusieurs années d'expérience légale, pour bureau d'avocats. Bon salaire.
Tél: 849-1143 ou 487-6989 17-2-73

FEMMES DEMANDES

EMPOI D'ETE: Assistante à la programmation. Age 20-30 ans. Camp de vacances - fillettes, 6 à 10 ans Prévoir et élaborer activités pour campeuses. Travailler en équipe. Expérience avec les enfants. \$250, par mois. Tél.: 625-3948. 17-2-73

Infirmières et garde-malades auxiliaires licenciées demandées pour la relève dans les hôpitaux et pour cas privés. Appelez Comcare, 932-1481. 20-2-73

REPRESENTANTES bilingues avec auto. Vente de publicité auprès manufacturiers et grossistes. Nous vous entraînons. Grosse commission. Tél.: jour 389-1673, soir 331-6788. 26-2-73

HOMMES DEMANDES

JEUNE HOMME bilingue (avec expérience de travail avec le public), 25-30 ans, demandé pour travail à plein temps comme gérant ou assistant-gérant pour salons de cinéma. Appelez R. Smith, 849-2384. 17-2-73

HOMME SERIEUX, 40 ans et plus pour de courts voyages dans région de Montréal. Pour contacter clients, doit être bilingue. Nous entraînons. Ecrire par avion à: S.S. Dickerson, Prés. South-western Petroleum, Box 789, Ft. Worth, Texas, U.S. 17-2-73

REPRESANTANT

26 à 35 ans pour territoire Montréal. Salaire de base, voiture fournie, avantages sociaux. Adresse curriculum vitae à:
CASE 21, LE DEVOIR 19-2-73

PROPRIETES A VENDRE

POUR RÈGLEMENT DE SUCCESSION
Propriété Boul. PIE IX
Entre Boyce et Hochelaga, près du site des Jeux Olympiques et du futur métro. Construction solide et soignée, 6 logements dont le principal au 1er étage comprend 10 pièces et sera libre le 1er mai.
Tél.: jour: 526-4411
soir: 274-5313 17-2-73

GRAND COTTAGE À N.D.G.

AVENUE GREY: 10 minutes du centre-ville, cottage, 10 pièces. Rez-de-chaussée: hall d'entrée, salon, salle à manger, bibliothèque-bureau, cuisine ensoleillée (9' x 18'), toilette. Etage supérieur: 4 chambres à coucher, 2 salles de toilettes. Sous-sol: rénové en salle familiale (24' x 18'), foyer, salle de bain, autres pièces; planchers et boiseries pleine chêne. Le tout modernisé et en excellente condition. Garage détaché - 2 voitures. Petit jardin.
Prix: \$42,500. Aucun agent.
Sur rendez-vous: 876-5448 le jour 486-9516 ou 486-6098 soir et je me moine. 17-2-73

OUTRE-MONT

Maison bien située, 9 pièces. Diplôme transféré.
Tél: 845-3151 N. D'Angelo
IMMEUBLES ZURICK
courtiers 17-2-73

CHERRIER: belle résidence, pierre, 3 étages, 17 pièces ou 9 et 8 pièces, meublées, garage, gros revenu, disponible. Propriétaire 521-6906 17-2-73

ST-BRUNO: Exclusif, cottage campagnard, situé dans un voisinage agréable. 10 extra grandes pièces, 5 chambres, 2 salles de bains, vivre et salle familiale avec 2 foyers naturels. Intérieur murs lambrissés de bois de pin. Terrain magnifique 16,000 pieds carrés. Prix: \$38,000. Janine Hudson, 653-2496 ou 653-2701. Immeubles Westgate, courtiers. 17-2-73

OUTRE-MONT

Chers propriétaires,
Je cherche des maisons dans les \$40,000 et \$50,000. Si vous avez l'intention de vendre, téléphonez-moi et je m'empresse de vous rencontrer.
Paule Prud'homme,
733-7175,
733-4592
ROYAL TRUST
courtiers 17-2-73

SERVICES DOMESTIQUES

JEUNES FILLES venant d'Angleterre et d'Espagne et jeunes femmes, disponibles au pair, comme gardiennes d'enfants, aides-ménagères, logées ou non. Pierre Malouin. 845-4101. 27-2-73

TAPIS-TUILES-PRELARTS

VENTE TRANS-CANADA INC., liquidateur de marchandise de faible de toutes sortes: tapis intérieurs-extérieurs, ensembles caoutchouc \$1.50 et plus. Aussi meubles. Tél.: 272-3195. 1-3-73

TERRAINS A VENDRE

BROMONT: magnifique terrain 100' x 200', quartier résidentiel exclusif. Près des facilités de ski et golf. Magnifique panorama. Conditions de paiement très raisonnables. Tél.: 671-9430 21-2-73

Banque de Montréal

Une hypothèque? Jusqu'à 95 p. cent de la valeur de votre future maison?

Bien sûr, si vous avez un emploi régulier et que vous n'êtes pas le budget familial outre mesure, nous pouvons vous prêter jusqu'à 95 p. cent de la valeur de votre maison... grâce à notre nouveau plan d'hypothèques ordinaires à prêt maximum. Voici comment les choses se passent:

Coût global de la maison	\$30 000	\$40 000	\$50 000
Vous pouvez emprunter	95%	95%	95% de \$40 000 75% de \$10 000
Nous pouvons fournir	\$28 500	\$38 000	\$45 500

C'est nous qui fournissons le plein montant. Pas besoin de trouver un second emprunt. Nos taux sont comparables, sinon inférieurs en certains cas, à ceux des autres maisons de confiance qui prêtent sur hypothèque. La Banque de Montréal veut vous aider à acquérir la maison de vos rêves facilement, et avec un minimum de comptant. Venez vous renseigner sur nos Hypothèques à prêt maximum. Vous l'aurez, cette maison!

La Première Banque Canadienne
Banque de Montréal

17-2-73

toronto

L'or en vedette

Les aurifères ont monté considérablement pour la seconde journée consécutive à la Bourse de Toronto, mais la plupart des autres secteurs ont fermé en baisse.

Le marché a été actif tout au long de la séance. L'indice des aurifères a fait une ascension de 5.09. La veille, il en avait fait une de 5.55. Il se situe ainsi à 221.66. Ces augmentations se produisent alors que le prix de l'or à Londres est en hausse.

Les pertes l'on emporté sur les gains par 340 contre 192 alors que 259 valeurs demeuraient inchangées. Le virement a été de 3.02 millions d'actions, au regard de 5.09 millions la veille, et le valeur totale des actions transférées se situe à \$29.51 millions, au regard de \$32.35 millions mercredi. Au nombre des secteurs qui ont le plus reculé, se trouvent les banques, les grands magasins, les pâtes à papier, et le bâtiment ainsi que les matériaux de construction. D'autre part, les boissons alcooliques, les produits chimiques, les mines industrielles et l'industrie alimentaire ont gagné du terrain.

Trois grands producteurs de cuivre ont annoncé une augmentation de trois cents dans le prix du cuivre sur le marché domestique, augmentation qui porte la livre de cuivre à 56 cents. Inco monte de 3-4 et atteint \$33.4, Hudson Bay Mining and Smelting monte de 1-8 et atteint \$23.1-8 et Noranda baisse de 1-2 et tombe à \$48.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of stock prices for various companies and sectors, including Industriels, Produits Chimiques, and Divers.

Table of stock prices for various companies and sectors, including Divers, Produits Chimiques, and Industriels.

l'actualité économique



Avis de rachat partiel

Aux détenteurs de débiteurs à fonds d'amortissement 8 1/2% série A échéant le 15 mars 1991 de Imasco Limitée

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE, conformément aux dispositions de l'acte de fiducie portant la date officielle du 15 mars 1971, entre Imasco Limitée (ci-après appelée la "Compagnie") et Montreal Trust Company (ci-après appelée le "Fiduciaire"), à titre de Fiduciaire, permettant la création et l'émission de débiteurs à fonds d'amortissement de la Compagnie, \$1,050,000, valeur nominale, de débiteurs à fonds d'amortissement 8 1/2% série A échéant le 15 mars 1991, de la Compagnie, portant les lettres et les chiffres distinctifs mentionnés ci-dessous et selon les valeurs nominales respectives mentionnées ci-dessous, à savoir:

Table listing debtors with columns for Numéro, Montant, and various identifiers.

Débiteurs muniés de coupons, en coupures de \$1,000 chacune portant le préfixe distinctif AY

Table listing debtors with coupons, including columns for Numéro, Montant, and various identifiers.

Débiteurs muniés de coupons, en coupures de \$25,000 chacune portant le préfixe distinctif AY qui ont été rappelés jusqu'à concurrence des montants respectifs suivants:

Table listing debtors with coupons, including columns for Numéro, Montant, and various identifiers.

Débiteurs immatriculés quant au capital et aux intérêts portant le préfixe distinctif AR qui ont été rappelés jusqu'à concurrence des montants respectifs suivants:

Table listing debtors with capital and interest, including columns for Numéro, Montant, and various identifiers.

noranda

AVIS DE DIVIDENDE

AVIS est donné par la présente qu'un dividende trimestriel de trente cents (30¢) l'action, en monnaie canadienne, a été déclaré par les administrateurs de la Noranda Mines Limited, payable le 15^e jour de février 1973.

Par ordre du Conseil d'Administration, R. C. ASHENHURST, Secrétaire

Toronto, Ontario le 12 février 1973

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

de LA SAUVEGARDE COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

Avis est donné, par les présentes, que l'assemblée générale annuelle de la Compagnie d'assurance sur la vie La Sauvegarde aura lieu le 15 mars 1973, à 10 heures de l'avant-midi, au Château Frontenac (salle de bal) Québec, aux fins suivantes:

- 1- Prendre connaissance du rapport financier annuel
2- Élire les administrateurs
3- Nommer les vérificateurs
4- Se prononcer sur toutes autres questions concernant la Compagnie qui pourraient être légalement apportées devant l'assemblée.

Par ordre du Conseil d'Administration, André Gariépy, Secrétaire

Montreal, le 16 février '73.

ont été choisis par tirage au sort, par le Fiduciaire, pour rachat (en totalité ou en partie) le 15 mars 1973, aux fins du fonds d'amortissement seulement et que lesdites débiteurs ou la partie respective de la valeur nominale des débiteurs choisis, seront payés par présentation et remise desdites débiteurs (avec les coupons d'intérêt y afférents échéant après le 15 mars 1973, dans le cas des débiteurs qui ne sont pas immatriculés quant au capital et aux intérêts) au gré du détenteur, à toute succursale au Canada de La Banque Royale du Canada. Le coupon échéant le 15 mars 1973 doit être détaché de la débiteur avant d'être présenté et le détenteur doit l'encasser de la façon habituelle. L'intérêt sur les débiteurs immatriculés quant au capital et aux intérêts sera payé de la manière habituelle. Advenant qu'une partie seulement d'un droit de recevoir, sur présentation et remise de cette débiteur, le détenteur lui soit payable en raison de ce rachat, et le fiduciaire certifiera et livrera des lors à ce détenteur, sans frais pour ce dernier, une ou plusieurs des nouvelles débiteurs à fonds d'amortissement 8 1/2% série A échéant le 15 mars 1991 de la Compagnie, d'une valeur nominale globale égale à la partie non rachetée de la valeur nominale de la débiteur ainsi remise.

AVIS EST DE PLUS DONNÉ PAR LES PRÉSENTES QUE, conformément aux dispositions dudit acte de fiducie, tous les intérêts sur les débiteurs ainsi rappelés pour rachat ou sur la partie de ces débiteurs devant être rachetés cesseront de courir à compter du 15 mars 1973 et les coupons d'intérêt devant s'accumuler après cette date sur lesdites débiteurs seront nuls.

FAIT À MONTRÉAL, le 9 jour de février 1973.

Table listing debtors with columns for Numéro, Montant, and various identifiers.

Dernière chance d'épargner sur votre impôt de 1972.

Pour vous montrer comment, ces bureaux restent ouverts, en plus des heures habituelles:

samedi le 17 février

Un amendement à la Loi de l'impôt sur le revenu vous permet de déduire jusqu'à \$4000 de votre revenu annuel, gagné et imposable en 1972.

Ceci, pourvu que vous ayez fait enregistrer un contrat comme plan d'épargne-retraite avant le 28 février 1973.

La Métropolitaine vous offre de nombreux plans enregistrables qui vous permettront d'appliquer les dollars non imposables à la constitution d'une rente de retraite.

Venez nous voir ou appelez-nous avant la fin de février.

- 8607 St-Laurent, Montréal... 381-6211
1580 Mansfield, Montréal... 288-0131
1070 ave. Bélanger, Montréal... 273-2408
5000 ave. Ste-Anne, Montréal... 849-8021
1600 Le Caribou, Ville de Laval (Chomedey) 681-2586
5835 Verdun, Suite 200, Verdun... 769-8574
3500 Parc Lafontaine, Ch. 405-412, Montréal 527-8641
Centre Langelier, 7373 Langelier, St-Léonard 254-4945
6 Desaulniers, St-Lambert... 672-2730
345 Victoria, Westmount... 489-9358



Cent ans au service des Canadiens

Les indices de Toronto

Table showing various indices like Industriels, Aurifères, Métaux, and Pétroles with their respective values and changes.

L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS

AVIS est par les présentes donné que l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des membres de L'ASSURANCE-VIE DESJARDINS sera tenue le mercredi, 14 mars 1973, à 14h00, au Château Frontenac, à Québec, pour recevoir et vérifier le rapport annuel de la compagnie et le rapport des vérificateurs; pour procéder à l'élection des administrateurs et au choix des vérificateurs; pour ratifier les règlements et résolutions adoptés et les actes posés par les administrateurs et officiers de la compagnie depuis la dernière assemblée générale annuelle; pour discuter toute autre question qui pourra être soumise à l'assemblée.

Date à l'ordre, le 1er février 1973. Le secrétaire de la compagnie, Michel St-Cyr.

Montréal
Marché terre

Tous les secteurs ont flechi jeudi à la Bourse de Montréal et l'activité n'y a pas été très grande.
Le virement combiné de la Bourse de Montréal et de la Bourse Canadienne a été de 1.550.000 actions, au regard de 1.611.000 la veille.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with columns: Ventes Haut Bas Ferm. Ch., listing various stocks and their prices.

Bourse canadienne

Table with columns: Ventes Haut Bas Ferm. Ch., listing various stocks and their prices.

Les indices de Montréal

Table with columns: Indus., Serv. publ., Banques, Comb., Papiers, showing index values and changes.

Sur les marchés monétaires
La ruée sur l'or se poursuit

Les remous sur le dollar s'apaisent; la devise américaine trouve peu à peu sa place sur les grands marchés occidentaux vis-à-vis des monnaies par rapport auxquelles elle a été dévaluée.

Production d'or

En décembre dernier, la valeur de la production d'or, calculée au prix moyen payé par la Monnaie royale canadienne, était de \$6.240.824 contre \$5.876.593 un an plus tôt.

Sur le front des négociations après la réunion de Bruxelles et à de nouveau fortement baissé à Tokyo.

A Francfort, en revanche, le dollar s'est raffermi, de 2.9360 DM à 2.9430 DM sur le marché officiel, mais cette reprise serait due aux rumeurs concernant l'introduction d'un intérêt bancaire négatif sur les dépôts des non-résidents.

Sur les places financières, les marchés des changes européens et japonais restent neutres, même après la dévaluation de la monnaie américaine, et la faiblesse persistante du dollar ainsi que les nombreuses fluctuations semblent témoigner que la confiance n'est pas revenue.

Eaton gèrera les valeurs des Services financiers Lifetime

Une entente de principe pour vendre certaines valeurs des Services financiers Lifetime aux services financiers Eaton a été annoncée hier par M. Allan A. Martin, président des Services financiers Lifetime et M. W. H. Zimmerman, président des sept fonds d'investissement que la Lifetime gère.

Baisse du \$ can.

Le dollar américain, le dollar canadien a reculé de 5-16 par rapport au dollar américain. Il y avait \$0.99 5/8 canadiens. La livre sterling a perdu 1/16-1/16 par rapport au dollar. Elle y vaut \$2.43 7/16.

new york
Léger recul

Les cours ont de nouveau terminé en baisse jeudi au New York Stock Exchange, mais leurs pertes n'ont pas revêtu l'ampleur de celles de la veille.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table with columns: Ventes Haut Bas Ferm. Ch., listing various stocks and their prices.

fonds mutuels

Table with columns: FONDS, OFF., DEM., listing various mutual funds and their performance.

les dividendes

Table listing dividend payments for various companies like British American Bank, Chrysler Corp., etc.

L'argent

TORONTO - Handy and Harman of Canada Ltd. évalue l'argent canadien, jeudi, à \$2,501 l'once de Troyes.

NOMINATION CHEZ IAC

J. Harold Dionne, IAC Limited annonce la nomination de M. J. Harold Dionne au poste de directeur régional de l'expansion des affaires dans la division des services industriels de la compagnie.

Bourse américaine

Table with columns: Ventes Haut Bas Ferm. Ch., listing various US stocks and their prices.

LES MINES DE CUIVRE GASPÉ LIMITÉE

AVIS EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE qu'un dividende intermédiaire de dix-cent dix-cent (70¢) d'action a été déclaré payable le 16e jour de mars 1973 aux actionnaires inscrits au livre le 23e jour de février 1973.

Reygo Vacuum INC. 12080, boul. Laurentien MONTREAL, QUE. 334-4562. Includes an image of a vacuum cleaner.

CADILLAC 1973 Coupé de ville. \$15900 PAR MOIS. Includes an image of a Cadillac car.

Main Line Auto Leasing du Canada Ltée. 3585 RUE BERRI, MONTREAL. Includes an image of a car.

L'indice Dow Jones

Table with columns: Ouv., Haut Bas, Clôt., Chang., listing Dow Jones index values.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

AVIS D'ABANDON DE CHARTE-PRÉNEZ AVIS que la compagnie "AGENCE CHEVALIER LÉVITEZ" demandera au Ministère des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives de la Province de Québec la permission d'abandonner sa charte.
Montréal, le 13 février 1973.

ASSISTANCE JUDICIAIRE COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)
No: 12-48886-73
Dane Fernande Major, ménagère, résidant et domiciliée au 433, 3ème Avenue, Laval-Ouest, Laval, District de Montréal.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 9 février 1973 à la BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LESTER COHEN opérant sous le nom de LESTER SALES REG'D a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 7ème jour de février 1973 sous le numéro 248-491.
Ce 12ème jour de février 1973
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

Bep et Ellie Guidolin ne pèrègrineront plus

BARRIE, Ont. (d'après PC) — La ville de Boston demeurera chère pour toujours dans le cœur d'Armand "Bep" Guidolin et de son épouse Ellie. C'est là en effet, qu'ils se sont rencontrés pour la première fois, dans un ascenseur; qu'elle fit ses débuts professionnels comme patineuse artistique dans la troupe des Ice Capades; qu'il disputa son premier match au hockey professionnel; qu'il est devenu instructeur d'une équipe de la Ligue Nationale de hockey pour la première fois.

Au hasard des nouvelles

L'INAUGURATION OFFICIELLE du Palais des glaces de Saint-Bruno-de-Montarville, sur la rive-sud, aura lieu dimanche après-midi. Le service des Loisirs de la ville a prévu, à cette occasion, des cérémonies dignes du nouvel amphithéâtre situé sur le boulevard Clairevue, juste à l'est de la rue Goyer.

44 EQUIPES DE HOCKEY du nord-ouest québécois ainsi que des régions nord-est et sud de l'Ontario, sont inscrites au 12ème tournoi annuel minime du club Kiwanis de Noranda, lequel aura lieu du 22 au 25 février prochain dans les deux amphithéâtres de Rouyn-Noranda, villes des Jeux d'été du Québec 1973. Les formations ont été réparties en six catégories, dont les vainqueurs devront s'affronter pour déterminer un champion. L'équipe de West Ferris (Ont.), titulaire de l'an dernier, n'est pas inscrite cette saison. Par contre, Ottawa, Weston, en banlieue de Toronto, Pembroke, Timmins, North Bay, Maniwaki et Smiths Falls, entre autres, y seront représentées. Les quelque 600 jeunes de 11 et 12 ans, participant à la compétition seront tous logés dans des familles des villes-sœurs.

VILLE DE MONTREAL
Expropriation et possession préalable, aux fins de rénovation urbaine, d'une partie du lot 18 situé au sud-ouest de la rue Panet et au sud-est de la rue Notre-Dame.
Plan P-115 Sainte-Marie - C.S.M. 1629

La Ville de Montréal donne, par les présentes, avis que le 5 avril 1973 à 10h30, au 7ème étage du 506 est, rue Sainte-Catherine, à Montréal, le Bureau des Expropriations de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles expropriés décrits ci-dessous et des dommages résultant de cette expropriation qui, selon les articles 955 et suivants de sa charte, a été décrétée par résolution du Conseil municipal le 27 septembre 1971 conformément au plan d'expropriation P-115 Sainte-Marie.

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)
No: 12-48886-73
Dane Fernande Major, ménagère, résidant et domiciliée au 433, 3ème Avenue, Laval-Ouest, Laval, District de Montréal.
Requérante
FERDINAND MENARD, de lieux inconnus, intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé FERDINAND MENARD est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été déposée à la Division des Divorces de la Cour Supérieure. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de comparaître et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requête procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accessoire que'elle sollicite contre vous.
MONTREAL, le 12 février 1973
WILFRID LEFEBVRE
REGISTRARE

Il pèrègrine
Guidolin fut échangé aux Black Hawks de Chicago par les Wings, et joua durant trois saisons avec les Hawks. De là, la famille se déplaça à Val d'Or (Québec), où il était joueur-instructeur d'une équipe senior, puis à Belleville, où il fut pilote des MacFarlands, une équipe senior qui fut appelée à représenter le Canada au championnat mondial amateur de hockey.

JOHN McDONOUGH, considéré comme l'un des meilleurs candidats au pays pour arbitrer durant les Jeux Olympiques de Montréal en 1976, vient d'être délégué par la Fédération de ballon-panier du Québec pour assister au 20ème stage européen pour arbitre de classe internationale, à Macolin (Suisse) du 19 au 22 février. McDonaugh, qui en est à sa 13ème année comme arbitre dans la région métropolitaine, est un orienteur au service de la commission scolaire de Dorval.

VILLE DE MONTREAL
Expropriation et possession préalable, aux fins de rénovation urbaine, d'une partie du lot 7 situé au sud-ouest de la rue Panet et au sud-est de la rue Notre-Dame.
Plan P-114 Sainte-Marie - C.S.M. 1619

La Ville de Montréal donne, par les présentes, avis que le 5 avril 1973 à 10h30, au 7ème étage du 506 est, rue Sainte-Catherine, à Montréal, le Bureau des Expropriations de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles expropriés décrits ci-dessous et des dommages résultant de cette expropriation qui, selon les articles 955 et suivants de sa charte, a été décrétée par résolution du Conseil municipal le 27 septembre 1971 conformément au plan d'expropriation P-114 Sainte-Marie.

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)
No: 12-48886-73
Dane Fernande Major, ménagère, résidant et domiciliée au 433, 3ème Avenue, Laval-Ouest, Laval, District de Montréal.
Requérante
JEAN-PAUL ST-PIERRE, d'adresse inconnue, intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie intimée, Jean-Paul St-Pierre, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Chance unique
Sa vraie chance survint un jour lorsque les Ice Capades se fractionnèrent et formèrent la troupe des Ice Cycles, dont elle devint la tête d'affiche comme soliste. Elle n'en continua pas moins de correspondre avec le jeune hockeyeur des Bruins.

DANIEL MARCOUX et Danielle Quenneville, du club aquatique du collège Marie-Victorin de Montréal, ont fait très belle figure aux récents championnats provinciaux de catégories en plongeon, disputés au Peps de l'université Laval de Québec. Marcoux a gagné au tremplin de 3 mètres de classe B ainsi bien qu'à celui de 5m de classe C, tandis que Danielle a triomphé à la tour de 5m de classe C après s'être classée 2ème, derrière la brillante Diana Quirk, de Pointe-Claire, sur tremplin de 3m en classe B.

VILLE DE MONTREAL
Expropriation et possession préalable, aux fins de rénovation urbaine, d'une partie du lot 7 situé au sud-ouest de la rue Panet et au sud-est de la rue Notre-Dame.
Plan P-114 Sainte-Marie - C.S.M. 1619

La Ville de Montréal donne, par les présentes, avis que le 5 avril 1973 à 10h30, au 7ème étage du 506 est, rue Sainte-Catherine, à Montréal, le Bureau des Expropriations de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles expropriés décrits ci-dessous et des dommages résultant de cette expropriation qui, selon les articles 955 et suivants de sa charte, a été décrétée par résolution du Conseil municipal le 27 septembre 1971 conformément au plan d'expropriation P-114 Sainte-Marie.

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)
No: 12-48886-73
Dane Fernande Major, ménagère, résidant et domiciliée au 433, 3ème Avenue, Laval-Ouest, Laval, District de Montréal.
Requérante
JEAN-PAUL ST-PIERRE, d'adresse inconnue, intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
La partie intimée, Jean-Paul St-Pierre, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

AVIS D'ABANDON DE CHARTE LA CIE DE PORTEFEUILLE D'ASSURANCE VÉRAL
DAME PIERRETTE GELINAS, ménagère, résidant et domiciliée à 41, Plateau Belmont, Repentigny, District de Mil.

LA FAIBLESSE du sport collectif universitaire au Québec est illustrée par les derniers classements nationaux au hockey et au ballon-panier. Dans la première discipline, les Georgians de l'université Sir George Williams, qui font classe à part dans la ligue du Québec, sont classés 3èmes et sont les seuls représentants québécois parmi les 10 meilleurs équipes. Au ballon-panier, les Warriors du collège Loyola, avec une pléiade de bons joueurs américains (au point où trois universités du circuit québécois refusent de les affronter), ne viennent qu'au 7ème rang.

VILLE DE MONTREAL
Expropriation et possession préalable, aux fins de rénovation urbaine, d'un emplacement composé d'une partie des lots 6 et 7 situés au sud-ouest de la rue Panet et au sud-est de la rue Notre-Dame.
Plan P-116 Sainte-Marie - C.S.M. 1621

La Ville de Montréal donne, par les présentes, avis que le 5 avril 1973 à 10h30, au 7ème étage du 506 est, rue Sainte-Catherine, à Montréal, le Bureau des Expropriations de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles expropriés décrits ci-dessous et des dommages résultant de cette expropriation qui, selon les articles 955 et suivants de sa charte, a été décrétée par résolution du Conseil municipal le 27 septembre 1971 conformément au plan d'expropriation P-116 Sainte-Marie.

COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)
No: 12-48886-73
Dane Fernande Major, ménagère, résidant et domiciliée au 433, 3ème Avenue, Laval-Ouest, Laval, District de Montréal.
Requérante
JEAN-GUY VAUGHAN, avocat, intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
Mes Grenier & Archambault, Avocats
249, rue Champlain
Saint-Jean, Qué.
PROCUREURS DE LA REQUÉRANTE

AVIS est par les présentes donné que LA CIE DE PORTEFEUILLE D'ASSURANCE VÉRAL, corporation légalement constituée en vertu de la Loi des compagnies, et ayant son siège social à Montréal, district de Montréal, fera application auprès du ministre des Institutions Financières, Compagnies et Coopératives pour obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.
DATE à MONTREAL, ce 13ème jour de février 1973.
L. ZLOSZEMENYI
Secrétaire

Steve Carlton gagne la ceinture Hickok pour 72

CHICAGO (AFP) — Steve Carlton, des Phillies de Philadelphie, lauréat du trophée Cy Young en tant que meilleur lanceur de la Ligue Nationale de baseball l'an dernier (27 victoires - 10 défaites), a été nommé hier meilleur athlète professionnel pour 1972 par l'institut Hickok de Chicago. Le jury est formé de journalistes et personnalités du sport américain.

VILLE DE MONTREAL
Expropriation et possession préalable, aux fins de rénovation urbaine, d'un emplacement composé d'une partie des lots 6 et 7 situés au sud-ouest de la rue Panet et au sud-est de la rue Notre-Dame.
Plan P-116 Sainte-Marie - C.S.M. 1621

La Ville de Montréal donne, par les présentes, avis que le 5 avril 1973 à 10h30, au 7ème étage du 506 est, rue Sainte-Catherine, à Montréal, le Bureau des Expropriations de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles expropriés décrits ci-dessous et des dommages résultant de cette expropriation qui, selon les articles 955 et suivants de sa charte, a été décrétée par résolution du Conseil municipal le 27 septembre 1971 conformément au plan d'expropriation P-116 Sainte-Marie.

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES CCL-73-10056 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 6 mars 1973

VILLE DE MONTREAL
Expropriation et possession préalable, aux fins de rénovation urbaine, d'un emplacement composé d'une partie des lots 6 et 7 situés au sud-ouest de la rue Panet et au sud-est de la rue Notre-Dame.
Plan P-113 Sainte-Marie - C.S.M. 1618

La Ville de Montréal donne, par les présentes, avis que le 5 avril 1973 à 10h30, au 7ème étage du 506 est, rue Sainte-Catherine, à Montréal, le Bureau des Expropriations de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles expropriés décrits ci-dessous et des dommages résultant de cette expropriation qui, selon les articles 955 et suivants de sa charte, a été décrétée par résolution du Conseil municipal le 27 septembre 1971 conformément au plan d'expropriation P-113 Sainte-Marie.

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES PMA-73-10068 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 6 mars 1973

VILLE DE MONTREAL
Expropriation et possession préalable, aux fins de rénovation urbaine, d'un emplacement composé d'une partie des lots 6 et 7 situés au sud-ouest de la rue Panet et au sud-est de la rue Notre-Dame.
Plan P-113 Sainte-Marie - C.S.M. 1618

La Ville de Montréal donne, par les présentes, avis que le 5 avril 1973 à 10h30, au 7ème étage du 506 est, rue Sainte-Catherine, à Montréal, le Bureau des Expropriations de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles expropriés décrits ci-dessous et des dommages résultant de cette expropriation qui, selon les articles 955 et suivants de sa charte, a été décrétée par résolution du Conseil municipal le 27 septembre 1971 conformément au plan d'expropriation P-113 Sainte-Marie.

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES PMA-73-10068 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 6 mars 1973

VILLE DE MONTREAL
Expropriation et possession préalable, aux fins de rénovation urbaine, d'un emplacement composé d'une partie des lots 6 et 7 situés au sud-ouest de la rue Panet et au sud-est de la rue Notre-Dame.
Plan P-113 Sainte-Marie - C.S.M. 1618

La Ville de Montréal donne, par les présentes, avis que le 5 avril 1973 à 10h30, au 7ème étage du 506 est, rue Sainte-Catherine, à Montréal, le Bureau des Expropriations de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles expropriés décrits ci-dessous et des dommages résultant de cette expropriation qui, selon les articles 955 et suivants de sa charte, a été décrétée par résolution du Conseil municipal le 27 septembre 1971 conformément au plan d'expropriation P-113 Sainte-Marie.

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES PMA-73-10068 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 6 mars 1973

VILLE DE MONTREAL
Expropriation et possession préalable, aux fins de rénovation urbaine, d'un emplacement composé d'une partie des lots 6 et 7 situés au sud-ouest de la rue Panet et au sud-est de la rue Notre-Dame.
Plan P-113 Sainte-Marie - C.S.M. 1618

La Ville de Montréal donne, par les présentes, avis que le 5 avril 1973 à 10h30, au 7ème étage du 506 est, rue Sainte-Catherine, à Montréal, le Bureau des Expropriations de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles expropriés décrits ci-dessous et des dommages résultant de cette expropriation qui, selon les articles 955 et suivants de sa charte, a été décrétée par résolution du Conseil municipal le 27 septembre 1971 conformément au plan d'expropriation P-113 Sainte-Marie.

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES PMA-73-10068 pour 10h30 a.m. heure de Montréal le mardi 6 mars 1973

Appel d'offres

SERVICE GÉNÉRAL DES ACHATS APPELS D'OFFRES

Pour obtenir la documentation nécessaire à la présentation de soumissions pour les projets ci-après décrits, écrivez ou téléphonez au:

Gouvernement du Québec, Ministère Industrie & Commerce, Service Général des Achats, Bureau des appels d'offres, Québec, Tél. 643-5438

IMPORTANT: Identifiez toujours le projet qui vous intéresse par son numéro de code et sa description, que ce soit par écrit ou au téléphone.

Projet	Description	Livraison
6656	2,200 cartons de 2 lbs de poudre noire xerographique	Entrepôt-Québec
6657	Impressions: 350,000 brochures "Le Québec Touristique" 72 pages, 4 couleurs	Québec
	Clôture des soumissions: 27 février 1973	3.00 p.m.
	Clôture des soumissions: 28 février 1973	3.00 p.m.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL, PAUL BRISSETTE

GOVERNEMENT DU QUÉBEC

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué., Canada

Un dépôt de soumission au montant de DOUZE MILLE DOLLARS (\$12,000), chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec, remboursable sous condition, doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 7 février 1973.

Direction des Contrats Bureau no. 809 HYDRO-QUEBEC 75 ouest, boul. Dorchester Montréal 128, Qué., Canada

Un dépôt de soumission au montant de TROIS MILLE DOLLARS (\$3,000) chèque officiel d'une banque à charte du Canada ou chèque visé tiré sur une banque à charte du Canada ou sur une caisse populaire, payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous conditions doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 6 février 1973.

PROVINCE DE QUEBEC VILLE DE DOLLARD-DES-ORMEAUX Règlement no 490

Avis public est par les présentes donné par les soussignés, Maire ET GREFFIER INTERIMAIRE de la Ville de Dollard-des-Ormeaux:

QU'UN règlement intitulé règlement no 490 "REGLEMENT POUR VOYANT A UN EMPRUNT AU MONTANT DE \$57,660.00 POUR L'ACQUISITION D'EQUIPEMENT POUR LE DEPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS." a été adopté par le Conseil de la Ville de Dollard-des-Ormeaux à son assemblée qui eut lieu le CINQUIEME jour de DECEMBRE, mil neuf cent soixante-DOUZE - (le 5 DECEMBRE, 1972).

QUE ledit règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter visées AU PREMIER PARAGRAPHE DE L'ART. 583 de la loi des Cités et Villes lors de l'assemblée publique qui eut lieu le VINGTIEME jour de DECEMBRE, mil neuf cent soixante - DOUZE - (le 20 décembre, 1972), conformément à la loi, et après avis public donné à cet effet.

QUE ledit règlement a reçu l'approbation du Ministère des Affaires Municipales du Québec, en date du 31 janvier 1973, et de la Commission Municipale du Québec, le 31 janvier 1973, et est maintenant déposé au bureau du Greffier, 4139, boul. des Sources, Dollard-des-Ormeaux, P. Qué., où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

DONNE à DOLLARD-DES-ORMEAUX, P. QUE. sous son seing et sceau de la Ville, ce DOUZIEME jour de FEVRIER, mil neuf cent soixante-TREIZE - (le 12 FEVRIER, 1973).

R.G. DEPPOURE - MAIRE
W.W. LANCASTER - GREFFIER INTERIMAIRE.

Banquiers au secours des Padres à San Diego

SAN DIEGO (PA) — Des banquiers ont décidé de se compromettre dans un effort collectif pour vendre suffisamment de billets de saison afin que les Padres de la ligue Nationale de baseball demeurent à San Diego.

Un groupe de 10 banques, en effet, a décidé d'expédier à 400,000 domiciles, en même temps qu'un carte de crédit ou le bilan mensuel, une formule spéciale d'achat de billets de saison et le calendrier 1973 à domicile des Padres.

HOCKEY
CE SOIR à 8 HEURES P.M.
LIGUE JUNIOR MAJEUR DU QUÉBEC SHAWINIGAN VS MONTRÉAL
Billets en vente maintenant
FORUM

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
ci-devant
Marion & Marion
2100, rue D'ARLIMOND
Montréal, 25 288-2152

RIEL, BISSONNETTE, VERMETTE & RYAN
Avocats et Procureurs
Tour de la Bourse
800 Square Victoria
Suite 2104 - Montréal 115

Maurice Riel, C.B. Albert Bissounette, C.B. Raymond Vermette, Gerald J. Ryan, C.B. Bruce W. Dunton, Jean-Louis Tremblay, Michel Green, Marc G. Forliar, Alain Giguère

Tél.: 866-6743
Adresse télégraphique: RIVERDIN

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.
7035 AVE. DU PARC 270-1141

LISEZ ET FAITES LIRE LE DEVOIR

les MOTS CROISÉS du Devoir

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

- 1 - Etoffe de laine croisée. - Idem.
- 2 - À la tête d'un diocèse. - Exprime ce qu'une personne a cessé d'être. - Dysprosium.
- 3 - Acéré. - Scandium. - Les tiens.
- 4 - Me rendrai. - Atmosphère. - Fibre textile synthétique. - Comm. des Deux-Sèvres (arr. de Bressuire).
- 5 - Manque de discipline.
- 6 - Etat de la personne qui est nerveuse.
- 7 - Septième lettre grecque. - Vrai.
- 8 - Unité monétaire. - Allonge.
- 9 - Occlusion intestinale. - Hériter direct.
- 10 - Epreuve. - Petite pelote.
- 11 - Saison. - Glissa avec des patins.

Verticalement

- 1 - Oiseau passereau de la famille des corvidés. - Qui n'a pas été publiée.
- 2 - Rame. - Tourillon autour duquel pivote une pièce mobile.
- 3 - Membre de sociétés pseudo-mystiques au Moyen-Age. - Drap plié que l'on place sous le corps d'un malade.
- 4 - Courbé en bec-d'aigle. - Ci-

Solution d'hier

1 MACÉDONIENNE
2 EPULIDE COUP
3 MURAGE ROI
4 ENNUYÉUSE
5 NC CRIERRE C
6 TOTEM LIT MO
7 RHINIUM TRA
8 FRONTALITE
9 QUINT BLEU BE
10 NET PLEURER
11 DEPIE XC DS

AVEC LE PETIT ROBERT... PAS DE PROBLÈME

Les Rangers défaits 4-1

BUFFALO (PA) - Après avoir disputé 16 matches sans avoir subi la défaite, les Rangers de New York sont toujours à la recherche d'une victoire...

Hier soir, à Buffalo les Rangers ont été défaits pour la 5ème fois cette saison par les Sabres, 4-1.

La partie a été marquée du premier but de Normand Gratton dans l'uniforme des Sabres.

1ère période: 1-BUFFALO: Robert (36) 1-44; 2-BUFFALO: Ferreault (22) 14-24.

2ème période: 3-RANGERS: Ratelle (25) 2-57; 4-BUFFALO: Mickey (7) 11-57.

3ème période: 5-BUFFALO: Gratton (7) 13-33; 6-BUFFALO: Fratt (14) 15-36.

4ème période: 7-BUFFALO: Ratelle (25) 18-41; 8-BUFFALO: Fratt (14) 18-31.

5ème période: 9-BUFFALO: Gratton (7) 18-38; 10-BUFFALO: Fratt (14) 18-38.

6ème période: 11-BUFFALO: Gratton (7) 18-38; 12-BUFFALO: Fratt (14) 18-38.

7ème période: 13-BUFFALO: Gratton (7) 18-38; 14-BUFFALO: Fratt (14) 18-38.

8ème période: 15-BUFFALO: Gratton (7) 18-38; 16-BUFFALO: Fratt (14) 18-38.

9ème période: 17-BUFFALO: Gratton (7) 18-38; 18-BUFFALO: Fratt (14) 18-38.

10ème période: 19-BUFFALO: Gratton (7) 18-38; 20-BUFFALO: Fratt (14) 18-38.

11ème période: 21-BUFFALO: Gratton (7) 18-38; 22-BUFFALO: Fratt (14) 18-38.

12ème période: 23-BUFFALO: Gratton (7) 18-38; 24-BUFFALO: Fratt (14) 18-38.

13ème période: 25-BUFFALO: Gratton (7) 18-38; 26-BUFFALO: Fratt (14) 18-38.

14ème période: 27-BUFFALO: Gratton (7) 18-38; 28-BUFFALO: Fratt (14) 18-38.

15ème période: 29-BUFFALO: Gratton (7) 18-38; 30-BUFFALO: Fratt (14) 18-38.

16ème période: 31-BUFFALO: Gratton (7) 18-38; 32-BUFFALO: Fratt (14) 18-38.

17ème période: 33-BUFFALO: Gratton (7) 18-38; 34-BUFFALO: Fratt (14) 18-38.

18ème période: 35-BUFFALO: Gratton (7) 18-38; 36-BUFFALO: Fratt (14) 18-38.

19ème période: 37-BUFFALO: Gratton (7) 18-38; 38-BUFFALO: Fratt (14) 18-38.

20ème période: 39-BUFFALO: Gratton (7) 18-38; 40-BUFFALO: Fratt (14) 18-38.

21ème période: 41-BUFFALO: Gratton (7) 18-38; 42-BUFFALO: Fratt (14) 18-38.

22ème période: 43-BUFFALO: Gratton (7) 18-38; 44-BUFFALO: Fratt (14) 18-38.

23ème période: 45-BUFFALO: Gratton (7) 18-38; 46-BUFFALO: Fratt (14) 18-38.

24ème période: 47-BUFFALO: Gratton (7) 18-38; 48-BUFFALO: Fratt (14) 18-38.

25ème période: 49-BUFFALO: Gratton (7) 18-38; 50-BUFFALO: Fratt (14) 18-38.

26ème période: 51-BUFFALO: Gratton (7) 18-38; 52-BUFFALO: Fratt (14) 18-38.

27ème période: 53-BUFFALO: Gratton (7) 18-38; 54-BUFFALO: Fratt (14) 18-38.

28ème période: 55-BUFFALO: Gratton (7) 18-38; 56-BUFFALO: Fratt (14) 18-38.

29ème période: 57-BUFFALO: Gratton (7) 18-38; 58-BUFFALO: Fratt (14) 18-38.

30ème période: 59-BUFFALO: Gratton (7) 18-38; 60-BUFFALO: Fratt (14) 18-38.

31ème période: 61-BUFFALO: Gratton (7) 18-38; 62-BUFFALO: Fratt (14) 18-38.

32ème période: 63-BUFFALO: Gratton (7) 18-38; 64-BUFFALO: Fratt (14) 18-38.

33ème période: 65-BUFFALO: Gratton (7) 18-38; 66-BUFFALO: Fratt (14) 18-38.

34ème période: 67-BUFFALO: Gratton (7) 18-38; 68-BUFFALO: Fratt (14) 18-38.

35ème période: 69-BUFFALO: Gratton (7) 18-38; 70-BUFFALO: Fratt (14) 18-38.

36ème période: 71-BUFFALO: Gratton (7) 18-38; 72-BUFFALO: Fratt (14) 18-38.

37ème période: 73-BUFFALO: Gratton (7) 18-38; 74-BUFFALO: Fratt (14) 18-38.

38ème période: 75-BUFFALO: Gratton (7) 18-38; 76-BUFFALO: Fratt (14) 18-38.

39ème période: 77-BUFFALO: Gratton (7) 18-38; 78-BUFFALO: Fratt (14) 18-38.



ASPECT POÉTIQUE DU SPORT -- Quelque peu réchauffé par un soleil de fin d'hiver, ce vieux pêcheur de la région torontoise attend que le perchaude du lac Ontario daigne bien mordre à son hameçon.

Au lendemain de la victoire d'Ali

La danse des \$\$\$ débute

PHILADELPHIE (AFP-PA) - George Foreman, champion du monde des poids lourds, et Muhammad Ali, son aspirant numéro un, recevront deux millions de dollars chacun s'ils acceptent de s'affronter au Spectrum de Philadelphie à la fin de l'année, a déclaré hier le promoteur local J. Russell Peltz qui a fait part de son offre aux deux boxeurs.

Le gérant d'Ali, Herbert Mohammed, se serait déclaré extrêmement intéressé par la proposition de l'organisateur philadelpheinois mais aucune réaction n'est encore parvenue du côté de Foreman qui aurait virtuellement accepté de défendre son titre en mai contre le Porto-Ricain Joe "King" Roman à San Juan.

Si Herbert Mohammed a en forme physique, "En forme, Frazier est capable de lui administrer une cuisante défaite", a soutenu Ali qui souhaite d'ailleurs que son seul vainqueur prenne bientôt sa revanche afin qu'il puisse régler ses comptes avec lui avant de se retirer.

Enfin Ali a rendu un très grand hommage, comme jamais il ne l'a fait auparavant à l'un de ses adversaires vaincus, en prédisant à Bugner qu'il serait champion du monde dans deux ans.

"Encore deux années d'expérience et il se parera du titre sans difficulté, a confié Ali. Heureusement que je n'ai pas écouté ceux qui prévoyaient que j'allais gagner un combat facile. J'aurais immédiatement perdu si je n'avais pas été au meilleur de ma condition physique", a ajouté Ali qui a trouvé le cran et le jeu de jambes de son rival remarquables.

Le combat a soulevé l'enthousiasme des Britanniques qui se sont massés dans plusieurs salles de cinéma et ce jusqu'à une heure fort tardive. En effet plus de 30,000 amateurs de boxe de Grande-Bretagne ont vu le combat alors que plusieurs autres ont vainement tenté de se procurer des billets.

Rares auront été les combats de boxe ayant eu un attrait aussi fort sur les Britanniques dont les représentants, il faut l'avouer, n'ont jamais été de classe.

Moyné gagne encore

MONTREAL (PC) - Dave Moyné, du club Caledonia de Montréal, a enregistré sa 3ème victoire d'affilée, hier soir, en surclassant Guy Germain, de Québec 9-6, dans la 3ème ronde du championnat provincial de curling.

Par ailleurs, Bob Lalaha (Trois-Rivières), qui a été défait par René Roy (Montreal), 7-4, ainsi qu'Andy Brycko (St-Anne-de-Bellevue), défait par Bill Tracy (Arvida), 3-2, et Pete Cross (Canton de l'Est), battu par Ron Patton (Glenmore de Montréal), 8-3, ont été éliminés, subissant un deuxième revers.

Les choix à Blue Bonnets du "Grand pronostiqueur"

Hier soir, notre expert n'a pu désigner un vainqueur. Toutefois, il avait choisi le pari double, et cinq de ses 28èmes choix ont terminé premier. Sa moyenne est donc de 22,9% (35 en 180 départs).

Voici ses choix pour la réunion de ce soir à la piste Blue Bonnets: 1ère course: 1-Lively Kid (6); 2-Trader Dillon (1); 3-Trooper Mike (2).

2ème: 1-Mar Con Pride (1); 2-Password Lobell (3); 3-Mansfield (5).

Les Dodgers ont déçu Frank Robinson

LOS ANGELES (PA) - Frank Robinson a révélé hier que si les Dodgers de Los Angeles ne l'avaient pas échangé, il aurait lui-même demandé à être cédé à une autre équipe telle que son expérience d'un an avec les Dodgers l'aurait déçu.

Robinson a confié que seuls quelques joueurs savaient jouer alors que la majorité de ses anciens coéquipiers n'étaient intéressés qu'à leur fiche personnelle. L'exploitateur des Orioles de Baltimore et des Reds de Cincinnati a été échangé aux Anges de la Californie en compagnie de Bill Singer, Mike Strahler, Bill Grabarkewitz et Bobby Valentine.

En retour les Dodgers ont obtenu Ken McMullen et le lanceur Andy Messersmith. "Je ne puis croire que les Dodgers aient donné autant," a expliqué Robinson, l'un des grands du baseball.

LES ALLEMANDS de l'Ouest, vainqueurs de l'épreuve à deux dimanche dernier, sont les grands favoris du championnat du monde de bobsleigh à quatre demain et dimanche à Lake Placid. où le redoux fait craindre des difficultés d'aménagement de la piste du mon Van Hoebenring, Wolfgang Zimmerer, le burlanger volant, brillant champion du monde à deux avec Peter Utzschneider, paraît en effet fort bien placé pour réussir la passe de descente, exploit qui n'a plus été accompli depuis le triomphe de l'Italien Eugenio Monti dans les deux spécialités en 1968.

YVON LEFEBVRE, champion provincial de golf amateur en 1970 et membre de l'équipe qui représenterait le Québec au tournoi pour la coupe Wellington la même année, a été tué avant-hier dans une collision de voitures. Lefebvre, qui était âgé de 33 ans, laisse dans le deuil ses trois frères et sa mère.

BOB BEAMON dont le record du monde du saut en longueur n'a pas encore été approché et qui ne parvient pas à retrouver sa condition athlétique de 1968, songe sérieusement à abandonner définitivement l'athlétisme. Agé maintenant de 26 ans, Beamon s'entraîne deux fois par jour à San Diego où il est employé dans une banque de prêts au logement, mais il n'a pas encore réussi depuis le début de la saison en salle à se convaincre

lui-même qu'il pouvait redevenir le concurrent du calibre qu'il était il y a quatre ans.

CLAUDE FERRAGNE, le jeune athlète de l'Université de Montréal qui ne cesse d'accumuler les exploits depuis quelque temps dans le saut en hauteur, a été honoré hier au café Saint-Jacques, à titre de titulaire pour janvier du Club de la médaille d'or de la Palette Nationale.

MANNY MOTA, qui a joué brièvement avec les Expos lors de leur saison inaugurale en 1969, et échangé par la suite aux Dodgers de Los Angeles pour Ron Fairly, vient de renouveler son contrat avec ces derniers, en même temps que les lanceurs Al Downing et Jim Brewer. A Chicago, les Cubs ont réembauché leur 3ème-but Ron Santo, tandis que les Athlétiques d'Oakland ont fait de même avec le jeune George Hendrick, le voltigeur de centre qui fut appelé à remplacer, à main levée, le solide Reggie Jackson durant la dernière Série Mondiale, à la suite d'une blessure subie par ce dernier en éliminatoires contre les Tigres de Détroit.

LES FLAMMES D'ATLANTA, dans un effort pour se mériter un poste lors des prochaines éliminatoires de la LNH, ont conclu une deuxième transaction en deux jours. Ils ont en effet échangé l'ailier droit Normand Gratton, un ancien du Canadien junior, aux Sabres de Buffalo en retour pour l'ailier gauche Butch Dearnhard, 22 ans, qui jouait jusqu'ici à Cincinnati, dans la ligue Américaine. La veille, les Flammes avaient cédé Ernie Hicke aux Islanders de New York, obtenu en retour le défenseur Arnie Brown.

ARNOLD PALMER et Jack Nicklaus, à la suite de leur confrontation à Palm Springs (Californie) dimanche dernier, et où le premier est sorti vainqueur à la suite d'une brillante remontée, ont décidé de prendre un court repos. Ils n'étaient donc pas inscrits au tournoi Andy Williams, riche de \$170,000 en bourses et qui se mettait en branle hier à San Diego. La lutte aux honneurs se fera donc entre Lee Trevino, Billy Casper et l'Australien Bruce Crampton, parmi les golfeurs les mieux connus.

COMPTABLES AGRÉÉS

MEMBRES DE L'INSTITUT DES COMPTABLES AGRÉÉS DE QUÉBEC

Établi en 1880 - C.-D. Mellor, C.A., Directeur Administratif Édifice des Comptables Agréés, 630 ouest, rue Laguchetière - Tél.: 861-1891

ARCHAMBAULT, MARCHAND BOIVIN, ARBOUR, LAFLEUR & CIE Comptables Agréés. 240, rue St-Jacques, 6e étage Montréal 126 - 849-1695

AUDET, GOSSELIN ET ASSOCIÉS Comptables Agréés. 50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 1201 Montréal 351 382-3080

BASTIEN, NORMANDIN, BARRIÈRE & ASSOCIÉS Comptables Agréés. 506 est, rue Ste-Catherine, Suite 810 Montréal 132 849-9281

LORENZO BELANGER ET ASSOCIÉS Comptables Agréés. 2055 rue Peel - Suite 1025 Montréal 110 849-9167

BESNER, TREMBLAY, RICHARD & CIE Comptables Agréés. 222 est, Henri-Bourassa Montréal 357, Qué. Tél.: (514) 389-5995

BERNIER & BISSON Comptables Agréés. 60 St-Jacques, Suite 601 Montréal 845-0209

PAUL E. BONNIER Comptable Agréé. 3100 Tour de la Bourse 861-5741 Montréal 115 (Qué.)

CAZELAS, POUPART, PRIVÉ & ASSOCIÉS Comptables Agréés. 3737 Mansfield, Mt.-Nord, 9336 St-Hubert, Montréal. 321-3832 274-0694

LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU MacGILLIVRAY & CO. Comptables Agréés. 360 ouest, rue St-Jacques 849-8331

MAHEU, NOËL, ANDERSON, VALIQUETTE & ASSOCIÉS Comptables Agréés. 507 Place d'Armes (suite 1100) Montréal 1, Qué. Code 514-842-6651

MALLETTE & CIE Comptables Agréés. 1440 ouest, rue Ste-Catherine Montréal 107 Tél.: 861-8241

MCDONALD, CURRIE & CIE COOPERS & LYBRAND Comptables Agréés. 630 ouest, boul. Dorchester Montréal 2 875-5140

MESSIER, GUY, BOURGEOIS, HOUDE, QUIMET, DESMARAIS & ASSOCIÉS, C.A. Comptables Agréés. 50 Place Crémazie Montréal 351 387-6222

NADEAU, PAQUET & CIE Comptables Agréés. 1420 ouest, Sherbrooke, Ch. 302 842-6812

NOISEUX, LYONNAIS, GASCON, BEDARD, LUSSIER SÉNÉCAL & ASSOCIÉS Comptables Agréés. 561 est, boul. Crémazie Montréal 354 384-1430

GLENDINNING, JARRETT, GOULD & CIE ALEXANDER GRANT & CIE ALEXANDER GRANT TANSLEY WITT. 715 CARLE VICTORIA MONTREAL 1326 844-3307

KENDALL, TRUDEL & CIE Comptables Agréés. 1015 Côté Beaver Hill 866-8563

PÉTRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie. Comptables Agréés. 360 ouest, rue St-Jacques, Montréal 126, Qué. Tél.: 288-0291

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & CIE Comptables Agréés. 820 Tour de la Bourse Place Victoria, Montréal 115, Québec

RIDDELL, STEAD & CIE Comptables Agréés. 630 ouest, boul. Dorchester 866-7311

ROBERT SAINT-DENIS & CIE Comptables Agréés. 7000 Ave. du Parc, Suite 301 Montréal 15 274-2797

ST-GEORGES, HÉBERT & CIE COMPTABLES AGRÉÉS. 1776, rue St-Jacques, Montréal 176 Tél.: 844-1044

SAMSON, BELAIR, CÔTÉ, LACROIX ET ASSOCIÉS Comptables Agréés. 3100, Tour de la Bourse Montréal 115 861-5741

TOUCHE ROSS & CIE FORTIER, HAWEY & CIE Comptables Agréés. 1 Place Ville-Marie 861-8531

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS Comptables Agréés. 4925, rue Verdun, Verdun 204-7708, rue Édouard, LaSalle 804-769-3871

HOCKEY LIGUE NATIONALE Table with columns for team, wins, losses, points, etc. Includes teams like Montreal, Boston, Buffalo, etc.

LIGUE AMERICAINE Table with columns for team, wins, losses, points, etc. Includes teams like Boston, New York, Philadelphia, etc.

L'accord américano-cubain sur la piraterie est signé

WASHINGTON (par l'AFP) — Le secrétaire d'Etat, M. William Rogers, a signé hier le texte d'un accord avec le gouvernement cubain pour empêcher et réprimer les détournements d'avions ou de bateaux entre les deux pays.

Le gouvernement cubain était représenté pour la signature de cet accord par le chargé d'affaires de Tchecoslovaquie aux Etats-Unis, M. Jaroslav Zantovsky.

L'accord, qui comprend quatre articles, sera en vigueur pour cinq ans et renouvelable pour une même durée par la décision des parties qui peuvent également décider de le dénoncer à tout moment avec un préavis de six mois.

L'article 1 prévoit que toute personne qui s'empare ou détourne un avion ou un navire enregistré dans l'un des deux pays sera soit renvoyée dans le pays

d'origine de l'avion ou du navire, pour y être traduite en justice conformément aux lois en vigueur, ou traduite en justice dans le pays où elle se sera enfuie.

Les coupables de détournements d'avions ou de navires devront être punis des peines les plus sévères prévues pour ce genre d'acte. En outre, le pays dans lequel arrivera un avion ou un bateau détourné devra prendre les mesures nécessaires pour permettre aux passagers et à l'équipage victimes innocentes de l'acte de piraterie, de poursuivre leur voyage avec leurs bagages et autres biens.

Autrefois, l'avion ou les navires détournés devraient être renvoyés dans le pays d'origine ainsi que l'argent ou les biens qui auraient été extorqués par l'auteur de l'acte de piraterie.

L'article 2 de l'accord prévoit que les

parties devront réprimer severement tout acte de conspiration ou tout préparatif d'expédition en vue de commettre des actes de violence, de déprédation contre des avions ou navires quelle que soit leur nationalité, circulant entre les Etats-Unis et Cuba.

Les articles 3 et 4 prévoient notamment des circonstances atténuantes pour les individus agissant pour des motifs purement politiques.

L'accord n'est pas rétroactif et entrera en vigueur immédiatement.

La conclusion de cet accord ne fait pas présager une normalisation des relations entre les Etats-Unis et Cuba, a déclaré le secrétaire d'Etat américain, M. William Rogers, au cours d'une conférence de presse.

Tout en reconnaissant que l'attitude

du gouvernement cubain avait été constructive et sérieuse au cours des négociations, M. Rogers a noté que Cuba n'avait pas renoncé à son antagonisme envers les Etats-Unis.

Cet accord est un bon signe mais il n'est pas suffisant pour indiquer un changement de l'attitude de Cuba envers les Etats-Unis, a ajouté M. Rogers. Le secrétaire d'Etat américain a également souligné que l'accord qui venait d'être conclu ne portait pas atteinte au droit d'asile des réfugiés politiques.

Le droit d'asile continue et les Etats-Unis le respecteront, a dit M. Rogers.

M. Rogers a exprimé l'espoir que l'accord qui venait d'être signé avec Cuba servirait de modèle à d'autres accords avec d'autres pays, et notamment avec l'Algérie.

Si les pirates comprennent qu'ils ne peuvent pas trouver de refuge dans un autre pays, nous espérons que cela aidera à conclure d'autres accords, a souligné le secrétaire d'Etat américain.

Cet accord est très satisfaisant et prévoit notamment des consultations entre Cuba et les Etats-Unis sur l'extradition des auteurs de détournements d'avions ou de bateaux entre les deux pays, estiment les observateurs.

Toutefois, la position de Washington qui a toujours refusé de renvoyer à La Havane les réfugiés cubains débarquant sur les côtes américaines, même s'ils sont poursuivis par la loi dans leur pays, reste inchangée. Leur extradition ne

pourrait être acceptée que dans le cas où ils auraient mis en jeu la vie d'un équipage ou de passagers pour s'enfuir.

La signature de cet accord clôture des négociations qui avaient débuté le 25 novembre dernier par l'intermédiaire

de l'ambassadeur de Suisse à La Havane. Les deux textes signés ont été remis à Washington à l'ambassade de Tchecoslovaquie — qui représente Cuba aux Etats-Unis — et à La Havane à l'ambassade de Suisse.

Nixon éliminera les subventions gouvernementales à l'agriculture

WASHINGTON (AFP) — Le président Nixon a fait remettre au Congrès, hier, un message sur l'agriculture, l'environnement et les ressources naturelles, sujets qu'il avait déjà abordés brièvement la veille dans une causerie à la radio.

Dans le deuxième de sa série de messages sur l'état de l'Union, M. Nixon a annoncé cependant, sans la préciser encore, une nouvelle politique agricole.

L'objectif essentiel de cette politique, dit-il, sera d'éliminer progressivement les subventions gouvernementales à la production nationale d'un certain nombre de denrées, parmi lesquelles: le blé, les céréales fourragères, les laitages et le coton.

La plupart de ces programmes de soutien sont complètement démodés, affirme le président et c'est en augmentant nos revenus sur les ventes de produits agricoles chez nous et à l'étranger que nous

devons réduire la dépendance ou les subsides gouvernementaux placent le fermier.

M. Nixon précise qu'au terme de la période de transition indispensable pour accomplir cette auto-détermination chez les agriculteurs (4 à 5 ans, selon les experts), les subventions fédérales directes devraient être limitées aux sommes nécessaires pour compenser les fermiers au titre des terres laissées en friche.

Le gouvernement subventionne en effet ces terres toutes les fois que leur ensemencement se traduirait par une surproduction de telle ou telle denrée.

Le président annonce enfin qu'il déposera prochainement une série de projets de loi à ce sujet et il note que nous avons besoin d'un programme qui place les Etats-Unis en bonne posture au seuil des négociations commerciales à venir avec leurs principaux partenaires dans le monde.

L'Amérique ne se replie pas sur elle-même

WASHINGTON (Reuter) — Le président Nixon a clairement indiqué hier que les Etats-Unis n'avaient pas l'intention de se replier sur eux-mêmes après leur expérience vietnamienne.

Recevant les journalistes à la Maison-Blanche au cours d'une réunion avec le général Andrew Goodpaster, commandant suprême des forces de l'OTAN, le président Nixon a notamment déclaré, évitant la "paix dans l'honneur" conclue au Vietnam:

"J'ai la très profonde conviction que dans une perspective de l'histoire, nombre de nos alliés, se penchant sur le passé, diront que si nous avions choisi la voie de la facilité, notre échec là-bas (au Vietnam) aurait probablement miné, voire détruit, la confiance à l'égard des Etats-Unis et, naturellement, considérablement encouragé ceux qui pourraient avoir des intentions agressives à notre égard".

"Une des raisons pour lesquelles j'estimais qu'il était d'une importance vitale qu'il soit mis

fin de façon correcte à la guerre du Vietnam, ce que j'ai appelé la paix dans l'honneur, était qu'il était essentiel de montrer à nos alliés en Europe, au Japon, en Thaïlande, en Asie et à nos adversaires en puissance, que les Etats-Unis sont un allié sur lequel on peut compter", a déclaré le président.

Répondant au président, le général Goodpaster l'a assuré que la paix conclue au Vietnam avait conduit à renforcer la confiance de l'Alliance Atlantique à l'égard des Etats-Unis.

Evouant les entretiens qu'il s'appropriait à avoir le même jour au Pentagone avec le secrétaire à la défense M. Elliot Richardson et les membres du comité des chefs d'état-major, le président a indiqué que les discussions portaient sur l'évolution de la situation en Indochine, y compris l'application du cessez-le-feu et le retrait des troupes américaines et les problèmes européens, tels que l'amorce des négociations est-ouest sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces

(MBFR) en Europe.

Les discussions permettront également de passer en revue les effectifs des forces américaines stationnées en Europe, a-t-il souligné.

Passant aux problèmes économiques, le président américain a prédit que les prochaines négociations entre les Etats-Unis, d'une part, et la communauté européenne et le Japon d'autre part, seraient "très intéressantes, mais aussi parfois difficiles".

Rappelant son engagement de faire de 1973 "l'année de l'Europe", M. Nixon a souligné qu'il entendait consacrer une grande attention aux problèmes du Sud-Est asiatique, des relations bilatérales avec l'Union soviétique d'une part et la Chine de l'autre, ainsi qu'à la politique de développement de l'Amérique latine.

Si cette année doit être celle de l'Europe, c'est en raison de l'importance des problèmes commerciaux et de ceux de la sécurité, a-t-il souligné.

L'enjeu des élections chiliennes

SANTIAGO (AFP) — La campagne électorale au Chili, à moins de trois semaines des législatives, bat son plein.

Deux grands courants s'opposent: d'une part l'unité populaire (UP) ou se regroupent les communistes, les socialistes, les radicaux et divers gauchistes, d'autre part la confédération démocratique (CODE) qui rassemble les centristes (démocrates chrétiens), les libéraux (droite radicale) et les conservateurs (parti national).

L'extrême-droite (mouvement nationaliste Patrie et liberté) et l'extrême-gauche (mouvement de la Gauche révolutionnaire) sont absents de ces rassemblements qui représentent les deux grands courants divisant le pays.

Conservateurs et centristes ont été au pouvoir respectivement de 1958 à 1964 et de 1964 à 1970. La gauche a fait élire son leader, le socialiste Salvador Allende, à la présidence de la république en 1970 pour une durée de six ans.

De l'avis des observateurs, jamais campagne n'aura été aussi vigoureusement menée en dépit du fait que février, mois des grandes vacances d'été, est traditionnellement calme. Les raisons de ce phénomène sont au nombre de trois:

1) l'enjeu des élections qui se dérouleront le 4 mars est important. Le parlement étant majoritairement opposé au gouvernement, les résultats peuvent permettre à la gauche d'accéder, en cas de victoire, au véritable pouvoir ou, au contraire, en cas de défaite, perpétuer un conflit désormais systématique entre l'exécutif et le législatif et empêcher ainsi la révolution de décoller.

2) L'antagonisme entre les deux forces en présence est tel que l'on peut aujourd'hui parler de haine.

3) Pour la première fois, les jeunes Chiliens de plus de dix-huit ans auront le droit de voter. Cette clientèle nouvelle et abondante a obligé les responsables politiques à sortir des habitudes sentiers battus de la propagande et à inventer des formules nouvelles. Les tables rondes, les longs discours, les interminables réunions ont fait place à l'utilisation à outrance des moyens de communication tels la télévision, la radio, les journaux, l'affiche, le disque. Les partis ont fait appel à des artistes professionnels pour composer musique et paroles de leurs pamphlets d'un nouveau genre. La gauche a résolument choisi le rythme afro-cubain et les airs de la musique populaire chilienne. Le centre donne plus volontiers dans la romance et la droite dans la musique pop. Aux fenêtres des habitations particulières, au sommet des édifices, banderoles et portraits géants flottent ou se dressent, en plein ciel, illuminées la nuit.

Jusqu'à présent, grâce aux consignes strictes de vigilance données aux forces de l'ordre par le gouvernement, aucun affrontement sérieux n'a marqué le déroulement de la campagne. Toutefois, selon un bilan non officiel, trois personnes auraient été tuées et plus de cinquante autres blessées, depuis le début du mois de janvier, au cours d'incidents isolés.

Faites vos réunions d'affaires dans "l'isolement" le plus agréable!

S.V.P. Ne pas déranger.

L'Uruguay devient régime militaire

WASHINGTON (AFP) — L'Uruguay se lance dans une expérience de régime militaire que l'Argentine s'approprie à abandonner après 43 ans, estime-t-on dans les milieux diplomatiques et politiques de Washington.

Cette appréciation du dénouement de la crise politique dans un pays longtemps considéré comme la Suisse de l'Amérique du Sud, montre que person-

ne n'est dupe de l'accord conclu entre le président Juan Maria Bordaberry et les militaires, à l'issue de longs mois de confrontation.

L'Uruguay est devenu un régime militaire et la sauvegarde des apparences de constitutionnalité n'y change rien. affirment les observateurs qualifiés. On reconnaît cependant que la crise, comme sa solution, possède des caracté-

ristiques toutes uruguayennes: il n'y a eu ni combats de rue ni arrestations. Juste quelques remaniements ministériels et, à la fin, l'occupation par l'armée de deux stations de radio qui émettaient surtout de la musique. Ce n'était donc même pas un coup d'Etat. L'armée a obtenu ce qu'elle voulait — le pouvoir — mais derrière une façade de légalité.

Les militaires ne semblaient d'ailleurs pas chercher le pouvoir par ambition de caste comme c'est généralement le cas en Amérique latine, mais tout simplement pour mettre fin à une longue période de stagnation économique et sociale. Leur programme est nettement orienté vers une forme de populisme — redistribution de terres et du revenu national, participation des ouvriers à la direction des entreprises, lutte contre le chômage, l'inflation et la corruption. C'est pour cela que l'on a déjà parlé de ligne péruvienne.

Mais, contrairement au Pérou ou aux autres régimes militaires de l'hémisphère, les forces armées uruguayennes n'ont pas de véritable tête, pas d'organisation, de cohésion ou de doctrine unifiée. Le seul domaine où elles ont, jusqu'à présent, agi de concert, et avec un succès notable, a été dans la guerre contre les Tupamaros, une action qu'elles se sont engagées à poursuivre.

Il reste maintenant à savoir si les militaires uruguayens seront à la hauteur de leurs nouvelles responsabilités.

L'ambiguïté de l'Élysée cristallise les positions des partis politiques

PARIS (par l'AFP) — L'importance du choix électoral que les Français devront faire les 4 et 11 mars prochain, a été illustrée hier par les déclarations de M. Georges Marchais, secrétaire général du Parti communiste, et de M. Alain Peyrefitte, secrétaire général du Parti gaulliste. M. Marchais a affirmé au cours d'une conférence de presse que le président de la république Georges Pompidou violerait la constitution s'il ne désignait pas un premier ministre de gauche en cas de victoire de la coalition socialiste-communiste au prochain scrutin.

Au même moment, sur l'autre rive de la Seine, le principal responsable politique des gaullistes affirmait de son côté:

il ne faut pas compter sur le président de la république actuel pour cautionner un éventuel gouvernement socialo-communiste. En précisant que le prochain scrutin pouvait confirmer ou infirmer l'élection présidentielle, M. Peyrefitte a, selon les observateurs, clairement laissé entendre que le président Pompidou pourrait abandonner ses fonctions en cas de victoire de la gauche.

Cette interprétation ressort, selon les mêmes observateurs, de l'opposition absolue des thèses de la coalition de gauche, telles qu'elles ont été exposées hier par le responsable communiste et de celles de la majorité parlementaire sortante. Elle découle également des propos présidentiels du 8 février selon lesquels le président ne se renierait pas.

télévision

CBFT ②	CFTM ⑩
9.25 Ouverture et horaire	7.10 Horaire Bienvenue
9.30 Les Oraliens	7.45 Bonjour Montréal
9.45 Les 100 tours de Centour	8.30 26-24-36
10.00 Au jardin de Pierre	8.15 Les Tantiens de chez nous
10.15 En mouvement	8.30 Pour vos Mesdames
10.30 Personnalité féminine	11.30 Personnalités
11.00 Le gourmet famélu	12.00 Le 10 vous informe
11.20 Les motsards	12.15 Lines ouvertes
11.40 Mimos	1.30 Cinéma-Vendredi
12.30 Boubou	1.35 "L'Amour est quelque part" (comédie - Belgique 1966)
1.30 Téléjournal	2.30 Adèle
1.35 Femme d'aujourd'hui	4.00 Le Cirque du Capitaine
2.30 Cinéma	5.00 Les agents très spéciaux
"En bordée" (comédie)	6.00 Madame est servie
4.00 Bobino	7.00 Le 10 vous informe
4.30 Picotine	7.30 En première
5.00 Le Grand Chaparal	"Cerise de sang" (drame policier - Américain)
6.00 Les Pierreaux	9.30 Toute la ville en parlés
6.30 Actualité 24	10.00 Le temps d'aimer
7.30 Les règles du jeu	10.30 Les nouvelles TVA
9.00 A propos	11.00 Altitude 755
9.30 Le 60	12.00 En pantoufles
10.30 Téléjournal	"Comme un torrent" (drame - Américain 1958)
11.00 Appel-moi Lisa	1.30 Le 10 vous informe
12.00 Nouvelles du sport	1.35 Fin des émissions
12.45 Cinéma	
"Hold-up à Londres" (policier - Britannique 1960)	
2.30 Téléjournal	

CBMT ③	CFCF ⑩
8.18 Standby Six	6.00 University of the Air
8.30 Mr. Dressup	6.30 Romper Room
9.00 Quebec school telecasts	7.00 Canada A.M.
10.30 Friendly Giant	8.30 Hercules
10.45 Chez Hélène	9.00 Yoga
11.00 Sesame Street	9.30 Trouble with Tracy
12.00 Courtship of Eddie's father	10.00 Eye Bet
12.30 Elwood Glover's Lancheon date	10.30 The Home Front
1.00 One O'Clock report	11.00 Montreal consumer report
1.15 Rap Around	11.30 The Lacière Rivers Show
1.30 Audouin Wildlife Theatre	11.30 McGowan and Co
2.00 The galloping gourmet	12.00 The Flintstones
2.30 The Lucy Show	12.30 Matinee with Joe Van
3.00 Take Thirty	"Danger has two faces" (drame - 1966)
3.30 The Edge of Night	2.30 Somerset
4.00 Family Court	3.00 Another World
4.30 Drop-in	3.30 What's the good Word
5.00 Hi-Diddle Day	4.00 Anything you Can Do
5.30 Get Smart	4.30 The Flintstones
6.00 Tween set	5.00 Truth or Consequences
6.30 Hourglass	5.30 The New Beat the Clock
7.30 The new Dick Van Dyke Show	6.00 Pulse
8.00 M.A.S.H.	7.00 The Brady Bunch
8.30 All in the family	7.30 The Sonny and Cher Hour
9.00 The Tommy Hunter Show	8.30 Friday night movie
10.00 Program X	"Short walk to daylight"
10.30 The Tommy Banks Show	10.00 The F.B.I.
11.00 The National	11.00 The CTV National News
11.25 Viewpoint	11.30 The power and the Glory (de W. R. Howard - Américain 1933)
11.30 Night Report and Sport Final	
11.45 Cine-Six	
"The unforgiven" (drame Américain 1963)	
1.30 Final Report and Weather	2.00 Montreal Bulletin Board Sign-Off

cinéma

ALOUETTE: "Les pétroleuses" 2.50, 4.05, 9.25 et "Operation macédoine" 1.10, 4.25, 7.45	ELYSEE: (Salle Renais) "Le charme discret de la bourgeoisie" (Salle Eoursten) "L'Amour, l'après-midi" 7.30, 9.30 (pour les deux salles)
ARLEQUIN: "Les bécots verts" 12.30, 4.35, 8.45 et "Chubasco" 2.50, 7.00	FESTIVAL: "Quiet days in Clichy" 7.30, 9.30
ATWATER: (Cinéma II) "Il était une fois dans l'Ouest" 6.00, 9.00	FLEUR DE LYS: Voir Cinéma de Paris
ATWATER: (Cinéma I) "Across 110th street" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30	GUY: "Millionaire women" 12.00, 2.28, 4.56, 7.24, 9.57 et "Let's play doctor" 10.30, 12.00, 1.45, 3.15, 4.45, 6.15, 7.45
AVENUE: "Pete et Tillie" 1.00, 3.05, 5.05, 7.10, 9.15	IMPACT: "L'ouverture d'un producteur de films roses" 12.00, 2.45, 5.40, 8.35 et "Camp special no 7" 1.15, 4.05, 7.00, 10.00
BEAVER: "Sexual freedom in Denmark" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00	JEAN-TALON: "Les fous du stade" 6.00, 8.00, 10.00
BERRY: "La mort d'un bûcheron" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30	KEVIN: "Roomwatch" 1.00, 2.30, 4.10, 5.50, 7.30, 9.30
BILOU: "La vie sexuelle de Don Juan" 12.40, 4.50, 8.00 et "La débâche" 2.30, 6.14, 9.58	LOUWS: "The life and times of Judge Roy bean" 10.20, 12.20, 2.40, 4.50, 7.00, 9.15
BONAVENTURE: "Love pill" 12.05, 1.35, 3.15, 4.50, 6.25, 8.05, 9.40	LUC-CRNE: "Brother of the wind" et "Tollat" 6.30
CANADIEN: "Les putains aussi" 2.30, 6.10, 9.50 et "Capitaine apache" 12.45, 4.25, 8.10	MERCIER: "Il était une fois la révolution" 8.00
CAPTULO: "The Getaway" 12.20, 2.40, 5.00, 7.20, 9.45	MIDI-MINUT: "Jeunes filles au couvent" 1.45, 4.25, 7.05, 9.45 et "Si j'étais restée pucelle" 12.30, 3.10, 5.50, 8.30
CHAMPPLAIN: "Le parain" 1.00, 4.40, 8.25	MONLANO: "What's up doc" 2.05, 6.30, 10.05 et "The Candidate" 1.10, 4.50, 8.10
CHATEAU: "Cosa Nostra le dossier Valenci" 1.20, 3.45, 6.15, 8.50	OUTREMOU: "Loot" 7.00 et "The other" 9.30 et "Asylum" 12.00 p.m.
CHEVALER: "Chronique d'un couple" 12.05, 3.22, 6.20, 9.46 et "Teresa" 1.36, 4.53, 8.15	PALACE: "Position aventure" 12.20, 2.30, 4.45, 6.55, 9.15
CINEMA 7e ART: "Le souffle au coeur" 6.15, 10.18 et "Rosemary's baby" 7.56	PAPINEAU: "Le tueur" et "Patrouille des gens dangereux" 9.15
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma I) "Lady sings the blues" 1.00, 3.30, 6.00, 8.40	PARISIEN: "Quelques arpenis de neige" 2.34, 4.40, 7.10, 9.20
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma II) "Cabaret" 1.55, 4.00, 6.25, 8.50	PIERRE: "Soliel rouge" 4.55, 7.00, 9.28
CINEMA DE PARIS: "Les fous du stade" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00	PIGALLE: "Voir Midi-Minut"
CINEMA V: "Quiet Days in Clichy" 7.30, 9.30	PLACE DU CANADA: "Man of La Mancha" 8.00 et "The power and the Glory" (de W. K. Howard - Américain 1933)
CREMAZIE: "Nicolas et Alexandra" 8.00	PLACE VILLE-MARIE: (Grand Cinéma) "Sonder" 12.05, 1.55, 3.50, 5.45, 7.40, 9.35
DAUPHIN: (Remont) "Franz" 7.20, 9.20 (McLaren) "Il était une fois dans l'Ouest: Du lundi au vendredi 6.00, 9.00	PLAZA: Voir Canadian
ELICTRA: "Les amants de l'île du diable" 12.15, 3.25, 6.35, 9.45 et "Les amants du désir" 1.55, 5.05, 8.15	PUSYCAT: "Like mother, like daughter" 12.00, 2.55, 5.43, 8.36 et "We, a family" 1.30, 4.22, 7.10, 10.00

théâtre

CASANOUS: Normand Grégoire, from the "Le Tréteaux"	LE THEATRE DU NOUVEAU MONDE: "Macbett" de E. Lonnesco 20h
LA NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE: "Maison de poupée" de Ibsen 19H30	LE THEATRE DU NOUVEAU MONDE: "Macbett" de E. Lonnesco 20h
REVUE THEATRE: "Waiting for Godot" de S. Beckett 21h	THEATRE D'AUJOURD'HUI: "Diguadi Diguadi Haï Haï" avec les petits enfants Lauber 20h30
LE RIDEAU VERT: "La volupté de l'honneur" de J. Parandieu 20h	THEATRE DE QUATRE: "Next" et "Le retour du guerrier" de T. McNally 20h30
THEATRE DU NOUVEAU MONDE: "Macbett" de E. Lonnesco 20h	PLACE DES ARTS
THEATRE D'AUJOURD'HUI: "Diguadi Diguadi Haï Haï" avec les petits enfants Lauber 20h30	SALLE WILFRID-PELLETIER: Grands ballets canadiens "Catali Carmina" 20h30
THEATRE DE QUATRE: "Next" et "Le retour du guerrier" de T. McNally 20h30	THEATRE MAISONNEUVE: Relache
PLACE DES ARTS	THEATRE PORT ROYAL: "Flatte la bédaïne, Ephraïm" de J. Barrette 20h30

Assurez le succès de vos réunions d'affaires, congrès, séminaires, en profitant de quelques jours "d'isolement" au Montréal Aéroport Hilton. C'est un moyen sûr d'obtenir toute l'attention de vos participants, de les soustraire à leurs tracasseries quotidiennes de transport, téléphones, distractions, dans une atmosphère propice à l'imagination et à la productivité. Vous accomplirez plus en deux ou trois jours qu'en une semaine dans un cadre ordinaire.

MONTREAL AEROPORT HILTON

Autres hôtels administrés par Hilton au Canada: l'Hôtel Vancouver et le Reine Elizabeth à Montréal, deux hôtels du CN, le Toronto Airport Hilton et Québec Hilton (ouverture cette année). Réservations: consultez votre agent de voyage, tout hôtel Hilton ou du CN, ou le service de réservation Hilton.

Ce qui me plaît le plus chez-elle? Sa vivacité d'esprit, son intelligence pétillante, sa finesse et surtout, son souci du détail. Elle s'est même rappelé que Bisquit est mon cognac préféré!

1) l'enjeu des élections qui se dérouleront le 4 mars est important. Le parlement étant majoritairement opposé au gouvernement, les résultats peuvent permettre à la gauche d'accéder, en cas de victoire, au véritable pouvoir ou, au contraire, en cas de défaite, perpétuer un conflit désormais systématique entre l'exécutif et le législatif et empêcher ainsi la révolution de décoller.

2) L'antagonisme entre les deux forces en présence est tel que l'on peut aujourd'hui parler de haine.

3) Pour la première fois, les jeunes Chiliens de plus de dix-huit ans auront le droit de voter. Cette clientèle nouvelle et abondante a obligé les responsables politiques à sortir des habitudes sentiers battus de la propagande et à inventer des formules nouvelles. Les tables rondes, les longs discours, les interminables réunions ont fait place à l'utilisation à outrance des moyens de communication tels la télévision, la radio, les journaux, l'affiche, le disque. Les partis ont fait appel à des artistes professionnels pour composer musique et paroles de leurs pamphlets d'un nouveau genre. La gauche a résolument choisi le rythme afro-cubain et les airs de la musique populaire chilienne. Le centre donne plus volontiers dans la romance et la droite dans la musique pop. Aux fenêtres des habitations particulières, au sommet des édifices, banderoles et portraits géants flottent ou se dressent, en plein ciel, illuminées la nuit.

Jusqu'à présent, grâce aux consignes strictes de vigilance données aux forces de l'ordre par le gouvernement, aucun affrontement sérieux n'a marqué le déroulement de la campagne. Toutefois, selon un bilan non officiel, trois personnes auraient été tuées et plus de cinquante autres blessées, depuis le début du mois de janvier, au cours d'incidents isolés.

V.S.O.P. Fine Champagne • Egalement disponible: Bisquit Saint-Martial

La CROIX-ROUGE C'EST VOUS C'EST MOI C'EST NOUS TOUS